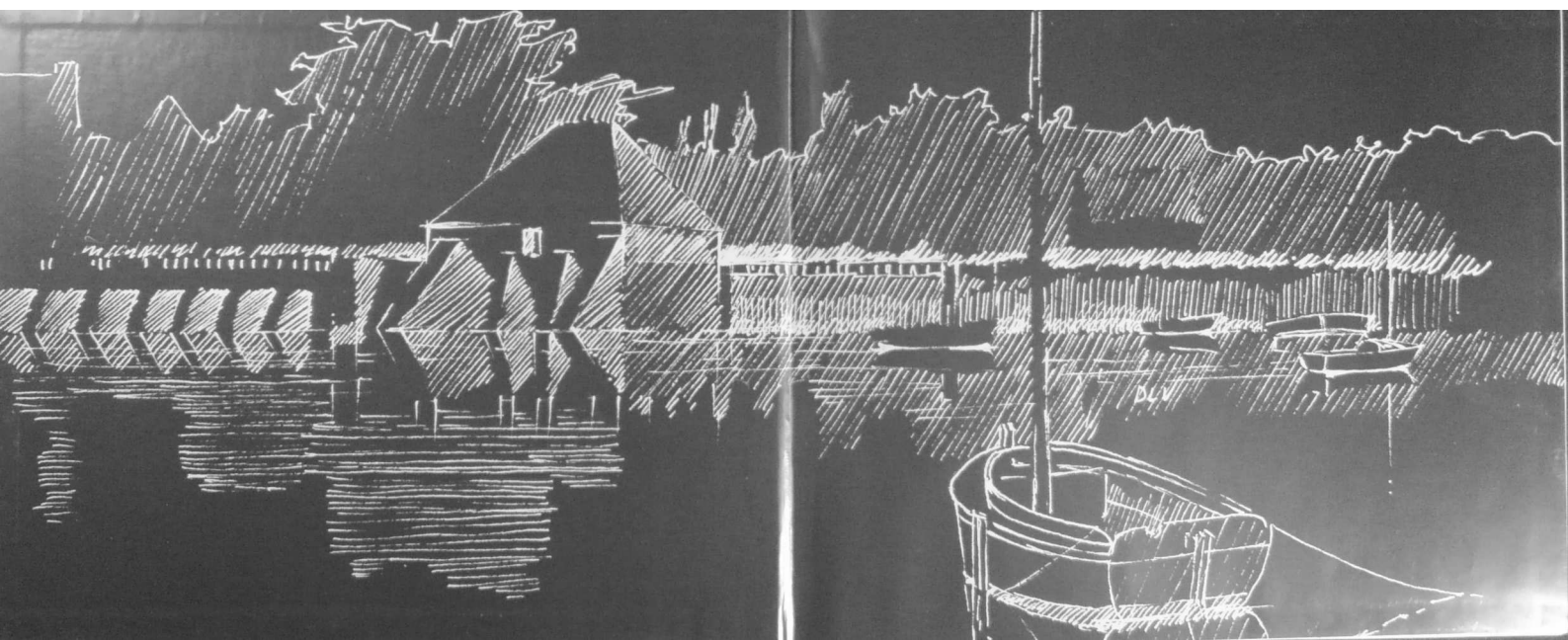


EMMANUEL MAZÉ

# TREGASTEL



LE PASSÉ RETROUVÉ



EMMANUEL MAZÉ

**TREGASTEL**  
LE PASSÉ RETROUVÉ

Dépôt légal: juillet 1994

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

À l'institutrice suppléante qui, à l'école publique de Quintin, m'apprit en 1952 que la Bretagne avait une histoire.

À Laurence, Stéphane, Fabienne et Christèle, mes petits-enfants.

À Adrien, mon arrière-petit-fils.

Tégastel, le 1<sup>er</sup> mai 1994.

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE DEUX MILLE  
EXEMPLAIRES CONSTITUANT L'ÉDITION ORI-  
GINALE DONT CINQUANTE EXEMPLAIRES  
HORS COMMERCE NUMÉROTÉS DE 1 A 50  
ET QUATRE CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES  
NUMÉROTÉS DE 51 A 500 SUR PAPIER RIVES  
TRADITION BEAUC NATUREL 170 GRAMMES  
LES CINQ CENTS EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS  
SIGNÉS DE LA MAIN DE L'AUTEUR.

## AVANT-PROPOS

Dans un monde où les sociétés tendent à l'uniformité en renonçant à leurs particularismes pour imiter le modèle occidental; dans une Europe qui se cherche laborieusement; dans une France qui s'obstine à croire en un citoyen stéréotypé, robotisé, déraciné, alors que nos terroirs innombrables façonnent encore des êtres qui, dès la naissance, s'imprègnent des paysages, des couleurs, des parfums, des échos du vieux pays; dans un Trégor encore fidèle à son génie millénaire et qui balance depuis les origines entre l'odeur iodée des laminaires et celle de la glèbe originelle, il est un pittoresque terroir du bord de mer, coincé entre la vaste commune de Pleumeur-Bodou et celle de Perros-Guirec: «Saphir et corail, mer bleue, rochers roses, c'est Trégastel par les beaux jours d'été.» (Charles Le Goffic.)

Et c'est ce coin incomparable de la côte de Granit Rose que nous avons choisi, ma femme et moi-même, pour y vivre à pleins poumons les jours passibles de la retraite. Choix délibéré, motivé par la beauté des paysages, par une accueillante population et par ses nombreuses survivances du passé.

Le Trégastellois d'aujourd'hui voit surtout sa commune sous les traits d'une souriante station balnéaire. Il vit au rythme immuable imposé par le tourisme, avec une brève saison d'été qui sollicite les énergies locales pour l'accueil des visiteurs et des estivants. Cependant – et fort heureusement – la municipalité et de nombreuses initiatives privées ont pris en charge l'animation sportive et culturelle, la création d'une zone artisanale, interdisant ainsi la léthargie trop souvent caractéristique de beaucoup de nos stations bretonnes.

Mais Trégastel existait bien avant la mode des bains de mer! Le propos de ce livre est justement d'aller à la ren-

contre de son histoire. Des esprits superficiels disent que les événements d'autrefois ne les intéressent guère, qu'ils vivent dans le présent et pour l'avenir. Faire table rase du passé est une dangereuse chimère, qui peut d'ailleurs conduire à la pire des aventures. Nous sommes incontestablement les héritiers de tous ceux qui nous ont précédés. Nos structures mentales, nos comportements, notre langue, nos croyances, notre éthique, notre confort matériel, nos systèmes politique, économique et social sont les résultantes d'un long cheminement à travers les siècles. On ne peut construire son avenir qu'en connaissant son passé. Le présent, c'est cet édifice complexe – pas toujours harmonieux, certes – qu'ont, peu à peu, bâti nos ancêtres; et nous, nous devons y apporter nos modestes pierres pour ceux qui naîtront.

Je me suis attaché à retrouver les maillons de la longue chaîne des générations sur le sol de Trégastel. J'y ai rencontré les hommes de la préhistoire, les Gaulois d'Armorique, les migrants bretons venus d'outre-Manche, les petits hobereaux du XV<sup>e</sup> siècle, l'humble peuple campagnard, les audacieux marins au service du duc de Bretagne puis du roi de France. J'ai vu se développer la longue querelle pour la prééminence entre les de Lannion et les de Launay-Nevet. J'ai assisté aux premiers balbutiements de la démocratie locale lors de la Révolution; puis aux débuts de l'enseignement primaire. J'ai aussi essayé d'analyser l'apparition, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'espèce nouvelle et étrange des vacanciers amateurs des bains de mer. Véritable révolution sociale et économique qui brilla de son plus vif éclat après la loi de 1936 accordant deux semaines de congés payés à tout salarié.

Enfin, 1994, année de parution de cet ouvrage, se trouvant être le cinquantième de l'arrivée au débarquement allié en Normandie, de celui de Provence et de la Libération, je me suis senti l'impérieux devoir de rappeler la part jouée par les Trégastellois au cours des trois dernières guerres que la France a menées contre l'Allemagne, et de rendre hommage

à ceux d'entre-eux qui, alors, firent le sacrifice de leur vie.

Plusieurs personnes ont accepté de m'aider et de me conseiller dans mes recherches. J'adresse à ce sujet mes vifs remerciements à Jacques ROGNANT, Jean-Yves LE MOIGAN, l'abbé Ernest LE DU, Pierre-Yves LOUIS, Corentin ANDRÉ, François LE GOFFIC, George STÄHLE et aux Trégastelloises et Trégastellois qui m'ont si gentiment raconté leurs souvenirs et confié des documents iconographiques pour illustrer l'ouvrage. Dans ce domaine, le lecteur remarquera en particulier les croquis de DORIG LE VOYER et les six reproductions d'aquarelles originales de JANIG LE VOYER et d'Hubert COMTEVEN.

Mais je dois surtout reconnaître que ce «Trégastel» n'aurait pu être aussi étoffé sans l'abondante documentation que M. Yves BRIAND, historien lannionais exilé à Paris, a bien voulu me confier; et aussi sans les conseils éclairés qu'il m'a prodigués au fur et à mesure qu'avançait la rédaction du manuscrit. Je lui exprime ici toute ma gratitude<sup>1</sup>.

Enfin, il faut savoir que je ne me serais jamais lancé dans une telle aventure si le conseil municipal de Trégastel, par sa commission de la culture, présidée par le maire, Georges LE NOANI, ne m'avait apporté l'indispensable soutien logistique, me libérant ainsi des fastidieuses contingences matérielles qui effrayent tant la race des «fureteurs bretons» dont j'ai l'honneur d'être un modeste spécimen.

Trégastel, le 1<sup>er</sup> mai 1994  
E. Mazé

1. Dans le texte et dans les notes, les initiales Y.B. signalent que les sources proviennent du fonds Yves Briand.

Chapitre I

## LE TERROIR

Avec ses six cent cinquante-cinq hectares, Trégastel est à ranger parmi les plus petites communes du département des Côtes-d'Armor. Située dans l'arrondissement de Lannion et appartenant au canton de Perros-Guirec, elle ne mesure que cinq kilomètres deux du sud au nord – du ruisseau de Guéradur à la pointe de l'île Renote (Castel-Menguy) – et trois kilomètres deux d'est en ouest – du moulin à mer au Grannec. Elle s'insère comme un coin entre ses deux grandes voisines: à l'est, Perros-Guirec (mille quatre cent deux hectares) et, à l'ouest, Pleumeur-Bodou (deux mille six cent soixante-douze hectares).

La commune de Trégastel est limitée:

- au nord, par la Manche; dix-sept kilomètres de côtes très découpées où alternent les rochers de granite rose et les plages de sable fin. Et ce qui fait l'originalité du littoral trégastellois c'est la présence d'un chapelet d'îlots pittoresques: l'île Tanguy, l'île Seigle, l'île aux Lapins ou à Santig (son nom breton: *enez Ezh*), l'île Ronde (en breton: *enez Wellan*), l'île du Dé (en breton: *Men Kranger*, la «pierre pendue»), l'île du Grand-Gouffre, l'île Costarérés, avec son château néo-gothique, l'île Renote, reliée au continent par une chaussée en 1895,
- au sud, par le ruisseau de Guéradur,
- à l'est, par le ruisseau de Kerougang qui coule dans la vallée du Grand-Traouïero et se jette dans le port de Ploumanac'h,
- à l'ouest, par un complexe de chemins et de ruisseaux (ceux de Parco-Coz, du Guer, du Goastel, de Roc'h Louarn).

Le sous-sol de la commune est entièrement granitique. La roche, essentiellement un granite rose à grains plus ou moins gros, affleure souvent, en particulier sur les creux et au bord de la mer pour former de monstrueux chaos.

Il y a trois cent millions d'années, commença la formation d'une grande masse de roches cristallines bien délimitée sur les sous-sols actuels entre Ploumanac'h et Trébeurden. Venu du noyau central, ce gigantesque épanchement (le « batholite de Ploumanac'h » des géologues<sup>1)</sup> n'eut pas la force de crever la couche des roches éruptives plus anciennes, mais la souleva jusqu'à une hauteur évaluée à cinq ou six mille mètres. L'érosion (un millimètre en moyenne par cinquante années) a permis de révéler la structure interne du massif, à la manière d'une coupe: en particulier un des très rares gisements de gabbro de Bretagne, une roche cristalline proche parente du granite, de couleur gris-noir, de grande densité et produisant au choc un son métallique très caractéristique. On le voit très nettement en bordure de la baie de Sainte-Anne... Cette structure géologique a été profondément remaniée au cours des âges. C'est ainsi qu'il faut retenir deux phénomènes essentiels qui précéderont à la formation des paysages actuels:

– les grandes glaciations, chacune suivie d'une période plus chaude, ont fait descendre d'épaisses masses de glace, jusqu'au sud des îles britanniques. Elles ont eu pour conséquences:

- d'amples variations des niveaux marins qui sont à l'origine des *rias* (les abers). La basse vallée des Traouïéro en est un parfait exemple local, à l'échelle très réduite évidemment. Au passage, citons parmi les plus célèbres: l'estuaire de la Rance, celui du Trieux, l'Aber-Wrac'h, l'Aber-Ildut, l'Aber-Benoît, l'estuaire de l'Aulne, celui de l'Oder;
- il y eut aussi une érosion très active due à la solifluxion<sup>2</sup> et aux pluies chargées d'embruns<sup>3</sup>. Ces deux phénomènes provoquèrent la désagrégation du socle cristallin. Les amas granitiques qui étonnent toujours le visiteur sont ce qui en reste, avec l'arène granitique (le « perrès »), le gravier et le sable des plages:



• au cours des grandes glaciations – en particulier la dernière, celle de Würm – des vents violents venus du nord balayaient la dépression exondée<sup>4</sup> qui, plus tard, sera envahie par la mer transgressante pour former la Manche. Ils se chargeaient de poussières d'argile qui se déposaient sur la partie septentrionale de la Bretagne pour former des couches de leuvs plus ou moins épaisses,

– après la formation de la Manche, due à l'apparition d'un climat plus doux (il y a seulement quelque dix mille ans!), les vents accumulèrent des sables, d'abord au fond des baies, puis en longues traînées de dunes qui, à Trégastel, se rencontrent dans la partie occidentale de la commune (Grève-Blanche, Grève-Rose). Ces formations dunaires se sont souvent greffées sur les amas rocheux dégagés antérieurement par l'érosion (Crec'h Lom, Crec'h Marouins, Crec'h Ti Gward...). En arrière, l'eau de ruissellement, éprouvant des difficultés à rejoindre la mer, donna naissance à des zones humides, les « kelen ».



Crec'h Lom

Les paysages de Trégastel résultent pour l'essentiel de ces phénomènes. Ce sont les plages, les grèves et les criques, les zones humides (ce qu'il en reste), la vallée des Traouïéro, les zones humides qui vont du fond de la baie de Kerlavos jusqu'à Tourouy en passant par le Gwaz-Veur, les Mezo-Gwenn, Pichel et Poul-Fang (« la mare de boues ») et enfin quelques sols lessivés dans la partie sud de la commune, aux environs du bourg.

Le réseau hydrographique, si l'on excepte la rivière de Kerougant de quatre kilomètres de longueur, ne comprend que de très modestes ruisseaux, tels le Gwaz-Veur (« le grand ruisseau ») qui se jette dans la baie de Kerlavos, le ruisseau de Keredol qui, après avoir péniblement traversé ce qui reste du petit marais du Kelen, se perd dans les sables de la crique de Crec'h Lom... À noter que certains de ces cours d'eau ne se voient guère, ayant été busés, sinon comblés, pour cause d'urbanisme.

Trégastel jouit, dans le contexte du climat maritime armoricain, d'un authentique micro-climat dû à ses faibles altitudes (la moitié de la commune est en dessous de vingt mètres) et à l'omniprésence de la mer. On constate par exemple que les précipitations sont largement moins abondantes que sur l'arrière-pays immédiat. En bref, des températures douces avec quelques jours de gelée par an, une pluviométrie assez faible (huit cents millimètres de précipitations par an). Et si les vents du secteur ouest y sont parfois violents, l'air est vivifiant et libre de toute pollution.

La végétation terrestre est de trois types, correspondant à trois biotopes bien définis. D'abord, sur les îles et les zones incultes et sèches du littoral, on rencontre une flore très variée. Peu ou point d'arbres, à l'exception de pins et de cyprès plantés par les propriétaires des premières villas. Mais des fougères, des ajoncs, dont *ajonc minor*, ajonc nain aux petites fleurs jaune-citron, souvent associés à l'églantine naine (*rosa pimpinellifolia* ou « rose pimpinelle ») aux odorantes fleurs crème; aussi l'aromatique serpolet, les matricaires, les silènes ventrus, les bruyères, le

fragon ou petit houx (*ruscus aculeatus*) et toutes sortes de graminées. Dans les coins d'ombre et plus frais, fleurissent au printemps la jacinthe des mois (*endymion*) et, dans la zone des embruns, l'œillet marin (*armeria maritima*) qui, en mai-juin, forme d'admirables tapis roses sur les pelouses littorales... Par endroits, quelques arbustes: le prunellier, l'aubépine, l'atriplex halimus d'origine méditerranéenne et les tamaris. Sur les fragments de dunes qui subsistent encore, on peut rencontrer le carex, l'ail à fleurs roses (*allium sphaerocephalum*), le panicaut de mer ou chardon bleu, le pavot cornu (*glaucocton flatum*) aux soyeux pétales jaunes. Ces trois dernières espèces qui deviennent de plus en plus rares à cause de l'homme sont protégées et ne doivent à aucun prix être cueillies.

Un peu vers l'intérieur des terres, le paysage végétal change. Dans les zones non cultivées, il faut mentionner les genêts, dont l'or incomparable resplendit au mois de mai, et le grand ajonc (*ulx europaeus*) qui fleurit d'un bout de l'année à l'autre.

Dans les zones humides croissent les saules, les aulnes et la végétation herbacée typique des marais et des prairies humides: phragmites aux inflorescences soyeuses, joncs, prêles, menthes...

Les deux marais salés de Trégastel situés l'un au fond de la baie de Sainte-Anne (Poul Palud) et l'autre au fond de la baie de Kerlavos forment une autre zone, maritime celle-là, et qui requiert l'attention des scientifiques parce qu'elle pourrait être menacée par des projets d'aménagement touristique. Toute une végétation halophile (adaptée au milieu salé) s'y développe comme les salicornes, la christe-marine, les stactes aux inflorescences lilas et les juncs maritimes.

En outre, la douceur des hivers a permis l'acclimatation d'espèces étrangères comme les cyprès, les mimosas, le figuier, les eucalyptus, l'araucaria, le yucca, l'aloe, l'agave, les magnolias, le fusain, le camélia, l'hortensia, le romarin, l'acanthé, les ficoides. Cette flore nouvelle

apparue avec le tourisme a notablement modifié les paysages trégastellois.

Chapitre II

## UN PEU DE GÉOLOGIE

Le complexe géologique de la côte de Granit Rose est connu chez les scientifiques sous le nom de batholite de Ploumanac'h. C'est un massif granitique de forme circulaire situé sur les communes de Perros-Guirec, Trégastel, Pleumeur-Bodou et Trébeurden, couvrant une superficie d'environ trente-cinq kilomètres carrés sur le continent, mais qui se signale en mer par des récifs émergeant jusqu'à deux kilomètres du littoral (Courtes, Lec'h Bian, Lec'h Braz, Lec'h Garo...).

Il y a environ trois cents millions d'années, une masse magmatique venue du noyau central de la terre et de plusieurs kilomètres cubes de volume se forma sous les roches plus anciennes comme le gneiss (pointe de Bihit en Trébeurden et Ranolien en Perros-Guirec) âgés de deux milliards d'années, la cornéenne de l'île Milliau, ou le granite de Perros-Guirec, âgé de six cents millions d'années. Ce complexe, aussitôt après l'achèvement du phénomène, pouvait culminer à quelque six mille mètres. La lente érosion devait aboutir à son éradication, et le paysage actuel en est le résultat. La carte géologique représente, en fait, la coupe horizontale du massif primitif. Son examen permet de conclure que l'intrusion du complexe granitique de Ploumanac'h s'est faite en trois grandes phases, matérialisées sur le terrain par trois zones concentriques. La zone extérieure, la plus ancienne, forme une bande large d'environ trois kilomètres au nord (de Kerlavos en Trégastel au Squerel en Perros) mais plus mal définie entre Toeno et Christ (Trébeurden). Les granites typiques de cette première intrusion sont le granite de La Clarté à gros grains rose vif, le granite des Traouïero, porphyroïde rose sombre et des roches du type gabbro, en général à grain fin gris sombre. Ces dernières roches se

1. Intrusion de roches éruptives qui se sont mises en place en profondeur en prenant une forme de dôme ou de calot et qui présentent une structure grenue. Du grec *habrus*: «profonds», et *lithos*: «pierres». Voir chapitre suivant.  
2. Glissement en masse de la partie superficielle du sol gorgée d'eau, qui se produit dans les régions froides lors du dégel.  
3. L'action des embruns sur le granit se poursuit évidemment de nos jours.  
4. Terme géologique signifiant «hors de l'eau». C'est le contraire d'«inondée».

**Le batholite de Ploumanac'h**  
Géologie schématique



rencontrent en quasi-totalité sur le territoire de Trégastel, au fond de la baie de Sainte-Anne, à Golgon et au bourg. La deuxième intrusion du magma est attestée par des roches situées dans une bande intermédiaire semi-circulaire, large d'environ deux kilomètres et s'étendant du Granec (Trégastel) à l'île Canton (Pleumeur-Bodou) en passant par Kerianegan, Kerenoc, Saint-Samson, Point-Coulard, Kerariou. Les granites qu'on y trouve sont les aplites de Trégastel, roses (Pichereh et Crech Argan), le granite de Kerianegan, allant du rose au violacé, le granite de Canton, à grain fin, gris rosé, bleuté ou violacé. La troisième et dernière intrusion, la plus récente, de forme ellipsoïdale, se révèle dans la partie centrale du complexe délimitée par l'île Morvil, Landrellec, Keralies, Penvern et l'Île-Grande. Les granites y sont à grain fin ou moyen allant du gris clair au gris-bleu.

Les chaos granitiques de la côte de Granite Rose, particulièrement remarquables sur la bande côtière entre Ranolien (Pernos-Guirec) et la Grève-Blanche (Trégastel) résultent de la désagrégation des granites provoquée par l'érosion. L'action de la mer est évidente pour les roches plus ou moins émergées, dont celles de l'estran, mais elle n'est pas la cause essentielle de l'érosion: il existe des chaos du même type loin de la mer (Huelgoat dans le Finistère, Sidobre dans le Tarn). L'érosion par les eaux de ruissellement, les pluies, les vents et les embous par nature chargés de sel, suffit pour expliquer la formation de ces blocs aux formes souvent fantasmagoriques évoquant des objets, des animaux, des personnages: le Tas de Crépes, la Palette du Peintre, la Bourtoille, le Lapin, la Tête de Mort, la Sorcière, le roi Gradlon... Baptêmes que d'aucuns regretter dans la mesure où il est bien préférable de laisser l'imagination et la libido du visiteur fantasmier à sa guise.

Mais comment donc s'opère l'altération du granite, roche cristalline réputée pour sa dureté? Chacun sait que

tout granite se compose de trois éléments: le quartz, d'un gris vitreux, le feldspath qui donne sa couleur au granite, et le mica, noir et brillant (biotite). Sous l'action de l'air humide salé, le feldspath s'altère et fait place à l'argile: c'est la kaolinisation qui transforme le granite en arène granitique<sup>1</sup>, produit meuble composé d'argile, de grains de quartz<sup>2</sup> et de paillettes de mica, lequel peut, à son tour, être attaqué et transformé en un mélange d'argile et d'oxyde de fer. Comme le granite est parcouru de fissures (ou diaclases) selon des plans parallèles et orthogonaux, l'altération par les eaux de ruissellement est plus intense le long de ces failles. Les blocs s'isolent, leurs angles et arêtes s'arrondissent. C'est la désagrégation en boules, caractéristique des roches granitiques... Un autre aspect du phénomène d'érosion, c'est la formation de cuvettes ou vasques et de sillons plus ou moins profonds. Une vasque en se creusant peut aboutir à la perforation du bloc de granite. Exemple: la Palette du Peintre, à l'île Renote en Trégastel.



La Sorcière (ou le Hirsion) avant son basculement de mai 1920 (collection Yves Briand).

**Géologie générale**



- Trégastel, géologie générale
- alluvions (A)
  - aplites (1)
  - granite de Morvil (2)
  - granite de Canton (3)
  - granite rose à gros grain (4)
  - gabbro (5)

Il faut aussi signaler la présence de roches branlantes, en équilibre instable. Ainsi, au Coz-Pors, sur le haut de l'amoncellement rocheux qui sépare le port de la plage, existait une énorme masse branlante appelée la Sorcière. Or, dans la nuit du 10 au 11 mars 1920, cette roche bascula et roula dans un fracas de tonnerre quelques mètres plus bas en se retournant sens dessus-dessous. Le pivot de granite sur lequel elle reposait avait dû se désagréger peu à peu, et cette nuit-là, l'équilibre fut rompu. Au pied de cette masse dont la couleur est plus claire que celle des rochers environnants gît un autre roc représentant une gueule ouverte avec un œil proéminent appelé le Sorcier.

Ce petit fait d'histoire locale est exemplaire pour montrer que l'érosion est toujours active et qu'elle modifie peu à peu nos paysages, mais avec une lenteur tout imprégnée de sagesse et qui contraste avec la hâte brouillonne de l'homme qui prétend avoir des droits sur la nature.



1. Magma : roches en fusion à plus de 1 800 ° C.
2. Le « perré », terme local.
3. Qui constituent le sable fin de nos plages.

Chapitre III

## LA MER

*Ô mer, ô mer, couronne de fortune,  
Chercheuse d'infini par-delà les grands monts,  
Toi que le soleil brûle et que fleurit la lune,  
Belle au front couronné de sombres goémons,  
Nous savons le secret de la tendresse brève,  
Et tes yeux sont pareils à ceux que nous aimons,  
Tes vagues doucement viennent baiser la grève,  
C'est toi la bonne hôtesse au souriant accueil,  
La princesse idéale et la dame du rêve...  
Mais la mer est mauvaise aussi, mauvaise en diable,  
Oh ! tu nous rauque au fond de la conque effroyable !  
C'est la fille aux yeux convulsés, aux cris tridentés,  
Elle écume, elle boit, elle grince des dents,  
Elle hurle, elle bout, elle est en mâle rage,  
C'est l'esprit monstrueux qui déchaîne l'orage,  
La reine au cœur glacé du royaume des morts,  
Celle qui sans pitié, sans haine, sans remords,  
Pour engloutir le monde ouvre ses bras de goule,  
Et tout est noir, et tout chancelle et tout s'écroule,  
Sur le gouffre infini passe un souffle infernal,  
Vite, bon sémaphore, allume ton fanal.*

Gabriel Vicaire

### Un peu de théorie

Avoir quelques notions élémentaires sur le phénomène des marées est une nécessité lorsque l'on séjourne au bord d'une mer comme la Manche ou l'Océan atlantique. La pêche des coquillages, la pêche à la ligne à partir d'un rocher, la visite des îlots accessibles à marée basse, sans compter tous les sports nautiques de plus en plus pratiqués sur nos rivages marins... autant de plaisirs qui requièrent la connaissance de ce phénomène.

Toutes les eaux du globe, même les plus modestes, sont en principe affectées par le mouvement des marées. Sur nos côtes bretonnes, la marée est de type semi-diurne, c'est-à-dire qu'il y a deux marées par jour, soit deux pleines mer et deux basses mer en vingt-quatre heures.

Les marées sont le résultat de l'influence de la lune et du soleil en vertu des lois de l'attraction universelle dont la théorie fut élaborée par le savant britannique Newton vers 1666. Tout se passe comme si la lune et le soleil conjuguaient leurs efforts pour aspirer les masses fluides du globe terrestre, l'attraction lunaire étant 2,17 fois plus forte que celle du soleil. Ces deux actions se combinent au maximum quand ces deux astres sont en conjonction (alignés). C'est le moment des marées de vive-eau. Quand ils se contraignent au maximum, sans cependant jamais s'annuler, on dit qu'ils sont en quadrature (formant un angle de quatre-vingt-dix degrés avec la Terre comme sommet) pour provoquer les marées de morte-eau. Une marée dure environ douze heures et se décompose comme suit :

- la marée montante, ou flux, ou flot (six heures),
- l'étale de haute mer (vingt-cinq minutes),
- la marée descendante, ou reflux, ou jusant (six heures),
- l'étale de basse mer (vingt-cinq minutes).

Le marnage, c'est la différence de niveau, l'amplitude entre la pleine mer et la basse mer. Il varie avec l'importance du coefficient de la marée dont le chiffre est toujours

indiqué sur les horaires des marées<sup>1</sup>. Pour calculer le marnage d'un point de la côte il est indispensable de connaître l'unité de hauteur de ce lieu. Chaque port possède sa propre unité de hauteur<sup>2</sup>. Exemple : Ploumanach, 4,20; Trébeurden, 4,10. Pour Trégastel, situé géographiquement entre ces deux ports, on peut prendre la moyenne de ces deux chiffres, soit 4,15. Remarque que sur les côtes de Bretagne nord, l'unité de hauteur augmente d'ouest en est (Brest, 3,21; Morlaix, 4,10; Heaux de Bréhat, 4,66; Saint-Malo, 5,67; Cancale, 6,27).

On obtient le marnage d'une marée dans un lieu donné en appliquant la formule suivante :  
M (marnage) = U (unité de hauteur) x C (coefficient) x 2.  
Exemple : à Trégastel, le 27 septembre 1988 :  
M = 4,15 x 117 x 2 = 9,71 m.

Il faut aussi savoir que le mouvement ascendant et descendant de la mer ne s'effectue pas d'une manière linéaire mais selon la loi dite « des douzièmes ». Pour appliquer cette loi, on commence par diviser le marnage par douze. Dans le cas ci-dessous, on obtient 9,71 m : 12 = 81 cm. Puis on dresse le tableau suivant :

1 <sup>re</sup> heure.....	81 cm x 1 = 81 cm (1/12)
2 <sup>e</sup> heure.....	81 cm x 2 = 162 cm (2/12)
3 <sup>e</sup> heure.....	81 cm x 3 = 243 cm (3/12)
4 <sup>e</sup> heure.....	81 cm x 3 = 243 cm (3/12)
5 <sup>e</sup> heure.....	81 cm x 2 = 162 cm (2/12)
6 <sup>e</sup> heure.....	81 cm x 1 = 81 cm (1/12)
7 <sup>e</sup> heure.....	81 cm x 12 = 9,72 cm (12/12)

### La mer, atout majeur pour une bonne santé

Des régions de la France méridionale comme la Provence et de nombreuses stations thermales jouent avec succès la carte du soleil. La Bretagne doit jouer celle des vertus de son eau de mer et de ses algues. Car la mer bretonne

est à classer au premier rang de toutes les eaux curatives par sa pureté, par ses algues, son plancton, ses sels et les minéraux qu'elle a en suspension ou en solution. Et le brassage incessant qu'elle subit par les vents et les marées en favorise l'action. Le vulgaire bain de mer froid permet bien des échanges osmotiques entre notre organisme épuisé par les impératifs de notre vie d'hypercivilisés et les richesses fondamentales de la mer. Nagère, le docteur J. Le Floch, de Guingamp, citait souvent en exemple le cas de ce pêcheur breton aux dents déchaussées et bran-

lantes. Le manque de tabac à chiquer pendant les austères années de la dernière guerre mondiale le contraignit à mâchouiller des algues. Son affection disparut comme par enchantement.

Lorsque l'eau de mer est prélevée juste au-dessus d'un champ d'algues, elle possède un pouvoir antibiotique élevé, ce qui n'est pas le cas pour les eaux qui en sont dépourvues. Si la Provence jouit du prestige incontesté du soleil, la Bretagne est un réservoir de santé pour tous ceux que la vie moderne a affaiblis. Son avenir est dans la thalassothérapie<sup>3</sup>, cette guérison par la mer, qu'elle soit pratiquée scientifiquement dans des centres spécifiques ou tout simplement au cours d'activités liées à la mer comme les baignades, les marches dans l'eau, la pêche à pied... À l'heure du bain, à celle de la promenade le long des grèves et des sentiers côtiers, c'est en « consommant » de l'algue par le simple jeu de la respiration que le « curiste » fera sa provision d'iode dont les scientifiques ont établi le rôle primordial dans le bon fonctionnement du système glandulaire.

On a l'habitude de décrier le climat breton, si instable qu'on peut en effet subir des étés humides, au grand désespoir des vacanciers. Et pourtant, ces petites pluies fines, brumes, crachins ou embruns détiennent une grande charge thérapeutique parce qu'ils ont prélevé en passant sur la mer les oligo-éléments que notre organisme réclame. Et le thermalisme marin breton pourrait adopter la devise : « Embruns, c'est cellules revigorées. »

### L'enzyme anti-rides

En décembre 1988, la division « Biotechnologies marines » de la société d'engrais composés, minéraux et amendements (oséas), implantée à Pontreux<sup>4</sup> (Côtes-d'Armor) et dirigée par Xavier Briand, docteur en chimie marine, a fait une découverte fondamentale, en l'espèce une enzyme, la superoxydismutase (sio), aux propriétés tout à fait exceptionnelles dans les domaines de la cosmétique et de la pharmacie. La molécule de sio est enfermée dans une algue marine très spécifique récoltée à la main par vingt mètres de fond au large de Bréhat. X. Briand l'a baptisée *Supericos dimutase*, d'après l'enzyme découverte.

La sio démontre l'extraordinaire propriété de protéger la peau en retardant son vieillissement, qu'il soit naturel ou provoqué par l'action néfaste d'agents extérieurs (soleil, tabagisme, polluants atmosphériques...). On trouve déjà des crèmes cosmétiques anti-rides contenant cette enzyme miracle en pharmacies et en grandes surfaces.

Mais la sio est devenue aussi un produit pharmaceutique reconnu. On lui a trouvé des propriétés anti-inflammatoires, utilisées en rhumatologie, sclérodémie, cancérologie cutanée.

Enfin, les vertus de la *Supericos dimutase* intéressent l'industrie agro-alimentaire pour la conservation des aliments et en diététique.

Les chercheurs de la sioa ont obtenu d'autres résultats intéressants puisqu'une trentaine de produits nouveaux sont sortis de leurs laboratoires. C'est ainsi que le phycocon, extrait de la *Coralina officinalis* est le premier filtre infra-rouge naturel d'origine végétale. Incorporé dans les crèmes solaires et les rouges à lèvres, il freine les effets nocifs des infra-rouges et lutte ainsi contre le vieillissement de la peau.

<sup>4</sup> Dans l'ex-lieu de DUNCOP. La sioa appartient au groupe Roullier (Saint-Malo). Son activité est basée sur l'exploitation et la commercialisation des algues et amendements marins. Elle est présente à Pontreux, Trébeurden, Châteauneuf (17), Pleubian, Quimper, Roscoff et emploie trois cents personnes dont deux cents en Côtes-d'Armor. Son chiffre d'affaires est de 500 millions de francs.

1. Le service hydrographique et océanographique de la Marine publie un *Annuaire de marées*. Les horaires paraissent dans la presse locale, et de petits dépliant sont mis à la disposition du public chez les marchands de journaux et dans les OTS.  
2. Mesurée à partir du coefficient 100. L'unité de hauteur s'obtient en divisant par deux le marnage lors de ce coefficient.  
3. Du grec *thalassa* « mer », et *therapeia* « traitement ».

## LES TRÉGASTELLOIS

« Nous sommes les héritiers de ceux qui sont morts.  
Les associés de ceux qui vivent.  
La Providence de ceux qui naissent. »

**S**i, géologiquement parlant, Trégastel est une des plus vieilles terres de la planète, c'est aussi un endroit qui a connu très tôt l'implantation des hommes de la préhistoire. Les vestiges du néolithique sont encore là, sous nos yeux, pour en témoigner. On sait aussi que des Gaulois y ont vécu; la stèle gravée de Sainte-Anne<sup>1</sup> en est la meilleure preuve. Ces Celtes appartenaient à la grande nation des Osismes dont le territoire s'étendait sur toute la partie de la péninsule armoricaine située à l'ouest d'une ligne allant du fond de la baie de Saint-Brieuc à l'estuaire de l'Ellé... Puis vinrent les légions de César et l'intégration de la Gaule dans l'Empire. Les Gaulois, résignés et soumis, acceptèrent la domination romaine et adoptèrent, surtout dans les régions méridionales de la Gaule et dans les centres urbains, la culture des vainqueurs. Ils devinrent des Gallo-Romains. Y a-t-il des souvenirs de cette longue période de cinq siècles à Trégastel? On montre bien un vieux chemin rectiligne, au midi de Kerguntuil, la « voie romaine ». Aucune preuve ne peut justifier pour le moment cette appellation. C'est une route ancienne, ce qui n'est pas si mal. On peut aussi émettre l'hypothèse qu'un corps de garde au Bas-Empire, un *castellum*, ait été établi au lieu-dit « Coz-Castel » (« le vieux château »). Et ce *castellum* aurait donné son nom à Trégastel (voir chapitre IX « Les origines bretonnes de Trégastel », p. 40).

Mais l'époque déterminante de notre histoire a été, de toute évidence, l'immigration bretonne. Pendant quatre siècles, avec une culmination au VI<sup>e</sup> siècle, des populations celtes déjà christianisées, venues de l'île de Bretagne<sup>2</sup> à la suite de chefs civils et religieux, s'établirent en Armorique. C'est ainsi, par exemple, que fut fondée la Domnonée, un royaume breton qui s'étendait sur la partie

nord de notre péninsule et qui, plus tard, comptera cinq évêchés (Saint-Pol-de-léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol). Trégastel dépendra de l'évêché de Tréguier ou du Trégor.

La paroisse de Trégastel devint commune à la Révolution. Sa population s'est accrue régulièrement : 1790, six cent trente habitants; 1862, mille trente-six habitants; 1890, mille cent quarante et un habitants; 1954, mille cinq cent vingt et un habitants; 1982, deux mille soixante-trois habitants.

Jusqu'à la naissance de l'industrie touristique, les deux activités économiques à Trégastel s'orientaient vers la mer (pêche, marine marchande, marine de l'État) et le travail de la terre. Le centre important était alors le bourg avec son complexe paroissial (l'église au milieu du cimetière et le presbytère), ses écoles publique et privée, sa mairie, ses artisans, ses estramineux et ses petites boutiques. La chapelle Sainte-Anne-des-Rochers se dressait après de ses gros rochers au fond de la baie, bien seulette, avec dans les environs quelques fermes (Peulven, Kerdol, Cosquer) et des chaumières de pêcheurs.

Puis surgirent les deux vagues du tourisme d'été. D'abord celle du XIX<sup>e</sup> siècle finissant qui apporta sur nos rivages de riches citadins venant découvrir les vertus de la mer. Ce sont eux qui firent édifier les grandes demeures bourgeoises que l'on peut voir à proximité du Coz-Pors. La seconde vague fut celle des vacanciers en rupture d'atelier, de bureau ou d'usine, par la grâce de la loi sur les deux semaines de congés payés (1936). L'industrie touristique se développa alors d'une manière fulgurante, à Trégastel comme partout ailleurs sur nos côtes bretonnes. Comme des champignons après une tîde pluie de septembre, toutes sortes de commerces surgirent du néant; des hôtels, des restaurants, des pensions de famille s'ouvrirent; et chaque famille trégastelloise s'ingénia à aménager sa maison afin de recevoir dignement les « baigneurs ».

Les Trégastellois actuels sont les descendants plus ou moins directs de toutes ces populations qui se sont succédé sur leur vieux sol. Ils leur doivent un beau patrimoine tant architectural que culturel (la langue bretonne, les traditions). Et c'est cet héritage qu'ils ont le devoir impératif de préserver sous peine de perdre leur identité.



18. TRÉGASTEL (C. du N.). - Les Rochers de Coz-Castel. - 520

Collection Yves Brund.

1. Actuellement dans une propriété privée (Ker Dabut).
2. La Grande-Bretagne.

## LA PRÉHISTOIRE

**L**a bande côtière du Trégor, avec son littoral et son estran, est d'une richesse archéologique incontestable, concernant la préhistoire et la protohistoire. On y rencontre des traces, souvent importantes, des premières civilisations, depuis l'arrivée des chasseurs néanderthaliens jusqu'aux Celtes.

### Le paléolithique

L'Armorique a dû être visitée pour la première fois par nos lointains ancêtres bien après d'autres régions d'Europe. Le gisement d'outils de pierre taillée le plus ancien connu sur ce continent est à Chilhac (43). Il est daté d'environ 1,8 million d'années. Alors qu'en Trégor-Gouelo, on ne peut pressentir l'existence de quelques rares habitats du paléolithique inférieur le long du littoral actuel qu'à une date qui varie de 300 000 à 80 000 années BP<sup>1</sup>. La toute récente découverte d'un biface acheuléen sur l'estran de Pors-ar-Goret (Perros-Guirec) confirme la présence du chasseur paléolithique. Cet ancêtre choisissait de préférence des sites abrités au pied de promontoires pour construire ses cabanes. En 1967, le professeur P.-R. Giot a découvert à Bréhat un abri de cette époque (soixante mille BP)... On a trouvé des silex taillés de cette culture paléolithique à Trozoul (Trébeurden) et à Poul-Palud (Trégastel).

### Le mésolithique

Vers vingt mille BP, le climat s'adoucit. C'est la fin de la grande glaciation de Würm. Le niveau de la mer se met à monter rapidement. La Manche commence à se former.

L'homme toujours prédateur pour l'essentiel se met timidement à l'élevage mais refuse de se sédentariser. Sur nos côtes on connaît quelques sites de cette époque : on y a trouvé une abondance d'outils en silex taillé dits microlithes à cause de leurs petites dimensions. Selon P.-R. Giot, « certains groupes humains dits mésolithiques sont en fait contemporains des premières influences néolithiques en Armorique, voire des premiers dolmens ».

### Le néolithique

Il y eut donc, au début, coexistence des deux cultures. L'une à son crépuscule, et l'autre, néolithique, promise à un étonnant destin. Venus de la vallée du Rhin ou du bassin méditerranéen, les hommes de cette civilisation apparaissent en Trégor au cinquième millénaire avant J.-C. Ils détiennent un capital culturel extraordinaire : élevage, culture des céréales, art de la céramique, vie sociale hiérarchisée, grandes préoccupations métaphysiques. Leur technologie est des plus avancées. Pour le profane, les vestiges les plus typiques sont les outils de pierre polie et les mégalithes. L'ère du néolithique ira, en Armorique, de cinq mille à deux mille ans avant J.-C. Elle est caractérisée à son début par le dolmen simple ou à couloir. Le monument était recouvert d'un terre de pierres sèches (cairn) parfaitement agencé. Le plus ancien dans notre coin du Trégor se trouve sur l'île Bono (Sept-Iles) et daterait de quatre mille cinq cents ans avant J.-C. Le dolmen de Kerguntuil (Trégastel) pourrait être de cette époque... Le néolithique final, vers deux mille ans avant J.-C., est fort bien représenté par les allées couvertes. Il s'agit de sépultures collectives jouant peut-être aussi le rôle de lieu de culte. Trégastel en possède deux. Une dans l'île Renote, qui est bien délabrée ; l'autre à Kerguntuil. Elles furent toutes deux fouillées en 1939 par les soins du directeur d'école de Trégastel, Maxime Gourhant<sup>2</sup>. L'allée couverte de Ker-

guntuil, restaurée – très maladroitement – par le même, est cependant fort intéressante par les sculptures et gravures qui figurent sur deux piliers, côté intérieur. On y remarque surtout la représentation multiple de la grande déesse néolithique sous forme de paires de seins soulignées par une gravure en U.

### L'âge des métaux

Vers deux mille ans avant J.-C. apparaissent les premiers métallurgistes d'Armorique. C'étaient d'habiles artisans spécialisés dans la fabrication d'armes, d'outils, de parures et d'ustensiles en bronze, alliage de cuivre et d'étain. Le cuivre presque inexistant en Armorique provenait des îles britanniques, d'Ibérie et des Alpes ; et l'étain, on allait le chercher dans ces mystérieuses îles Cassitérides<sup>3</sup> dont la localisation est encore sujette à controverses : Galice ? Armorique occidentale ? îles Scil-

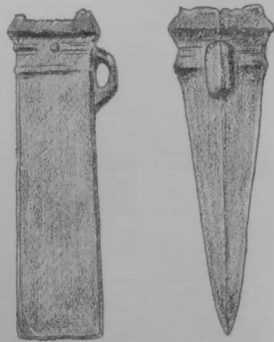


L'urne de Ti Neoui présentée par l'inventeur Yves Mari et son frère.

ly? À l'âge du bronze, les échanges commerciaux le long des côtes de la mer du Nord, de la Manche et du golfe de Gascogne, déjà importants au néolithique, s'intensifient et permettent l'essor de civilisations évoluées chez les peuples riverains. Il faut d'ailleurs se demander s'il y a eu incursions de nouvelles ethnies ou si ce sont les autochtones du néolithique qui assimilèrent les techniques avancées de la métallurgie et adoptèrent de nouvelles mœurs sociales, funéraires et religieuses. Tout va changer à partir de la connaissance du métal. Aux anciennes classes sociales comme les agriculteurs, les potiers, les prêtres et les guerriers vont s'ajouter les métallurgistes, les mineurs, les commerçants et les marins. En bref, une société moderne. Les rites funéraires évoluent. Les sépultures collectives font place aux tombes individuelles qui sont souvent des tombeaux princiers recouverts de grands tumulus et contenant un riche mobilier composé d'épées, de poignards, de haches, de colliers, de parures en or, etc.<sup>4</sup> Un autre type de rite funéraire est à signaler. C'est l'incinération. En haut de l'estran de la grève de Ti Neouis (Trégastel), Yves Mari, de Ploumanac'h, a découvert en 1963 une grande urne décorée d'un large cordon sous le rebord. Une petite urne avec un galet en guise de couvercle se trouvait à l'intérieur et devait contenir les cendres du mort. Ce type d'urne est à rapprocher des *overhanging urns*<sup>5</sup> des sépultures du bronze moyen dans les îles britanniques. Ces vases cinéraires attestent de rites funéraires bien humbles si on les compare aux orgueilleux tumulus princiers plus anciens. Ils reposaient souvent à même le sol, sans aucun appareillage annexe. C'est le cas de l'urne de Ti Neouis<sup>6</sup>.

D'autres témoins originaux de l'âge de bronze final en Bretagne (vers sept cents ans avant J.-C.), ce sont les haches à douilles armoricaines. On les a découvertes enfouies par grands dépôts de plusieurs centaines, pour atteindre à ce jour le nombre extraordinaire de trente-six mille en trois cent quinze dépôts. Toutes ces trouvailles

n'ont concerné que les cinq départements bretons et les départements de la Mayenne et de la Manche<sup>7</sup>. Ce genre d'objet est creux (d'où la qualification de « douille »), la section est rectangulaire et il porte un anneau latéral. L'analyse du métal révèle un bronze à très forte teneur en plomb et très peu d'étain. Ce qui exclut toute fonction utilitaire, guerrière ou pacifique, l'obtention d'un tranchant efficace étant impossible avec un tel alliage. Il s'agirait plutôt d'une prémonnaie. Et comme on a, en outre, découvert ce type de haches en plusieurs endroits de France (Pyrénées,



Bronze final. Hache à douille armoricaine. Type Perros-Guirec. Taille réelle: 13,5 cm.

vallée du Rhône, Jura, Alpes), en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Irlande, on aurait là une preuve évidente d'une grande activité commerciale à la fin de l'âge de bronze, voire aux premiers temps de l'âge de fer.

Le premier âge de fer (VII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles avant J.-C.) ou civilisation de Hallstatt<sup>8</sup> concerne l'Europe centrale. Il n'y a pas eu de réelle pénétration de cette culture en Armorique où on constate plutôt une assez longue coexistence de l'âge du bronze finissant et du premier âge du fer. C'est progressivement qu'apparaissent les nouvelles techniques (armes en fer, cavalerie, camps fortifiés), une autre organisation sociale à caractère guerrier et un nouveau rituel de la mort.<sup>9</sup> Il est vraisemblable que dès cette époque on ait commencé également à utiliser de minuscules habitats de refuge situés sur des pitons rocheux, des rochers naturels en forme de tours, avec un aménagement éventuel complémentaire. Ces sortes de structures sont fréquentes sur le littoral du Trégorois vers Perros-Guirec et Plougrescant par exemple. On a découvert ainsi sur de telles tours rocheuses des foyers et des restes divers<sup>10</sup>.

La découverte récente (1987) de tessons d'une grande urne à Castel Menguy (le Renot) permet de penser que ce genre de refuge existait sur au moins un point du rivage trégastellois.

Mais c'est surtout au cours d'une deuxième période dite de la Tène<sup>11</sup> (cinq cents à cinquante ans avant J.-C.) que l'expansion de la civilisation des Celtes s'opéra jusqu'à atteindre la Baltique, la Méditerranée, la mer Noire, l'Asie mineure et l'Océan atlantique. On pense de plus en plus à une acculturation, forcée ou non, des peuples indigènes plutôt qu'à des mouvements migratoires de populations celtes. Et s'il y a eu une implantation importante de celtophones, ces derniers étaient déjà des sang-mêlé. Il faut définitivement détruire le mythe des Celtes, race de seigneurs, grands, blonds, supérieurs en tout aux populations antérieures. On sait qu'un peuple

peut faire évoluer sa propre culture sans avoir à subir une quelconque invasion, car les idées et les technologies peuvent voyager toutes seules ou être colportées par de petits groupes humains, vecteurs d'une nouvelle civilisation; ces groupes assimilant d'ailleurs en échange les éléments positifs de la culture autochtone. Le métissage des cultures a toujours été source de progrès. C'est par exemple ce qui expliquerait la présence en Armorique<sup>12</sup> de peuples gaulois à vocation maritime alors que la culture celte était fondamentalement terrienne.

À Trégastel, le grand témoin de cette époque c'est la très belle stèle gauloise de sainte Anne<sup>13</sup>. Un autre vestige, malheureusement détruit par les engins de nettoyage lors de la première marée noire<sup>14</sup>, c'est un atelier de fabrication du sel à partir de l'eau de mer, découvert en 1964 par Yves Mari en bordure de la baie de Kerlavos<sup>14</sup>.

1. *sp.* de l'anglais *before present* (« avant maintenant »).  
 2. Qui était aussi président du syndicat d'initiative. Avec le mobilier trouvé au cours des fouilles, il constitua un petit musée préhistorique sous les rochers du Père Eternel, aujourd'hui remplacé par l'Aquarium marin.  
 3. Du grec *basiliteros* « étau ».  
 4. À La Motte (Lannion) et Kerjastel (Plouaret) par exemple.  
 5. Urnes à manchon débordant.  
 6. Actuellement au dépôt archéologique de Guingamp.  
 7. Onze mille haches dans ce dernier département.  
 8. D.-R. GIOT, *Préhistoire de la Bretagne*, Ouest-France, Rennes, 1979, p. 243.  
 9. *Ibid.*  
 10. Site en Suisse, sur les bords du lac de Nédachatel.  
 11. *Armorica* - le pays face à la mer.  
 12. Voir chapitre IV « Les Trégastellois », p. 20 et chapitre VII « La stèle gauloise du Peulven », p. 35.  
 13. Naufrage du pétrolier *Torrey-Canyon*.  
 14. Voir chapitre VIII « Le sel des Gaulois », p. 38.

## LES MÉGALITHES TRÉGASTELLOIS



### L'allée couverte de Kerguntuil

En 1930, un archéologue hollandais, A.-E. van Giffen, fit l'acquisition d'un vase néolithique provenant de l'allée couverte de Kerguntuil. Neuf années plus tard, juste avant la Seconde Guerre mondiale, cet archéologue et son équipe procédèrent aux fouilles du tumulus de La Motta (Lannion) où le résultat s'avéra très positif: découverte d'un coffre funéraire formé de dalles de pierre, des pointes de flèche en silex, et surtout une petite «boîte» rectangulaire en or... Maxime Gourhant apprit par une indiscretion que les Hollandais projetaient de fouiller le monument de Kerguntuil. L'alerte rouge est donnée et c'est le branle-bas dans la commune où l'on ne veut absolument pas que des étrangers, même experts en archéologie, s'occupent des affaires du pays. Tout le monde est sur le pied de guerre. Voici l'opération telle que l'a racontée l'*Ouest-Eclair* du 20 mars 1939 (Y. B.):

«Faisant preuve, en cette circonstance, d'un bel esprit d'équipe... les habitants de Trégastel décidèrent de se mettre, groupés en plusieurs escouades destinées à se relayer dans ces durs travaux, bénévolement à la disposition de leurs dirigeants.

«Le jeudi ayant été choisi d'un commun accord comme le jour le plus facile, ce fut donc, le 16 mars, à huit heures, une petite compagnie de véritables sapeurs du génie qui se dirigea, à bord de trois autos et d'une camionnette escortés de nombreux vélos vers Kerguntuil, armés des outils les plus divers.

«... Sapeurs-bêcheurs et sapeurs armés de faucilles et de haches durent donc entrer d'abord en action pour débayer les côtés de l'allée couverte.

«Les travaux étaient dirigés par M. Aubert, en sa double qualité de représentant du conseil municipal et

d'ancien entrepreneur des travaux publics, assisté de M. Maxime Gourhant, président du SI.

«Une fois dégagée dans ces grandes lignes, l'allée couverte apparut intacte dans sa plus grande partie. Certains blocs latéraux, cependant, ayant subi des déplacements soit par affaissement du sous-sol, soit par déplacements volontaires au moment de la construction des talus, il fut décidé de procéder, avant toute fouille, à une remise en place et à une reconsolidation générale.

«Cette opération aura eu pour résultat immédiat de rendre le travail des fouilleurs sans danger. Elle en aura un second, des plus importants: ce sera de présenter à nos visiteurs étrangers une reconstitution mégalithique scrupuleusement faite et à peu près unique dans notre département, où le seul autre spécimen d'allée couverte se trouve à Trébrivan, près de Mael-Carhaix.

«Méthodiquement poursuivi toute la matinée, le travail put être accéléré dans l'après-midi grâce au matériel et au personnel, aussi dévoué qu'expérimenté, mis à la disposition des autorités par M. Daniel Rivoallan, directeur-propriétaire des Carrières des Traouitéro.

«Parmi les personnalités présentes et les escouades d'aides bénévoles, nous avons noté MM. Daniel Rivoallan, David, Gloaguen, Boudot, Eugène Vallée, Blévenec, Perrin, père et fils, Le Roux, hôteliers ou commerçants à Trégastel-plage, Le Saux et Richard, hôteliers au bourg de Trégastel, Audigou, boucher (qui a fait don au futur musée d'une belle hache en pierre polie trouvée sur un de ses terrains au Cosquer), Riou et Bêbec, instituteurs, Fustec, secrétaire de mairie, Arsène Le Gall, Campion, etc.

«La fouille proprement dite de l'allée couverte, à l'intérieur, n'a pu être que légèrement entamée à cause de permis de ramener déjà au jour quelques pièces classiques, que l'on trouve dans toutes ces sépultures préhistoriques et qui, au fur et à mesure de leur découverte,

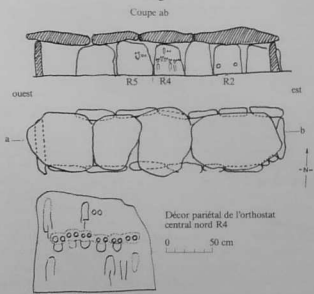
attendue par les chercheurs et par les curieux avec l'impatience qu'on devine, ont été accueillies avec le plus vif intérêt. On a ainsi trouvé une nouvelle hache en pierre polie, un formoir de potier, une pierre percée... un goulot d'amphore et de nombreux débris, nettement reconnaissables, d'urnes funéraires, des pièces de dallage complètes, des morceaux de briques; enfin, quelques traces de bronze et de minerai de fer.»

La *Bretagne à Paris* datée du 1<sup>er</sup> avril 1939 donne elle aussi un compte rendu des fouilles en cours (Y. B.):

«La seconde journée de travail du 23 mars donna des résultats magnifiques, dépassant de beaucoup toutes les espérances. D'ores et déjà, on peut dire que le musée préhistorique de Trégastel est constitué, avec cet avantage sur beaucoup d'autres qu'il ne contiendra que des objets trouvés dans la région et que les fervents de cette science pourront aller sur place se rendre compte du cadre dans lequel ces objets ont été trouvés. La plupart des mêmes travailleurs bénévoles et dévoués qui avaient apporté leur concours au dégagement général du 16 mars se trouvèrent de nouveau le 23, dès huit heures, dans la tranchée. Parmi eux, nous nous excusons d'avoir omis de nommer MM. Raymond Le Golf et Camille Patoiseau, constamment au premier rang. MM. Legrand, jardinier, Gourhant, garde-champêtre, Pierre Le Guern étaient venus grossir les rangs des travailleurs. Comme le premier jour, M. Daniel Rivoallan, directeur des Carrières des Traouitéro, avait mis à la disposition des chercheurs un matériel précieux servi par deux de ses ouvriers spécialisés. M. Aubert, conseiller municipal, ancien entrepreneur de travaux publics, dirigeait la manœuvre. Étaient également présents MM. Maxime Gourhant, président du SI, directeur de l'école; Riou, son adjoint; Fustec, secrétaire de mairie.

«Le premier but à atteindre était de relever deux des blocs, constituant la paroi latérale médiane de l'allée

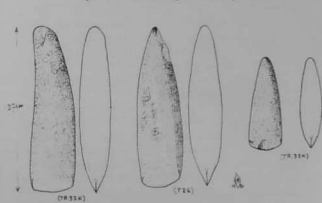
Sépulture à entrée latérale de Kergentuil



couverte, du côté nord. Ces deux blocs avaient glissé dans la terre argileuse sous le poids de l'énorme bloc de couverture et recouvraient de leur masse le tiers du terrain à fouiller.

« Lorsqu'ils eurent été mis debout, on s'aperçut avec un vif intérêt qu'ils portaient sur leur face inférieure une suite de figures, sculptées en relief dans le granite. C'était une bande préalablement polie de groupes de gros boutons jumelés, séparés par un léger intervalle. Il y avait six groupes sur une des dalles, deux seulement sur la seconde, en commençant par son rebord est et semblant donc continuer les six autres groupes. L'interprétation logique de ces signes paraissait être qu'on se trouvait en présence d'une énumération et que, par conséquent, un certain

Haches polies en dolérite  
Sépulture néolithique de Kergentuil



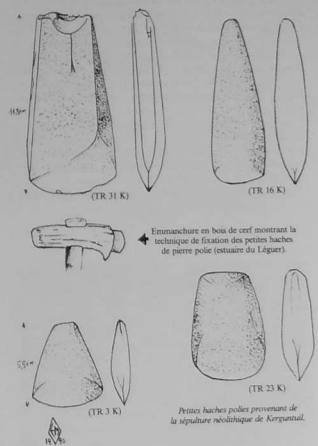
nombre de guerriers devait être inhumés sous cette allée, les inhumations s'étant échelonnées sur une longue période.

« La découverte d'un double dallage, lorsqu'on entreprit de creuser le sol, vint bientôt étayer cette hypothèse, que ne fit que confirmer la facture de la qualité des poteries découvertes. Celles qui furent découvertes au niveau du premier dallage étaient malheureusement toutes brisées, probablement par la chute des parois. Plusieurs offrent cependant des fragments importants qui permettent de reconnaître leurs formes et leurs dimensions. De celles-ci, et aussi de la cuisson subie par leur terre, il est permis de conclure nettement qu'elles ont été faites au tour de potier. Il n'en est pas de même de deux urnes funéraires trouvées intactes au niveau du second dallage. La plus

grande mesure dix-neuf centimètres de hauteur, la plus petite quinze centimètres. Ici, nous sommes en présence de poteries beaucoup plus anciennes, faites à la main, d'une pâte plus grossière et d'une cuisson plus sommaire, par conséquent d'une fragilité beaucoup plus grande. Autour de ces deux belles pièces, ont été trouvées dans l'après-midi du 23 cinq haches polies, de taille et de composition diverses. Il y en a deux en diorite, une en diabase, une en aplite et une — la plus petite et la plus jolie : un vrai bijou — en silex. On a également trouvé une belle pointe de flèche taillée dans le même silex de qualité parfaite, dite du Grand Pressigny... »

C'est ainsi que les fouilles et la restauration du monument furent exécutées tambour battant, en deux jours, avec toute la fougue du patriotisme local, mais sans aucune rigueur scientifique. Et l'on peut aisément imaginer la grande déception des archéologues hollandais lorsqu'ils se présentèrent devant une allée couverte fraîchement restaurée et aussi le triomphe peu modeste mais légitime de Maxime Gourhant et de ses nombreux amis.

On peut donc voir, en bordure d'un champ de la ferme de Kergentuil, dans l'axe du talus, le fameux monument tel qu'il fut restauré en 1939. L'édifice comporte douze supports verticaux agencés en deux rangs parallèles de six chacune. Ces pierres soutiennent quatre grandes dalles horizontales. L'ensemble est à peu près orienté est-ouest. Deux des supports nord portent sur la face interne des mamelons sculptés en relief, ordonnés par paires sur une ligne horizontale légèrement ondulée et avec un polissage soigné de la bande sur laquelle ils font saillie. On compte ainsi huit paires. Sous chacune d'elles, on peut encore, malgré la désagrégation du granite, deviner un sorte de « U » gravé. Les archéologues pensent qu'il s'agit de la représentation multiple de la grande déesse néolithique, une déesse-mère, figurée symboliquement par ses seins bien hémisphériques et son pectoral; à moins que ce « U » ne soit l'évocation du ventre fécond de la divinité.



Petites haches polies provenant de la sépulture néolithique de Kergentuil.

### Le dolmen de Kerguntuil

On trouve le dolmen de Kerguntuil dans la même parcelle de terre, au nord-est de l'allée couverte du même nom. Disons d'abord que ces deux appellations, « dolmen » et « allée couverte », désignent le même type de monument mégalithique, à la seule différence qu'un dolmen, par définition, ne comporte qu'une unique dalle horizontale alors que l'allée couverte en a plusieurs. En fait, une allée couverte est une sorte de multiple du dolmen traditionnel.

Le dolmen de Kerguntuil est un des plus grands du Trégor. Sa dalle mesure six mètres de long sur trois mètres vingt-cinq de large et pèse quelque vingt tonnes. Elle repose sur trois grands supports (orthostats) d'une hauteur moyenne de deux mètres. On remarque les vestiges d'une réutilisation (pierre de maçonnerie, cheminée...) pour servir d'habitation.

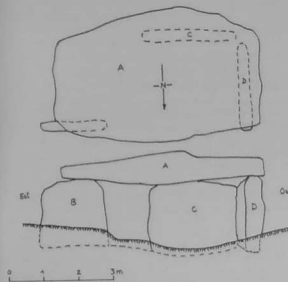


Collection Yver Briand

Déjà en 1827, le chevalier de Fréminville dans ses *Antiquités de la Bretagne* signale ce monument. Il le décrit avec précision et remarque qu'« en avant de l'entrée, plusieurs pierres debout qui ne supportent rien, y forment cette espèce d'avenue, ou si l'on veut de "paroi" que nous avons presque toujours remarquée accompagnant les grands dolmens. Quelques-unes de ces pierres sont renversées. Cet autel druidique sert aujourd'hui de forge à un maréchal-ferrant qui, pour s'y établir plus commodément, a rempli l'intervalle de ces supports par un empilement de maçonnerie sèche ». En 1905, G. Geffroy constatera aussi l'existence des « pierres formant une allée ». Enfin, le poète brestois Hippolyte Violeau, vers 1855, raconta qu'un dénommé « Déniel s'était retiré pour y cacher ses jours dans le dolmen de Kerguntuil habité précédemment par un autre vieillard dont la mort l'avait laissé libre. Plus tard, lorsque je visitai moi-même ce monument, j'y trouvai encore établi un de ces malheureux laborieux si cruellement abandonnés lorsqu'il ne leur est plus loisible de soutenir leur existence par le travail ».

Les deux monuments de Kerguntuil sont les ruines de sépultures collectives du néolithique. Les archéologues, se basant sur des édifices du même temps, disent que l'allée couverte devait se trouver sous un tumulus de terre, qu'un mur délimitait à la base. L'entrée originelle devait logiquement se faire au sud et non au nord comme elle a été pratiquée lors de la fameuse restauration de 1939. D'autre part, le datage n'a pu être fait qu'en comparaison avec les deux monuments similaires de la région (Crec'h-Guillé en Saint-Quay-Perros et Prajou-Menhir en Trébeurden) qui, eux, ont été fouillés et restaurés avec toute la rigueur nécessaire. Il s'agit de sépultures du néolithique final (vers deux mille ans avant J.-C.). Quant au dolmen, on n'a aucune indication relative à sa structure primitive. Cependant, il paraît certain que les vestiges qu'on voit aujourd'hui ne sont que la chambre

### Dolmen de Kerguntuil



sépulcrale d'un monument imposant qui comportait, en plus, un couloir d'accès plus ou moins long – dont Fréminville avait vu des supports – avec une dalle de fermeture. L'ensemble était probablement recouvert soit d'un tumulus de pierres sèches parfaitement agencé, un cairn, soit d'un tumulus de terre.

### L'allée couverte de Ti-al-Lia (île Renote)

Le monument, situé dans une propriété privée de l'île Renote, n'est pas en bon état. Il ne subsiste qu'une seule

dalle de couverture en place. Une autre dalle est écroulée, vraisemblablement par des carriers ayant besoin de matériaux ou des cultivateurs en quête de clôtures pour leurs champs. L'extrémité ouest de la sépulture a aussi été bouleversée par les mêmes vandales ignorants des choses de la préhistoire. Il faut noter, sur le côté nord, une pierre latérale de six mètres vingt de long et de un mètre vingt de hauteur intérieure. Peut-être un rocher sur son site naturel. On remarque au sud-est du monument cinq pierres qui sont les restes de l'enceinte délimitant le tumulus disparu. Les archéologues classent le monument de Ti-al-Lia dans les sépultures en « V », surtout connues dans la partie méridionale de la Bretagne.

Cette allée couverte a été explorée par des profanes, car de nouvelles fouilles opérées en 1946 ont permis de découvrir une belle hache en pierre polie, de nombreux fragments de poterie, deux pointes de silex, du corail blanc. D'autre part, le sol était dallé de gros galets.

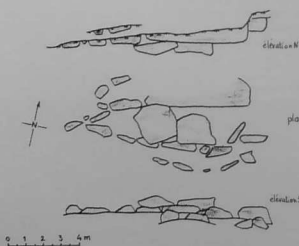
### Les menhirs

Sur la commune de Trégastel subsistent encore deux menhirs authentiques. Celui de Trémarche provient d'un champ tout proche, dit Park-ar-Peuven. En fait, dans cette parcelle il y avait naguère deux menhirs. « L'un a été brisé, voilà déjà plusieurs années à une époque où l'on ignorait l'intérêt de la conservation de ces vieilles pierres. Le second, après avoir longtemps branlé, faisant courir quelques risques aux cultivateurs et à leurs chevaux, s'est abattu. Et le propriétaire du champ aimerait bien qu'il soit redressé sur un terrain communal. Le monolithe est en granite rose à grain grossier du pays. Il mesure quatre mètres de hauteur totale, un mètre de largeur, cinquante centimètres d'épaisseur et pèserait, approximativement, neuf tonnes. À ses pieds fut trouvée une pierre polie qui est au musée préhistorique de Trégas-

tel. « Le champ appartient à M. François Riou, adjoint au maire de Trégastel. M. le maire a été avisé. Le directeur de la circonscription des Antiquités préhistoriques a été, lui aussi, prévenu<sup>18</sup>... » C'est en 1962 que le monolithe fut redressé là où on peut le voir maintenant. Lorsqu'il était *in situ*, sa face était orientée sud-sud-ouest.

Le deuxième menhir, qui se dresse maintenant dans le square de la Poste, entre celle-ci et l'office de tourisme, provient du Crec'h Ejen, à proximité de Kérédol. S'il se dressait bien droit en 1882<sup>15</sup>, il y avait bien longtemps qu'il gisait lamentablement le long du chemin de Mezo Guen. Et

#### Sépulture néolithique en V. Ile Renote



c'est en 1950 qu'il fut, à l'initiative de Maxime Gourhant, transporté devant la Poste. En 1994, lors de l'aménagement du quartier, il a été démenagé une nouvelle fois pour être érigé à sa place actuelle. Obélix serait-il trégastellois?

Ainsi, Trégastel peut s'enorgueillir à juste titre de posséder sur son modeste territoire cinq monuments mégalithiques. C'est une densité honorable. Cependant, il faut savoir que des dolmens et des menhirs ont été éradiqués au cours des siècles par les agriculteurs parce qu'ils les gênaient dans leurs travaux agricoles ou pour en récupérer les pierres afin de bien clore leurs champs et de bâtir leurs édifices. Une simple étude toponymique du cadastre révèle l'existence de parcelles portant des noms tels que *peulven*, *lia*<sup>12</sup>. Le recensement des monuments mégalithiques, existants ou disparus, peut donc se faire à partir de la toponymie parcellaire.

#### Des mégalithes disparus

- Le dolmen de Sainte-Anne dépendait de la ferme du Peulven et servait de hangar.
- Le dolmen du Cosquer, mentionné dans un cahier de la paroisse (archives paroissiales) comme suit : « Près le Cosquer, il avait existé un autre dolmen, mais la main des fendeurs de pierre est parvenue presque à le détruire. Les ruines sont belles. Deux pierres en supportent une troisième d'une certaine dimension. »
- Le dolmen dit « Gouele an Inkinezez », décrit dans le *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord* de Gaultier du Mottay : « À cinquante mètres, près de l'hôpital pour les vieillards, un peu au sud, dolmen de Gouele an Inkinezez ("le lit de la fileuse") composé d'une table et de quatre piliers. La table a deux mètres soixante-dix de long, deux mètres vingt de large et vingt centimètres d'épaisseur.

Les deux supports du côté est ont l'un un mètre trente de haut, un mètre vingt-cinq de large et trente-cinq centimètres d'épaisseur. Ceux du côté ouest ont l'un deux mètres quarante de haut, un mètre quinze de largeur, quinze centimètres d'épaisseur; l'autre un mètre trente-cinq de haut, deux mètres soixante-cinq de large et vingt-cinq centimètres d'épaisseur. Ce dolmen était le lit et la demeure d'une fée si puissante que son fuseau se projetait à des distances énormes. »

- Le dolmen de Kérédol: le petit lotissement de Kérédol est situé sur une parcelle nommée Crec'h a Lia (« la butte du tombeau »).
- Le cromlech<sup>13</sup> de Poul-Palud: avant la marée noire de l'*Amoco-Cadiz* et l'établissement du complexe sportif, on pouvait voir en haut de l'estran un petit cromlech presque complet mais si discret qu'il était presque ignoré. Il doit être maintenant à deux ou trois mètres en dessous du court de tennis le plus à l'ouest.
- Le menhir de Kerguntuil se dressait entre les deux sépultures néolithiques. À noter que le champ s'appelait aussi Park ar Peulven, comme à Trémarche. Il avait la forme générale d'un rectangle irrégulier et penchait légèrement vers nord-nord-est. Une des faces était tournée nord-nord-est et l'autre sud-sud-ouest. Sa hauteur était de deux mètres vingt-six, sa largeur à la base de un mètre vingt-deux et au sommet de un mètre quinze, et l'épaisseur de trente centimètres<sup>14</sup>.
- Le menhir de Grannee-Bian<sup>15</sup>.

Pour résumer, voici l'inventaire mégalithique de Trégastel (évidemment pas exhaustif en ce qui concerne les disparus):

- dolmens: Kerguntuil (l'allée couverte), existant; Kerguntuil (le dolmen), existant; Ile Renote (l'allée couverte), existant; Sainte-Anne (dolmen), disparu; Cosquer (dolmen), disparu; Gouele an Inkinezez (dolmen), disparu; Kérédol (?), disparu.

#### Les deux bouteilles à colerette de Kerguntuil (portées disparues)



- cromlech: Poul-Palud, disparu.
- menhirs: Trémarche, existant; Sainte-Anne ou Kérédol, existant; Kerguntuil, disparu; Grannee-Bihan, disparu.

1. LAMPALAER et Théophile DRONIGOU.

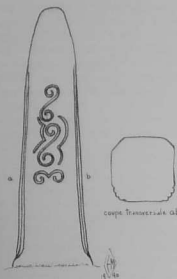
2. À l'époque la législation concernant la recherche archéologique était pratiquement inexistante. Ce n'est que deux ans plus tard, le 27 septembre 1941, qu'une loi prévoit que « nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles et des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation ». Enfin, la loi du 15 juillet 1980 a prévu des sanctions pénales contre toute personne ayant intentionnellement détruit ou détérioré des découvertes archéologiques, ou un terrain contenant des vestiges.

3. Dolmen : *zool-vauen* ; « table de pierre ».
4. Cf. *Les Antiquités de la Bretagne*, IV, Frémisville, 1927, p. 289.
5. On crovait alors que les mégalithes étaient l'œuvre des Celtes.
6. Il s'agit des pierres supportant la dalle découverte.
7. H. VIOLLEAU, de la Société des Gens de lettres, « La Famille Deniel », *Le Lannionnais*, 10 mars 1860 (Y. B.).
8. M. GOURMANT, « Trégastel, cité préhistorique », *Manche-Océan*, juillet 1947.
9. Depuis quelques années, la mode est de dresser une pierre ou même de construire un dolmen au milieu d'une pelouse. Ces « néo-mégalithes » embarrassent parfois les archéologues.
10. *La Bretagne à Paris*, 23 mars 1956 (Y. B.).
11. Gaultier DU MOTTAY, « Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord », *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1882, 1, 357 pages.
12. Peulven : « pilier de pierre » (*peul* « son »). Les Bretons désignaient par ce nom toute stèle de pierre, *menhir* ou stèle gauloise. Les mots *menhir* (« pierre longue ») et *dolmen* (« table de pierre ») sont des néologismes du XIX<sup>e</sup> siècle, construits par les celtomanes. Dattar, dans son *Dictionnaire étymologique*, les date respectivement de 1834 et 1809. *Lia* (variantes *Lia'h*, *La'h*, *Liaven*) désigne en toponymie les tombes mégalithiques. En fait, c'est ce terme qu'auraient dû choisir les celtomanes au lieu de « dolmen ».
13. Cromlech : du gallois *crwm* (« courbe ») + *lech* (« endroit »). Encente mégalithique formée par de petits menhirs disposés en quadrilatère, cercle, ovale ou hémicycle. Le monument de ce type le plus remarquable est à Et Lanne, un îlot du golfe du Morbihan. Il est formé de deux cercles tangents de menhirs. Une partie est sur la terre ferme, l'autre se trouve sur l'estran et sous la mer. C'est un témoin de la transgression marine postglacière, comme celui de Trégastel, malencontreusement enfoui sous des remblais.
14. G. DU MOTTAY, *op. cit.*, p. 304-305, et archives paroissiales de Trégastel.
15. Archives paroissiales.



Chapitre VII

## LA STÈLE GAULOISE DU PEULVEN



Il est bon de rappeler que les termes « dolmen » et « menhir » qui appartiennent maintenant au vocabulaire international ont été fabriqués un peu maladroitement par les celtomanes du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces mots n'ont jamais appartenu au vocabulaire authentique des Bretons. Dans la toponymie, les dolmens sont plutôt désignés par des vocables comme T'ar-Korriganet (« la maison des lutins »), T'ar-Gwrac'h (« la maison de la sorcière »), ou encore Ti-al-Lia (« la maison du tombeau »), etc.

Quant aux menhirs, les Bretons les ont toujours appelés *peulven* ou *peulvan*, ce qui signifie « pilier de pierre ». Mais un *peulven* désigne indifféremment une pierre levée par les hommes des mégalithes aussi bien qu'une stèle gauloise, voire une pierre verticale naturelle.

Ce qui différencie à coup sûr les menhirs des stèles c'est que ces dernières sont toutes minutieusement taillées dans le granite en respectant un axe de symétrie vertical et avec une section allant en diminuant vers le haut, la partie enterrée restant très fruste<sup>1</sup>. On classe ces monolithes en stèles basses et en stèles hautes. Les premières ont une forme hémisphérique avec, très souvent, une ou plusieurs cupules au sommet. On les rencontre essentiellement sur le territoire de la nation gauloise des Vénètes (à peu de chose près le département du Morbihan). Cependant, il en existe ailleurs en Bretagne : à Servel, à Trébeurden, à Ploudaniel (Nord-Finistère) où la stèle du Rua a un diamètre de un mètre quatre-vingt et pèse quelque dizaine tonnes. Les stèles hautes, quant à elles, sont souvent confondues avec les menhirs. Leur hauteur va de moins de un mètre (quatre-vingts centimètres pour la stèle Kermaria en Pont-l'Abbé qui est au musée des Antiquités nationales et sur laquelle on remarque, entre autres gravures, une svastika tournée dans le bon sens, c'est-à-dire à l'inverse de

la sinistre croix gammée des nazis) à plus de quatre mètres (stèle de Trégat). Ces stèles hautes sont tantôt de section polygonale, tantôt entièrement cannelées... Mais elles sont toutes de forme parfaitement géométrique. Les « piqueurs de pierre » de l'Armorique indépendante, dans leurs chaumières de torchis, savaient merveilleusement bien manier les poinçons, les ciseaux, la règle, l'équerre et le compas.

Plus tard, quand la Gaule fut devenue romaine, on réutilisa des stèles pour servir de bornes milliaires ou pour être consacrées à des divinités gallo-romaines (ainsi la stèle de Kernuz au musée de Quimper). Enfin, lorsque le christianisme l'emporta, elles furent surmontées d'une croix (Croas-Men en Lampaul-Ploudalmézeau).

Dans le Trégor, les stèles hautes sont très rares. Citons celle de Kermadec en Plougasnou, christianisée, et celle de Trégastel qui est donc un des rares témoins du second âge du fer dans notre petite région. Selon le professeur P.-R. Giot, elle daterait de la fin du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. C'est un monument haut de deux mètres, de type conoïdo-quadrangulaire, dont chaque arête est rabotée pour former trois cannelures. Sur toute une face, sont gravés des motifs sans doute symboliques : deux spirales en « S » et une spirale en cornes de bélier, signes identiques aux motifs figurant sur les poteries celtiques de la Tène ancienne et que l'art néo-breton a repris à son compte. Malheureusement, la pierre de ce monument exposée aux embruns se désagrège rapidement et le jour est proche où tout sera irrémédiablement effacé. Un rapport du directeur de l'école de Trégastel, Y. Le Toiser, datant du 10 avril 1897, signale déjà une lente désagrégation.

Il faut dire que la stèle, aujourd'hui dressée sur le terre qui sépare le Coz-Pors de la Grève-Blanche, dans la propriété privée de Ker-Dahut, n'est pas à sa place d'origine. La petite ferme du Peulven, aujourd'hui disparue, se trouvait tout près de la chapelle Sainte-Anne-des-Rochers, au nord-est. Le site comprenait, outre les bâtiments de

l'exploitation, un étang à rouir ou routoir, un lavoir, une très belle fontaine sacrée dont il ne reste plus qu'un fronton peu évocateur<sup>1</sup>, un dolmen faisant office de grange, et le *peulven* qui nous intéresse présentement. En 1882, Gaultier du Morlay le décrit ainsi : « Dans un champ au nord de la chapelle Sainte-Anne<sup>2</sup>, petit menhir pyramidal, haut de un mètre quatre-vingt-quinze ; sa face est porte un signe en forme de "S"<sup>3</sup>. » Or, un beau jour, le cultivateur jugea bon de fendre la stèle en deux dans le sens de la longueur pour faire des poteaux de barrière. M. Gourcoux passa par là. Il tenta de raisonner le vandale. En vain... Alors il alla M. Huon de Penanster, sénateur, qui s'empressa d'acheter les deux morceaux du monument. Il fit procéder à sa restauration et l'érigea dans sa propriété de Ker-Dahut, là où il se trouve maintenant<sup>4</sup>.

Les historiens hésitent beaucoup sur l'interprétation des stèles armoricaines. Peut-être avaient-elles une fonction funéraire, jouant alors au milieu d'une nécropole gauloise le rôle des calvaires de nos cimetières<sup>5</sup>. On a vu aussi dans les stèles basses hémisphériques, aux formes suggestives, des symboles phalliques. Hypothèse à ne pas rejeter *a priori*, bien sûr... Mais l'archéologue du XIX<sup>e</sup> siècle verra-t-il un phallus en mettant à jour une des ces bornes rouges en plastique qui recouvrent les prises d'eau de nos villes ?

Pour la stèle de la ferme du Peulven, à Sainte-Anne, ne peut-on pas s'aventurer à émettre l'hypothèse que le culte de sainte Anne, si populaire en Bretagne (*antaz Anna, Mamm gaz ar vroad*) n'a été établi que pour supplanter un ancien culte fort tenace voué à la déesse indo-européenne Ana ou Dana ? On sait que le culte officiel de sainte Anne ne se développa en Occident qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. La tradition prétend d'ailleurs que sainte Anne était Bretonne et qu'elle se réfugia en Bretagne pour fuir un mari brutal ! Pauvre Joachim... Si en 550 l'empereur Justinien élève à Byzance une église Sainte-Anne, cette sainte ne figure au calendrier qu'en 1382 et la date de sa fête, le 26 juillet, ne fut fixée qu'en 1584. Par

contre, dans des religions préchrétiennes, une divinité portait le nom d'Ana. La mythologie romaine a Anna Parenna. Chez les anciens Indiens (de l'Inde), c'est Anna Pourna. Dans l'Irlande païenne, on trouve Ana, Dana. Il y a une colline du Kerry nommée Paps of Anou (« les tétons d'Anou »). Cette Ana était une sorte de déesse-mère protectrice des morts (cf. le breton *anaon*, « les âmes », et qui peut se traduire par « le peuple des âmes »). Ce qui expliquerait assez bien qu'on la vénérât à proximité des marécages, dans les bas-fonds, qu'on croyait être les portes s'ouvrant sur le monde des trépassés. *An ifern ien*, « l'enfer froid » dit un phylactère de l'ossuaire de La Martyre (Nord-Finistère). À Sainte-Anne en Trégastel, le site corrobore cette hypothèse, tout comme à Sainte-Anne-le-Palud et à Commana (« la combe », « le creux d'Ana ») où, un an avant Yves Nicolazic de Keranna<sup>6</sup>, on avait opportunément découvert une statue antique.

Il est donc bien tentant de supposer que, comme en bien d'autres cas, il y eut à Trégastel réutilisation d'un lieu saint gaulois par le christianisme avec l'érection d'une chapelle en 1635, soit une dizaine d'années après la naissance du célèbre pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray et récupération d'un culte païen dont la stèle accueillément à Ker-Dahut serait un souvenir tangible.

1. Il y a cependant quelques menhirs parfaitement taillés, comme celui de Kerfoas (Finistère).
2. Entre la salle des congrès et la bibliothèque municipale.
3. Parcelle 161, section A de l'ancien cadastre.
4. *Op. cit.*
5. *Le Passeur breton*, octobre 1909.
6. Des sondages effectués à la suite de la découverte, en juillet 1991, par un agriculteur de Meljeven, près de Concarneau, d'une stèle ornée de l'époque gauloise, ont permis la mise à jour, le 29 octobre de la même année, d'une certaine nombre d'urnes funéraires de l'âge de fer (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.).

7. Le 26 juillet 1624, Yves Nicolazic, du village de Keranna, a une apparition. Une belle dame toute lumineuse de clarté lui apparaît. La nuit suivante, elle revient et lui dit en breton : « *Me eo Anna, mamm Mari Laverre d'ho porth* » ou *goudehll, er park-haerz Park ar Bousmen, evet-chep, pel savet er euz. 924 blou ha 6 miz a so m'eo kouezet en ho foull, e'hoant am eus e vefi savet a-neve. Chous a genno preder gant an dra-se.* »



La stèle gauloise de Trégastel (dans une propriété privée).

## LE SEL DES GAULOIS

Les hommes du paléolithique et du mésolithique pouvaient vivre sans apport de sel dans leur alimentation. Le gibier, les plantes, les racines et les fruits qui constituaient la nourriture de nos ancêtres prédateurs en contenaient suffisamment. Mais, dès le néolithique, la cuisson par ébullition des viandes et des légumes, la fabrication des galettes de céréales, plus tard celle du pain, poussèrent l'homme à ajouter du sel à ses aliments, tant par goût que par un inconscient besoin physiologique. Alors, la recherche et la production de notre vulgaire sel de cuisine devinrent une activité indispensable de l'humanité. On se mit d'une part à exploiter les dépôts naturels, mais aussi à l'extraire des terres salées ou de l'eau de mer selon des techniques très élaborées qui aboutissaient toutes à l'obtention d'une saumure qu'on faisait évaporer totalement. Dans les régions ensoleillées, l'ardent astre du jour suffisait, mais dans les pays froids de l'Europe du nord-ouest, il fallut bien remplacer cette source naturelle de chaleur par le feu. Ainsi, sur nos côtes, le processus était le suivant. L'eau de mer ou l'eau provenant du lessivage des sables salés des grèves était recueillie dans des fosses étanches, juste au-dessus de l'estran. Sous l'action conjuguée du vent et du soleil, il en résultait une saumure. Pour achever le phénomène d'évaporation, on remplissait de cette saumure des petits récipients d'argile qu'on disposait alors sur un foyer. En fin d'opération, on brisait les poteries pour récupérer les pains de sel. Les archéologues appellent ces ateliers de fabrication de sel, ou sauneries, des « briquetages » à cause des vestiges qu'on y trouve et qui sont des débris d'argile cuite mêlés à la cendre des foyers.

Dans l'Europe préhistorique, les briquetages se situaient de préférence en bordure de mer, sur les rivages de l'Atlantique, de la Manche et sur ceux du sud-est de

l'Angleterre, mais aussi à proximité des dépôts de sel gemme (par exemple à Hallstatt en Autriche). Le datage de ces sauneries d'Europe révèle une pérennité de cette industrie allant de l'âge du bronze final à la période romaine. En Bretagne, elles datent de la fin de l'âge du fer (la Tène), c'est-à-dire de la Gaule indépendante.

Mais si le concept technologique est partout le même, les applications peuvent varier dans le détail. Ainsi, le long de la côte sud de la Bretagne, où l'on a répertorié quatre-vingt-dix ateliers dont une quarantaine dans le seul golfe du Morbihan, les récipients sont des *ajets* en forme de troncs de prisme rectangulaires; alors que dans les briquetages du Trégor<sup>1</sup> on trouve des récipients en forme de vases cylindriques d'une douzaine de centimètres de diamètre et de hauteur. Sur les sites trégorois, des fouilles ou des découvertes fortuites ont mis à jour trois types d'objets: des fragments de godets, des « boudins » ou *hand bricks* de terre cuite de l'importance d'une poignée d'argile, de longueur très variable, aplatis à l'une ou aux deux extrémités<sup>2</sup>, et des fragments de briques à section quadrangulaire, de longueur indéterminée (les *fire bars*). La découverte récente à Landrelec d'un atelier intact permet de se faire une idée assez exacte d'une saunerie trégoroise, en particulier du foyer. Dans ce foyer, enterré et de forme rectangulaire, les *hand bricks*, disposés verticalement, supportaient les *fire bars* mis horizontalement pour former une sorte de grille. Sur ce système étaient disposés les godets remplis de la saumure obtenue par évaporation dans une batterie de fosses voisines aux parois doubles d'argile. À part cet atelier de Landrelec, les sauneries du Trégor sont bien pauvres comparées à celles du Morbihan et de la Loire-Atlantique: souvent quelques fragments de brique éparpillés sur l'estran supérieur.

À Trégastel, en bordure est de l'anse de Kerlavos, le briquetage découvert en 1964 par le Ploumanacain Yves Mari, et étudié par P.-R. Giot en 1965<sup>3</sup>, a été totalement détruit en 1967 au cours des opérations de démaoutage

lors de la première marée noire, celle du trop célèbre *Torrey-Canyon*. Celles de l'*Amoco-Cadix* (1978) et du *Tania* (1980) ont parachevé son éradication.

1. Une dizaine, de Trébeurden à Plougrucan.  
2. Ces éléments sont très grossièrement façonnés, comme à la hâte. On y distingue, non sans émotion, les empreintes des doigts du sauteur, voire ses empreintes digitales, telles une signature involontaire.  
3. P.-R. Giot, « Le briquetage de Kerlavos », *Annales de Bretagne*, LXXII, 1965, p. 85-94.

## LES ORIGINES BRETONNES DE TRÉGASTEL

Les traces de la présence romaine et de la civilisation gallo-romaine sont loin d'être évidentes sur les territoires de la commune de Trégastel et des communes voisines. À Trébeurden, on a trouvé en 1838 un grand bronze de l'empereur Marc-Aurèle et quelques monnaies; à Pleumeur-Bodou, un petit bronze de Julien l'Apostat (IV<sup>e</sup> siècle), des monnaies dont certaines à l'effigie de Postumus, ce soldat qui se fit proclamer empereur des Gaules en 258 et que sa garde personnelle tua en 268; pour Perros-Guirec, des preuves pour le moins imprécises, sinon nulles. Signalons que les vestiges les plus significatifs dans le Trégor sont le site incomparable du Yaudet, les thermes du Haut-Golloit à Plestin-les-Grèves et deux grandes statues en granite: à Plouaret, le groupe bien mutilé du cavalier à l'Anguipède, actuellement sur la place du bourg; et à Saint-Adrien, dans un champ sur le bord d'une voie ancienne, la statue, fort mutilée elle aussi, du dieu gallo-romain, assimilé à Mercure, selon le professeur Sanquer.

Mais revenons à Trégastel. Des auteurs sérieux, Gaultier du Mottay en 1884 et Harnois en 1912, signalent dans cette commune la présence de ruines avec des fondations formées de plusieurs couches de pierres noyées dans un mortier de chaux au lieu-dit « ar C'Hastel » ou « Kastel Braz ». Mais la localisation de ce site reste douteuse. Il y a encore du travail en perspective pour les archéologues. Et la toponymie pourrait, une fois de plus, les mettre sur une bonne piste. Il existe en effet à Trégastel un quartier important qui, naguère, s'appelait Langastel. C'est pourquoi la rue de l'Abbé-Bouget porte sur le cadastre de 1819 le nom de rue de Langastel. Cette partie de la commune, maintenant la plus animée et ce depuis le développement de l'industrie touristique, a pris le nom de Sainte-Anne;



Le site de Coz-Castel (collection Yves Briand).

mais quelques anciens de vieille souche trégastelloise l'appellent encore Langastel.

Arrêtons-nous un instant sur l'étymologie de ce nom. Le préfixe *lan*, en toponymie bretonne, est un mot brittonique signifiant « lieu sacré », « enclos avec cimetière », « monastère ». On peut évidemment confondre avec le breton moderne *lann*, « lande ». Mais si on écarte cette deuxième définition parce que cette partie de la commune devait déjà être un lieu sacré gaulois – se rappeler que la stèle gauloise du Peulven se trouvait primitivement derrière la chapelle Sainte-Anne –, on peut supposer qu'un ermitage de quelques anachorètes chrétiens, venus d'outre-Manche aux temps de l'immigration bretonne, ait pu s'établir au fond de la baie, à proximité et sous la protection du Castellum du Coz-Castel, cette butte couronnée d'un chaos de rochers, à l'ouest de la rue Général-de-Gaulle. D'où le nom de Lann-Gastel, « l'ermitage du château ».

À la même époque, VI<sup>e</sup> siècle, un groupe d'immigrants bretons débarquait sur notre côte et fondait, sur le plateau

qui domine la mer, la Grande Paroisse, ou, en breton, *Pleumeur* (*plou*: « paroisse », *meur*: « grande »). C'est pour la distinguer des autres Pleumeur d'Armorique qu'on lui adjoint le déterminant *badou* (« les bosquets »?). Le territoire de cette paroisse primitive devait s'étendre de l'estuaire du Léguer à Perros-Guirec... Peu à peu, des villages naquirent sur la périphérie: ainsi Trébeurden, Trégastel, par exemple.

Le préfixe *tré* est issu du brittonique *treb* qui désignait des établissements humains, même modestes comme le hameau de Trémarche, au sud du bourg. C'est par extension de sens que le préfixe *tré* désigna le membre d'une paroisse, ou *trève*, qui presque toujours avait son autonomie religieuse et civile.

Dans le cas particulier de Trégastel, on peut donc avancer l'évolution suivante:

1. Bas-Empire. À cette époque, la côte trégoroise était garnie d'ouvrages fortifiés distants les uns des autres de mille pas. Les toponymes *ar C'Hastel* et leurs variantes indiquent une position fort ancienne préromaine, gallo-romaine ou médiévale. L'historien Léon Dubreuil, cependant, émet l'hypothèse que le nom de Trégastel « est dû à l'existence d'un autre château de construction plus récente qui, placé à flanc de pente, dominait toute la plaine bordière du Kelen, à Kerlavos<sup>1</sup> ». Il faut cependant ajouter qu'un *kastell*, ça peut aussi être un chaos de rochers qui, par sa seule apparence, fait penser aux ruines d'un château. Nos ancêtres étaient réputés pour leur imagination poétique.
2. Un petit établissement religieux du genre ermitage, le Lan-Gastel, du temps de l'immigration bretonne.
3. Une trêve de Pleumeur-Bodou, Trégastel, qui, vers le XII<sup>e</sup> siècle, deviendra une paroisse démembrée de la paroisse primitive.

À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, l'Empire romain craquait de partout. Rome employait des légionnaires maures, égypt-

tiens, syriens, iraniens, gaulois, germains, ibères, bretons pour défendre ses frontières tant maritimes que terrestres. Et des généraux ambitieux se servaient de leurs armées pour ébranler le pouvoir impérial. C'est ainsi que Maxime, un général romain d'origine espagnole partit de l'île de Bretagne avec sa propre armée pour conquérir l'empire d'Occident. En 383, il régnait sur la Grande-Bretagne, la Gaule et l'Espagne. Il s'empara de l'Italie. Alors, Théodore, empereur d'Orient à Byzance, contre-attaqua et l'ambitieux Maxime fut défait et tué à la bataille d'Apulée le 28 août 388. Ses soldats rescapés, bretons insulaires, furent autorisés à s'établir en Gaule avec leurs familles qui les avaient suivis dans cette grande aventure.

M. Jean-Claude Even<sup>2</sup> avance même l'hypothèse séduisante selon laquelle le territoire qui leur fut attribué serait le nord-ouest de l'Armorique gallo-romaine, de la baie de Saint-Brieuc à la rade de Brest. Et ce serait pour se racheter de la menace mortelle qu'ils avaient portée contre l'empire que les infortunés vétérans de Maxime durent recevoir la mission d'y défendre l'Empire. Ils seraient donc les premiers Bretons établis en Armorique d'une manière définitive, officielle et organisée.

Mais la Bretagne armoricaine dut sa vraie naissance à la grande migration qui se situe dans le temps entre la fin du V<sup>e</sup> siècle et le début du VIII<sup>e</sup>. Elle fut la conséquence de la lente et difficile conquête de l'île de Bretagne par les Angles, les Jutes et les Saxons. Des Bretons préférèrent l'exil sans retour en Armorique à la servitude dans leur propre pays.

Il faut dire que ces Bretons insulaires n'arrivèrent pas dans une région déserte et en friche. Mais, dès leur installation, ils jouèrent un rôle mobilisateur déterminant dans une société rurale désemparée par l'effondrement de l'Empire romain menacé de toutes parts par les Barbares. Les nouveaux venus durent se comporter en pionniers décidés à faire souche. Ils se partagèrent le territoire avec, sans doute, l'accord des autochtones, fondèrent des villages,

des bourgs, parfois d'ailleurs sur des sites gallo-romains... Chrétiens, ils évangélisèrent les populations encore païennes et en même temps les recatégorisèrent sans trop de peine. Car si l'Armorique gallo-romaine fut une réalité indéniable avec l'adaptation de la religion gauloise à la mythologie gréco-latine, la réorganisation logique du système routier, l'usage du latin, les ruraux étaient restés des Celtes qui n'avaient pas oublié leur langue. Or, les Bretons qui débarquèrent sur nos côtes parlaient aussi une langue celte, le brittonique; et tout le monde dans les campagnes armoricaines retrouva son identité linguistique. La petite Bretagne était née, et elle était bretonnante.

Ce qui est bien rangible datant de cette époque lointaine, c'est évidemment la langue, toujours vivante malgré bien des vicissitudes et les reticences du pouvoir central... Mais ce qui sera encore plus difficile à faire disparaître, c'est la toponymie. À Trégastel, comme partout ailleurs en Basse-Bretagne, tous les noms de lieu sont en langue bretonne, et certains d'entre eux sont ainsi désignés depuis l'installation des premiers Bretons.

1. *Le Trégor* 7 juin 1952.  
2. J.-C. EVEN, *Kerell ar yezh*, 1987.

Chapitre X

## LES LIEUX-DITS DE TRÉGASTEL

Ce qui frappe toujours le touriste qui vient pour la première fois en Basse-Bretagne, ce sont les noms de lieu et les noms de personnes. Il n'y retrouve presque jamais la présence de la langue française, sauf s'il s'agit d'une appellation datant de l'apparition du tourisme. Ainsi, le rocher étonnant en équilibre au sommet d'un îlot et que chacun connaît sous le nom de *Dé* s'appelait naguère *Maen-Krouget*, « la pierre pendue » des anciennes cartes marines et qu'il serait plus correct de traduire par « la pierre étranglée » si l'on se réfère à sa forme.

Comme les noms de lieu en breton datent, pour les plus anciens, du VI<sup>e</sup> siècle, et pour les plus récents, du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, il est évident qu'ils peuvent appartenir à un vocabulaire ancien ou obsolète et qu'ils ont inévitablement subi de profondes mutations. Pour éviter les erreurs d'interprétation, il faut bien sûr être un celtisant averti et, pour les cas difficiles, connaître les formes anciennes. Si pour un bretonnant de la base, ou même un semi-bretonnant, des toponymes comme *Poul-Fang*, *Ro'h-Louarn*<sup>3</sup> ne présentent aucune difficulté, ce n'est pas le cas pour *Bringuiller*, *Quevioec*...

Les plus anciens toponymes de Trégastel peuvent donc remonter aux temps héroïques et légendaires de l'immigration bretonne. Citons *Langastel*, étudiée précédemment, *Trémarche* qui veut peut-être dire « le village de Marc ou du cheval ».

Ker

Et puis il y a les nombreux *ker*. On en compte plus de mille huit cents dans toute la Bretagne. Ce sont des implantations rurales fondées entre le X<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Le

vieux breton *kaez*, apparenté au gallois *caer* qui avait, lui, le sens de « place fortifiée », prit le sens de « village ». Ces toponymes en *ker* ont quelquefois pour second élément un adjectif ou un nom commun caractérisant le lieu. Exemple : Kergoar (*koar* : « bois »), Kerhuel (*huel* : « haut »). Pour Trégastel, citons Kerfontaun (*fontaun* : « fontaine »), Keravel (*avel* : « vent »), Koz-Ker (*koz* : « vieux »). Mais le plus souvent, le préfixe *ker* est suivi d'un nom d'homme. C'est celui du fondateur du site ou d'un des premiers propriétaires.

Kérédol : « la demeure d'Eidoll ». C'est un andronyme gallois. On connaît un Eidoll ou Eidoll, prince breton qui participa à la lutte contre les Saxons. Lors de ces guerres qui eurent pour conséquences la création des royaumes anglo-saxons en Grande-Bretagne et la grande émigration des Bretons vers l'Armorique, le chef saxon Hengist offrit un banquet aux chefs bretons conduits par le roi Vortigern. À l'issue du repas, Hengist fit égorgé par trahison quatre cent soixante de ses malheureux convives bretons. Mais l'un d'eux, « Eidoll, saisissant un pieu, répand la terreur; il rompt à l'un un crâne, à l'autre un bras, à un troisième une épée, à un autre encore les jambes. Finalement, il tue au moins soixante-dix ennemis et réussit seul à regagner sa ville » qui est l'actuelle Goules-ter... Il serait bien sûr hasardeux de dire que c'est ce terrible manieur du *penn-baz* qui fonda Kérédol en Trégastel. Mais comme Eidoll est un nom d'homme depuis bien longtemps tombé dans l'oubli, on peut supposer que nous avons affaire à un des premiers sites bretons de la commune.

Kerougan : « la résidence de Gourc'hant ». Il y a eu métrathèse entre « t » et « g ». *Gourc'hant* et ses variantes *gourhant*, *gourvan*, *gourgan*, est composé de *gur* (« homme ») et *c'hoant* (« envie », « passion »). J. Loth<sup>4</sup> signale un saint Gourhant.

Kerlavos : « le ker de Lavas ».

Kerouezan : « le ker d'Eouzan », dont une forme ancienne du XI<sup>e</sup> siècle est Eudon (*eu* : « bon », *don* : « talent »).

Kerguntuil : le ker de Kuntuil (« cueillette », « collecte »), qui a pu désigner au Moyen Âge un collecteur d'impôts dans le cadre d'une « frairie ». Ce nom de famille est faiblement représenté de nos jours.

Kervoénès. Trois étymologies sont proposées : *foenn* : « foin »; *woenet* : forme mutée de *goan*, *goen* : « marais » ou « humide »; *goarnez* : nom d'homme, « Le Blanche » en français. Cette dernière étymologie est à retenir.

Kerdireux. Deux étymologies possibles :  
- *didreuz* : « infranchissable »;  
- *didrouz* : « silencieux ».

Cozquer : « le vieux ker ». L'adjectif *kozh* (« vieux ») placé en préfixe permet de dénoncer l'antiquité du lieu. On est tenté d'argumenter sur la place de l'adjectif *kozh* qui, en breton moderne, prend une valeur péjorative quand il est mis devant. Exemple : *traou kozh* : « des choses anciennes » et *kozh traou* : « des choses sans valeur ». Ici, ce n'est pas le cas. Voir passim : Cozcastel, Cozpor.

Kerianegan : « le ker de lanegan », nom d'homme très ancien (*arn* : fer + *niucon* : combattant).

## Ti

Si *ker* désigne les résidences rurales importantes et, par extension de sens, les villages, *ti* a le sens plus restreint de simple maison. Se servir de *ker* pour l'appellation d'une villa est une aberration.

Ti-Douar : « la maison en terre » ou « en tourbe » (*taouar* « hi »).

Ti-Poas : « la maison du four à cuire »? (*poazh* : « cuit »).

## Crec'h

*Crec'h* est une des formes les plus courantes en Trégor de noms issus du vieux breton *cnach* : « hauteur », « colline », « butte ».

Crec'h-an-Lezo : *lez* (« bord », « lisière ») – pluriel : *lezo*; « la butte des lisières ».

Crec'h-Arc'hant : *arc'hant*, *argent* (« argent »). « La butte de l'argent ». Se référerait à une trouvaille monétaire plutôt qu'à l'existence d'un minéral.

Crec'h-ar-Bars : *ar barzh* (« le poète », « le barde », « le chanteur »). « La colline de Le Bars » (nom d'homme).

Crec'h-ar-Bannier (ou Banniel) : « la colline de... »; *ar barnier* : « le juge »; *ar bannier* : la personne chargée de réunir le « ban » lors des revues militaires, les « montes », ou de lancer un appel aux armes; *ar banniel* : la bannière, la butte où jadis flottait une bannière seigneuriale.

Crec'h-Caouët : peut-être Crec'h Skavit, « la colline aux sureaux » (*skav*); le suffixe *it* pour « lieu planté de... ». Nommé « Guerscavet » en 1419.

Crec'h Louset : de *louz* («-ed») (« homme sale »), aussi le surnom du blaireau (*brab*).

Crec'h Marouin (ou mieux *marouin*) : « la butte des cormorans » (singulier : *morvan*, pluriel : *morvini*).

Crec'h ar Rous : *ar Rouz*, nom d'homme, « Le Roux ».

Crec'h Lom : « la butte de Lom », diminutif pour « Guillaume ».

Crec'h ar Floch : « la butte de Ar Vloch », nom d'homme, « Le Floch » (« le page »).

Crec'h Morvan : « la butte de Morvan », nom d'homme.

Crec'h Tourony.

Pen-Crec'h : « le haut de la butte ».

Torc'h-Crec'h : mieux *tor-erec'h*, « le flanc de la colline ».

## Run-Ru

Run-, Ru- : autre nom pour « colline ».  
Rulan : *run-ar-lann* (« la colline de la lande »).  
Run-Rouz : « la colline rousse » ou d'un nommé « Le Roux ».

Ru-Spern : *run-ar-spern* (« la colline des épines »).

Runod : *run-an-od* (« la colline du rivage »).

Rumabil : peut-être « colline de Mabil », nom d'homme, ou de *mab Ili*, « le fil d'Ili », prénom attesté dans le cartulaire de Quimper (1090), connu dès le IV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Étymologie très contestable.

## Tro

Tro : le vieux breton *trou*, « vallée », a évolué en *teno*, *tano*, *tino*, *traon*, *traon*, *traon*, *trou*, *tro*, *tre* (ce dernier avatar peut être confondu avec *tre*, « village », « trève »).

Troeric : « la vallée des poitiers ». *Peric* est une forme vicieuse de *perit*, « verger de poitiers ». Cf. Quistinic (Morbihan) pour *kitinik*, « châtaigneraie ».

Tromingan, « la vallée de... »; *Mingan* : nom d'homme; ou *maen gamm* : « la pierre courbe », « tor-due ».

Trofasquer : de *pasik* (« nourriture du jeune animal »). Peut être « la vallée du pâturage des jeunes animaux de ferme ».

## Roc'h

Roc'h : « le rocher ».

Roc'h-Louarn : « le rocher du renard » (*louarn*) ou d'un dénommé Louarn, tout simplement.

Roc'h Bran : « le rocher du corbeau » (*bran*).

Roharido: ou mieux *roc'h ar C'horzido* (de *kors*: « roseaux », *ar c'horzid*: « la roselière »), « le rocher de la roselière ».  
Roc'h Uzon: « le rocher d'Uzon », nom d'homme.

#### Toul

Toul-: « creux », « trou » et « grève » par extension de sens.  
Toul ar Lan: *toul al lann*, « le creux », « le bas de la lande ».  
Toul ar Haran: « le creux de la grue » (oiseau)<sup>9</sup>.  
Tourony: voir Crec'h Tourony.  
Toul-Drez: deux étymologies possibles: *toul drezib* (« passage »). Cette grève de l'île Renote est située à l'endroit qui, avant les travaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se découvrait à marée basse, permettant de « passer » sur l'île: *toul drezib*: de *traezb* (« sable », « grève », « plage »).  
Toul ar Boustouler<sup>10</sup>: « la grève de Boustouler », nom d'homme, l'échanson.  
Toul Bihan: « la petite grève ».  
Toul ar Houiz: « la mare de la truie » (*gwiz*); ou « la mare en contre-bas », « en dessous du niveau de la mer ». De *iz*, *izel* (« en dessous »). Cf. *keriz*, « la ville d'Is ». La configuration du lieu-dit permet de ne pas écarter cette deuxième hypothèse.

#### Poul

Poul-: « la mare ».  
Poul Fanc: « la mare boueuse » (*fanc*: « boue »).  
Poul-Arby: mieux *poul ar c'hi* (« la mare du chien »).  
Poul-Palud: de *palud*, « marécage »<sup>11</sup>.  
Poul ar Hourtes: de *hourtes* (« courtois »). En face de ce lieu-dit on voit en haute mer un grand rocher solitaire de

ce nom. Sur les cartes marines anciennes, c'est la Courtoise.

Poul-Fich: « la mare de Fiche », nom d'homme. An Fiche, Quimper, 1534. Ce nom d'homme vient du breton *fich*, « toilette », « parure ».

#### Pont

Pont-: « pont ». Souvent de simples passerelles au-dessus de ruisseaux aujourd'hui disparus.  
Pont-ar-Brun: *ar Brun*, nom d'homme (= Le Brun).  
Pont-Bren: de *brenn*, « joncs ». Noter aussi Poul-Bren: « la mare aux joncs ».  
Pont-Rous: voir Crec'h ar Rous.  
Pont-Mintzigou: de *menezigou*, « les petites montagnes »<sup>12</sup>.  
Pen ar Pont: « le bout du pont ».

#### Woas

Woas: « ruisseau ».  
Woas-Woen: *gwash-wenn*, « le ruisseau blanc », ou bien *gwash-guern*, « le ruisseau du marais »<sup>13</sup>.  
Woas-Veur: « le grand ruisseau » (*veur*: « grand »).

#### Convenant

Convenant: mot du vieux français pour « accord mutuel ». En Bretagne occidentale, le convenant est un mode original de fermage (voir chapitre XVIII « Vivre à Trégastel avant la Révolution », p. 75).  
Convenant-Cozie: « le convenant ("la ferme") d'un nommé Cozie ».  
Convenant-Feunteun: « le convenant de la fontaine ».  
Convenant-Penty: « le convenant du *pennt* » (« petite maison rurale », « dépendances »). Ce devait être une petite ferme bien dérisoire!

#### Mezou

Mezou-: le *mejou*<sup>14</sup> était un ensemble de parcelles de terre en forme de longues bandes étroites parallèles et non closes. Ces parcelles étaient exploitées par plusieurs paysans mais l'ensemble constituait une seule unité fiscale. À Trégastel: Mezo Guen, Mezo Bras, Mezo Keranflech, Mezo Boulch, Mezo Porjo, Mezo Stouvou, Mezo Kermevez. Le second élément de ces noms de lieu est probablement le nom du responsable fiscal du *mejou*, sauf pour Mezo Stouvou, *stouvou* étant lui-même un lieu-dit.

#### Park

Park-: « champ entouré de talus ».  
Park-Nevez: « le champ neuf ».  
Park-Lote: « le champ des lauriers ».  
Park an Ahad: peut-être *park ar Had*, « le champ du lièvre » (*lead*).  
Park ar Vence: « le champ des moines » (*menec'h*) ou « le champ pierreux » (*mein*: « pierre »; le suffixe *-ec* indique l'abondance).  
Park lan Renigolen: *renigolen* est une déformation de *ran bigolenn*. *Higolenn* signifie « pierre à aiguiser ». Il s'agit ici d'un champ voisin, d'un *ran* où abondait une roche très dure (*gabbro?*) dans laquelle on taillait des pierres à aiguiser.

#### Prat

Prat-, prat- (pluriel: *prajau*): « pré ».  
Prat an Houat: « le pré du canard » (*houad*).  
Prat Bras: « le grand pré ».  
Prat Hir: « le long pré ».  
Prat Moan: « le pré étroit ».  
Prat Huellan: « le pré le plus haut ».

Prat Izellan: « le pré le plus bas ».  
Prat Pellan: « le pré le plus éloigné »...

#### D'autres toponymes non classés

Peulven: ferme de Langastel aujourd'hui disparue. La stèle gauloise de Kerdahat provient de ce lieu situé au nord de la chapelle Sainte-Anne.  
Balaneyec: « la genêtaie » (*balan*<sup>15</sup>: « genêt »).  
Lanhallec: « la lande des saules » (*halleg*: « saule »).  
Greguer: « les rochers » (*kleger*).  
Quevioec<sup>16</sup>: lieu où abondent les troncs d'arbres (ou les souches).  
Gramec, deux étymologies possibles: de *brann*: « racines de fougère » et, par extension, « broussailles », « bois »; donc, un lieu nouvellement défriché; ou *gravañec*: « sablonneux », « couvert de graviers ».  
Bringuiller: mot formé de *brenn* (« colline ») et de *guiller*, forme romanisée du latin *villare*, « place du village ». Peut rémoigner d'un site gallo-romain. *Guiler*, *viller*, etc., sont des toponymes qui désignent les bâtiments du chef-lieu du *fundus* et le domaine qui en dépendait.  
Pen-ar-Chausser: « le bout de la digue » (du moulin à mer).  
Pen-ar-Liorzou: « le bout des jardins » (*liorz*: « jardin »).  
Coz-Castel et Castel-Nevez: « le vieux château » et « le château neuf ». Ces deux lieux-dits sont probablement à l'origine du nom de la commune.  
Cot-Pors: en breton moderne, c'est « le vieux port », avec une connotation péjorative. Sinon, on doit dire: *ar pors-kozh*. De même, *traou kozh* c'est « les vieilles choses », « les antiquités »; alors que *kozh traou* ce sont des « vieilleries », sans aucune valeur. Mais la place de l'adjectif devant le déterminé était une règle du vieux breton. Des toponymes comme *kozh-kastell*, *kozh-pors*,

*kocz-ti* (« le vieux château », « le vieux port », « la vieille maison ») seraient donc des noms de sites très anciens.  
 Car Hent ar Pouilladou : *karheus* « voie charretière » ;  
 pouilladou : « flaques d'eau » (*pouillad* : « flaque »).  
 Haren : *ar gwarem*, « la gareine ».  
 Beg ar Vir : « la pointe de la flèche » (*bir*) et non l'endroit où les bateaux viraient de bord (*jeliñ*).  
 Golven : est-ce *golvan*, « le moineau » ? *goulven*, nom d'homme<sup>17</sup> ?

Quelen : les deux *quelen* de Trégastel, celui du Haren et celui de Tourony, ainsi que celui de Trébeudens sont des zones humides. Le toponyme *quelen* est une forme mutée de *hen* (« vieux »<sup>18</sup>) + *lenn* (« lac »). Rien à voir avec *kelenn*, « houx ».

Traouïeros : cette orthographe usuelle est fautive puisqu'elle porte deux suffixes de même sens. Le « s » marque du pluriel français et le « o » marque du pluriel régulier breton. Il faut donc obligatoirement écrire *Traouïero*. Ce toponyme est formé à partir du substantif *traouïenn*, « vallée ». D'où *traouïenn*, « les vallées »<sup>19</sup>. Les vallées en question sont celles de deux ruisseaux aux cours parallèles séparés par le plateau de Randreuz et qui se jettent dans le port de Ploumanach. Noter que ces vallées portent les noms de Grand Traouïero et Petit Traouïero. Outre cette appellation franco-bretonne, cela prouve qu'on a perdu le sens du suffixe « o ». Il n'en a pas toujours été ainsi puisque la charte de Charles V (1375) autorisant Bryant de Lannion à construire un moulin à marée et à exploiter la pêcherie formée par la chaussée de cet édifice parle de Trov Meur, « la grande vallée », laissant supposer que l'autre vallée pouvait porter le nom de Trov Vian, « la petite vallée »...

Palacret : lieu-dit en face de la fondation Foucher de Careil. Paracret<sup>20</sup> est un des noms donnés au Saint-Esprit<sup>21</sup>. Il y a à Saint-Laurent près de Bégard, une commanderie de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, la commanderie du Palacret. À Trégastel, il

devait exister une dépendance de cet établissement, lequel était devenu à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un « membre » de la grande commanderie de La Feuillée (Finistère). Le Palacret de Trégastel était peut-être une aumônerie ou une hostellerie établie pour accueillir les pèlerins et secourir les pauvres, à moins que ce ne fût qu'une simple exploitation rurale, propriété des Hospitaliers du Palacret.



(Collection Yves Briand.)

1. Voir chapitre suivant.
2. Noms de parcelles cadastrales, par exemple.
3. La Mare de Boue, la Roche du Renard.
4. J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910, 150 pages.
5. Une frairie était une subdivision de la paroisse formée de tenures liées par des obligations d'entre-aide. Elles avaient souvent leur chapelle particulière desservie par un clerc résidant à proximité. Elles constituaient aussi une unité fiscale pourvue d'un collecteur choisi parmi les membres de la frairie.
6. Autres formes : *konak*, *nok*, *kanak*, *kenak*, *kenek'h*, *crac'h*, *grag*. En gallois, *crag*. En gaélique, *creag*, etc.
7. *Mar* (« grand ») et *maen* (« poussée », « assaut »).
8. *Kemenet liu* (VI<sup>e</sup> siècle), territoire du pagus Leonensis, entre l'aber Benoit et la Flèche, en Léon. Le diacre Billi écrivit *La vie de Saint-Malo* au VIII<sup>e</sup> siècle.
9. *Grosnos* (grec), *gronion* (latin), *cran* (anglo-saxon), *crane* (anglais), *kranih* (germanique), *garan* (gallois et breton).
10. « La grève rose ».
11. *Palud*, *paluden* : termes bretons pour « marécage » avec aucune notation relative aux marais-salants (*palud-holen*).
12. Nom composé typique du breton : *menez* (« montagne ») + *ig* (diminutif) + *ow* (pluriel).
13. À quatre cents mètres de là on trouve le placis de Guern (*guern* : « marais »).
14. Orthographe admise par les géographes.
15. Le mot français balai vient du vieux breton *balan*. Les Bretons vendaient au Moyen Âge des balais confectionnés avec du genêt.
16. *Kep* (« tronc ») + *isul* (pluriel) + *eg* (abondance).
17. Saint Goulven, ou *KolgoVERN*, évêque du Léon au VI<sup>e</sup> siècle, selon *La légende dorée des saints bretons*.
18. Hénabont : « le vieux pont », cf. latin *senex*.
19. Certains expliquent un peu différemment le toponyme *traouïero*. Ils y voient un double pluriel pour *traou*, « vallée », *traouïer* « les vallées » : renforcement du pluriel en «-ier» par l'autre pluriel en «-o». Mais le premier pluriel est utilisé pour marquer une certaine abondance et non un pluriel de deux unités.
20. Paracret : du latin ecclésiastique *paracletus* venu du grec *paraklitos*, « qu'on appelle à son secours ».
21. Noter la métathèse (permutation) entre le « l » et le « r ».

## LES NOMS DE FAMILLE BRETONS

Tous les noms de famille sont, à l'origine, des surnoms, c'est-à-dire des noms ajoutés au nom individuel, au nom unique qui, jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, était le seul attribué à tout individu. Ce n'est que du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent officiellement les surnoms ou noms de famille<sup>1</sup>. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle ils devinrent peu à peu héréditaires. Si en 1538 l'édit de Villers-Cotterêts organise l'état civil en France en imposant les noms de famille ajoutés aux prénoms, obligatoirement choisis dans la longue liste des personnages bibliques et évangéliques et dans celle des saints de l'Église romaine, il est certain que l'usage des surnoms était depuis longtemps pratiqué. Il fallait bien, par exemple, dans le village, distinguer le Pierre, fils de Jean, du Pierre qui vivait sur la colline, d'un autre Pierre qui exerçait le métier de forgeron et d'un autre encore qui était remarquable pour ses grands pieds. Le premier, on le nommait Per Abjean, le second Per Menez, le troisième Per ar Goff et le quatrième Per Troadec...

À signaler aussi, en passant, une dénomination originale dont la pratique, fort ancienne, était encore en usage en Trégor dans les années 1950. C'est ainsi qu'une certaine Marie Lissillour, fille d'Isidore, lui-même issu de Francis et de Marie Le Gall, était désignée comme étant *Mari merch Isidor-Mat-Ci* (Marie, la fille d'Isidore, fils de Marie et de Francis). Une filiation paysanne qui valait mieux qu'une carte d'identité...

On peut classer les noms de famille bretons (cela est vrai ailleurs qu'en Bretagne) en six grands groupes :

- les noms individuels devenus noms de famille,

- les noms de personnages bibliques ou évangéliques et les noms de saints locaux,
- les noms d'origine,
- les noms de métiers,
- les sobriquets,
- les noms d'animaux et de plantes.

### Les noms individuels anciens

Audren (alt. « noble » et *roen*, « royal »), Arel (arab. « ours » et *mael*, « prince »), Arzur (arab. « ours » et *ur*, « homme »), Autret (alt. « noble » et *ret*, « nécessaire » ou *rad*, « course »), Cadoret (kat, « combat » et *uoret*, « secours »), Grall (grat, « grâce » et *lon*, « plein »), Gourhant (gur, « homme » et *hoant*, « besoin »), Harscoët (*houarn*, « fer » et *skoet*, « écu », « bouclier »), Rivoal<sup>2</sup> (*ri*, « roi » et *gwail*, « valeureux »).

### Les noms liés au christianisme

Adam, Bric (saint Briac?), Bleas (Blaise); Hélias, Eliès (Élie); Mazhé, Mahé, Macé (Mathieu); Mathias (Mathias); David<sup>3</sup>, Abraham<sup>4</sup>, Jacob<sup>5</sup>; Cadec, Cadou, Cado (saint Cadec, moine gallois); Laouenan (compagnon de saint Pol-Aurélien); Cornily; Guézennec (frère de saint Guénolé); Hélay (Heloury); Jézéquel, Gicquel, Juhel (saint Judicaël, roi de Bretagne); Josse, Jossét, Joxe (saint Judoce, frère de Judicaël), et les variantes comme Jézégou, Jégou; Nenán (saint Nénan); Salain (saint Salomon, roi martyr de Bretagne) et sa variante Salou; Samson (disciple de saint Ilud, évêque-fondateur de l'évêché de Dol); Tanguy (premier abbé de saint Mathieu); Tual forme de Tudual (premier évêque de Tréguier).

### Les noms d'origine

Benec'h (*benac'h*, « breton » pour Belle-Isle-en-Terre), Brest (de *bré*, « colline », cf. la ville de Brest), Bonnot (de *bon*, « fond d'une anse »), Bodénès (*bod*, « résidence » et *enes*, « ile »), Carbon (*kar*, « charrette » et *bont*, « pont »), Kerfers (« maison fortifiée »), Guézec (« boisé »), Guern (« aulnaie » ou « marais »), Crec'headec (« colline de Cadec »), Goulequer (« la demeure d'en bas »), Goréguer (« la demeure d'en haut »), Mesguen (« champ en friche », « blanc »), Moguerou (« les murs »), Perennou (« les poitiers »), Poullennec (« les flaques d'eau »), Prat (« le pré »), Quenquis (« maison de plaisance »), Querrecc (« les pierres »), Raguénès (« en face de l'île »), Tilly (une famille originaire du lieu-dit Tilly (Eure, Calvados, Indre), endroit où poussent des tilleuls).

### Les noms de métiers

Bars [Le] (« le chanteur ambulante », pluriel que « le poète »), Boustouller, Boutouiller (« l'échanson » ou « le fabricant » ou « le marchand de bouteilles »), Bricquier ou Bricquier (celui qui utilisait la pierre meunière, *bric*, ou poncer), Coroller (« danseur »), Flancher, Flanchec (celui qui incise, qui fait les saignées, sobriquet du « chirurgien »), Floc'h [Le] (« l'écuver », « le bon cavalier »), Goareguer (« l'archer »), Goff [Le] (« le forgeron »), Gouidrec (« le cultivateur »), Guayader (« le tisserand »), L'affeter (du vieux français « l'affaiteur »; « le tanneur »), L'Hostis (« l'hôtelier »), « l'aubergiste » ou celui qui tenait une ferme appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem), Maguer (« père nourricier »), Marec [Le] (« chevalier » ou « palefrenier »), Marer (de *mar* « houe », celui qui défriche à la houe), Mear (métathèse de *maer*, « le maire », « l'intendant »), Merrer (« le métayer »), Mével (« le valet »), Mézec [Le] (« le médecin »), Minter (« le

chaudronnier»), Monier («le meunier» ou «le monnayeur»), Prévost («magistrat», «officier civil»), Quémeur («tailleur d'habits»), Quézé («cordonnier»), Sidaner («marchand de soie»), Taillanter («percepteur d'impôts» ou plutôt l'artisan qui fait les outils coupants pour charpentiers, laboureurs, etc.).

#### Noms d'animaux et de plantes

**Animaux**  
Coulm («colombe»), Cojan («jeune taureau»), Carff («cerf», mais aussi «rude»), Dem («daim»), Dret («étourneau»), Fal'chun («faucon»), L'Hévéder («l'alouette»), Penglaou («mésange charbonnière»), Pencolé («tête de jeune taureau»), Pendu («mésange à tête noire»), Painsart (*penn sac'h*: «pintade»), Pichon («poussin»), Quérel («belette»), Queffélec («bécasse»), Quellien («les mouches»), Quellec («animal entier», cf. *kell*: «testicules»), Louarn («renard»), Gad («lièvre»), Maout («bélier»), Oan, Le Noan [e] («l'agneau»), Saout («les vaches»), Sillou («les anguilles»), L'Estic («le petit rossignol»), Filip («moineau»).

**Plantes**  
Colvez («coudrier»), Drezén («ronces»), Faou («hêtre»), Gars («haie»), Hellouët («les peupliers»), Le Mézec («semis» ou «futaie»), Beuzit («endroit buis»), une «bouxière»), Illy, Hily («sorbier»), Perennou («les pointiers»), Ségalen (de *segal*: «seigle»), Pensivi («tête de fraise»).

#### Les sobriquets

Kalloc'h, Quellec («viril»; *kell*: «testicule»; cf. *marc'h kalloc'h*: «étalon»), Cam («boîteux»), Cunuder («gei-

gnard»), Diberder («insouciant»), Fricc («au long nez»), Lonquer («glouton», «ivrogne»), Balc'h («fier», «arrogant»), Berre («court», «mince», «insuffisant»), Bihan («petit»), Bividi, Bivic («remuant», «actif», «enthousiaste»), Bouzard («sourd»), Bras («grand»), Bris («bigarre», «tacheté»), Bronnec («aux gros seins»), Buan («vif», «rapide»), Croguennec («un pêcheur de coquillages» ou un pèlerin portant la coquille Saint-Jacques comme emblème; cf. *krogen*: «coquille», «coque», «carapace»), Douaron («terrien»), Droumaguet (*droug + mager*: «le père nourricier méchant»), Damany («le triste»), Fur («le sage»), Gaoüat («menteur»), Gargam («boîteux»), Gource («lent»), Gouzouguec («long cou»), Glorion («Glorieux»), Garrec («longues jambes»), Gourvennec («envieux»), Lagatu («yeux noirs»), Meudic, Meudec (de *meud*: «pouce»), Paugam («pied bot»), Scouzec («larges épaules»), Scornet («glacé»), Treut («maigre»), Penven («tête blanche»), Scan [Le] («léger»).

1. Le synode de 1406 prescrit aux curés de paroisse de tenir des registres de baptême. Pour différencier les nouveau-nés portant le même nom de baptême, il fallait bien y adjoindre un deuxième nom, lequel devenait ainsi le nom de famille (qui devait déjà exister en tant que sobriquet).

2. Rival, duc de Domnonée au VI<sup>e</sup> siècle et oncle de saint Tudual, évêque-fondateur de l'évêché de Tréguier. La grande fréquence de ce patronyme en Trégor s'expliquerait par l'importance de ce chef breton. Saint Rival est le patron de Trézean (Béguin).

3. Noms qui ne prouvent aucune ascendance hébraïque.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

#### Chapitre XII

## LE MOULIN À MARÉE DE TRÉGASTEL

L'historien Léon Dubreuil a exhumé des archives nationales (section ancienne, cote 11107, n<sup>o</sup>CCV) une charte du roi de France, Charles V, qui octroyait au chevalier Briant de Lanthon le droit d'édifier un moulin à marée à l'embouchure du ruisseau de Kerougant. Voici le texte :

Licentia construedi unum molendinum, donnée à mess<sup>rs</sup> Briant de Lannoyon, chlr.

Charles V, savoir faisons à tous présents et à venir que nous considérons les bons et agréables services que notre ami et féal chevalier Briant de Lannoyon nous a faits en nos guerres et ailleurs à notre honneur et profit et les griefs et dommages qu'il a eus et soutenus par nos ennemis qui de nouvel ont ars et détruit plusieurs manoirs et habitations que ledit chevalier et sa femme avoient en Bretagne. A ycelluy chevalier avons octroyé de notre autorité royale certaine science et grâce spéciale et octroyons par la teneur de ces lettres pour lui et pour ses hoirs et successeurs ou ceux qui de lui auront cause a tous jours – mais que il puisse faire et édifier un moulin sur le bras de mer qui vient par l'eau qui vient de Trov Meut entre le lieu que laquelle eau départ les paroisses de Perros-Guirec en l'évesché de Dol et la paroisse de Trégastel en l'évesché de Tréguier et avec ce luy donnons de notre dite autorité et grâce spéciale la pescherie en l'eau de la mer qui surmontera la chaussée dudit moulin de laquelle chaussée l'un bout sera en ladite paroisse de Perros et l'autre bout en ladite paroisse de Trégastel tout en la terre dudit chevalier et voulons et avons octroyé et octroyons audit che-

valier que dudit moulin et de ladite pescherie il et ses hoirs et successeurs et ayants cause jouissent et puissent jouir paisiblement et perpétuellement sans préjudice d'autrui. Si donnons en mandement par la teneur de ces lettres au schénéchal de Cornouaille, de Léon et de Tréguier et à tous les autres justiciers et officiers de la duché de Bretagne présents et à venir ou à leurs lieutenants et à chacun d'eux si comme à lui appartiendra que le dit chevalier ou ses gens pour lui souffrent faire et édifier ledit moulin et d'ycelluy et de ladite pescherie les fassent et laissent et ses dits hoirs et successeurs et ayants cause de lui jouir et user paisiblement et perpétuellement selon notre présente grâce cessant tout empêchement et que ce soit ferme et estable chose à tous jours. Nous avons fait mettre notre scel à ces lettres, sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes. Donné au boys de Vincennes, le 29<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an de grâce 1375 et le douzième de notre règne.

Par le roy, Yvo.

L'établissement du moulin à mer en 1375 de Trégastel fut une conséquence indirecte de la guerre de succession de Bretagne qui ravagea ce pays pendant vingt-trois ans (1341-1364).

En 1341, le duc de Bretagne, Jean III, meurt sans héritier direct. Sa nièce, Jeanne de Penthièvre, épouse du prince français Charles de Blois, d'une part, et son demi-frère Jean de Montfort, réclament tous deux la couronne ducal. Prenant les devants, Jean de Montfort se fait proclamer duc par les bourgeois nantais et, au cours d'une brillante chevauchée, se fait accepter de gré ou de force par le plus grand nombre de places fortes. Mais les grands seigneurs épousent la cause de Jeanne de Penthièvre. Tout au long des hostilités, la France soutiendra le parti de Charles de Blois et de sa femme alors que

l'Angleterre appuiera celui de Jean de Montfort. Si on se rappelle que nous sommes en pleine guerre de Cent Ans, on comprend aisément que la Bretagne indépendante devint un terrible champ clos où s'affrontèrent Français et Anglais par facteurs interposés, les Bretons étant divisés en partisans de Charles de Blois ou de Jean de Montfort. L'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait, en fin de compte, de l'annexion pure et simple du duché, ou par la France ou par l'Angleterre. La Bretagne souffrit terriblement des soudards des deux bords, avec cependant la palme de la cruauté et de la rapacité aux Anglais et à leurs mercenaires venus de loin pour profiter de la curée. Retenons quelques faits importants parmi tant d'autres :

– 1346, siège de Lannion – ville tenant pour Charles de Blois – par les Anglais de Northampton qui, par trahison, investissent la ville. Le chevalier Geoffroi de Pontblanc est tué en voulant s'opposer aux envahisseurs. Une croix, qui, selon la tradition, marque la place où il périt, honore le souvenir de son sacrifice.

– 1347, siège de La Roche-Derrien où Charles de Blois, après avoir reçu dix-huit blessures, est fait prisonnier des Anglais. Il restera captif dans la tour de Londres pendant neuf années.

– 1351, le combat des Trente où s'affrontèrent en champ clos sur la lande de Mi-Voie entre Josselin et Ploërmel trente Bretons conduits par Jean de Beaumanoir et trente combattants du côté anglais (vingt Anglais, six Allemands et quatre Bretons montfortistes). Dans l'équipe bretonne, le Trégor était bien représenté avec quatre chevaliers et cinq écuyers, soit 30 % des « champions » bretons. Sortons leurs noms de notre obscur passé. Chevaliers : Huon de Saint-Hugeon, de Brélevenez ; Olivier Arel, de Lézardieux ; Yvan Charuel, de Plouégat-Guérand ; Geoffroy du Bois, de Saint-Michel-en-Grève. C'est lui qui avait dit au cours du combat : « Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera » et qui tua le chef anglais Bembro qu'Alain de Keranrais avait renversé. Écuyers : Alain de

Keranrais, de Plouaret ; Olivier de Keranrais, de Plouaret, oncle du précédent ; Guyon de Pontblanc, de Plouaret (un fils de Geoffroi) ; Olivier de Monteville, de Ruan ; Simon Richard, dit « Symonet », qui appartenait à une des plus anciennes familles de Plestin.

– Le troisième fait marque, en 1364, la fin de ce conflit fratricide. Comme Jean de Montfort était mort en 1345, c'est son fils Jean, élevé chez les Anglais, qui se trouva être le challenger de Charles de Blois. Le 29 septembre 1364, jour de la Saint-Michel, patron des chevaliers français, s'affrontent près d'Auray l'armée essentiellement anglaise du jeune Jean de Montfort et l'armée franco-bretonne de Charles de Blois commandée par Bertrand Duguesclin. Parmi d'autres chevaliers bretons, on remarque la présence de Briant de Lannion sous la bannière de Jean de Montfort... L'armée de Charles de Blois est mise en pleine déroute. Charles est tué, Duguesclin fait prisonnier, Jean de Penthièvre renonce à la lutte pour le pouvoir et Jean de Montfort devient duc de Bretagne sous le nom de Jean IV le « Conquêteur ». Or, de par sa jeunesse passée à la cour d'Angleterre, sa culture, ses amitiés étaient anglaises. Il dut même épouser en premières noces une princesse anglaise. Et sans l'aide financière et militaire anglaise. Il dut même épouser en premières noces une princesse anglaise. Et sans l'aide financière et militaire anglaise. Il dut même épouser en premières noces une princesse anglaise. Et sans l'aide financière et militaire anglaise.

En 1375, Jean IV réussit à convaincre le roi d'Angleterre, Édouard III, de faire une expédition en Bretagne pour lui rendre son duché. Le 25 avril, un corps de deux mille hommes d'armes et quatre mille archers débarqua à Saint-Mathieu commandé par Jean IV et le propre fils d'Édouard III. Cette armée s'empara de Saint-Pol-de-Leon (3 mai)<sup>2</sup>, Morlaix, Guingamp, Lannion, Tréguier, La



Jean IV, duc de Bretagne (1364-1399), d'après un missal de l'église des Cordeliers (Rennes).

Duguesclin se présenta à la frontière de Bretagne avec son armée alors que Jean IV, abandonné des Bretons et menacé par la France, partait en Angleterre pour un exil de six ans (1373-1379). Duguesclin, après une longue et glorieuse chevauchée, reprenait la Bretagne à Jean IV, ou plutôt aux Anglais à qui il ne resta plus que Brest, Derval, Auray et Béchère. Le duché conquis par le roi

fut confié à l'administration de Duguesclin. Pour se venger, Jean IV accompagna le duc de Lancastre dans une expédition militaire anglaise de seize mille hommes qui traversa le royaume de France, de Calais à Bordeaux. Or, en vertu du code féodal, le duc de Bretagne, vassal du roi de France, n'avait aucun droit, sous peine de félonie, de s'opposer à Charles V. Cette campagne militaire du duc sur les terres de suzerain – n'avait-il pas dit qu'il allait détruire tout son royaume par fer et par le feu ? – était une forfaiture qui justifiait la confiscation du duché.

En 1375, Jean IV réussit à convaincre le roi d'Angleterre, Édouard III, de faire une expédition en Bretagne pour lui rendre son duché. Le 25 avril, un corps de deux mille hommes d'armes et quatre mille archers débarqua à Saint-Mathieu commandé par Jean IV et le propre fils d'Édouard III. Cette armée s'empara de Saint-Pol-de-Leon (3 mai)<sup>2</sup>, Morlaix, Guingamp, Lannion, Tréguier, La

Roche-Derrien, pillant, brûlant et massacrant tout sur son passage. Puis elle mit le siège devant Saint-Brieuc... Mais une trêve générale conclue entre le roi de France et celui d'Angleterre stoppa net cette victorieuse expédition. Jean IV vit ainsi s'envoler ses espoirs d'une reconquête du duché et passa en Angleterre :

« Bretagne contre lui tourna  
Tant qu'en Angleterre retourna. »  
(Guillaume de Saint-André)

Charles V voulut indemniser les seigneurs bretons qui avaient pâti à cause de leur fidélité envers lui. C'est ainsi que le 29 août 1375, quatre semaines après l'évacuation de Saint-Mathieu par les Anglais et alors que Jean IV était encore en Bretagne, le roi de France accordait du bois de Vincennes une chartre à son « ami et féal chevalier Bryant de Lannion » par laquelle celui-ci était autorisé à « édifier un moulin sur le bras de mer qui vient par l'eau de Trov-Meur, entre le lieu que l'on dit Toul ar Garhent et la ville de Poulmanach ». En outre, la pêcherie en amont de la chaussée à construire lui appartiendra aussi, à lui et à ses héritiers et successeurs. Le document, cité *in extenso* au début de ce chapitre, précise d'ailleurs que le tout est « en la terre dudit chevalier » et que le privilège est accordé en considération des « bons et agréables services » que Bryant de Lannion a fait au roi en ses guerres et ailleurs et pour réparer « les greffis et dommages qu'il a eus et soutenus par nos ennemis qui de nouvel ont ars et détruis plusieurs manoirs et habitations que le dict chevalier et sa femme avaient en Bretagne ».

Si le moulin à marée fut édifié au fond de l'anse de Ploumanach, c'est évidemment parce que le site s'y prêtait mais aussi parce que les de Lannion étaient fortement possédants en la paroisse de Trégastel. Ils étaient entre autres lieux, seigneurs de Kerouc'hant en Trégastel – une terre noble dont le manoir se dressait non loin de la

source du grand ruisseau qui se jette dans le port de Ploumanach au niveau du moulin sous le nom de Grand Traouïero qui s'appelait alors Trov Meur, « la grande vallée ».

#### Généralités sur les moulins à eau

Les Romains en connaissaient le principe, mais sans en tirer vraiment parti. Le régime irrégulier des rivières méditerranéennes ne s'y prêtait guère. Et les moulins mus par la force animale ou à l'aide d'esclaves suffisaient aux besoins.

Il existait cependant quelques moulins à eau en Gaule avant les grandes invasions. Mais c'est dans les siècles suivants qu'ils commencèrent à se vulgariser. Au VI<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Loches, voulant économiser de la main-d'œuvre, en fit construire un sur l'Indre pour son monastère ; il suscita ainsi la jalousie d'un riche propriétaire voisin qui l'imita, puis tenta de dévier au profit de ses propres meules l'eau qui faisait tourner le moulin abbatial... Cependant, la simple meule, actionnée par l'homme ou l'animal, restait d'usage plus courant. En plein X<sup>e</sup> siècle, la construction d'un moulin à eau près de Saint-Omer par l'abbé de Saint-Bertin paraitra encore « un spectacle admirable pour notre temps », au chroniqueur du monastère.

La grande période de l'expansion des moulins à eau se place, de toute évidence, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle – nous le savons grâce au *Domesday Book*, cet inventaire exhaustif que Guillaume le Conquérant fit établir de son nouveau royaume –, l'Angleterre en possédait cinq mille six cent vingt-quatre ! On avait d'ailleurs à tirer parti des moulins, non seulement pour moudre les blés, mais aussi pour broyer le tan employé en tannerie, les

graines à huile, et pour fouler les tissus de laine. On découvrait l'énergie hydraulique.



graines à huile, et pour fouler les tissus de laine. On découvrait l'énergie hydraulique.

#### Les moulins à marée

Il existait une centaine de moulins à marée en Bretagne, densité unique au monde. On utilise l'énergie marée-motrice depuis neuf siècles environ. Le plus ancien des moulins à marée bretons est à Pen-Kastel (Arzon) puisqu'il est établi en 1186... Si la Bretagne fut le pays de prédilection de ce type de moulins c'est à cause de la forte amplitude des marées et de la présence de très nombreux abers<sup>1</sup>.

Une soixantaine de ces édifices subsiste encore mais la plupart sont en ruines. Leur fonctionnement est à comparer à celui d'une usine hydro-électrique. Il s'agit de l'utilisation de l'énergie potentielle d'une retenue d'eau créée par une digue ou *chaussée*. Pour les moulins à marée, la retenue est alimentée par la mer rentrant pendant le flot par une canalisation aménagée dans la digue. La *porte à mer* est la vanne d'admission fonctionnant comme un clapet ne

*riue à aubes*, placée du côté aval, se met à tourner sous la pression de l'eau libérée par l'ouverture d'une vanne et canalisée par un *coursier*. Un *engrenage de renvoi* (roue dentée engrénée sur un pignon) met en mouvement la meule courante placée au-dessus de la meule dormante.

En pratique, ce type de moulin fonctionnait six heures par marée (soit trois heures avant la basse mer et trois heures après), sauf évidemment en morte-eau.

#### Addendum

Sur l'origine<sup>2</sup> des moulins à mer, un grand doute subsiste. Serait-ce, en Europe occidentale, une importation romaine ? La tradition populaire l'affirme pour le moulin de Beringe ou de Kervalay, en Plouhiner (canton de Port-Louis). Ou bien il s'agit d'une invention arabe. Selon A.-L. Magdisi, un texte bien antérieur, aux premières dates d'apparition en Europe de ce type de moulins l'attesterait. Pourquoi pas ? Le moulin à vent, dit aussi « moulin turquois », provient bien, lui, du Moyen-Orient.

Le cheminement a bien pu se faire lors des invasions arabes, deux siècles au moins avant la première croisade. D'ailleurs, le moulin à mer de Douvres date de 1066-1086, soit quelques décades peut-être avant que le pape Urbain II ne prêchât en 1095, à Clermont, cette croisade.

*Remarque*

Le plus grand marnage à Ploumanach : dix mètres dix. Le moulin de Ploumanach est dit « à pignon découvert » : jusqu'aux environs de 1920, la partie haute des deux pignons était en *esentage*, avec, au centre, à la partie supérieure, une ouverture carrée.

1. Chroniq. Brioc. Bibliothèque nationale, ms lat. 6003, p. 105, cité dans *Histoire de Bretagne*, A. de La Borderie, IV, p. 31.  
2. « 1 an mil trois cent cinquante cinq, le jour de la Sainte Croix, fut la ville de Saint-Paul de Léon et l'église Notre Dame arse [brulée], et les gens qui étaient dedans penduz et décollés en l'autre jour ensuyvant. » Cité dans H. de B. La Borderie, IV, p. 35.  
3. Aber: nom breton de la rive, basse vallée d'un cours d'eau remontée par la mer. Exemples: le Léguer à Lannion, le Tréux, la rivière de Tréguier, les abers de Léon (Aberwrach, aber Benou, Aberi l'duit). Le ruisseau de Kerouant est un mini-aber.  
4. J.-L. BOUTRISSA, DE LA VIEILLE, « Les moulins à mer et les anciens meuniers du littoral », « Métiers, techniques et artisans », *Créer*.

Chapitre XIII

## LA FÉODALITÉ

« C'était le temps des ames gâchées, où le bandit d'hier devenait le chevalier de demain. »

Les rois bretons du IX<sup>e</sup> siècle, Noinoë, Erispoë et Salomon, avaient réussi à jeter les bases d'un pouvoir central capable de tenir en échec les ambitions carolingiennes visant à annexer une péninsule qui n'avait vraiment jamais fait partie intégrante de l'empire de Charlemagne. Ils agrandirent même leur royaume en s'emparant du pays de Retz, de l'Avranchin, du Cotentin et des régions s'étendant jusqu'à la Mayenne... Mais alors surgit un grand péril qui menaçait tant la Bretagne que le royaume de France. En effet, les Normands apparurent qui multiplièrent leurs expéditions guerrières, s'installant sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique d'où ils lançaient des incursions vers l'intérieur du pays. Devant ces pillards nordiques, l'élite bretonne, tant laïque que religieuse, choisit l'exil, abandonnant le petit peuple à son triste sort. Pendant près de trois quarts de siècle, ce fut la grande désolation. Puis vint la libération du pays par Alain Barbetorte, une jeune prince breton réfugié en Angleterre. Débarqué en Bretagne avec ses compagnons d'exil, il livra des combats glorieux contre les Normands, dont la célèbre victoire de Ploütriv<sup>1</sup> en 937. Avec Alain Barbetorte commence une ère nouvelle. Sur les ruines de l'éphémère royaume de Bretagne, va s'établir pour six siècles un duché indépendant. Cette renaissance sera marquée en particulier par l'instauration du régime féodal, caractérisée à la base par l'émergence du pouvoir entre les mains de seigneurs locaux et l'existence de liens personnels ou tout homme libre était le vassal d'un autre, son suzerain. Les grandes seigneuries, nanties de pouvoirs quasi royaux, se constituent. C'est ainsi que le duc Conan II accorda à Eudon, son oncle, l'apanage du Penthièvre qui allait plus tard s'étendre du Douaron à l'Arguenon. Dans la mouvance des Penthièvre, la baillie de Tréguier en constituait la partie occidentale. Elle était

subdivisée en cinq parties : le comté de Goëlo (cinquante deux paroisses), celui de Guingamp (cinquante cinq paroisses), la baillie de Quintin (vingt-huit paroisses), la châtellenie de Minibrac (cinq paroisses) et enfin celle de Lannion, composée de vingt-sept paroisses, dont celle de Trégastel.

En Bretagne, la classe des nobles était très nombreuse. On y trouvait de tout : quelques hauts et puissants seigneurs, des chevaliers et une innombrable foule d'écuyers pauvres, souvent menacés de disparition par le jeu des partages successoraux, des mariages, des radiations lors des réformations, des achats...

L'étude des « montres » qui étaient les obligations revenues militaires où devaient se présenter les nobles assujettis au ban, et celle des « réformations » de la noblesse bretonne, permettent de se faire une idée de l'importance de cette classe dirigeante. Dans la petite paroisse de Trégastel, on relève sur des rôles allant de 1427 à 1485 les noms de Henri de Pontevain, Guillaume puis Henri (son fils) Salain, Jéquel de la Lande, Roland puis Guillaume (son fils) Morice, Charles Pezron, Merien puis Olivier (son fils) Clec'h, Olivier de la Salle, soit sept représentants d'une bien humble noblesse, puisqu'ils ne pouvaient paraître que vêtus d'une brigantine et armés d'un arc. Seul Charles Pezron émergeait un peu du lot puisqu'il se présenta à la montre de Guingamp le 8 janvier 1479, non seulement en archer à brigantine, mais avec deux chevaux.

Moins de cinquante ans plus tard, en 1535, trois ans après l'acte d'union de la Bretagne à la France, les demeures nobles de Trégastel étaient au nombre de dix : Kerangant<sup>1</sup>, Toulharant, la Grande Maison du Bourg<sup>2</sup> à François de Lannion ; La Roche-Regnard<sup>3</sup> et la Maison Blanche aux enfants de Lan Salain ; Kerfantan<sup>4</sup> et Tontelan<sup>5</sup> à Jean de la Villeneuve ; Touselan (?) à Jeanne Morice, Kerlavos à François de la Haye ; Kerguntuil à Olivier Hallegoet.

À la lecture de cette liste, on peut déduire que la famille noble dominante de Trégastel à cette époque était les de Lannion qui blasonnaient « d'argent à trois merlettes de sable, au chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent »<sup>6</sup> et portaient l'agressive devise de « *premetiem pungo* »<sup>7</sup>. Cette maison, originaire de Briévevez, était devenue trégastelloise au XIV<sup>e</sup> siècle à la suite du mariage de Briant de Lannion avec Marguerite du Cruguil, dame de Kerougant (paroisse de Trégastel). Les de Lannion tenaient tellement à la paroisse de Trégastel que trois d'entre eux, « chefs de nom et d'armes » s'y firent inhumer : Roland en 1461, Jean II en 1500 et François I<sup>er</sup> en 1547.

1. Bataille livrée dans les landes de Lancerf, en face de La Roche-Jagu. Une croix commémorative de l'époque fut érigée sur les lieux du combat. Depuis 1981, elle se trouve à Lancerf.
2. Kerougant.
3. Dite de nos jours « la maison d'Anne de Bretagne » par confusion avec « la maison d'Anne-Bretagne de Lannion » du nom du comte de Lannion vers 1700. Il devait y résider occasionnellement.
4. Roch Louarn.
5. Kerfeunteun.
6. Toul'al Lan.
7. Sceau de 1369.



La Grande Maison du bourg

Chapitre XIV

## LA MAISON DES DE LANNION À TRÉGASTEL

L'origine de la maison des de Lannion se perd dans l'aube de la féodalité au pays de Lannion. La ville de Lannion et son château primitif n'eurent jamais d'autres seigneurs que les ducs de Bretagne ou les Penthièvre, leurs apanagistes. Les de Lannion ne portent donc pas ce nom par droit féodal. C'est peut-être alors parce qu'ils ont exercé très tôt des fonctions civiles ou des responsabilités militaires à Lannion. Ce qui les aurait autorisés à porter le nom de la ville, au détriment sans doute d'autres seigneurs aussi dignes.

Le berceau de la famille doit être le manoir de Port-Glaz (« la porte verte ») en Buhallien, fratrie de Pont-Spirium. Cette demeure, près de Keryvon, est située en bordure de la voie romaine Morlaix-Nantes, tronçon Lannion-Lanvollon. Le site est très ancien et doit remonter à l'époque romaine. Le qualificatif *glaz* (« vert ») indique des lieux antiques (cf. *hens glaz* : « la route verte », nom souvent donné aux vestiges de voies romaines). Mais *glaz* peut aussi être la traduction bretonne du latin *viridis* qui, outre le nom de couleur, a aussi le sens de « fort ». Alors, serions-nous avec Port-Glaz en présence d'une place forte<sup>1</sup>? La situation au bord d'une voie romaine pourrait justifier cette étymologie.

La première trace attestée des de Lannion remonte au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1343, Briand I<sup>er</sup> de Lannion et son épouse, Adélice de Kergourlay, furent inhumés dans l'église lannionnaise de Kernaria-an-Draou. L'épithaphe de leur pierre tombale disait :

*Hic jacet D. D. Briandus de Lannion, miles, et Adélicia de Kergourlay uxor ejus. An. MCCCXLIII<sup>2</sup>.*

Vers 1360, leur fils aîné, Briand II, épouse Marguerite du Cruguil<sup>1</sup> qui, outre le domaine familial, apporta en dot la seigneurie de Kerougant en Trégastel. Cette alliance bénéfique marqua le début de la longue histoire trégasteloise des Lannion, histoire qui ne se terminera qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette famille, aux origines bien modestes, connaîtra un destin remarquable. Devenus seigneurs dominants de Trégastel, les de Lannion poursuivront leur ascension au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en concluant des mariages avantageux et en obtenant des charges officielles. Jean de Lannion, chambellan du duc Jean V, capitaine du Croizic et de Guérande, épousa Anne de Languéouez, dame de Quinipily (Baud, Morbihan). Rolland, leur fils, se maria à Guyonne de Grésy, dame des Aubrays<sup>2</sup>. Jean II, leur aîné, épousa Hélène de Clisson et assurera la charge de maître d'hôtel de la duchesse Anne. François II, qui épousa Julienne Pinart de Kervergou, petite-fille d'un sénéchal de Léon et Goëlo, assurera le commandement des gardes-côtes de Lannion et Milliau en 1554. Cependant, les de Lannion vont dès cette époque porter l'essentiel de leurs intérêts dans le Vannetais – ils sont déjà seigneurs de Quinipily. Ainsi, Claude I<sup>er</sup>, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, est gouverneur pour le roi des villes de Vannes et d'Auray, capitaine et conducteur des gentilshommes du ban et arrière-ban de l'évêché de Vannes... Mais, pendant ce temps, une famille noble de Brélévénec, les de Launay-Nevet, s'implante à Trégastel où elle devient rivale des de Lannion<sup>3</sup>. Une longue querelle va occuper une grande partie du XVII<sup>e</sup> siècle qui aboutira à une inféodation de cette famille aux de Launay-Nevet et où l'on verra ces deux familles rivales lutter pour les prééminences dans l'église paroissiale.

1. Il y a des « Kerfers » qui conforteraient cette hypothèse.
2. « C'est gît Briand de Lannion, chevalier, et Adélice de Kergourlay, son épouse, année 1343. »
3. Paroisse de Brélévénec.
4. Paroisse de La Chevrolière (est du lac de Grand-Lieu, Loire-Atlantique).
5. Les seigneurs de Lannion résident alors habituellement en leur château de Quinipily, paroisse de Baud, et les seigneurs de Launay-Nevet au château de Beaubois, paroisse de Bourzeul.



#### Chapitre XV

## UNE LONGUE QUERELLE POUR LA PUISSANCE ET LE PRESTIGE

Il est incontestable que la maison de Lannion a exercé sa suprématie à Trégastel dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Leur seigneurie dans cette paroisse avait pour siège le manoir de Kerougant, tout en y possédant deux autres demeures nobles : Toulliarant et la Grande Maison du Bourg. Kerougant était alors une « maison seigneuriale avec colombier, bois de haute-futaie et rabbinnes ». Les terres y dépendant étaient tenues à domaine congéable. En outre, les de Lannion prétendaient au titre de seigneurs fondateurs de l'église paroissiale.

Mais le début du XVII<sup>e</sup> siècle voit apparaître à Trégastel une autre famille noble : les de Launay-Nevet, issus de la fusion entre les seigneurs de Nevet. La lutte entre les de Lannion et les de Launay-Nevet pour la puissance terrienne et le prestige féodal commence alors. Elle ne s'achèvera, par la force des événements, qu'à la Révolution... C'est ainsi qu'en 1623, Claude I<sup>er</sup> de Lannion déclare dans un aveu tenir Kerougant du fief de Launay-Nevet avec « édifices, maison seigneuriale, colombier, bois de haute-futaie, rabbinnes ». Cette inféodation sera à nouveau reconnue en 1653 puis en 1782.

Si Claude II, fils du précédent, dit en 1663 tenir du roi, entre autres terres, « les garennes s'étendant depuis la chapelle du Roi haut jusqu'aux côtes de la mer », et le droit de pêcheur des congres depuis le 1<sup>er</sup> mai « jusques à la Sainte Croix de septembre » dans les îles « entre l'île Milliau et le Port-Blanc, au costé des paroisses de Perros-Garek, Trébeurden, Trérou-Tréguignec », c'est sans doute parce qu'il veut affirmer sa présence face au dominateur qu'est pour lui le marquis de Launay-Nevet. La majeure partie des terres des de Lannion à Trégastel, même celles de la fratrie de Golgon, sont passées sous la suzeraineté des de Launay-

Nevet auxquels ils rendent hommage. Cette situation de vassalité perdurera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, avec probablement une variante puisqu'en 1695 Kerougant n'est plus inféodé aux Launay-Nevet mais à Jean-Baptiste Hingant, chevalier et seigneur de Keruzec, du Faou, etc. ; ce qui laisse à penser que le seigneur de Launay-Nevet aurait momentanément inféodé une partie de son fief au seigneur du Faou. Tout aven était nécessairement accompagné d'une redevance due par le vassal au suzerain. C'est ainsi qu'en 1695, la redevance pour Kerougant envers la seigneurie du Faou était de « six bouesiaux<sup>2</sup> de froment, deux moutons, deux chevreux et dix-huit livres d'argent », plus une chefrénte d'un mouton.

Le manoir n'était d'ailleurs plus habité par le seigneur. Les de Lannion s'intéressaient essentiellement à leurs possessions vannetaises et résidaient ordinairement au château des Quinipily (paroisse de Baud). Leur domaine de Kerougant était tenu à régime convenancier. Un aveu de 1785 déclarait Kerougant être « au seigneur et dame Pulchérie-Éléonore de Lannion, en son vivant chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, gouverneur de la province de Minorque et des villes de Vannes et d'Avrilly, pair de Bretagne, baron de Malesherbes, son père, mort à l'île de Minorque l'an 1762, dont le rachat est payé à ladite seigneurie de Launay, suivant mynu authentique<sup>3</sup> ». Ce rachat indique que l'inféodation à la seigneurie du Faou a dû être levée pour Kerougant.

L'autre aspect de la rivalité séculaire qui opposa les de Lannion et les de Launay-Nevet concerne les prééminences en l'église paroissiale de Trégastel. Depuis les origines, les seigneurs du Cruquilly et de Lannion étaient reconnus comme fondateurs de cette église, ce qui leur conférait les droits et privilèges inhérents à ce titre. Or, en 1666, la dame douairière de Nevet, Bonaventure du Liscoët, place « par novialité et voie de fait<sup>4</sup> » un banc et accouider dans le chœur de l'église. Sur plainte de Claude

de Lannion, la cour royale de Tréguier au siège de Lannion, par sentence du 10 avril 1666, condamne la dame de Nevet « à faire mettre hors ladite église paroissiale de Trégastel, dans le mois, le banc et accouider qu'elle y a nouvellement fait mettre, faute de quoy faire et le dicit temps passé, sera descendu sur les lieux de ladite église par l'un des juges du siège, en présence du sieur procureur du Roy, pour le faire mettre hors ladite église ».

Six ans plus tard, le 27 octobre 1672, la dame douairière de Nevet étant décédée, son fils, René de Nevet, transige avec Claude de Lannion au sujet de leurs prééminences respectives dans l'église de Trégastel. Le seigneur de Lannion reconnaît que le seigneur de Nevet est seigneur « supérieur » de l'église, ce dernier reconnaissant que son antagoniste en est le seigneur « fondateur ». C'est un compromis typique de la chicane juridique de l'époque où l'on s'efforce de ménager les vanités des plaignants. Ainsi, Nevet pourra se mettre dans le banc de Lannion. Et quand Lannion mettra une lizière, Nevet pourra mettre la sienne en supériorité.

Un procès-verbal des prééminences appartenant à la seigneurie de Launay-Nevet, daté du 18 novembre 1682, indique que les écussons des armes de Nevet et des maisons allées dominant ceux de Lannion sur la maîtresse-vitre et sur la vitre du Rosaire, à droite de la première. Mais sur la vitre méridionale, seules les armes des de Lannion sont représentées.

1. Voir chapitre XIV « La maison de Lannion à Trégastel », p. 61.  
2. Un boisseau, mesure de Lannion = 5 dal 499. On disait aussi « réné ».  
3. Le NÉPPOU DE CARFORT, *Notice historique sur Lannion et ses environs*, 1874, p. 122-123.  
4. *Ibid.*

#### Chapitre XVI

### COMMENT DES MARINS TRÉGOROIS FURENT ANOBLIS AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE



« Il y a trois ordres d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont sur l'eau. » Platon

Nef catalane, XV<sup>e</sup> siècle (d'après un ex-voto).

Le 29 septembre 1441, François de Bretagne<sup>1</sup>, fils aîné du duc Jean V, épousait en secondes noces Isabeau d'Écosse, fille du roi d'Écosse Jacques I<sup>er</sup>. Pour négocier le contrat de mariage, le duc députa en Écosse quatre ambassadeurs<sup>2</sup> qui effectuèrent le voyage sur une nef à l'équipage composé d'hommes originaires des paroisses de Trebeurden, Perros et Trégastel. Le contrat de mariage stipulait en particulier qu'une dot devait être apportée aussitôt après les cérémonies nuptiales par la jeune épouse. Or, en juin 1442, cette clause importante n'avait toujours pas été respectée. Aussi, le duc s'appréta-t-il à relancer le roi d'Écosse en lui députant une nouvelle ambassade. Cette deuxième expédition risquant d'être aventureuse, il est permis de supposer que ce fut pour s'assurer le dévouement des marins trégorois du premier voyage qu'il s'empressa de les anoblir par une lettre datée du 16 juin 1442. Voici cette lettre<sup>3</sup> :

« Jehan, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, à tous ceux que ces présentes lettres voiront et revoiront, salut.  
« Comme à nous, scuellement et non à autres en notre pais de nos droits et souverainetés, appartenne donner franchise et privilèges par lettres données à ceux de nos sujets qu'il nous plaît, savoir faire... que, pour reconnaissances et partie de récompenses des peines et travaux lesquels ont eu à soutenir un voyage qu'ils ont fait pour nous en Écosse en la compagnie de certains de nos ambassadeurs, nos sujets Pierre Le Roux, Yves Le Gué, Yvon Calvez, Michel Guégan, Yves Le Hir de la paroisse de Trebeurden, Yves Le Gal, Yvon Messnarde, Yvon Guillaume, Yvon Le Rousseaux, Jean

Artur, Yvon Rouzau, Yvon Varlet, Roland Le Guern, de la paroisse de Perros, Vincent Minhot, Jean Le Borge, Yvon Tellico, Yvon Jézéquel, Augustin Lopes, Rolland Le Guillouzer, Vincent Le Guillouzer de la paroisse de Trégatel, considérant même les bons et agréables services que audit voyage ils nous ont fait et que en outre leur convient de bref retourner esdites paroisses d'Escoffe pour les torts faits à notre belle-fille la comtesse de Montfort, aujourd'hui pour ladite cause et autres à ce nous mourons, de notre grace spéciale, avons les susdits nommés ennoblis et ennoblissons avec leurs hoirs principaux et les avons quittés franchis et exemptés et par ces présentes franchissons et exemptions de tous fouages, aides, soulzays<sup>4</sup> et autres subsides et subventions quelconques que nous et les nôtres pour le temps avenir mis et à mettre, voulons qu'ils usent des privilèges de noblesse, ainsi que font et peuvent faire les nobles de notre pais, pourveu qu'ils nous servent en nos armées et à notre commandement et partant avons rabattu et déchargé pour les susdites causes les susdites paroisses ou paroissiens scavoir à ladite paroisse de Trébeurden de deux feux et demi, aux paroissiens de Perros, cinq feux, auxdits paroissiens de Trégatel quatre feux et demy.

« Si mandons et commandons expressément à nos tresorier et receveurs généraux et particuliers desdits fouages et subsides présents et avenir, à tous autres nos justiciers et officiers à qui de ce appartiendra de cestes présentes de notre présente grace, souffrir, faire et laisser les susdits et chacun leurs hoirs jour pleinement et paisiblement desdits privilèges tous empêchemens cessant au contraire et à nos bien-amez et feaux conseillers les gens de nos compte rabatte et défalquer pour les susdites causes auxdits paroissiens les dits nom-

bres de feux entierement, car ainsi nous plait, et ces présentes ou coppies retirées en forme valable avec les quittances par mains voulons valoir garant et décharge envers nous et tous ceux qui mestier en auront, non obstant quelconque ordonnances, commandemens ou autres choses à ce contraires. Et afin que ces présentes valent en perpétuel, nous les avons signées de notre main et fait sceller de grand sceau en lacs de soye et cire verte.

« Donné au Succinou le seizième jour de juin l'an mil quatre cents quarante et deux. Ainsi signé : par le duc, écrit de sa main et de son commandement, O. de Coëlogon. »

La deuxième ambassade paraît avoir eu lieu un mois après l'anoblissement des marins et a dû se solder par un échec dont on ignore les causes et les circonstances. D'autre part, on constate qu'à la réformation de 1443, six de ces nouveaux nobles étaient portés disparus.

1. Qui deviendra duc à la mort de son père en 1442. Il régnera jusqu'à sa mort sans postérité en 1450.  
2. Jean Hingant, Jacques de Penhoac, François Dorrionne et Robert Ferré.  
3. Archives des Côtes-d'Armor, série E, fonds des chartes des ducs de Bretagne et F. MERLE, *Bulletin archéologique de l'association bretonne*, t. 61, 1933, p. 117-119.  
4. Le fouage.

### Un peuple de marins

Sous la dynastie des Montfort, le duché de Bretagne connaît un essor maritime sans précédent. La politique de neutralité menée par les ducs envers les Français et les Anglais permet de conquérir des marchés. On commerce avec Exalter, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Labonne. Dans le Trégor, les ports d'estuaires de Lambour et de Tréguier construisent et entretiennent des quais. Et la moindre baie bien abritée de la côte sert d'échouage à des barques à faible tirant d'eau.

La pêche en mer est une activité si lucrative que les seigneurs demandent au duc qu'il leur accorde des droits de pêcheries. Par exemple, Jean V, par lettre du 13 octobre 1419, octroie « à son ami et féal chevalier, Jean de Lannou, son maître d'hôtel » le droit de « sans peschere entre ses fies et mettes<sup>1</sup> » ray ensuivent auprès de ses terres, c'est à scavoir au port dénommé Garlostan<sup>2</sup>, entre l'île de la Pescheryse à Kernechocavel<sup>3</sup> en la paroisse de Trégastel, et mesme entre l'isle nommée l'Isle de Feves et l'isle nommée l'Isle Henaut<sup>4</sup>, et aveco ce entre une autre isle nommée Rochelfort et Rochenoire<sup>5</sup>, pourveu que icelles pescheries ne portent aucun préjudice au bien de la chose publique.

Un document de 1688 fait état de la vie maritime sur la côte en l'an 1441 : « [...] Cette côte de mer [...] l'on vend cinq ou six ports de mer des plus commodés pour des vaisseaux marchands, était peuplée d'un si grand nombre de gens de marine et de riches marchands que les ducs de Bretagne [...] se servaient d'eux dans leurs plus importantes affaires sur mer si bien qu'en reconnaissance de leurs services rendus et ceux qu'on espérait esmerita les carouses de Perros, Trégastel et Trébeurden du subsidie de 12 feux en leur considération. En compté dans les ports de Milau, Le Tremou, l'Isle-Grand, Kerléde, Ploumanach et Perros, plus cent cinquante vaisseaux et barques. l'on y voyait plusieurs beaux villages et le port de Ploumanach était couvert d'un bon château qui n'a esté destruy que depuis les dernières guerres de la Ligue, sous lequel il y avoit un beau bourg, et depuis les entreprises de la maison du sieur de Rosambo, toute cette espérance s'est évaluée de manière qu'à peine y trouve-t-on une cabanne ny un bateau de pecheur [...] »

1. Archives départementales des Côtes-d'Armor, E. 3033 (copie du xviii<sup>e</sup> siècle).  
2. Pors Garioustan, aujourd'hui souvent dénommée « La Derôbee ».  
3. C'ESTY-COLOFF.  
4. Le Renor (l'initiale H, dans le texte, étant une mauvaise transcription du texte du xv<sup>e</sup> siècle).  
5. Mer Du.  
6. Archives départementales des Côtes-d'Armor, E. 3017 (copie présentée au roi par René Le Borge, sieur de Gouaven, contre Joseph du Conzale, sieur de Rosambo, consulté au Parlement de Rennes dans l'instance pendante au Conseil émis par lui au sujet des lantes usurpées par ce dernier sous le ressort de la châtellenie de Lambour, 1688.

## DE LA ROUTE DE LA MORUE À LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

**E**n 1533, un an après l'Acte d'union qui faisait de la Bretagne une province du royaume de France et un an avant la prise de possession du Canada par le Malouin Jacques Cartier au nom du roi François I<sup>er</sup>, le contrat suivant était signé chez un notaire du port de La Rochelle :

« Tous ceux que ces présentes veront, scavoir faisons que ont été présents et personnellement establys, Yvon Raymond, marchand et maître de la navire nommée *Christofle* de Ploumanac'h, lequel de son bon gré et volonté a congneu et confessé devoir et être tenu bien, justement et loyaument à honorable homme Julien Giraud, marchand et bourgeois de la ville de la Rochelle, à ce présent, stipulant et acceptant la somme de trente livres tournois, laquelle somme ledit Raymond a confessé avoir heu et receu dudit Giraud auparavant le paiement de ces présentes et s'en est tenu et tient pour content, ainsi qu'il a congneu et confessé es présence du notaire cy subscripiz, renonçant sur ce ledit Raymond à l'exception de ladite précune non avoir heue, non recue, non comptée et à toutes autres manières et exception et discussions quelconques, laquelle dite somme de trente livres tournois ledit Giraud les a délaissés et délaissés audit Raymond à la grosse aventure du premier voyage qu'il prestant et espère faire de cette ville de la Rochelle à Terre Neuve ou autre pays qu'il ira, en allant et venant en sauveur en ladite Rochelle ou ailleurs en environ. Et pour compris le retour fait par ledit Raymond, rendre et bailler et livrer audit Giraud sur le port et havre de ladite Rochelle ou ailleurs, pour le paiement de ladite somme de 30 livres tournois deux milliers de moullues parées, ainsi qu'il les emmènera moyennant qu'elles soient bonnes et marchandes. Et moyennant ces routes obligations, cédulles et chartres parties qui aurayent été faites et passées par cy

devant contre [?] par nnotaires et autrement demourant, seront et demoureront cassées et annulées. Autrement ledit Giraud s'en pourra aider contre ledit Raymond par primitive obligation seulement quant à rizer et débouter tous autres crédiéteurs. Par lequel paiement, etc. »

Résumons et mettons en langue claire ce contrat : Yvon Raymond, marchand et maître du navire *Le Christofle*, du port de Ploumanac'h, s'engage, en 1533, à fournir pour la somme de 30 livres tournois, deux mille morues parées, c'est-à-dire préparées et salées, à Julien Giraud, marchand et bourgeois de La Rochelle. Ces morues, Yvon Raymond ira les pêcher à Terre-Neuve et devra les livrer à La Rochelle.

Une première réflexion s'impose. Ce contrat a été rédigé en l'an 1533 et ce n'est que l'année suivante que Jacques Cartier prend possession de la Gaspésie au nom du roi-chevalier. Et c'est l'année suivante qu'il remonte le Saint-Laurent. L'histoire officielle, celle qu'on enseigne à nos enfants, dit que ce qui allait devenir le Canada fut découvert, selon les Anglais, en 1497 par le Génois Giovanni Caboto, établi à Bristol sous le nom de John Cabot et, selon les Français, par Jacques Cartier, en 1534-1535.

Le document présenté ici prouve une chose d'une manière évidente : les Bretons connaissaient bien la route de Terre-Neuve avant Jacques Cartier qui, d'ailleurs, jamais ne se vanta d'être un découvreur. En fait, la traversée du grand Océan par les marins de l'Europe atlantique était devenue comme une routine qui remontait à plusieurs siècles. L'histoire de « la vraie découverte du Nouveau Monde par les Européens » n'est plus à faire depuis que Louis Kervran, en 1978, dans un livre qui porte ce titre, l'a fait d'une manière exhaustive.

On pourrait au moins remonter au VI<sup>e</sup> siècle. Les « navigations » du moine irlandais Brendan racontent

que ce navigateur se serait lancé sur l'Atlantique vers l'ouest, avec ses compagnons, à bord d'un bateau fait de peaux tendues sur une armature de bois, un « coracle » et qu'il aurait atteint des terres outre-Atlantique. Voici la description du coracle de Brendan :

«... Ils construisirent avec des outils de fer un canot léger à ossature et carcasse de bois, comme c'est la coutume dans cette région. Ils recouvrirent la carcasse de peaux de bœuf tannées dans de l'écorce de chêne et enduisirent de graisse tous les joints des peaux sur l'extérieur pour en assurer l'étanchéité. Sur le canot ils placèrent un mât, une voile, un gouvernail, des vivres pour quarante jours, des peaux de rechange et de la graisse pour apprêter le cuir. »

En 1976, un chercheur irlandais, Tim Severin, décida de construire une embarcation semblable à celle du VI<sup>e</sup> siècle et de refaire le voyage du moine navigateur. Il effectua un voyage avec trois amis jusqu'à Terre-Neuve, reconnaissant sur la route les différents lieux mentionnés par les chroniqueurs de Brendan, revivant les difficultés de l'époque, mais aussi et surtout prouvant que cette histoire était possible.

Puis vinrent les Vikings... Un des leurs, Eric le Rouge, établi en Islande, partit vers l'ouest en 986 avec une flotille d'une trentaine de navires avec familles, serviteurs, bétail et tous les biens nécessaires pour un voyage sans retour. Plus de mille personnes au total... À cause d'une tempête effroyable, seuls quatorze navires arrivèrent au pays qu'Eric baptisa Groen-Land, « le pays vert ». Cette terre qui, pour nous, est synonyme de banquise, d'icebergs et d'ours blancs, était alors une côte aux baies profondes abritées, libres de glace et bordée de verts pâturages... Les Vikings, descendant vers le sud, s'aperçurent très tôt qu'ils avaient été précédés par des hommes blancs. Les chercheurs américains et canadiens travaillent depuis



Collection Le Martichal-Le Guern.

plusieurs années sur des sites qui pourraient témoigner de l'installation de populations celtiques sur les rivages atlantiques de leurs pays.

Parlons maintenant de la grande île de Terre-Neuve. On y a trouvé des traces d'habitats anciens et il est possible que ces constructions soient dues à des pêcheurs bretons qui venaient y pêcher depuis le XI<sup>e</sup> siècle, peut-être même depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Ces ruines ont été découvertes dans le nord de l'île, domaine attiré des Bretons. Les Basques et les Portugais y venaient aussi. Il subsiste dans les toponymes des traces de leur présence: la Pointe des Basques, Bréhat, Brest, Cap breton...

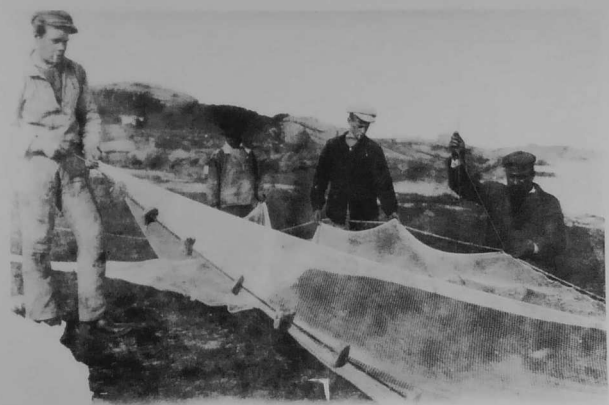
Ainsi, chaque année, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, les flottes des morutiers partaient au petit printemps de Saint-Pol-de-Léon, de Roscoff, de Bréhat, de Binic, d'Erquy, de Saint-Malo, de Cancale, de Vannes, avec une provision de sel. Ils retrouvaient leur point d'appui côtier habituel sur Terre-Neuve, puis partaient en mer pêcher la morue à la ligne, faisaient sécher le poisson au vent sur les rochers et, enfin, l'empilaient dans la cale avec du sel. Trois nations surtout participèrent à ces entreprises alimentaires et mercantiles: les Basques, les Portugais et les Français. Pour garder le monopole de cette activité aventureuse, mais ô combien bénéfique, les eaux que fréquentaient ces hardis marins étaient par leurs soins entourées de légendes: brouillards perfides, animaux monstrueux, démons et fantômes, voix mystérieuses dans les nuages. Ils usaient même éventuellement d'autres arguments plus convaincants, tels des abordages suivis de naufrages.

Le commerce de la morue de Terre-Neuve était fort lucratif au Moyen Âge et plus tard. Il faut avoir à l'esprit le nombre de jours de jeûne imposé par l'Église (jusqu'à cent soixante par an) qui interdisait toute consommation de viande à certaines époques de l'année (par exemple le Carême, qui allait du mercredi des Cendres au jour de

Pâques). À ce propos, la baleine, mammifère marin comme chacun sait, était alors classée parmi les poissons et les Basques guettaient ces gros cétacés et les poursuivaient à travers l'océan jusqu'à Terre-Neuve.

Donc, un commerce florissant, de la morue en particulier, du poisson en général. À tel point que princes et souverains s'en mêlèrent et se mirent à prélever des taxes sur tout poisson débarqué dans les ports. C'est ainsi qu'une charte royale, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, accorda à l'abbaye de Beauport (Kéruy - Paimpol) le droit d'établir une dime sur tous les poissons pris par les pêcheurs de Bréhat aussi bien en Irlande qu'à Terre-Neuve. Ces hardis Brehatins étaient donc des habitués de ces lointains parages bien avant 1492 quand Christophe Colomb, piètre marin au demeurant, partit vers l'ouest pour la Chine et accosta sur une île des Bahamas. Or, en 1484, le corsaire Jean de Coëtalem, de Morlaix, mais dont la famille était originaire de Bréhat, fut exilé par ordre du duc de Bretagne...

La vie de cet homme vaut qu'on s'y attarde parce qu'il a peut-être aidé Colomb à découvrir des terres américaines. Jean de Coëtalem naquit vers 1455. Très tôt, l'appel de la mer le pousse à proposer ses services à Louis XI qui lui prête 200 livres pour courir sus aux *Savon miliget*!. Il devient pirate, rembourse sa dette et devient armateur respecté, tout en continuant cependant à rançonner les navires étrangers. Avec son neveu et quatre autres associés, il arme à Morlaix quatre vaisseaux. Les Anglais de Bristol qui veulent sa peau prient solennellement en procession saint Georges de leur donner la chance de « rencontrer Jean de Coëtalem en la mer ». Saint Georges les exauce puisque le lendemain les Anglais et les Morlaisiens se retrouvent en mer au cours d'une bataille navale où Jean de Coëtalem a le dessus. Les trois vaisseaux anglais sont pris et c'est le sac du port de Bristol dont les notables sont emmenés en otages. La ville est incendiée... Le roi d'Angleterre se plaint au duc de Bretagne, François II (le



Collection La Maréchal-Le Guern.

*Echouage devant le moulin à marée* ▶  
*(sans Le Payer, aquarelle originale)*



Soir à l'île Renote ▶  
(d'après Le Voyer, aquarelle originale)



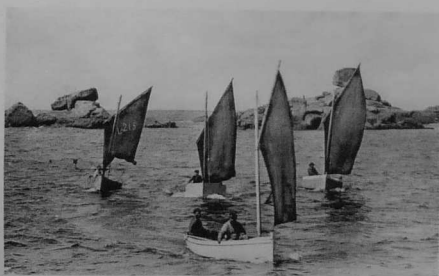


*Marée haute à Coo-Pors* ▶  
Olivier Le Pen, aquarelle originale



père d'Anne de Bretagne) qui se voit contraint de punir l'audacieux pirate dont les actions ne sont cependant pas pour déplaire au duc, Jean de Coëtalem doit s'exiler. Le roi du Portugal l'accueille à bras ouverts et s'empresse d'en faire son grand amiral... Les marins bretons qui l'avaient suivi dans cet exil doré connaissent depuis toujours la route de l'ouest. Cette voie maritime et les lieux où ils avaient pêché la morue étaient évidemment leur grand secret... Mais on dit qu'un soir de beuverie dont les Bretons ont toujours été si friands, ces rouliers des mers parlèrent trop devant un certain Christophe Colomb. Ce n'est qu'une vague tradition, mais ô combien flatteuse pour la vanité des Celtes et qui illustre si bien leur incapacité congénitale à mettre à profit leurs propres découvertes.

1. De l'étude de maître Bonniot, notaire à La Rochelle. Minutes de M. Gauchet, fol. 371 - V<sup>o</sup>, non publié. La présente copie a été faite par Georges Musset de La Rochelle, inventeur du document (H. P. Biggès, *Les précurseurs de Jacques Cartier (1494-1534)*, p. 181-182, LX).
2. Tim SEXTON, *Le Voyage du Brendan*, traduit de l'anglais chez Albin Michel, 1978.
3. Les maudits Anglais.
4. À l'époque, centre de la grande navigation océane et siège des traditions relatives aux terres légendaires d'outre-Atlantique.



Collection Eléane.

#### Chapitre XVIII

## VIVRE À TRÉGASTEL AVANT LA RÉVOLUTION

### Le clergé paroissial

La petite commune de Trégastel était à l'origine une succursale de la grande paroisse primitive de Pleumeur-Bodou. Mais c'est de très bonne heure qu'elle commença sa longue marche vers l'autonomie pastorale. Dans le cartulaire de l'abbaye de Redon datant du IX<sup>e</sup> siècle, il est fait mention de « Trégastel, 60 sols, cure<sup>1</sup> ». Vers 1390, un document cite l'« Ecclesia de Trécastell » comme « non taxée, trop pauvre<sup>2</sup> ». Enfin, un autre document dit que Trégastel est une paroisse du diocèse de Tréguier (1426).

On connaît trois prêtres chargés de cette paroisse peu après cette date. D'abord, Guillaume de Kaërbuzic, bachelier en lois. La paroisse vaut alors 23 livres tournois. En 1450, Guillaume de Kaërbuzic décède; il est remplacé à la cure de Trégastel par Guillaume Kaërdieric, bachelier en lois, noble. Enfin, en 1470, c'est Hervé de Kaërdelets qui est curé de l'église paroissiale de Trégastel. Une bonne partie de l'église actuelle date de cette époque.

De 1603 à 1792, dix recteurs se succéderont à la tête de la paroisse de Trégastel :

- 1603, Guillaume Ollivier.
- 1623, Hervé Le Bouassec.
- 1663, Yves Guyon<sup>3</sup>. En 1664, l'église fut cambriolée.
- 1670, François Guillaume.
- 1682, Jean Adelin, notaire apostolique. L'évêque le suspendit en 1703 pour concubinages notoires et multiples, ivrognerie, etc.
- 1703, Sylvestre Le Treut. En 1711, il obtient que l'argent retiré du tronc placé devant l'image de la Sainte Vierge à la chapelle de Saint-Gorgon serve à ramasser les filles de mauvaise vie. Il en fit emprisonner deux dont les

nouveaux-nés avaient été abandonnés dans le cimetière et qu'il fit mettre en nourriture au compte de la fabrique.

— 1728, Sylvestre Le Treut ayant résigné en 1728, c'est son frère, lui aussi prénommé Sylvestre, qui lui succède. Ce dernier décéda le 10 septembre 1754 après une courte maladie et pendant que l'on faisait le procès-verbal des dégâts commis par des voleurs dans l'église et la sacristie.

— 1754, François Le Huérou, bachelier en Sorbonne. Il fit mettre ordre aux archives. De son temps, datent le porche sud, la salle des archives (ou secrétaire) et la longère sud de l'église. Il résigna son bénéfice en 1772.

— 1772, Henri Lagain.

— 1783, Jérôme-Marie Guyomard, qui fit paver l'église (1787). Il refusa de prêter serment à la Constitution et connaitra les prisons de la République.

On sait, par ailleurs, que le recteur de Trégastel fut constamment assisté d'un vicaire, le « curé » comme disent les bretonnants. Il y en eut une bonne trentaine de 1575 à 1792. Le dernier de la liste, Yves Le Tensorer, fut aussi le premier maire de Trégastel (1790).

La cure de Trégastel, classée par ailleurs parmi les plus pauvres de l'évêché de Tréguier, était, comme la grande majorité des paroisses de Bretagne, « à l'alternance ». Le titulaire de la paroisse était nommé directement soit par l'évêque, soit par le pape lui-même. La Bretagne, non soumise au Concordat de 1516 conclu entre François I<sup>er</sup> et Léon X — puisqu'elle n'était pas alors incorporée à la Couronne — était « pays d'obédience », donc soumise aux règles de Rome, lesquelles disaient en la matière que pour les nominations des chefs de paroisse, les douze mois de l'année étaient partagés en deux : le pape nommait en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre (les mois du pape), les six autres mois appartenant à l'évêque.

La paroisse était un « bénéfice », c'est-à-dire une charge spirituelle pourvue d'une dotation permettant au titulaire d'assurer sa vie matérielle.

L'impôt principal du clergé était la dime. Elle constituait depuis le IX<sup>e</sup> siècle la part importante des revenus de l'église. Perçue théoriquement en nature, elle était levée par les soins du recteur sur certaines productions agricoles (céréales, beurre, foin, paille). Dans le Trégoir, elle était dite « à la trente-sixième gerbe ». On l'appelait aussi « les gros fruits » et elle revenait à l'évêque-comte de Tréguier et non à l'humble recteur de la paroisse, réduit, lui, à la « portion congrue », nom donné à la redevance payée au recteur et au desservant par l'évêque. Fixée à 300 livres pour le recteur par un édit de 1629, elle sera réévaluée à 500 livres par une ordonnance de 1768. Mais, fort heureusement, le revenu global du recteur était sérieusement amélioré par :

— les *novales*, une variété de dime que seul le recteur de la paroisse levait sur toute terre nouvellement défrichée. Des conflits s'élevèrent souvent entre le recteur et l'évêque, lequel avait des prétentions sur ces « terres neuves ».

— les *prémices* qui, en principe, ne pouvaient être levées que sur les paroissiens qui jouissaient de l'exemption de la dime pour un journal de terre<sup>8</sup>. La prémice consistait essentiellement en une gerbe de blé et en une sorte de dime sur les agneaux<sup>9</sup>.

— les offrandes des fidèles lors des baptêmes, des mariages et des obsèques, et même aux relevailles. Il s'agissait de versements en espèces bien rarifiés, à tel point qu'on soupçonnait les recteurs du péché de simonie<sup>6</sup>.

— les *fondations* de messes : une famille donnait à perpétuité le revenu d'une terre ou versait un capital pour dire des messes pour le repos de l'âme d'un défunt.

— les *donations*, aumônes ou offrandes faites lors de la messe dominicale. Le petit monument dans l'enclos paroissial de Trégastel face au portail est une table d'offrandes qui, jadis, se trouvait à l'intérieur de l'église.

L'ensemble de toutes ces ressources constituait donc le « bénéfice » de la paroisse. Mais la gestion de la paroisse

n'était cependant pas assurée par le recteur seul. Rien ne pouvait se faire sans les marguilliers, plus connus en Bretagne sous le nom de fabriciens ou fabriciens. Au nombre de deux, ils étaient les comptables du budget paroissial, avec des pouvoirs assez étendus. Ils contrôlaient les dépenses de l'église, décidaient des travaux à exécuter sur les bâtiments religieux, étaient en justice lors « des conflits qui opposaient la paroisse aux seigneurs, etc. ». En 1784, Gilles Prat et Marc Keraudren assumaient cette tâche importante et souvent délicate.

Ainsi donc, la vie matérielle du clergé paroissial est assurée, souvent modestement certes, grâce à un système bien rodé, géré par des notables locaux. Ce qui, en théorie, doit lui permettre de remplir son rôle de chef spirituel dans sa paroisse. Mais, à Trégastel comme partout ailleurs, la qualité morale des recteurs apparaît comme très variable. Par exemple, François Guillaume organise avec enthousiasme une grande mission du Carême en 1672 sous la haute et sainte compétence de M. de Tréma-ria<sup>7</sup> qui parcourt alors « en apôtre les paroisses de Pleumeur-Bodou, de Brélévener, de Servel et de Trégastel, prêchant, confessant, enseignant partout l'oraison du cœur<sup>8</sup> ». Mais son successeur immédiat, c'est Jean Adelin, de triste mémoire. Pendant les vingt années qu'il passa à la cure de Trégastel, il fit scandale par son inconduite inqualifiable<sup>9</sup>. Ce prêtre libertin sera remplacé par Sylvestre Le Treut chargé par l'évêque de redresser la situation. Ses actions contre les filles de mauvaise vie en témoignent amplement.

Outre son sacerdoce, le recteur breton vers 1700 joue un rôle de premier plan dans la vie temporelle de la paroisse. S'il se prétend « bon prêtre », il se sent obligé d'être le censeur inflexible de ses paroissiens. Finie l'époque où le clergé participait aux liesse villageoises. Interdits sont les danses, le théâtre populaire si cher aux Trégorois, les jeux de boules et de quilles, suspects d'irreligion sont les cabarets dont la « chapelle » concurrence l'église. Les

filles publiques sont recensées et mises au couvent de la Charité à Guingamp. La chaire et le confessionnal sont les excellents instruments du maintien de la population sur le chemin de la piété et de la morale.

D'ailleurs, cette population traditionnellement chrétienne a comme obligation majeure d'assister à la messe dominicale. Mais cet office, outre son importance sur le plan spirituel, est aussi la seule occasion pour elle de communiquer avec le monde extérieur. Le recteur, après avoir prononcé son homélie, lit en chaire, traduit et commente en breton les actes publics, les mandements d'impôts, les ordonnances du Pouvoir : il lance les monitoires de l'autorité judiciaire pour la recherche et la dénonciation des criminels. Jusqu'en 1695, date à laquelle il en aura interdiction, il fait même les annonces des ventes, des locations, etc. Enfin, nous verrons plus loin qu'il joue un rôle essentiel au sein du « corps politique » de la paroisse (« Le général de paroisse », p. 82 et sq.).

### Le peuple

Une paroisse de l'Ancien Régime, sans nier son évident état d'entité religieuse, était une communauté civile établie sur un territoire bien défini, à l'échelle humaine. Dans sa « capitale », le bourg, on trouvait l'église paroissiale, son enclos et le presbytère, la forge, l'auberge, des petits commerces, la demeure du notaire royal, la maison du seigneur local<sup>10</sup>. C'est le cœur de la paroisse. Mais ce n'est, pour le peuple, qu'un lieu de rencontres, de réunions et c'est dans les « fratries » qu'on trouve la vie réelle et l'âme de la communauté. Une fratrie, ou frérie, est une subdivision de la paroisse<sup>11</sup> regroupant quelques hameaux dont les habitants, souvent liés par parentage, ont des intérêts communs. Ils sont solidaires dans les grands travaux agricoles (moissons, battages, écobages), dans les joies et les peines et savent faire front pour défendre leur

spécificité. Une chapelle, desservie par un clerc tonsuré ou un prêtre habitué, souvent originaire du lieu et y résidant, permettait une vie culturelle semi-autonome. Trégastel comprenait au XVIII<sup>e</sup> siècle quatre fratries :

- Kerillis : le bourg et ses environs immédiats.
- Gorgon, avec sa chapelle Saint-Gorgon.
- Langastel, avec sa chapelle de Sainte-Anne-des-Rochers (Santez Anna ar Roc'hou).
- La Ville-Neuve, entre le port de Ploumanac'h et la baie Sainte-Anne.

Une cinquième fratrie a dû exister jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, La Vigne<sup>12</sup>. Au siècle suivant, il n'en est plus fait mention.

L'importance de ces quatre fratries est très inégale, tant en superficie que démographiquement ou économiquement. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on se réfère à la répartition des impôts royaux, c'est la fratrie de Langastel qui est la plus considérable avec soixante-deux personnes imposées pour un total de 372 livres 6 sols ; puis vient Kerillis (quarante-sept imposés ; 234 livres 6 sols), suivie de Gorgon (165 livres 1 sol). La Villeneuve, qui est d'ailleurs la moins étendue, n'a que seize imposés pour une somme globale de 59 livres 5 sols.

La population roturière de la paroisse de Trégastel était composée, d'une façon peu homogène, d'hommes libres, quelques marchands, des artisans, des marins, certes, mais essentiellement des ruraux vivant directement de la terre. Ce sont de petits paysans exploitant leurs terres sous le régime du bail à domaine congéable, dit encore bail convenancier. C'était un régime de tenure spécifique à la Bretagne occidentale puisqu'on ne le trouvait qu'à l'ouest d'une ligne méridienne partant de l'estuaire du Gouët. Pour 80 %, les fermes trégasteloises étaient des « convenants », les autres étaient directement tenues par le

Les fratries de la paroisse de Trégastel (limites hypothétiques)



propriétaire. Le domaine congéable se caractérisait par une possession en partie double : la terre, qui appartenait au foncier, le « seigneur », et les « édifices et superficies » qui étaient l'entière propriété de l'exploitant, appelé « domanier », « convenancier » ou « colon ». Ce dernier était à la fois propriétaire et locataire puisqu'il payait une « rente » au foncier. Ses droits étaient importants. Par exemple, si le propriétaire du fonds voulait le congédier<sup>13</sup>, il devait l'avertir dans les délais, lui rembourser les améliorations apportées (défrichements, nouveaux édifices, réparations, fumures, plantations) évaluées à dire d'expert. Si bien

que le foncier hésitait à congédier. Aussi, voit-on souvent la même famille installée sur un convenant depuis un, deux ou trois siècles. Mais il n'y avait pas égalité des droits entre le colon et le seigneur. Cependant, la situation dans le Trégor aurait été supportable pour le fermier si les innombrables hommes de loi de l'époque ne s'étaient entendus pour provoquer les congédiements qui entraînaient de fructueuses expertises, si des difficultés n'avaient régulièrement surgi à propos des bois par exemple, si la jalousie ne s'était pas trop souvent manifestée entre les paysans, si les nombreux droits seigneuriaux avaient été abolis (interdiction de chasser, de pêcher, de piéger, même les loups, droit de colombage, banalités, corvées...). Malgré cet état de choses, les tenanciers considéraient à juste titre leur convenant comme un bien incommutable<sup>14</sup>, une propriété qui portait presque toujours le nom de colon et non celui du foncier (Convenant Morvan, Convenant Huer, Convenant Coadou, Convenant Postic, Convenant Hamon, Convenant Botcazou...).

A. de La Borderie<sup>15</sup> signale que la plus ancienne mention connue de ce type d'exploitation agricole se trouve dans un acte de 1388 où il est dit que le sire de Pont-l'Abbé « congédia » l'un de ses colons, Guillaume Le Pape... Mais on peut penser que l'institution devait être plus ancienne... Henri Sée<sup>16</sup> explique : « Ce qui est probable, c'est que des conditions locales ont favorisé l'extension du domaine congéable. Durant le Moyen Âge, une grande partie de la Bretagne était encore inculte, couverte de forêts et de landes. Les seigneurs avaient intérêt à opérer le défrichement du pays. On peut supposer qu'ils établirent sur les territoires incultes des domaines congéables, et, si l'on considère les conditions du contrat, les possesseurs devaient tenir à améliorer leurs tenures. » C'est l'existence de terres pauvres ou vierges qui serait à l'origine des convenants. Le seigneur attirait des paysans sur ses terres, les prit sous sa protection et facilita la mise en valeur du sol en « convenant » que toute amélioration serait la propriété

du colon. Plus tard, quand les terres furent améliorées et donc productives, le seigneur chargea progressivement ses paysans-colons de certaines redevances et servitudes (rente annuelle, corvées, banalités, etc.). Au début, il semble qu'il usa très rarement de son droit de congédier. Mais il y eut une fatale évolution qui transforma ce qui, primitivement, était un contrat équitable bien accepté en une institution à caractère féodal. Nous verrons plus loin que la question du régime convenancier fut, dès le début de la Révolution, la grande préoccupation des paysans bretons.

Les bonnes terres, dites « terres chaudes », produisaient de bons « bleds » (froment, orge, seigle, avoine) qui représentaient l'essentiel des revenus agricoles. On pratiquait le système culturel de la « jachère », c'est-à-dire la mise en repos du sol une année sur trois, voire une année sur deux. Les bleds, qui se vendaient sur les marchés de Lannion, étaient, en périodes de mauvaises récoltes, l'objet de spéculations scandaleuses de la part de gros négociants sans scrupules. Mais une partie de ces céréales était traitée dans les cinq moulins de la paroisse pour la consommation locale : le moulin à mer, dit aussi de Randreuz, le moulin à eau de Lost-Logod sur le ruisseau de Kerougan, les trois moulins à vent du Guidern, de Kerlavos et de Cree'h Argant. Noter que les fourrages — pour la litière — et l'ajonc étaient considérés comme un bien, une réelle production agricole. On « pilait » les jeunes pousses d'ajonc pour nourrir les chevaux et les landiers plus âgés étaient exploités pour servir de bois de chauffage. L'élevage constituait aussi une part importante de l'activité rurale. Des troupeaux de moutons paissaient sur les terres vagues de Langastel.

Un recensement en date du 1<sup>er</sup> novembre 1794 dénombrea pour la commune de Trégastel quatre-vingt-un chevaux, quatre-vingt-dix juments, trente-sept poulains et cent dix porcs<sup>17</sup>.

Si les Trégastellois de la fin de l'Ancien Régime étaient surtout de petits paysans plus ou moins aisés exploitant leurs terres sous le régime du bail à domaine congéable et aidés par de nombreux domestiques agricoles, une autre fraction de la population pratiquait une petite pêche côtière. D'après un document de 1784<sup>18</sup>, on connaît l'existence de quelques barques de Trégastel :

- la *Marie-Anne*, de Jacques Salliou, deux tonneaux<sup>19</sup>,
- la *Perrine-Vexérine*, de François Le Bail, deux tonneaux,
- la *Marie-Guillemette*, de François Nicolas, deux tonneaux,
- la *Marie-Jeanne*, de Jacques Ropars, deux tonneaux,
- la *Catherine*, de François Keraudren, trois tonneaux,
- la *Marie-Yvonne*, de Yves Ropars, un tonneau.

Des embarcations aux dimensions bien modestes avec lesquelles on pêchait le maquereau, le lieu, le congre, le bar ; ces poissons étaient comités pour la plus grande part à des ateliers de séchage installés sur le littoral pour être ensuite exportés surtout vers la Normandie. Les pêcheurs de Trégastel vivaient tous dans la frairie de Langastel, à proximité de Coz-Pors et de la baie de Sainte-Anne, si l'on en croit ce « rôle des pêcheurs de la Paroisse de Trégastel » (1726)<sup>20</sup> :

- Yves Nicolas, cinquante-six ans, « pêcheur à bateau et laboureur »,
- Jacques Le Brozec, vingt-six ans, *id.*,
- Guillaume Le Guillouez, cinquante ans, *id.*,
- Yvon Nicole, cinquante-neuf ans, *id.*,
- Julien Ropart, cinquante-trois ans, « pêcheur à pied et laboureur ».

- Henry Le Poncin, quarante ans, *id.*,
- Pierre Le Quinquin, vingt-sept ans,
- François Lozaine, cinquante-cinq ans,
- Nicolas Roudot, quarante ans,
- Mathieu Le Gaffrick, vingt-six ans,
- Hervé Le Colin, cinquante-neuf ans,
- Louis Le Bihan, dix-huit ans,
- Louis Allain, dix-huit ans.

« Soit » treize personnes dont quelques-uns sont classés, font la pêche à bateau et d'autres les peches à pied et tentes<sup>21</sup> de basse eau ; et sont laboureurs ou journaliers travaillans à la culture des terres ».

Il faut faire une mention spéciale sur la pêche au congre qui était alors fort abondant dans nos parages. C'était une importante source de richesse et constituait la base d'une véritable industrie consistant au séchage et au fumage du poisson. Les seigneurs de Lannion percevaient des taxes sur tout congre débarqué sur nos côtes. Le baron Pierre de Lannion, dans un acte daté du 13 mai 1663, en « afferme » la perception pour trois années à maître François Riou de Trélevern « sur la juridiction de pêcherie de poisson congre... sur les poissonniers des paroisses de Pleumeur-Bodou, Trégastel, Perros-Guirec, Louannec, Trélevern et autres paroisses, portz et havres depuis le havre du Port-Blanc jusques à l'Île de Milliau, quel droit oblige toutz et chacunz des poissonniers des paroisses costoyantes à ladite estandue faisant pêcherie de congre depuis le Jourd e la Sainte Croix du mois de May<sup>22</sup> jusqz à la Sainte Croix de septembre<sup>23</sup> d'aporter et rendre toutz et chacun le poisson congre qu'ils prendront durant ledit temps au commis et fermier d'icelle pêcherie aux lieux et endroits que l'on a accoutumé faire la sécherie desditz congres<sup>24</sup> ».

Les seigneurs de Lannion céderont leurs droits de pêcherie sur la paroisse de Trégastel au Le Borgne de Kerlavos.

Il nous manque des documents sur les marins de Trégastel naviguant au cabotage ou au long cours sur des navires basés dans des ports dignes de ce nom comme Perros-Guirec, Lannion, Morlaix, etc. Cependant, nous savons que « Jean François-Marie Audigon, fils de Laurent Audigon et de Marguerite Le Polat, natif de la paroisse de Trégastel, évêché de Tréguier, âgé de vingt-trois ans, passé suivant son extrait baptismal du 7<sup>o</sup> décembre 1750 lui délégué le 17 février 1772 par le sieur Huetrou, recteur de Trégastel », déposa une requête auprès du gouverneur et lieutenant-général pour le roi en la province de Bretagne, afin d'être reçu « maître ou patron pour la navigation du petit cabotage ». À sa demande était joint un certificat de ses états de service justifiant son aptitude à ce type de navigation. Il se présenta à l'Amirauté de Morlaix le 11 septembre 1773 où, après avoir répondu avec succès aux questions posées par deux anciens maîtres de barque et relatives à ses connaissances nautiques, il reçut le brevet qui l'autorisait à « monter, commander et conduire tous et tels navires et autres bâtiments de mer qui lui seront confiés à cette fin<sup>25</sup> ».

Colbert, soucieux de faire de la France une grande puissance maritime, entreprit de construire des vaisseaux et institua l'Inscription maritime en 1681 pour fournir à la Royale des équipages compétents. Son système des classes pour le recrutement des officiers maritimes et des matelots était une création originale, efficace et plus juste que « la presse » qui, auparavant, consistait à ramasser aux abords des ports, d'une manière arbitraire et brutale, des gens de mer ou tout homme supposés propres à faire

partie de l'équipage d'un bâtiment de guerre. Dans le système des classes, tout marin, de pêche ou de commerce, était automatiquement « inscrit maritime » et devait son service sur un vaisseau du roi. S'il n'était pas nécessairement « appelé », il était à la disposition de l'Amirauté. Il faut préciser que ce mode de recrutement avait été mis en place un peu avant l'ordonnance de 1681. Ainsi, la paroisse de Trégastel devait fournir à la Marine royale neuf marins pour la première classe (du 1<sup>er</sup> avril 1670 au 31 mars 1671), dix marins pour la deuxième classe (du 1<sup>er</sup> avril 1671 au 31 mars 1672), neuf marins pour la troisième classe (du 1<sup>er</sup> avril 1672 au 31 mars 1673), dix marins pour la quatrième classe (du 1<sup>er</sup> avril 1673 au 31 mars 1674) et dix marins pour la cinquième classe (du 1<sup>er</sup> avril 1674 au 31 mars 1675) – voir annexe.

Il était une dernière spécificité de la vie des populations côtières, et non des moindres puisqu'elle mettait en émoi tout un chacun certains jours de grande marée. C'était la récolte du goémon, cette moisson de la mer, aussi indispensable que l'autre du mois d'août. Car les algues étaient la grande richesse des estrans. Elles fertilisaient les terres auxquelles ne suffisait pas le fumier et c'était un cadeau de la mer pour des gens qui devaient compter au sou près, ce sou qui manquait toujours aux dix-neuf autres pour faire 1 franc... Depuis des temps immémoriaux, on connaissait les qualités fertilisantes du goémon. La *Trois Ancienne Coutume de Bretagne* (premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle) en fait mention. Dans l'ordonnance Colbert, cinq articles sont consacrés à la réglementation de la récolte « de l'herbe appelée varech ou vracqz, sart ou gouemon ». Colbert ne pensait pas tant à la valeur fertilisante de ces algues qu'au fait qu'on venait de découvrir la présence

de la « soude » (carbonate de sodium) dans les cendres d'algues. Or, la soude entrait dans la fabrication du verre et on devait alors l'importer d'Alicante. En brûlant le goémon, on pouvait ainsi mieux maîtriser l'autonomie économique du royaume, ce qui était la grande préoccupation de Colbert. Les cinq articles de l'ordonnance de 1681 reprennent les stipulations de la  *Coutume* , en particulier sur la distinction entre les deux sortes de goémon :

– le  *goémon d'Espagne*  est à tout le monde,  
– le  *goémon de rive*  appartient aux « paroisses bordantes » ; ceci en compensation des difficultés subies au bord de la mer à cause des embruns qui « brûlent et dessèchent si souvent la feuille et les fleurs des arbres et des vignes, de même que les fruits ».

Noter que le  *goémon de fond*  n'est jamais mentionné. On ne sait pas encore le récolter.

En outre, l'article 4 qui défend « à tous seigneurs des fiefs voisins de la mer de s'approprier aucune portion des rochers où croît le varech, etc. » abolit un privilège seigneurial. Cette mesure, qui tend à raffermir l'absolutisme royal, sera une épineuse source de conflits pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle entre les seigneurs riverains et le pouvoir central. Et ce fut la Constituante qui se vit contrainte d'abolir définitivement le droit de varech (décret du 10 août 1791).

Nous verrons plus loin que les algues marines vont continuer d'être une ressource primordiale de nos populations côtières. Elles seront régulièrement récoltées chaque année : premièrement comme engrais, deuxièmement pour la « soude » et troisièmement pour l'obtention de l'iode (découvert par Courtois, chimiste de l'empereur, en 1811). Ce n'est qu'après la dernière guerre mondiale que deviendra obsolète la législation initiée par Colbert et que naîtront de nouvelles techniques pour de nouvelles utilisations.

### Le général de paroisse<sup>27</sup>

La paroisse de l'Ancien Régime constituait une entité dans quatre domaines : la religion, l'administration civile, la vie politique et la fiscalité ; le pouvoir était partagé entre le  *recteur*  ou curé, le  *seigneur supérieur* , fondateur et prééminent de l'Église, et le  *général de paroisse* , dit encore « corps politique ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette dernière institution devait être une assemblée comprenant la « généralité » des paroissiens groupés autour de l'église sous le contrôle du recteur. Ce corps se transforma bien vite pour devenir une véritable assemblée municipale dont les décisions étaient prises par « la  *maire*  » et plus saine  *parie des habitants* . La presque totalité des paroissiens étant illettrés, ceux-ci ne tardèrent guère à faire confiance à quelques paroissiens choisis parmi les plus riches et les plus instruits qui constituaient un conseil restreint dont la bonne marche était souvent contrariée par des luttes d'influence, des querelles de personnes. De plus, aucune règle écrite n'existait pour fixer la composition et les attributions du système. Le Parlement dut légiférer à plusieurs reprises ; mais ses règlements successifs (en 1659, 1665, 1685, 1714, 1718, 1722, 1726, 1735, 1742) furent plus ou moins observés et ce ne sera que vers 1730 que le général de paroisse prendra une forme définitive. Il est alors composé de dix-sept membres :

– les trois membres de droit que sont le  *sénéchal*  du seigneur supérieur, le  *procureur du roi*  ou le  *procureur fiscal*  de la seigneurie, le  *recteur* ,

– les douze délibérants choisis parmi les anciens trésoriers,

– les deux trésoriers de fabrique, ou  *fabriques*  ou fabriciens, ou encore marguilliers<sup>28</sup>.

Le général siège toujours le dimanche, à l'issue de la grand-messe, sur convocation annoncée au prône du dimanche précédent et sur la demande des fabriques en exercice. L'assemblée se réunit sous le porche de l'église, ou

dans l'église même ou encore dans la sacristie. Le  *sénéchal*  préside et le  *recteur*  occupe la première place après lui. Le  *sénéchal*  fait faire le « tour de table » en commençant par le dernier délibérant et c'est le  *recteur*  qui parle le dernier. Un greffier rédige le procès-verbal de réunion, signé de tous, sur le registre obligatoire. Un coffre est destiné à recevoir ce livre avec les archives, les titres et les fonds. Il est muni de trois serrures dont une clé est confiée au  *recteur* , une autre au  *procureur fiscal*  et la troisième aux  *fabriques* .

Les fonctions du corps politique sont étendues et variées. D'abord, il est chargé de l'administration des biens de l'église. C'est le gouvernement intérieur qui prend en charge la vie temporelle de la paroisse : gestion des biens de l'église, location des bancs et chaises de la nef, concession des tombes, contrôle des registres des baptêmes, mariages et sépultures (BMS) tenus par le clergé, compte des quêtes, dons et offrandes, amélioration du revenu du  *recteur*  soumis à la portion congrue, rétribution du personnel laïc de l'église (sacristain, fossoyeur), entretien des objets du culte et du mobilier de l'église. Les  *fabriques* , responsables de leur gestion sur leurs propres deniers, reçoivent quittus à la fin de leur mandat.

Le général de paroisse exerce aussi le gouvernement extérieur de la paroisse. Il répartit l'impôt du fouage, de la capitation et des vingtièmes (voir  *infra* ). Il nomme le syndic militaire chargé du logement des troupes et le syndic de la corvée des grands chemins. Il organise la défense littorale, contrôle la cueillette du goémon. Il a en charge la subsistance des enfants trouvés et des filles-mères. Il entretient l'école paroissiale (il n'y en a pas à Trégastel). Enfin, il est responsable du bon ordre sur toute l'étendue de la paroisse.

On voit que le général de paroisse annonçait déjà nos actuels conseils municipaux. D'une manière toute relative, il s'agissait d'un système politique à tendances démocratiques. Chaque paroisse rurale était ainsi dotée d'une institution bien structurée composée essentiellement de

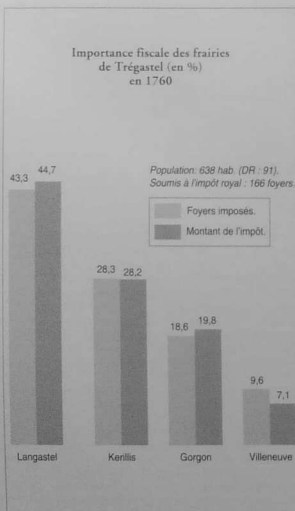
représentants du tiers état. La notion de représentativité était toujours présente puisque « l'assemblée générale des habitants notables possédant biens dans la paroisse » était toujours possible pour les affaires importantes. C'est ce qui se produira en 1789 lorsque le roi Louis XVI, décrétant la réunion des États généraux, demandera aux paroisses de rédiger leurs cahiers de doléances et de désigner leurs « députés » pour l'assemblée de la sénéchaussée.

### La fiscalité : les fouages

Le tenancier roturier des campagnes devait l'impôt au duc de Bretagne, puis, après 1532, date de l'acte d'union, au roi. Le plus ancien impôt direct était le fouage ou impôt sur les feux, le feu désignant une unité fiscale correspondant à l'origine à trois ménages ou  *étages* . Le premier fouage « ordonné » à l'échelle du duché date du 20 octobre 1365, lorsque les états de Bretagne accordèrent au duc Jean IV le droit de lever dans chaque paroisse de Bretagne sur chaque feu contributif un écu annuel, soit 13 sols 4 deniers tournois<sup>29</sup>. Chaque ménage était imposé proportionnellement à ses ressources, « le fort aidant le faible ». Les états votaient le taux du fouage en fonction d'une somme globale fixée à partir des besoins financiers du duché. À l'origine, en 1392, il y avait 98 447 feux ; au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, ce chiffre fut ramené à 39 547. Mais la baisse du nombre de feux contributifs était compensée par l'inflation du taux, laquelle inflation était due non seulement à la dévaluation de la monnaie, mais aussi aux contingences politiques comme par exemple la guerre franco-bretonne de 1488, quand le taux dépassa 15 livres, soit 200 % d'augmentation depuis 1485!

La perception des fouages – on disait la « cueillette des deniers du fouage » – était l'affaire des contribuables eux-mêmes, sur le strict plan de la paroisse. L'adminis-

Importance fiscale des frairies de Trégastel (en %) en 1760



tration centrale adressait au receveur des fouages du diocèse le montant global de l'impôt à lever. Le receveur informait alors chaque communauté paroissiale du montant de sa quote-part calculée sur le nombre de feux contribués, et à raison de deux termes par année. Le recteur lisait au prône de la grand-messe dominicale l'ordre du receveur. Le général de paroisse procédait alors à l'élection des esgalleurs (au nombre de trois à cinq à Trégastel) qui, eux, dressaient le rôle des taxes individuelles. Celles-ci étaient perçues par les collecteurs ou cueilleurs responsables sur leurs biens du versement de la somme due au receveur. C'étaient des semi-professionnels du fisc, salariés, et pas toujours bien accueillis des assujettis à l'impôt!

Ce mécanisme a fonctionné sans modifications majeures jusqu'à la Révolution. Ainsi, en 1790, c'est Charles de Sermonson, conseiller du roi, qui est « receveur des fouages ordinaires, garnisons et autres deniers royaux » pour « toute l'étendue de l'évêché de Tréguier ». Le premier terme de l'année 1790 est fixé à « 6 livres 7 sols et 2 deniers, obole pour chaque feu ». Il y avait alors 13 feux un tiers à Trégastel. Le montant global de l'imposition pour cette paroisse et pour le premier terme de 1790 était donc de 85 livres 16 sols et 6 deniers.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les impôts directs de la fiscalité centrale comprenaient, outre les fouages payés uniquement sur les terres roturières, la capitation établie en 1695<sup>12</sup> et le vingtième (1 sol par livre), institué en 1749. Ces impôts, théoriquement payés par la noblesse et le tiers état, étaient répartis de telle façon qu'ils retombaient principalement sur les paysans.

La collecte de ces impôts se faisait en même temps que celle des fouages et par les mêmes agents. C'est ainsi qu'en 1762, comme chaque année, Hyacinthe-François Couppé<sup>13</sup>, alloué royal en Tréguier au siège de Lannion, commissaire des états de Bretagne, procéda à l'établissement du rôle de la capitation pour la paroisse de Trégastel, en présence de Joseph Ropars, Pierre Le Brozie et Yves Le

Bivic. « égaillieurs et notables nommés par délibération du général de paroisse ». Ils recueillirent cette année-là pour le Trésor royal les sommes suivantes :

– capitation .....	483 livres
– les 21 deniers pour livre de la capitation .....	42 livres 5 sols 9 deniers
– soldes et habillement des milices .....	132 livres 19 sols
– milices garde-côtes .....	58 livres 11 sols
– fourrages, ustensiles, casernement des troupes	129 livres 12 sols 6 deniers
Total .....	846 livres 8 sols 3 deniers

À cette époque, Maître François Le Huérou était recteur et Maître Brochen son « curé ». Il n'y avait point de gentilshommes résidents dans la paroisse et l'on comptait une trentaine de mendiants.

8. S. JOURNET, *Histoire du vénérable P. Maunoir*, II, 160.

9. G. MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Tréguier sous l'Ancien Régime*, éd. Bellenfant, 1987, p. 172-173.

10. À Trégastel, c'est l'ancien édifice dénommé « la maison d'Anne de Bretagne », situé à l'ouest de l'église.

11. Noter que le hamon de Kergannul dépendait de deux frairies : Kerec en Pleumeur-Bodou et Langastel en Trégastel.

12. « Rôle général de tous les officiers maritimes et matelots de la province de Bretagne, arrêté à Brest, le 15 mars 1671. »

13. D'où l'expression de « domaine congéable ».

14. Le colon pouvait même négocier ses droits convenanciers à qui bon lui semblait sans que le fonceur eût à intervenir.

15. A. de La BÉROUBÉ, *op. cit.*, III, p. 144-147.

16. *Op. cit.*

17. Mais il s'agit d'un recensement en pleine période révolutionnaire sujet à caution à cause de triquages ayant pour but d'éviter des réquisitions trop draconiennes. D. Le Guyader dénombre quatre cent vingt-cinq chevaux à Trégastel, *La Révolution dans le Tréguier*, Saint-Brieuc, Presses Bretonnes, 1988, p. 16.

18. « Mouvement des navires sortant du port de Perros », d'après le cahier des congés délivré par ce port. Amiralat de Morlaix, AN G5 1262.

19. L'indomnité de 1681 fixait la mesure du tonneau à quarante-deux pieds cube.

20. Archives nationales de la Marine, C<sup>5</sup> 20, F<sup>99</sup> 172-173 (Y. B.).

21. Lignes « tendues » au bas de l'eau.

22. 3 mai.

23. 14 septembre.

24. Archives départementales des Côtes-d'Armor, E 3033.

25. Archives départementales du Finistère, B 4184 (communication de J. Roignant).

26. Rapport Valin, 1760.

27. B. PESQUET, *Histoire de Bretagne*, V, p. 576 sq. ; et G. MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Tréguier sous l'Ancien Régime*.

28. Majorité.

29. En Bretagne, on dit plutôt fabrique.

30. POTIER DU LA GIBRONNAYE, *Introduction au gouvernement des paroisses*, 1788.

31. 33 francs or.

32. Le tarif de la capitation, dressé par les états de Bretagne, comprenait vingt-deux classes.

33. Le père de Gabriel-Hyacinthe Couppé (voir p. 92). Il était aussi maire de Lannion et avait épousé Marie-Thérèse Sallou, sœur et dame de Kervennon.

## LA RÉVOLUTION DE 1789

### Avant-propos

S'intéresser à la vie des Trégastellois et aux quelques faits marquants qu'ils connurent pendant la période révolutionnaire, sortir de l'ombre quelques-uns de leurs compatriotes qui y jouèrent un certain rôle, c'est une autre manière d'appréhender les bouleversements qui, en Bretagne comme ailleurs en France, ont caractérisé un des exceptionnels événements de l'histoire. La Révolution française se résume presque toujours pour chacun de nous à ce qu'on lui a enseigné sur les bancs de l'école, du collège ou du lycée : un crescendo fatidique marqué par la réunion des États généraux, la prise de la Bastille, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la Patrie en danger, les soldats de l'an II, la miraculeuse victoire de Valmy, l'exécution de Louis XVI, les chouans, les Vendéens, la Terreur... Le roi, convaincu depuis plusieurs années de la nécessité de grandes réformes administratives, judiciaires et fiscales, voire politiques, avait vu chaque jour son désir sincère de changer le royaume combattu par le haut clergé, la noblesse, le Parlement de Paris et ceux des pays d'États comme le Parlement de Bretagne. À Rennes, l'opposition au roi, menée par les membres du Parlement et les nobles, va se transformer en un « conflit ouvert entre ceux-ci et les bourgeois de Rennes auxquels vont se joindre les délégués des « bonnes villes » de Bretagne. Conflit qui atteindra son paroxysme lors de la courte session des États de Bretagne (29 décembre 1788-8 janvier 1789). Pendant tout le mois de janvier 1789, la tension est grande à Rennes où l'on voit s'affronter dans les rues et sur les places les jeunes aristocrates et les jeunes bourgeois, ces derniers étant surtout des étudiants.

On a souvent, et assez sommairement, fait de la Bretagne un synonyme de contre-révolution. Mais on a omis de dire qu'elle fut l'une des toutes premières provinces françaises à brandir les étendards de la liberté et de la justice. Et cela d'autant plus facilement que la noblesse et le haut clergé bretons refusèrent de députer aux États généraux de Versailles. Quant au clergé paroissial, ce bas clergé d'origine rurale à 70 %, bien enraciné dans le terroir, ne bénéficiant bien souvent que de la « portion congrue », il embrassa dans sa grande majorité la cause des humbles, se faisant élire comme député de paroisse aux assemblées de sénéchaussée et, dix mois plus tard, acceptant des fonctions municipales (maires, procureurs de la commune, officiers municipaux, notables).

Hélas ! le consensus entre les « patriotes » et le bas clergé cessa lorsque fut votée la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790), surtout lorsque l'Assemblée nationale exigea par décret que les ecclésiastiques prêtassent serment de fidélité à la Constitution civile, ce qui signifiait adhésion à la nouvelle Église. Désormais, et ce jusqu'à la signature du Concordat de 1801, deux clergés vont coexister, créant une situation religieuse toujours confuse, souvent tragique. Il y aura, d'une part, des prêtres constitutionnels (dits encore assermentés), fonctionnaires d'État, choisis par le peuple et que les contre-révolutionnaires qualifieront d'« intrus », de « jureurs » ; d'autre part, des prêtres insermentés ou « réfractaires », agents des aristocrates, qui devront très vite mener une vie clandestine, allant de refuge en refuge, célébrant la messe en des lieux secrets. Ils connaîtront l'exil, la prison, la déportation, les pontons de Rochefort, la guillotine. On ira même jusqu'à demander à tous les membres du clergé, assermentés et insermentés, de remettre leurs lettres de prêtrise. Trégastel a connu ces différents types de prêtres, depuis Jacques Jan qui devait mourir sur un ponton de Rochefort, jusqu'à Jacques-Corentin Le Roux, assermenté

abbatiale, qui devint président du comité de surveillance révolutionnaire de la commune.

La vie des Trégastellois ne fut pas affectée outre mesure par la question religieuse. Ils semblent avoir supporté avec sagesse les avatars de l'Église et suivirent avec constance les offices religieux, qu'ils fussent célébrés par un officiant constitutionnel ou par un « intrus ». L'affaire de non-célébration de la messe de minuit par le « citoyen-prêtre » Le Roux en est un exemple parfait. Les Trégastellois de l'époque avaient d'autres préoccupations plus terre à terre, certes, mais qui les touchaient davantage : la question du domaine congéable, la levée des conscrits, les désertions, les réquisitions de grains à livrer aux marchés de Lannion, la création d'une école communale.

### Les prémices

« Un maissant débout vaut mieux qu'un gentil-homme couché. »

Les mauvaises moissons des années 1780, dues à une très défavorable climatologie, provoquèrent une importante baisse de la production céréalière. En 1788, il en résulta une chute d'un tiers de la masse des récoltes. D'autre part, l'édit royal de juin 1787 proclamant la libre circulation des grains, les spéculateurs trégastellois se mirent à exporter massivement vers l'Angleterre à partir des ports de Paimpol, La Roche-Derrien, Tréguier et Lannion. Le peuple, voyant se dresser devant lui le noir fantôme de la famine, considérait d'un mauvais œil les chargements des bateaux en céréales, et, dans les campagnes, on cachait les blés. À Paimpol, des fermes obligent à décharger les trois mille six cents boisseaux de froment de deux navires prêts à appareiller. Le 1<sup>er</sup> septembre, la population lannionnaise veut incendier un bateau chargé de blé. À La Roche-Derrien, à Tréguier, les autorités réclament

l'appui de la troupe pour protéger le trafic des exportateurs et contenir le petit peuple, cette « populace », cette « racaille ». C'est devant l'agitation populaire grandissante que Louis XVI accepte de suspendre les exportations (7 septembre 1788).

En même temps, règne à Rennes une intense activité politique. Le 8 août, Louis XVI a annoncé la convocation des États généraux pour le 1<sup>er</sup> mai 1789. Le 8 octobre, c'est la rentrée du Parlement de Bretagne et les États de Bretagne ont obtenu leur réunion pour le 29 décembre. Dès la promulgation de l'édit royal relatif aux États généraux de Versailles, le tiers état de Bretagne réclame deux réformes concernant le système de représentation des trois ordres : le vote par tête au lieu du vote traditionnel par ordre et un nombre de députés du tiers égal à celui des deux ordres privilégiés réunis. Si la noblesse et le clergé veulent le maintien des règles archaïques de 1614, date de la dernière réunion des États généraux, le tiers, lui, bien conscient de son potentiel, veut une représentation démocratique. Pour faire aboutir ses prétentions, il se lance alors dans une campagne politique inédite et exemplaire par sa technique et son esprit. Jamais on n'a tant écrit de libellés, rédigé de délibérations de toutes sortes, publié autant de pamphlets et de journaux. De plus, les représentants des villes bretonnes à Rennes sont en contact permanent avec leurs mandants. Le délégué de la « bonne ville de Lannion », c'est Jean-Marie Rivoallan, originaire de Pleubian où il naquit en 1748, avocat. Il s'agit pour ces nobles du tiers état breton de bien préparer la prochaine réunion des États de Bretagne et d'obtenir l'appui des paroisses rurales et des villes, de les politiser.

Dans la semaine du 22 au 27 décembre 1788, les dix paroisses de Rennes rédigent un « cahier général des charges » qui fait l'inventaire des réclamations du tiers. Les « bonnes villes » de la province ne sont pas en reste. C'est ainsi que la communauté de ville de Lannion, avec

son maire, Daniel de Kerniou, les échevins et les « nobles bourgeois », a déjà délibéré le 22 novembre en douze points bien argumentés. Copie imprimée de la délibération est aussitôt adressée à chaque paroisse de la sénéchaussée avec un exemplaire de la brochure : « les charges d'un bon citoyen de campagne ». S'appuyant sur ces documents, les généraux de paroisse délibèrent à leur tour entre la mi-décembre et la mi-février. On ne peut d'ailleurs pas imaginer que nos populations rurales, en particulier cette intelligentsia paysanne qui avait suivi quelques études classiques au collège de Tréguier, aient pu ignorer les événements rennais, prélude de la Révolution française, c'est-à-dire le conflit entre le Parlement de Bretagne et la Cour de Versailles, entre le tiers et la noblesse, l'intervention musclée de l'armée, les manifestations de rues, l'agitation estudiantine menée par le futur général moulaisien Moreau, la session avortée des États de Bretagne où le tiers réclame en vain une représentation plus équitable ; et surtout l'émeute sanglante des 26 et 27 janvier qui verra la mort de deux jeunes nobles bretons tués par balle, du Rocher de Saint-Riveur, et de Boishue. Les historiens paraissent d'accord pour en faire les deux premières victimes de la Révolution.

Pour le futur canton de Perros-Guirec, les archives municipales de Rennes détiennent les délibérations des corps politiques de Pleumeur-Bodou (14 décembre 1788), Perros-Guirec (21 décembre), Louannec (8 février 1789), Perros-Guirec (8 février, deuxième délibération), Kermaria-Sulard (10 février), Saint-Quay-Perros (10 février). Nous n'avons pas la délibération des Trégastellais. Mais si elle a eu lieu, elle ne devait pas différer des autres. Il faut ici préciser que ces précieux documents ne sont pas les cahiers de doléances officiels que prévoira le règlement électoral du 29 janvier 1789. Ce ne sont que les revendications faites par les généraux de paroisse à l'instigation de la communauté de ville de Lannion.

Dans les cinq paroisses mentionnées ci-après, les doléances sont les mêmes :

– la suppression de la corvée,

– une juste proportion dans la répartition des impôts,

– « une existence pour le tiers telle qu'il a droit de l'espérer de la Justice et de la Raison ». Ce vœu est plus explicite dans les délibérations les plus tardives parce que la réunion avortée des États de Bretagne (une semaine, du 29 décembre 1788 au 7 janvier 1789) est l'occasion pour les députés du tiers de protester contre le sort injuste fait à leur ordre depuis des temps lointains (pour neuf cents gentil-hommes et les trente et un membres du haut clergé, seulement quarante-neuf représentants du tiers!). Mais l'intransigeance bornée des privilégiés bloque la situation et les États sont ajournés. Tout ceci est clairement explicité dans les délibérations de Perros-Guirec, Louannec et Kermaria-Sulard. Ainsi, les Perrosiens déclarent « devoir la plus parfaite reconnaissance au zèle patriotique et au courage énergique des représentants du tiers aux États de cette province, avec lesquels ils ont soutenu la régénération des droits et libertés du tiers dans un moment où les opprimés<sup>1</sup> employent tous les moyens pour sacrifier à leur tyranie la partie la plus utile de l'État ». À Louannec, on demande « la régénération des droits légitimes du tiers aux États, surtout dans le moment que les deux premiers ordres voulaient éterniser notre oppression ». Pour cette « régénération », nos Trégorois, à l'unisson des autres, demandent « une représentation en nombre égal à l'ordre du clergé et de la noblesse tant aux États de Bretagne qu'aux États généraux », et le vote par tête au lieu du vote par ordre.

À Perros et à Kermaria, on fait même mention des édits royaux du 8 mai 1788 que le ministre Loménie de Brienne voulait faire appliquer pour réduire les pouvoirs des parlements et abolir les justices seigneuriales<sup>2</sup>. C'est dans l'esprit de ces édits que Louannec et Kermaria demandent « la suppression et la réunion des basses juri-

dictions » et « que les bailliages et présidiaux soient composés pour le moins des trois quarts du tiers ».

– une autre grande préoccupation des cinq paroisses concerne le domaine congéable. Elles demandent : « un règlement pour empêcher les abus dans les pouvoirs de congédier (ce que les nobles appellent faire partie de leurs constitutions) par les raisons qui suivent, parce qu'ils en tirent des sommes considérables en forme de commission de main à la main sans payer rien à l'État, et en cas qu'un pauvre colon ne se trouverait point en état dans un moment où son seigneur a besoin d'argent, pour faire son appanage, il donne à d'autres cultivateurs le pouvoir de le congédier ; alors le père de famille de six enfants est obligé de laisser sa tenue (et ordinairement au milieu de l'hiver) et de se retirer avec sa famille, il se trouve sans ressources et quelquefois sans gîte, il est pour son obligé de mendier, source de plusieurs vices » (Perros-Guirec) : « que tous les bons billets en général appartiennent comme au passé au colon, desquels ces derniers pourront disposer sans que les seigneurs puissent rien prétendre » (Louannec), « cela les encouragerait à planter et aménager des jeunes sujets qui leur seraient d'une grande utilité par la suite » (Saint-Quay-Perros). Louannec et Saint-Quay sont pour la suppression pure et simple des domaines congéables, « source de la ruine d'une grande partie des habitants des campagnes ».

– la suppression de la suite de moulin<sup>3</sup>, « abus qui écrase les cultivateurs » ; « les nobles en tirent le plus grand impôt sans payer pour le soulagement de l'ordre du tiers » (Kermaria), « une seule paroisse, Saint-Quay-Perros, s'inquiète du financement de la milice garde-côte, « un fardeau commun ne doit pas être porté par un seul particulier ».

Toutes ces doléances sont formulées avec beaucoup de fermeté. Cependant, ce qui est constant c'est le profond respect témoigné au roi que chacun considère comme le soutien et l'espoir du peuple. On se met respectueusement « sous la protection du monarque le plus chéri, qui ne

cherche qu'à soulager son peuple et rendre la justice qui depuis tant de siècles était éclipée par le voile de l'iniquité (Perros-Guirec).

Le 24 janvier 1789, une ordonnance royale adressée à chacune des vingt-cinq sénéchaussées de Bretagne ordonne la rédaction du cahier des plaintes, doléances<sup>1</sup> et remontrances que chaque ville, bourg, paroisse et communauté de campagne doit présenter à l'assemblée générale de la sénéchaussée, et fixe les modalités des élections des députés des trois ordres. L'application de ce règlement doit obligatoirement être sous la responsabilité du sénéchal, soit Gabriel-Hyacinthe Couppé de Kervennou<sup>2</sup> pour la sénéchaussée de Lannion.

Les assemblées électorales primaires se tiennent pour le tiers état dans chaque paroisse de la juridiction entre la fin mars et le 10 avril, « pour la nomination des députés... qui porteront le cahier de doléances à l'assemblée de ladite sénéchaussée le dix avril mil sept cent quatre vingt neuf ». Le procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Trégastel<sup>3</sup> a été rédigé comme suit :

« Aujourd'hui, septième avril mil sept cent quatre vingt neuf en l'assemblée générale convoquée au son de la cloche de la manière accoutumée en l'église de la paroisse de Trégastel, par devant nous Jean-Marie Rivoallan, avocat en parlement, sénéchal de la juridiction de Lanai Nevez et de plusieurs autres juridictions prévenu et prié d'assister à ladite assemblée et de la présider, ont comparu Me Yves Guillou, notaire royal, Jean Le Bivic, Pierre Daniel, Yves Penhuel, François Le Gaffric, Jean Le Goff, Pierre Keraudren, François Thomas, Jean Le Broze, Louis Lagain, Yves Ropers, Hervé Le Dret, Joseph Daniel, Yves Le Put, François Nicol, Yves

Thomas, François Le Couls, Jean Prigent, Noël Salliou, Messire Pierre Guiomar, recteur, François Le Bivic et Jacques Saliou greffier de cette paroisse pour les délibérations, et autres en concours et en affluences tous très bretons français ou naturalisés âgés de vingt-cinq ans et compris dans les rôles des impositions de cette paroisse composée de cent cinquante feux ou à peu près, lesquels pour obéir aux ordres de sa majesté portés par ses lettres données à Versailles le 20 janvier 1789 pour la convocation et tenue des États généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de M. Couppé sénéchal de la sénéchaussée de Tréguier à Lannion, dont il avait déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite avec explication en idiome breton, que par la lecture et publication et devant faire au prône de la messe de la paroisse par M. Guiomar, recteur d'icelle, desdites lettres et règlement le dimanche cinq de présent et par la lecture, publication et affiches pareillement faites le même jour à l'issue de la dite messe de paroisse, au devant de la porte principale de l'église nous ont déclaré que les dites lettres et règlement leurs ont été notifiés de la part de M. le sénéchal de Lannion les [?], en conséquence nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances, et en effet ayant vaqué, ils nous ont représenté ledit cahier qui a été signé par ceux des dits habitants qui savaient signer et par nous après l'avoir coté par première et dernière page et paraphés *ne varietur* au bas d'icelles.

« Et de suite les dits habitants, après avoir [?] délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité des dites lettres du Roy et règlement y annexé et les voyes aiant été par

nous recueillis en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages, s'est réunie en faveur des sieurs Yves Le Tensorer et François Le Calvez.

« Ladite nomination des députés ainsi faite lesdits habitants ont en notre présence remis aux dits sieurs Le Tensorer et ledit Le Calvez, leurs députés, le susdit cahier, afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra en la ville de Lannion le dix avril du présent mois devant M. le sénéchal d'icelle dite ville et leur ont donné tous pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de bien représenter en ladite assemblée pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de M. le sénéchal de Lannion, comme aussy de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner le besoin de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume et le bien de tous et de chacun des sujets de sa majesté.

« Et de leur part, les dits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances de la dite paroisse et ont promis de le porter à ladite assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites lettres du Roy, règlement y annexé et ordonnance sus datée, desquelles nominations de députés, remise de cahier, pouvoir et déclaration, nous avons à tous les dits comparants donné acte, et avons signé avec ceux des dits habitants qui savent signer et avec les dits députés, notre présent procès-verbal, ainsi que les duplicata que nous avons présentement remis aux dits députés pour constater leurs pouvoirs et le présent sera déposé aux archives ou secrétariat de cette communauté, les dits jours et an que devant. Ainsi signé sur le double remis aux députés, Jean Le

Bivic, Pierre Le Cren, Yves Guillou, Yves Le Put, Yves Le Penhuel, François Le Gaffric, Jean Le Goff, Pierre Keraudren, François Thomas, Jean Le Broze, Yves Ropers, Louis Lagain, Hervé Le Dret, Joseph Danniel, Yves Le Put, François Nicol, Noël Keraudren, Rolland Le Cours, Pierre Daniel, Nicolas Quimper, Jean Prigent, F. Couls, Noël Saliou, François Le Bivic, Jacques Saliou, greffier de la paroisse, P.-J. Guiomar, recteur, Rivoallan avocat sénéchal de Lannion.

« Pour Duplicata.  
« Rivoallan. »

Les Trégastellois députèrent donc à Lannion François Le Calvez et Yves Le Tensorer, ce dernier prêtre de la paroisse depuis 1779<sup>4</sup>. Quant au cahier de doléances de Trégastel, il est introuvable de même que ceux des autres paroisses de la sénéchaussée. À l'exception cependant du « Cahier des doléances et représentations respectueuses des habitants de la ville de Lannion, arrêtés en l'assemblée du 6 avril 1789, tenu en l'église des dames Ursulines ». C'est aussi en cette église que siégera le 10 avril l'assemblée du tiers état de la sénéchaussée. Les députés des paroisses y élaborent une synthèse des doléances issues des assemblées primaires intitulée « cahier de doléances du tiers état de la sénéchaussée de Lannion, diocèse de Tréguier » puis élient leurs deux députés aux États généraux : Baidouin de Maisonblanche et Couppé de Kervennou<sup>5</sup>. Mais si l'on en croit le représentant de Brélevenec, Gabriel Le Guével<sup>6</sup>, les débats au cours de cette assemblée ne sont pas marqués par l'unanimité et la sérénité. Le Guével dénonce une « cabale » qui nomme « des gens dévoués aux deux premiers ordres... toutes les paroisses ont vu avec chagrin pour leurs députés les sieurs Couppé, sénéchal, et Baidouin<sup>7</sup> avocat qui sont et ont toujours été portés à soutenir les intérêts de la noblesse, du clergé et du Tiers-état ». Un des points traités au cours de l'assemblée des Ursulines du 10 avril a été la disette des blés.



Gabriel Couppez de Kersennon (1757-1832).

Affaire très sensible qui opposait le menu peuple des villes et des campagnes aux « gros propriétaires (qui) font embarquer leurs blés sous prétexte d'envoyer à Bordeaux ou autre port de France et une fois en pleine mer ces denrées vont chez l'étranger. Cette sortie du royaume est d'autant plus facile que les premiers juges des différents ressorts l'autorisent comme y étant intéressés ». On apprendra plus tard<sup>11</sup> que « Monsieur le maire présidait en robe à des embarquements de grains ». Les représentants du haut tiers de la sénéchaussée, plus ou moins compromis dans ce trafic bien juteux, sauront faire taire les grands électeurs des paroisses rurales, tant par la vertu d'un verbe habile que par la menace. C'est ainsi donc que Le Guével doit prendre la fuite et se cacher, craignant pour sa vie; ce qui motivera la lettre circonstanciée qu'il adressera le 3 mai à Necker, le ministre d'État. Cette péripétie trégoroise est un des tout premiers exemples de la confiscation de la Révolution par les notables du haut tiers.

#### La France régénérée

Le 15 janvier 1790, l'Assemblée nationale constituante, sur proposition de l'abbé Sieyès, qui avait été chanoine de

Jean-Marie Boudouin de Maison-Blanche (1742-1812).



la cathédrale de Tréguier et avait suivi monseigneur de Lubersac à Chartres, votait la division de la France en quatre-vingt-trois départements. Le 27 janvier, les députés bretons proposaient la division de leurs cinq départements en districts<sup>12</sup>. Le département de Saint-Brieuc, qui n'avait pas encore reçu son nom, fut divisé en neuf districts (Saint-Brieuc, Dinan, Lamballe, Guingamp, Lannion, Loudéac, Broons, Pontreux et Rostrenep). « Le chiffre neuf devint ainsi un chiffre quasi tabou. On allait le plus souvent diviser les départements en neuf districts et les districts en neuf cantons en s'efforçant de maintenir entre eux une égalité relative<sup>13</sup>. »

L'ordonnance royale du 30 avril 1790 sur la division administrative du département des Côtes-du-Nord déclare que le district de Lannion comprendra neuf cantons, à savoir : « Perros-Guirec, Lannion, Saint-Michel-en-Grève, Plestin, Penvenan, Prat, Tréguier, Le Vieux-Marché et Loguivy-Plougas ». Le canton de Perros-Guirec, curieusement cité dans l'ordonnance avant celui de Lannion, fut divisé en sept communes : « Perros-Guirec, Trégastel, Saint-Quay, Louannec, Kermaria-Sulard, Pleumeur-Bodou, Trébeurden. » Le choix de Perros comme chef-lieu de canton peut surprendre quand on sait que l'antique paroisse de Pleumeur-Bodou

était alors la plus importante des communes qui allaient constituer le canton. Ce choix se justifiait d'abord par l'importance indéniable de son port, ensuite par sa position centrale dans la nouvelle division administrative.

Les communes furent d'ailleurs créées un peu plus tôt que les départements, districts et cantons, par la loi du 14 décembre 1789 et c'est au début de l'année suivante que les municipalités élues furent mises en place, prenant tout naturellement le relais des généraux de paroisse. Pour être électeur<sup>14</sup>, il faut être âgé d'au moins vingt-cinq ans et être imposé d'au moins trois journées de travail. Ainsi, à Lannion, sur trois mille habitants, on comptera cent trente-trois électeurs. On est encore bien loin du suffrage universel ! Ces électeurs prendront le titre de « citoyens actifs », les autres ne seront que « citoyens passifs ». Le maire, le procureur, les officiers municipaux<sup>15</sup>, les notables sont élus directement et pour deux ans avec mandat une fois reconductible. L'ensemble détient des pouvoirs très étendus avec une réelle autonomie vis-à-vis des autorités du district et du développements il a même le pouvoir de décréter la loi martiale<sup>16</sup>. Le procureur a pour mission de veiller à l'exécution des lois et arrêtés, de défendre les intérêts de la commune, de suivre les dossiers. Il peut mettre lui-même des questions à l'ordre du jour de l'assemblée municipale. Les officiers municipaux sont renouvelables par moitié tous les ans. Quant aux notables, ils sont élus au scrutin de liste.

Le 24 février 1790 est constituée la première municipalité de Trégastel. Hervé Le Dret préside la délibération d'installation, le secrétaire de séance est Yves Ollivro. Pour la charge de maire, c'est Yves Le Tensorer qui l'emporte. Rappelons que ce prêtre de Trégastel avait été député de sa paroisse avec F. Le Calvez à l'assemblée de Lannion en avril 1789 (voir *supra*). Au cours de la même séance, Yves Ropers est élu procureur de la commune.

#### Le clergé

Le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé est votée qui institue en France une église chrétienne schismatique avec des curés et des évêques élus par les assemblées électORALES et rétribués par l'État. Le roi, malgré les protestations de Rome, et sous la pression de l'Assemblée, le 24 août suivant. L'évêque de Tréguier, monseigneur Le Mintier<sup>17</sup> – qui avait déjà condamné sans appel, par un mandement en septembre 1789, les principes révolutionnaires – lance sa fameuse lettre pastorale en novembre 1790, dans laquelle il déclare « intrus tout ecclésiastique promu à l'épiscopat ou préposé au gouvernement d'une paroisse suivant la forme prescrite par les décrets du 12 juillet dernier ». Cette lettre protestataire, largement diffusée dans tout le diocèse, reçoit l'adhésion de la large majorité du clergé des paroisses. Pommeret<sup>18</sup> relève deux cent vingt-cinq signatures dont celles de Jérôme Guyomard<sup>19</sup>, recteur de Trégastel, et de son curé François Kergoat (3 novembre 1790).

L'Assemblée nationale, constatant les oppositions du même type qui se manifestent un peu partout en France, décrète le 26 janvier 1791 que les ecclésiastiques devront prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé<sup>20</sup> ; les récalcitrants seront remplacés.

Le dimanche 14 février 1791, François Kergoat, curé, célèbre la grand-messe dans l'église paroissiale de Trégastel. À l'issue de l'office, devant l'assemblée communale ayant à sa tête le curé-maire Yves Le Tensorer, le recteur et son fidèle le curé refusent solennellement de prêter le serment. Cependant, ces deux prêtres continueront d'exercer leur ministère à Trégastel sans être inquiétés, la municipalité – d'ailleurs conduite par un des leurs – voulant éviter les troubles qui naissent en plusieurs endroits, surtout après la publication des brefs du Saint-Siège (10 mars et 30 avril) qui condamnaient enfin la Constitution civile, les

évêques qui l'avaient acceptée et les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. François Kerpoat se décida à s'assermenter le 2 août 1791 et quitta Trégastel en octobre pour remplir les fonctions de curé constitutionnel à Trémel.

C'est à la fin de cette année 1791, le 20 novembre, que François Thomas sera élu maire à la place d'Yves Le Tensorer et qu'Yves Ropars cédera son poste de procureur à François Nicolas.

Mais revenons à nos ecclésiastiques. Jérôme Guyomard se serait trouvé bien seul dans son presbytère s'il n'avait reçu l'aide d'un prêtre insermenté, Jacques Jan, cinquante et un ans, natif de Trebeurden et vicaire de Brélénévez. Dès septembre, ayant dû quitter sa paroisse à cause de son refus de prêter serment, il trouve asile au presbytère de Trégastel. Au cours de son interrogatoire après son arrestation en fin 1793, il déclara : « Depuis que j'ai quitté la cure de Brélénévez (29 août 1791), j'ai célébré la messe matinale publiquement en l'église paroissiale de Trégastel, par intervalles, environ neuf mois jusqu'au mois d'août 1792. Je n'ai fait aucune fonction ecclésiastique, vu que j'ai aidé le curé de Trégastel lors de la Pâques en 1792, pour la confession seulement. J'ai demeuré pendant tout ce temps chez le sieur Guyomard, curé de cette paroisse, aujourd'hui détenu en la maison commune de cette ville de Saint-Brieuc<sup>21</sup>. »

En août 1792, Jacques Jan disparaît donc, laissant son recteur face à une situation qui s'aggrave de jour en jour. C'est la guerre contre l'Autriche et l'Allemagne ; Rouger de l'Isle écrit le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* ; le roi coiffe le bonnet rouge qu'on lui a tendu au bout d'une pique et boit à la santé de la Nation ; on crée : « Marie-Antoinette à la Lanterne » ; Longwy et Verdun tombent ; la prise des Tuileries sonne le glas de la monarchie. Les prêtres insermentés sont suspects de menées contre-révolutionnaires et la loi du 26 août déclare que tous les ecclésiastiques de moins de soixante ans qui n'auraient

pas encore prêté le serment prescrit par la loi, ou qui, l'ayant prêté, l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation, « seront tenus de sortir sous les huit jours des limites de la commune et du département de leur résidence et dans une quinzaine hors du royaume après avoir pris passeport ». Le 13 septembre, le recteur de Trégastel, bien qu'âge de soixante-dix ans, se présente devant la municipalité pour déclarer que pour se conformer à la loi, il se retire « par devers le district de Lannion ». Il remet au maire les registres paroissiaux, les clefs de l'église et de la sacristie. Trois semaines plus tard, il est arrêté et mis en prison, d'abord à Saint-Brieuc, dans le ci-devant couvent des Filles de la Croix (rue Saint-Benoît), puis, à partir de novembre 1793, au couvent des Carmélites à Guingamp. Le 5 mars 1795, il décéda à l'hospice de cette ville.

Le 29 octobre 1792, le maire et les officiers municipaux de Trégastel se réunissent conformément à la loi pour procéder à l'inventaire de l'église établi comme suit : une croix d'argent pesant 17 livres ; l'encensoir, 2 livres et demie ; la boîte d'encensoir, une demi-livre ; le tout faisant 20 livres. Le lendemain, Yves Guélou et François Le Bivic iront à Lannion remettre ces objets précieux aux sieurs Le Briquoir et Nayrod, membres du Directoire de Lannion.

À la fin de l'année, Yves Le Tensorer retrouve sa charge de maire. Un prêtre constitutionnel défrayera la chronique locale à la Noël 1793. Voici le fait :

« Aujourd'hui 25 du mois de décembre 1793 en l'ancien style<sup>22</sup>, nous, maire et municipaux, procureur de la commune de Trégastel, vers quatre heures du soir, nous sommes été demandé ouverture amiablement au citoyen Le Roux, notre vicaire, qui demeure au presbytère, après avoir heurté les portes, nous n'a rien été répondu. En cette cas nous voulions lui avoir demandé la cause qu'il a manqué de faire les offices pour la veille de Noël et

le jour suivant, qui n'était en état selon la vue du peuple qu'ils étaient dans l'église environ la minuit à faire leurs prières et assister dans les messes s'il aurait pu agir à des fonctions. En voyant son incapacité avec la force du boisson, le peuple fut obligé de se retirer voyant qu'il ne pouvait avoir la messe ni autre prière publique<sup>23</sup>. »

Outre l'intempérance notoire de ce vicaire, Jacques-Corentin Le Roux, il faut noter que les Trégastellois ne manquaient pas de célébrer la naissance du Sauveur malgré la politique de déchristianisation alors en vigueur. Deux semaines après, le 10 janvier 1794, J.-C. Le Roux sera nommé président de l'Assemblée communale puis, trois jours plus tard, président du Comité de surveillance.

Dans chaque commune venait d'être créé un Comité de surveillance composé de républicains fidèles aux doctrines de Robespierre qui venait de déclarer : « Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens. » Ces comités doublaient les municipalités, les contrôlaient. C'étaient les agents zélés du pouvoir révolutionnaire. Le comité de Trégastel était composé, outre le « vicaire-président Le Roux », des membres suivants : François Thomas (ancien maire), Yves Le Penhuel, Pierre Le Cren, Yves Le Bivic le jeune, Jean Platinec, Mathieu Toudic, François Nicol, François Le Bivic, de Golgon, Jacques Lesbleiz le vieux, Yves Le Guern, François Le Bras et Jean Le Guillouzer, secrétaire. Le 17 mai, Le Roux, logue avec lui-même, et en application d'un arrêté du représentant du peuple Le Carpentier<sup>24</sup>, remettrait à la municipalité ses lettres de prêtrise datées du 23 septembre 1769 en déclarant « qu'ayant toujours cherché de son pouvoir l'affermissement de la République française, l'anéantissement de tous ses ennemis, abolir aboliement toutes les fonctions sacerdotales ». Ce genre de prêtre était qualifié « assermenté abdicataire ».

Du 17 mai 1794 au 23 juin 1795, le culte catholique était suspendu à Trégastel. Mais les manifestations extérieures

furent maintenues, telles ses sonneries de cloches : le 11 octobre, lorsqu'on nomme un successeur au « sacriste » démissionnaire, il est stipulé qu'il sonnera la cloche « au temps nécessaire et à l'angélus ».

Le 19 juin 1794, on procède à l'inventaire des linges provenant des chapelles et église de Trégastel.

Le 23 juin 1793, le maire et les notables se réunissent pour choisir Christophe Lannou comme curé constitutionnel. Le citoyen-évêque Jacob adhère à ce choix.

Le 11 octobre 1795, Yves-Marie Le Bonnicc déclare qu'il consent à exercer le culte catholique, apostolique et romain, suivant les lois. Le 9 novembre suivant, se disant « recteur de Kerillis », il déclare promettre soumission et obéissance aux lois de la République. Ce curé constitutionnel restera en exercice à Trégastel jusqu'au Concordat. Né à Pédernec le 15 août 1762, il était simple prêtre à Louanec à la veille de la Révolution. Il signa la protestation de monseigneur Le Minter (3 novembre 1790) mais prêta serment le 2 avril 1791 et alla à Kermaria-Sulard où il refusa de remettre ses lettres de prêtrise, ce qui lui valut d'être détenu au couvent des Filles de la Croix de Tréguier. Le préfet impérial du département des Côtes-du-Nord, Boullé, fit une enquête sur le clergé du département en 1802-1803. Il y est dit du curé de Trégastel : « Le Bonnicc (Yves-Marie), trente-neuf ans, né à Pédernec, domicilié à Lannion depuis fructidor an IX. Autrefois simple prêtre, aujourd'hui curé constitutionnel de Trégastel. Assermenté, non déporté. Capable et instruit, de bonnes mœurs, bien disposé envers le gouvernement. »

Le Concordat entre Bonaparte et Pie VII, conclu le 16 juillet 1801, réglait les rapports de la France avec le Saint-Siège. Il assura la paix religieuse. Dans le département des Côtes-du-Nord, la mise en ordre des affaires ecclésiastiques fut l'œuvre de l'évêque Cafarelli et du préfet Boullé dont l'enquête permit les nominations des curés et des vicaires. Yves-Marie Le Bonnicc alla à Bégard et le

premier recteur concordataire de Trégastel fut Comte-Marie-François Jourand, âgé de soixante-sept ans. Né à Plessin-les-Grèves, il était recteur de Saint-Michel-en-Grève en 1789. Il refusa le serment et passa à Jersey puis séjourna à Plouguivel. L'enquête Boullé le dit « capable et bien considéré ».

Quelques mots enfin sur le prêtre Yves Godest, né à Trégastel le 7 août 1765. Au début de la Révolution, il exerçait son ministère de vicaire à Tréglamus. Il prêta le serment en 1791 et remit ses lettres de prêtrise le 12 avril. Mais, contrairement à Le Roux, tourmenté par sa conscience, il se rétracta le 15 mai en ces termes : « *Le motif de cette cessation a été les tracasseries et les insultes qu'éprouvaient mes frères de la part des passants sur la grand-route qui traverse le milieu de la trêve. Mais en faisant cette démarche je n'ai jamais prétendu renoncer au sacerdoce, quoiqu'indigne d'un caractère aussi auguste. Si par mes lettres de prêtrise ce n'a été seulement que par rapport à ces armées dont elles se trouvaient consues<sup>25</sup>. Ainsi, s'il n'y a pas d'autre moyen pour se mettre à couvert des coups de la loi que la renonciation à la prêtrise, disposez de moi comme vous le jugerez à propos. Je me rendrai au lieu de mon arrestation à votre volonté<sup>26</sup>. » Yves Godest est effectivement arrêté et incarcéré à Guingamp. Le 13 juin, un deuxième arrêté de Le Carpentier autorisait tous les prêtres incarcérés pour rétractation à sortir de prison à condition qu'ils promettent de se marier. Quelques-uns acceptèrent ce marché : ainsi, Allanet de Plouagat, Denis de Coadout, Le Bricquier de Perros-Guirec<sup>27</sup>. Malgré sa promesse, Yves Godest ne se maria pas<sup>28</sup>. Il continua son sacerdoce à Tréglamus jusqu'à la signature du Concordat. En 1804, il fut nommé curé des succursales de Landebaëron et de Kermoroch.*

Les nominations, en vertu des dispositions concordataires, ne pouvaient être effectives qu'avec l'aval du préfet Boullé. Celle d'Yves Godest fit l'objet d'un petit différend entre le préfet et l'évêque. Celui-ci avait désigné

pour Quemper-Guézennec Godest, « l'homme instruit, de bonnes mœurs, actif, zélé, conciliateur, propre à faire le bien dans cette commune qui est grande et qui a besoin d'avoir un homme actif comme principal desservant ». L'évêque répliqua que « M. Godest est trop jeune pour être chargé d'une paroisse aussi grande et qu'il n'a ni assez de science ni assez de caractère ». On transigea en nommant Le Leprier à Ploumagoar, Pierre-Marie Durand, quarante-deux ans, à Quemper-Guézennec et Yves Godest à Landebaëron-Kermoroch. La mise en place de l'Église concordataire ne fut pas chose aisée!

#### Des dons patriotiques aux contributions

Si l'Ancien Régime fut en état permanent de banqueroute dans ses dernières années, les impôts ne rentraient plus guère depuis les grands événements du printemps et de l'été 1789. Avant même la nationalisation des biens de l'Église (2 novembre 1789), puis leur mise en vente comme biens nationaux qui permit la création des assignats (19 décembre 1789), on prit une mesure originale qui devait interpellé les Français : les dons patriotiques et volontaires. Pour le district de Lannion, le citoyen Le Bricquier Jeune fut nommé à cette fin par délibération du conseil permanent de la commune de Lannion (16 octobre). Il s'agissait de recevoir en dons des objets en or ou argent provenant des généraux de paroisse, de communautés religieuses ou de particuliers. Par exemple :

— M. Geoffroy, négociant à Lannion : vingt pièces d'or ancienne monnaie, pesant 4 onces 2 gros et demi<sup>29</sup> et évaluées à 4,4 livres ;  
— Mme veuve Riollay, sa sœur : plusieurs paires de boucles, tabatières, etc., en argent, pesant 4 marcs 4 onces, le tout évalué à 243 livres ;

— la communauté des Ursulines de Lannion : quatre grands chandeliers d'argent (29 marcs 7 onces) et une lampe d'argent (12 marcs 1 once), le tout pesant 42 marcs et évalué à 2 100 livres ; plus une bague et une croix d'or d'une valeur de 32 livres ;  
— les dames de la communauté des Hospitalières de Lannion : treize bagues, deux petites croix et deux ceurs en argent, évalués à 328 livres 2 sols 6 deniers ;  
— le général de Saint-Jean du Baly de Lannion : huit plats d'argent valant 541 livres 20 sols 6 deniers.

Les généraux de paroisse participèrent tous à cette première manifestation de la solidarité nationale. C'est ainsi que l'humble paroisse de Trégastel offrit, le 31 décembre, deux burettes et un plateau d'argent d'un poids total de 1 marc 7 onces et 4 gros et évalués à 96 livres 17 sols 6 deniers. Il apparaît d'ailleurs que ces objets faisaient partie du trésor de l'église puisqu'ils figurent dans l'inventaire qu'on y fit ce même jour : « deux burettes d'argent, un plat d'argent, une croix d'argent pesant 11 marcs, un encensoir d'argent avec le "naos" et la cuillère (8 marcs), un ciboire d'argent, une boîte à huile avec sa coquille pour les fonts baptismaux (1 marc 7 onces 4 gros), quatre calices et leurs patènes<sup>30</sup>. De plus, on a déposé au magasin militaire de Lannion deux croix de procession, deux lampes, deux cloches dégarées de leur montant<sup>31</sup>. L'ensemble pesant 450 livres. »

La collecte des dons patriotiques et volontaires, commencée le 16 octobre, était achevée le 4 février suivant. Le tout fut remis à la messagerie et envoyé à l'Assemblée nationale. Le 16 novembre 1791, à l'issue de la grand-messe, la municipalité réunie nommait un receveur pour percevoir les impôts de la commune.

Le nouveau système fiscal comprenait : la contribution foncière, la cote personnelle, la cote mobilière et les centimes additionnels, qui, pour Trégastel, s'élevaient respectivement à 2 586 livres 4 sols 2 deniers, 179 livres

10 sols 8 deniers, 359 livres 1 sol 4 deniers et 134 livres 13 sols pour l'année 1797. Il faut attendre 1799 pour compter en francs, centimes et décimes.

#### La vente des biens nationaux

Un des aspects de la période révolutionnaire, non des moindres mais le moins connu, c'est la vente des biens nationaux qui étaient constitués des biens de l'Église, dits de « première origine » (voir tableau 1) et les biens des émigrés, dits de « deuxième origine » (voir tableau 2). Je n'ai pas trouvé trace d'une confiscation par l'État des deux chapelles de Trégastel. La municipalité d'alors n'aurait-elle pas contourné la loi ? Pourquoi, le 2 janvier 1792, les officiers municipaux demandèrent-ils qu'on dit une messe par mois dans la chapelle de Saint-Gorgon et dans celle de Sainte-Anne ?

#### La patrie en danger

L'effort de guerre que le gouvernement demandait à nos communes rurales ne fut certainement pas fourni avec tout l'enthousiasme souhaité. La patrie qu'il faut défendre loin du hameau natal était alors une notion bien abstraite et trop neuve. Les levés périodiques de conscrits pour les armées de la République ne furent jamais acceptés de gaieté de cœur : la fleur au fusil et l'élan patriotique ne caractérisèrent jamais nos populations paysannes de l'époque.

La Bretagne se situait bien loin des champs de bataille. Mais en 1792, la France avait un besoin urgent de soldats. Par la loi du 22 juillet, le département des Côtes-du-Nord doit lever un contingent de deux mille quatre-vingt-dix-sept hommes. Devant le nombre dérisoire de volontaires, on décide de procéder par tirage au sort. La date

TABLEAU 1  
Les biens nationaux de Trégastel, première origine

Désignation	Origine	Acquéreur	Date de l'acquisition
La parcelle de Trégastel (en Perros)	Fabrique de Trégastel	Noël, de Lannion	15 août 1795
Tachen Stephan	Id.	Yves Guillou, de Trégastel	23 août 1795
Park Jegou	Id.	François Le Couls	14 juillet 1799
Tachen Park Router	Id.		
Convenant Toull an Lan Huellan	Sœurs Ursulines, Lannion	Thomas François	28 janv. 1804
Convenant Guernaragon	Abbaye de Bégard <sup>1</sup>		
Convenant Crech Tourony	Id.		
Convenant Le Brun	Id.		
Convenant Michel Nicolas	Id.		
Convenant Trosfaguer	Id.		
Convenant Crech ar Bras	Id.	M.-Y. Geoffroy, veuve Riollay <sup>2</sup>	4 mai 1791
Crech Oren	Id.		4 mai 1791

1. 14 articles de propriété à Trégastel.  
2. Voir ci-dessus, les dons patriotiques et volontaires.

TABLEAU 2  
Les biens nationaux de Trégastel, deuxième origine

Désignation	Origine	Acquéreur	Date de l'acquisition
Convenant Kerguntuil	Crozat, de Thiers <sup>1</sup>	François Salliou	21 mars 1804
Convenant Muzon	Monique Salliou, de Kergoat	François Le Platinec	18 fev. 1809 <sup>2</sup>
Convenant Crech Lousse	T. de Botharel, vve de Calan, de Quintin	Pierre et François Le Maréchal	14 mai 1799
Convenant Poul Pallud	Jacquelot du Boisrouvray	1. Ant. Rolland et L. Marché	14 mars 1799
Convenant Poul Palud <sup>3</sup>		2. P. Toudic et Jean Adelin	18 mars 1801
Convenant Crech Lousset	Lahaye, veuve de Belligant <sup>4</sup>	Le Brozec et Le Bihan	Août 1809
Convenant Cosquer Bian	André, Victor et Corentin, de Brieux <sup>5</sup>	Vincent-Joseph Jehanne <sup>6</sup>	11 juin 1800
Convenant de Kervoénès	Les frères Carlier, de Rumedon	Jean et François Thomas et consorts	17 février 1809

1. Antonette-Louise-Made Crozat de Thiers, veuve de Joachim Casimir Lami, ancien possesseur de la seigneurie du chef du Poul.  
2. Payé en un seul versement de 444 07 F le 16 août 1809.  
3. Le menuisier Antoine Rolland, de Gargang, et son compatriote Laurent Métrier, spécialisé sur les biens nationaux, ils se vendent ainsi acquéreurs du Convenant Poul-Palud le 14 mars 1799, mais la vente fut annulée pour non-réalisation des conditions. Rappelé à la ville Jean Adelin, directeur aux Domaines à Lannion pour 685 F.  
4. La veuve de Jean Marie Louis de Belligant. Cette famille possédait aussi l'île Thomé qui fut acquise par Joseph Le Couls le 6 août 1795.  
5. Vincent-Joseph Marie Jehanne du Châtelier, homme de loi à Rennes, était procureur de la Cie Beauvais, entreprise générale de chauffage et de tannage qui avait des créances sur l'État. Contre d'anciens sociétés de ce genre, cette compagnie opéra de liquidations appliquées en achetant des biens nationaux avec ces créances pour les revendre aussitôt après.  
6. De Melleville.

est fixée au 9 septembre. La réplique à cette décision, ce sont partout, dans les districts de Lannion et Pontrioux, des rassemblements de paysans armés de fourches, de bâtons, de fusils. Le tocsin sonne, le drapeau rouge de la loi martiale flotte aux clochers. On crie « le Roi » et l'ancienne foi ». On fait donner la garde nationale. A Pontrioux, celle-ci tire, tuant huit manifestants. On procède à des arrestations. Le 19 mars 1793, on juge une quarantaine d'émeutiers. Bilan : neuf condamnations à mort dont six effectives. Pour l'exemple, la guillotine départementale fonctionnera successivement à Saint-Brieuc, Pontrioux, Broons, Dinan, Loudéac, Rostrenen, à raison d'une tête par localité. A Lannion, on met le canon en position. Des mutins sont arrêtés. Le meneur, Guillaume Le Cam, cultivateur à autre cultivateur de Perros, Yves Le Pennou, purgera « six ans de gêne ».

A Perros-Guirec, « les jeunes gens du canton, rassemblés par paroisse dans le cimetière à l'issue de la grand-messe, ne montrent pas, à l'exception de ceux de Trébeuden et de Pleumeur, de meilleures dispositions. Ceux de Kermaria-Sulard tombent à bras raccourcis sur deux individus qui ont manifesté l'intention de s'engager et les rossent d'importance; ceux de Saint-Quay, s'armant de pierres, lapident le vicaire-jureur Le Roux<sup>33</sup> qui les exhorte à se soumettre à la loi, et l'obligent à se réfugier chez le curé constitutionnel de Perros<sup>34</sup>, puis tournant leur colère contre les commissaires du district, ils le contraignent à remonter précipitamment à cheval et à reprendre la route de Lannion au galop de leurs montures<sup>34</sup>. »

L'année 1793 sera l'année de deux grands recrutements : la levée des trois cent mille hommes de février et la levée en masse de l'automne qui concernera les hommes de dix-huit à quarante ans, célibataires ou veufs sans enfants. C'est aux communes de s'organiser au mieux

pour fournir leur quote-part de conscrits. Pour la levée des trois cent mille hommes, le contingent du canton de Perros est fixé à vingt-neuf. Les communes de Perros, Trégastel, Trélevren et Trébeuden sont dispensées de recrutement parce qu'elles ont la charge des garde-côtes. Les conscrits sont levés sur Saint-Quay (six hommes), Louannec (sept hommes), Kermaria-Sulard (six hommes), Pleumeur-Bodou (neuf hommes) et Trévou-Tréguignec (un homme). A noter que Saint-Quay, Kermaria et Trévou mirent très peu d'empressement pour fournir leur contingent. Ils se firent rappeler à l'ordre. Pendant ce temps, la Vendée royaliste se soulève. En mai, les Vendéens menacent Nantes. Les Côtes-du-Nord décident de procéder à une deuxième réquisition afin de former un contingent de six mille hommes pour marcher sur la Vendée, dont cinq cents du district de Lannion. François Salaün, de Perros, et Yves Pasquiou, de Trélevren, représentent à eux deux tout le canton de Perros, alors que la seule ville de Lannion en envoie vingt-sept.

Dans les dernières années de la Révolution, on constate partout la présence de nombreux déserteurs. Il semble d'ailleurs que les gendarmes mettent peu de zèle à les traquer. « Beaucoup de marins arrêtés et confiés à la gendarmerie trouvent les moyens de s'évader, rentrant dans leurs communes où ils restent tranquilles<sup>35</sup>. » Le nombre de ces déserteurs est impressionnant. On peut le constater tant actuellement sur le canton de Perros-Guirec qui ne sont pas pourvus de congés absolus et limités<sup>36</sup> que fit dresser le Directoire exécutif des Côtes-du-Nord le 10 février 1797. En clair, il s'agit d'une liste de marins déserteurs. Pour la seule commune de Trégastel, dix-huit hommes sont en situation irrégulière. Il s'agit de Noël Duret<sup>36</sup>, Louis Le Calvez, Yves Thomas, Hervé Le Poullid, Mathieu Ropers, Yves Thomas (fils de Jean), Yves Quemper, Étienne Goelaën, Joseph Le Mellot, Pierre Allain, Hervé Allain, Jacques Ropers, François Le Bail,

Guillaume Le Bail, François Le Cozic, Pierre Le Bras. Seuls Pierre Dutard<sup>37</sup>, qui a un congé signé d'un représentant du peuple, et François Le Penhuel, qui est versé au service des côtes, sont en règle avec la Marine<sup>38</sup>.

Les réquisitions des hommes s'accompagnent logiquement de réquisitions des chevaux, bovins, grains, paille, foin. Il faut bien que l'intendance suive!

Dès 1794, les grains, dont la fourniture était répartie par commune et sous la responsabilité du maire, devaient être livrés obligatoirement aux marchés de Lannion – qui se tenaient les *quartidi* et les *mondidi* – et où un comité spécial était chargé de contrôler les livraisons. C'était évidemment une contrainte qui ne plaisait guère. Ainsi, le maire de Perros, Louis Daniel, convoqué à Lannion pour justifier son refus de livrer du grain, demande que sa commune soit dispensée de livraisons à Lannion parce qu'elle doit « pourvoir à la subsistance de cinq cent trente-six consommateurs qui ne cultivent pas ». La commune de Trégastel est évidemment astreinte à ces réquisitions. Ainsi, d'octobre 1794 à janvier 1795, la répartition est la suivante<sup>39</sup> :

- marché du 19 octobre 1794 :
- Claude Le Brozec, François Le Platines, François Le Bouffant, Roland Thomas : un quintal<sup>40</sup> de froment chacun ;
- Gilles Prat, Jean Le Brozec, Mathieu Toudic, François Keraudren, Jean Le Couls, Yves Le Bail : un quintal d'orge chacun,
- marché du 25 novembre :
- Yves Ropers, François Le Maréchal, Nicolas Quemper, Jean Le Guillouzer, Nicolas Le Goffic (de Poul ar Hourtez), Louis Allain : un quintal de froment chacun ;
- Marie Lecor, Le Bihan, Gilles Prat : un quintal d'orge chacun ;
- Joseph Daniel : un quintal de méteil<sup>41</sup>,
- marché du 5 (ou 20?) décembre :

- Pierre Daniel, François Le Bouffant, François Keraudren, Geoffroy, Jean Prigent, Jacques Bernable : un quintal de froment chacun ;
- Marie Keraudren, Jean Le Guillouzer, François Le Bivic : un quintal d'orge chacun ;
- François Le Bivic, de Gorgon : un mouton ou « bribis » (sic),
- marché du 10 janvier 1795 :
- Guillaume Guélou, Jean-Paul Le Couls (Kerougant), François Le Couls, Jean Le Brozec, Joseph Daniel, François Thomas, Yves Guillou, Jeanne Le Couls : un quintal d'orge chacun ;
- Marguerite Le Bivic, Jeanne Le Couls : un quintal de seigle chacun,
- marché du 24 au 29 janvier 1795 :
- Yves Le Tensorer, Nicolas Quemper, François Le Platines, Guillaume Le Bias : un quintal de froment chacun ;
- Marc Keraudren, Jean Prigent, François Le Pouldu, Gilles Le Merret, Jules Le Bars : un quintal de froment chacun.

**Les écoles, temples nationaux**

Les cahiers de doléances de notre région révèlent le peu de cas que les populations rurales faisaient de l'instruction. Bretonnantes à 100 %, elles ne voyaient pas la nécessité d'une culture française. Rares sont les cahiers qui demandèrent des maîtres d'école. Citons cependant Plémy, Trégomar et Merléac<sup>42</sup> qui, dans l'article 44 de son cahier qui en comprend cinquante-six, demande « qu'à des distances fixées, il soit établi des sages-femmes et des maîtres d'école qui seront tenus de donner aux pauvres leurs soins gratuits ». Un des grands soucis des hommes de la Révolution pour édifier la cité nouvelle fut de contrôler l'instruction et l'éducation publiques pour régénérer la Nation et inculquer au peuple les grands principes de Liberté et d'Égalité qu'il venait de conquérir.

Il fallait donc un environnement éducatif nouveau. Les écoles paroissiales ne devaient plus être des lieux d'obscurantisme mais des « temples nationaux » où l'enseignant devra former les nouveaux citoyens d'un État démocratique. C'est dans ce but que la Convention adressera aux armées, aux municipalités, aux écoles, le *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français* pour être lu publiquement les décadi (le dimanche du calendrier républicain) et servir de lecture à l'ensemble des petits Français.

C'est au cours de l'automne 1794 qu'un ensemble cohérent de lois scolaires fut voté. Il était dit, en particulier, que le soin d'établir des écoles primaires était confié aux autorités départementales. L'instituteur, logé par la commune, devait recevoir en guise de salaire les rétributions scolaires payées par les familles de ses élèves (décret du 29 frimaire an II [19 décembre 1793]).

Le premier instituteur public de Trégastel fut Joseph Lissillou. Voici la lettre qu'il adressera au citoyen Guillou, « notaire public » (sic) à Trégastel et dans laquelle il déclarait accepter la mission qu'on lui proposait.

« À Trégastel, le 10 vendémiaire 3<sup>e</sup> année<sup>43</sup> de la République française une et indivisible

« Citoyen,

« Je vous prie d'avoir la bonté de prévenir les pères, mères et tuteurs ou curateurs qu'ils m'ont honorés du choix touchant l'instruction des enfants qu'ils sont tenus d'envoyer à mes écoles au désir de la loi du 29 frimaire, enfin de les faire venir avec assiduité, ne voulant du mal à qui que ce soit, mais si on me blâme à ce sujet je serai obligé de déclarer la vérité, ne voulant point me mettre en

peine pour d'autres. Je suis obligé de faire mon devoir, taché aussi de faire le vôtre, et par ce moyen nous mettrons tous à couvert de disgrâce, et pour votre avantage je vous donne la faculté de choisir deux heures avant midi à votre gré et deux autres après, pourvu que ses heures avant et après-midi soient consécutives.

« Salut et fraternité,  
Lissillou, instituteur. »

*à Trégastel le 10 vendémiaire 3<sup>e</sup> année de la République française une et indivisible*

*Citoyen*

*Je vous prie d'avoir la bonté de prévenir les pères mères et tuteurs ou curateurs qu'ils m'ont honorés du choix touchant l'instruction des enfants qu'ils sont tenus d'envoyer à mes écoles au désir de la loi du 29 frimaire, enfin de les faire venir avec assiduité, ne voulant du mal à qui que ce soit, mais si on me blâme à ce sujet je serai obligé de déclarer la vérité, ne voulant point me mettre en peine pour d'autres. Je suis obligé de faire mon devoir, taché aussi de faire le vôtre, et par ce moyen nous mettrons tous à couvert de disgrâce, et pour votre avantage je vous donne la faculté de choisir deux heures avant midi à votre gré et deux autres après, pourvu que ses heures avant et après-midi soient consécutives.*

*Salut et fraternité*

*J. Lissillou*

au Citoyen  
Citoyen Guillou, notaire  
Public  
à Trégastel

Archives paroissiales de Trégastel.

Il devait y avoir une certaine concurrence pour le poste d'instituteur puisque, douze jours plus tard, on voit Yves Ropers, qui avait exercé les fonctions de procureur en 1790, se présenter à la maison commune pour « l'instruction et l'enseignement des élèves qui se proposent pour être par lui instruits conformément au décret de la Convention de frimaire an II ». Cependant, ce fut Joseph Lissillour qui l'emporta. On sait en effet que le 19 novembre suivant il adressait aux autorités locales la liste nominative de ses quarante-huit élèves (quinze filles et trente-trois garçons).

#### Addenda en forme de chroniques trégastelloises

1790

20 septembre. — Le conseil municipal accorde 66 livres à Pierre-Yves Guillou, administrateur du district de Lannion et messager de la paroisse de Pleumeur-Bodou, pour le paiement de ses frais pendant les vingt-deux jours qu'il a employés comme électeur à la nomination du corps administratif du district et du département.

26 décembre. — Le conseil municipal établit le règlement qui fixe la coupe du goémon du 23 février suivant au 19 mai et les conditions dans lesquelles elle peut s'effectuer.

1791

10 juillet. — Trégastel se fait représenter à Lannion par deux gardes nationaux pour le renouvellement du pacte fédératif (fête de la Fédération).

26 décembre. — Renouvellement du règlement pour la coupe du goémon. Il est spécifié que désormais toute infraction, par exemple la coupe de nuit, ou le dimanche et jours de fête, entraînera une amende de 4 francs qui seront employés « aux urgentes nécessités de la commune ».

1792

2 janvier. — Les officiers municipaux de Trégastel demandent que, comme par le passé, on dise une messe par mois dans les chapelles de Saint-Gorgon et de Sainte-Anne.

19 février. — Le procureur F. Nicol a déclaré que Le Cren<sup>44</sup> est allé avec sa femme et ses enfants, avec une charrette attelée de trois chevaux au port de Trégastel le dimanche 5, couper et charroyer du goémon. Quand quelqu'un s'est approché pour « observer et prendre connaissance et pour connaître les contrevenants, le même Le Cren s'étant aperçu, s'est élané avec furie et violence à courir après les observateurs, lesquels furent obligés de s'enfuir et d'abandonner leurs sabots, de courir avec précipitation pour se sauver la vie sans quoi le même Le Cren les aurait maltraités par une croc à scier (?) qui tenait par juronnet et bastonnage », etc. — Après avoir rappelé l'ordonnance de 1681, la municipalité, tenant compte que Le Cren est un blasphémateur, le condamne à 12 francs d'amende, « laquelle somme sera versée aux mains de la mère de charité pour en tenir compte ».

25 mars. — Le conseil municipal ordonne le paiement de 60 francs au marchand lannionnais Pierre Emmanuel Le Noir qui a remis en état la croix d'argent de l'église et l'a garantie deux ans.

17 juin. — Le conseil municipal nomme messieurs Yves Guillou et Yves Le Tensorer, ancien maire, commissaires municipaux pour se joindre aux commissaires du district et du département chargés de la conscription.

16 septembre (ou 13 septembre). — Le recteur Jérôme Guvomard, qui a refusé de prêter serment, après s'être démis de son ministère, remet au maire les registres paroissiaux, soit quarante-six registres de sépultures (de 1747 à 1792), quatre-vingt-douze registres de baptêmes et mariages (de 1700 à 1792) et quelques autres registres.

8 décembre. — Le conseil municipal se réunit à l'heure de la grand-messe pour nommer les officiers municipaux chargés des registres de naissances, mariages et décès. Sont nommés scrutateurs au vote : Yves Le Tensorer, ancien vicaire, et François Thomas, maire.

C'est aussi en 1792 qu'il est question de supprimer la commune de Trégastel pour la rattacher à Perros-Guirec. Mais les mauvaises routes et « l'indifférence entre gens de Perros et de Trégastel » sont évoquées par les Trégastellois qui préféreraient plutôt faire partie de Pleumeur.

Fin de l'année. — Yves Le Tensorer redevient maire.

1793

En mai, le conseil municipal décide de faire une pétition pour obtenir des armes de manière à protéger Trégastel « la paroisse la plus avancée dans la Manche britannique ».

1794

18 avril. — La prise anglaise du bateau *Lively*, chargé d'environ cinq cents boisseaux de pommes de terre germées, est en rade de Perros depuis le début du mois. On décharge la cargaison et on procède à sa répartition entre les communes des districts de Lannion (deux cent quarante-sept boisseaux), de Guingamp (quarante-six boisseaux) et Pontreux (cent dix-huit boisseaux) au prix de 2 livres le boisseau<sup>46</sup>. C'est ainsi que Nicolas Quemper ira au port de Perros prendre la quote-part de Trégastel, soit trois boisseaux. Trois malheureux sacs de patates germées avec ordre impératif de les planter au plus vite. À une époque où se posaient de gros problèmes de ravitaillement, on comprend que les autorités aient encouragé une culture qui n'était encore en Bretagne qu'à ses balbutiements.

22 avril. — François Ropers est nommé commissaire pour la fabrication du salpêtre.

18 juin. — Les travaux de l'été à la campagne vont commencer. Le conseil municipal fixe le prix de la journée de

travail ; journée qui dure du soleil levant au soleil couchant !

— hommes : première qualité, 15 sols ; deuxième qualité, 12 sols ; troisième qualité, 10 sols.

— filles : première qualité, 12 sols ; deuxième qualité, 10 sols ; troisième qualité, 7 sols.

— domestiques (salaire fixé non par la journée, mais pour la période de la récolte, du 13 juillet au 1<sup>er</sup> novembre) :

• hommes : première qualité, 36 livres + une paire de sabots + une chemise ; deuxième qualité, 33 livres + une paire de sabots + une chemise ; troisième qualité, 27 livres + une paire de sabots + une chemise ;

• femmes et filles : première qualité, 33 livres + une paire de sabots + une chemise ; deuxième qualité, 24 livres + une paire de sabots + une chemise. Le « journal de charroi » par voiture : 8 livres.

31 octobre. — « Aujourd'hui, 10 brumaire l'an 3<sup>e</sup> de la République française et indivisible, nous maire, municipalité et notables de la commune de Trégastel, s'étant assemblés au lieu ordinaire de nos séances pour des affaires communes et particulières et en l'honneur il s'est présenté Marie Jeanne Le Merret, fille légitime de Gilles Le Merret et du défunt Corentine Saluin, ses père et mère, icelle âgée de vingt et deux ans, laquelle nous a déclaré devant la municipalité qu'elle était grosse et enceinte hors du mariage environ six mois, laquelle nous a aussi déclaré qu'elle a été l'auteur du mal fait ; la personne de Hiacinthe Le Floch, domicilié sur notre commune et non originaire et en qu'onques nous chargeons Ladite Marie Jeanne Le Merret et son père présents de prendre toute les soins et précaution pour la conservation de son fruit. Fait et arrêté ce jour et au que devant. »

3 décembre. — La municipalité déclare ne pas pouvoir faire face aux réquisitions, faute d'avoine.

1795

9 février. — En exécution d'un arrêté pris à Rennes par les représentants Bollet, Boursault, Guenzo, Guermeur et

Bruc, le conseil municipal nomme trois gardes territoriaux. Ces gardes devaient surtout convaincre les habitants des campagnes des avantages de la République. Ils ne devaient faire usage de leurs armes que pour défendre la sécurité des personnes et des propriétés.

La Constitution de l'an III (septembre 1795), conséquence de la réaction thermidorienne, établit une république bourgeoise, hostile à la fois aux sans-culottes et aux royalistes<sup>67</sup>. L'administration locale est modifiée. On crée des municipalités cantonales. Chaque commune doit désigner pour y siéger un agent et un adjoint. La vie politique de Trégastel va donc disparaître pour être portée au chef-lieu de canton, Perros-Guirec. Cependant, dans certains cas, comme le règlement de la coupe du goémon, la reconstitution de la garde nationale, l'agent et son adjoint réunissaient les principaux habitants de la commune pour en débattre. Le registre, étudié par Léon Dubreuil et disparu depuis, ne mentionnait rien du 12 floréal an V (1<sup>er</sup> mai 1797) au 10 germinal an VII (30 mars 1799).

**15 novembre** — Elections pour être l'agent et son adjoint. Le droit de vote est réservé aux citoyens payant des contributions directes (suffrage censitaire). À Trégastel, il y a quatre-vingt-six votants. François Thomas est élu agent avec trente et une voix, Jean Daniel devient adjoint avec vingt-neuf voix.

**1797**

**30 mars** — Nouvelles élections. François Thomas reste agent, mais un nouvel agent est élu à la place de J. Daniel: François Le Bivic le Jeune.

**1799**

**30 mars** — Yves Le Tensorer est élu agent et Nicolas Le Goff devient l'adjoint.  
**21 avril** — Francine Le Luron, orpheline de mère, vient déclarer sa grossesse hors mariage au « maire » Y. Le

Tensorer qui exhorte le père à garder sa fille enceinte « pour que sa fruit vieni à croître pour être bon chrétien ».

**4 février** — Joseph Lissillour est nommé secrétaire-greffier de la mairie, à charge pour lui de faire l'école. Il recevra 60 francs par an. Il se déclare catholique et attaché à la République.

C'est vers cette époque que les habitants des sections de Kerjangan et de Kerenoc, deux hameaux de la commune de Pleumeur-Bodou, demandent leur rattachement à Trégastel. La demande sera rejetée.

**29 décembre** — Le 16 juillet, Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII signent le Concordat. À Trégastel, on nomme les citoyens Salou et Guillaume Le Bail, fabriquiers de la paroisse, Nicolas Quemper, gouverneur du Sacrement, Jean Le Couls, gouverneur à Notre-Dame de Délivrance, Louis Allain, gouverneur du Rosaire, Mathurin Le Goff, gouverneur à Saint-Yves, Yves Le Cozic, gouverneur à Sainte-Anne du Bourg, Jean Thomas, gouverneur à Golgon.

**1802**

**2 février** — Installation des trois marguilliers (autre nom des « fabriciens » ou « fabriques ») nommés par le préfet. Ce sont François Le Bivic le Jeune, François Keraudren et Jean Thomas. Le Bivic est élu « caissier ». Ces marguilliers s'occupent avec le maire de rechercher les titres et les biens in vendus de la fabrique.

**7 février** — Résolution est prise d'adresser une requête au conseil de préfecture contre Louis Salatin, Louis Allain et Gilles Allain, qui ont enclos certaines terres vagues contre tout droit.

**1803**

**11 mai** — Le conseil municipal se réunit à l'effet de réparer le presbytère. On vote dans ce but un crédit de 150 francs. Puis on vote à nouveau pour une même

somme pour acheter du linge, un missel et un vespéral pour l'église.

**1805**

**1<sup>er</sup> janvier** — Nomination des gouverneurs de chapelles.

**10 février** — Le conseil municipal prête serment d'obéissance aux Constitutions de l'Empire.

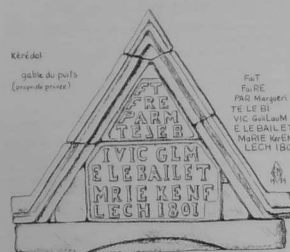
**18 octobre (26 vendémiaire an XIV)** — Yves Allain, né le 18 février 1785, un mètre cinq cent quatre-vingt-dix-huit, fils de Nicolas Allain et de Marie Le Maréchal, à l'issue du tirage au sort qui a lieu à Perros-Guirec, est déclaré bon pour être enrôlé dans l'armée. Avec ses camarades du district de Lanmon, il rejoint le huitième de ligne stationné à Coblenze et mis dans la 3<sup>e</sup> compagnie.

**1807**

**5 janvier** — Après enquête d'un géomètre et du contrôleur des contributions, avis favorable est donné à une pétition des habitants des villages de Kerjangan Bihan, Kerjangan Bras, Kerguail et Brenguil qui demandaient à être détachés de Pleumeur-Bodou pour être rattachés à Trégastel, d'où ils sont beaucoup plus près.

**1814**

La commune de Trégastel compte sept cent neuf habitants, soit soixante et onze de plus qu'au début de la Révolution.



1. Les opposants. Ici, ceux qui rejettent les réformes libérales, c'est-à-dire les privilégiés.
2. Ces élus remanièrent de la volonté royale de procéder à de profondes réformes. Le Parlement de Bretagne n'accepta de les enregistrer que sous la menace des armes (occupation de la place de Palais, à Rennes, par un régiment).
3. Le paysan convenancier était tenu de faire mousser son grain au moulin seigneurial (ou moulin banal). Il pouvait en être de même pour la cuisson du pain (four banal).
4. « Doléances » était un terme utilisé depuis fort longtemps. Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les états de Bretagne discutent, formalisent et votent des représentations appelées « doléances ». C'était d'ailleurs le principal rôle des états.
5. Voir sa biographie en annexe.
6. Archives de la paroisse de Trégastel (non classées).
7. Ce qui prouve qu'un membre du bas clergé pouvait opter pour le tiers état.
8. Pour toute la province de Bretagne, cent quatre-vingt-neuf grands électeurs élurent les vingt-quatre députés bretons du tiers qui, à Versailles, se groupèrent pour former le Club breton qui ultérieurement prendra le nom de Club des Jacobins.
9. Archives nationales H 419-395-396, Arthur Bourgeois, *Les doléances des paysans bretons en 1789*. Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc, 1953.

10. Baudouin a écrit un ouvrage paru en 1776, *Institutions consensuelles ou traité raisonné des domaines englobables*, favorable aux propriétaires fonciers.
11. Voir l'affaire des grains, P. DE LAHAYE et Y. BRIAND, *Histoire de Lannion*, p. 135-145.
12. Comparables à nos actuels arrondissements.
13. Léon Dubreuil, « Le district de Lannion », *Le Lannion républicain*, 1955.
14. Il n'y a pas d'électrices, évidemment. Les Françaises devront patienter jusqu'en 1945.
15. Ce sont nos actuels conseillers municipaux.
16. Ceci témoigne d'une réelle volonté de décentralisation.
17. Né à Sevignac en 1728. Evêque de Tréguier en 1780. Mort en exil à Londres en 1801.
18. *L'Esprit public*, Pommeret-Saint-Brieuc, Prud'homme, 1921, p. 120.
19. Né à Brélevenez en 1722. Nommé recteur de Tréguier en 1783.
20. « Veillez avec soin sur les fidèles, être fidèle à la Nation, au roi, maintenir de tout son pouvoir la Constitution. » C'était un engagement de même nature que le serment patriotique que venaient de prononcer les maires, officiers municipaux, etc.
21. Ces prêtres furent entassés dans deux pontons du port de Rochefort, en attendant un très problématique convoi pour l'Amérique. La Royale Navy rallait. Des sept cent soixante-trois ecclésiastiques ainsi démunis, cinq cent quarante-trois moururent des suites de nourriture avare et de mauvais traitements. Jacques Jan fut de ceux-là, de même que Gilles Pras, prêtre de Plouezembre et originaire de Saint-Quay-Perros (A. Le Masson, *Les actes des prêtres insermentés*, II, Rennes Oberthur, 1928).
22. L'ancien style étant l'ancien calendrier, l'administration locale elle-même a des difficultés avec le nouveau calendrier.
23. Archives paroissiales (reproduction fidèle du texte, avec les fautes d'orthographe).
24. « Pour anéantir le sacerdotisme, réprimons les prêtres, non comme ministres de tel ou tel culte, mais comme mauvais citoyens, comme perturbateurs évidents ou secrets » (Arrêté du 4 mars 1794).
25. Il s'agit des armoiries du comte-évêque Le Mintier qui l'avait ordonné.
26. Cité par H. Le Goff dans « La Révolution dans le Trégor », *Trégor 89*, Saint-Brieuc, Presses bretonnes, novembre 1988, p. 93-94.
27. Curé constitutionnel de Perros-Guirec, il était aussi président de la Société populaire de Perros.
28. D'autres firent des simulacres de mariage comme J.-C. Le Roux, de Louargat, qui « convola » avec une octogénaire, aveugle et sourde qui mourut quelques jours après les noces.

29. 1 livre = 2 marcs = 489,5 grammes. 1 marc = 8 onces = 244,75 grammes. 1 once = 8 gros = 30 grammes environ. En 1789, le marc d'or valait 390 livres et le marc d'argent entre 40 et 54 livres, selon le titre. Noter au passage la complexité du système des poids et monnaies qu'il importait donc de simplifier et d'uniformiser.
30. Les autres objets ne seront livrés à Lannion qu'en 1792.
31. Il faut probablement lire « moutons », pièces de bois dans lesquelles sont engagés les anses des cloches. La nation avait besoin de cuivre et de bronze pour l'armement, non de bois.
32. Il s'agit du vicaire constitutionnel de Tréguier, J.-C. Le Roux (voir *supra*).
33. Le Briquet.
34. H. Pommeret, *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1943.
35. Archives départementales des Côtes-du-Nord, « arrêté de l'administration des Côtes-du-Nord, 55 l. 22.
36. Probablement Dauterive.
37. *Idem*.
38. Archives départementales des Côtes-du-Nord, liasses « marine » non classées (communiqué par Jacques Rogmann).
39. Source : une feuille volante trouvée dans un cahier de délibérations de la commune de Tréguier. C'est le seul document d'archives sur la période révolutionnaire qui existe à la mairie de Tréguier.
40. 100 livres.
41. Mélange de seigle et de froment, ou d'avoine et de froment, ou encore de seigle et d'avoine.
42. Patrie d'Olivier Glais de Biazon qui sera membre de l'Assemblée législative.
43. 1<sup>er</sup> octobre 1794.
44. Est-ce le Pierre Le Cren qui sera membre du comité de surveillance (voir *supra*) ?
45. Blasphème.
46. Boisseau de Perros-Guirec : 6 dal 60, soit soixante kilogrammes de pommes de terre.
47. La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) a régi la vie politique française sous tout le Directoire, c'est-à-dire jusqu'à la prise de pouvoir par Napoléon Bonaparte (18 brumaire). Étais « citoyen » tout Français ou naturalisé de vingt-cinq ans, inscrit sur le registre civique du canton, sachant lire et écrire, exerçant une profession, domicilié depuis un an dans la commune et payant une contribution directe (foncière ou personnelle). Pas de conditions restrictives pour tout Français ayant fait campagne pour la République.

## Chapitre XX

# À CHACUN SELON SES BESOINS

En 1760, on dénombrait une trentaine de mendiants sur la paroisse de Tréguier, ce qui est beaucoup pour une population d'environ cinq cent cinquante âmes. Mais pour se faire une idée plus exacte de la grande misère qui frappait une bonne partie du petit peuple de nos campagnes, il faut ajouter à ces *klaskerien-bara* tous ceux qui vivaient nettement au-dessous du seuil de pauvreté, les indigents<sup>2</sup> que la communauté paroissiale s'efforçait de soulager mais qui étaient les premiers à souffrir de famines cycliques consécutives aux mauvaises récoltes.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la famine est pratiquement enrayée essentiellement grâce à la consommation généralisée de la pomme de terre, plante facile à cultiver et dont les tubercules peuvent garnir à peu de frais les estomacs des plus humbles. Cependant, les mendiants sont toujours aussi nombreux. La morale chrétienne commande de les respecter et de les secourir. Mais on a une autre attitude envers les vagabonds, ces marginaux venus d'ailleurs et toujours soupçonnés des pires crimes. On s'en méfie tellement à Tréguier que son règlement de police du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle défend « aux cabaretiers de donner à boire à tous vagabonds qui scandalisent la commune pendant les offices divins des dimanches et fêtes gardées ». Quant aux mendiants étrangers à la commune, il leur est interdit, dans le même règlement, de demander l'aumône. Les Tréguaillais ont bien assez de leurs propres mendiants ; ils n'ont pas envie de soulager toute la misère du monde.

Sous la Révolution, la plupart des communes s'étaient déjà préoccupées du sort de leurs indigents. À Plouaret, par exemple, une mesure originale consista à « attribuer » un, deux, trois ou quatre pauvres aux familles aisées ; à charge pour ces pauvres d'effectuer quelques travaux dans leur

famille d'accueil. Idée généreuse qui ne fut pas bien acceptée... »

Le décret impérial du 24 mars 1812 crée les comités de bienfaisance, à savoir un comité primaire au niveau de l'arrondissement et un comité secondaire dans chaque commune<sup>1</sup> – comités dont la mission est de secourir les indigents. C'est ainsi qu'à Trégastel il est procédé à des distributions gratuites de pain aux pauvres. Les membres du comité sont F. Stéphany, maire, Roland Thomas, Noël Keraudren et Louis Lagain. Le pain est fait par Jean Duval, « marchand et boulanger », demeurant à Trégastel. L'opération durera cinq mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1812, à raison d'une distribution de 143 livres et demi par semaine, réparties entre une soixantaine de pauvres<sup>2</sup>. Le boulanger recevait de la caisse du comité 4 sols par livre de pain distribué.

Les premières années de la III<sup>e</sup> République voient apparaître – timidement certes – une politique sociale plus cohérente. Des secours exceptionnels sont votés par nos édiles à l'instigation des autorités supérieures. C'est ainsi que le conseil municipal de Trégastel se réunit le 16 décembre 1879, conformément à la circulaire préfectorale en date du 13 décembre. Cet hiver 1879-1880 est particulièrement rigoureux et de nombreux ouvriers se trouvent en « chômage prématuré » (iii). « Il y a au moins dans la commune cinquante-huit familles avec charge d'enfants, ouvriers, cultivateurs, journaliers, tailleurs de pierre, veuves de différentes professions, formant un total de deux cent trente individus qui sont dans la plus grande misère; considérant qu'il est urgent de venir en aide à nos malheureux, soit par un secours gratuit, soit en leur donnant du travail », le conseil municipal « sollicite de l'administration supérieure un secours de 500 francs de sur les fonds votés par le Parlement [...] ». Cette somme sera distribuée en partie en secours gratuits aux familles les plus nécessiteuses et l'autre partie à employer des ouvriers à extraire des pierres pour les chemins vicinaux<sup>3</sup>.

En décembre 1896, encore les rigueurs de l'hiver à mettre en cause: il y a sur la commune de Trégastel un certain nombre d'indigents sans ressources et malades depuis plusieurs semaines. Le conseil municipal demande l'autorisation de prélever une somme de 150 francs sur l'excédent du budget additionnel à répartir entre ces nécessiteux. Deux semaines plus tard, les mauvais temps continuent empêchant « les marins qui vivent au jour le jour de se livrer à la pêche, et les ouvriers de gagner leur vie », l'assemblée municipale décide de répartir une même somme entre ces malheureux... Citons encore une intervention de même type: le 8 mars, une somme de 75 francs est prélevée sur les fonds libres de la caisse municipale pour venir en aide aux marins-pêcheurs de la commune qui n'ont pu rien gagner pendant deux mois par suite du mauvais temps. « Ils n'ont pas les ressources nécessaires pour acheter de quoi faire des caniers pour leur pêche d'été<sup>4</sup>. »

Outre ces secours exceptionnels, la commune assume la charge des individus en situation permanente d'indigence; il leur est attribué des secours en espèces et ils bénéficient de l'assistance médicale gratuite. En 1896, la liste des indigents de la commune de Trégastel comporte trente et un noms et le secours par personne varie de 2 francs à 5 francs annuels. L'âge de ces secours va de seize ans à soixante-treize ans... En 1905, l'assistance des vieillards infirmes et incurables restés à la maison (au lieu d'aller à l'hospice de Lannion) est codifiée par la loi du 14 juillet. À Trégastel, dix-huit vieillards âgés de soixante-dix ans et plus remplissent les conditions fixées par la loi. Le taux théorique de l'allocation mensuelle est fixé à 10 francs, soit 1 franc pour le logement, 6 francs pour l'alimentation, 1,50 franc pour l'habillement et aussi 1,50 franc pour le chauffage. Il faut ajouter à ces vieillards les « personnes incapables de subvenir par le travail aux nécessités de l'existence ». En 1909, elles sont quatre de cette catégorie déshéritée et qui reçoivent une allocation mensuelle de 5 francs.

Les jeunes générations de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle trouvent tout naturel la manière dont fonctionne notre société et protestent, à juste titre d'ailleurs, lorsque le système social est menacé. Les allocations familiales, la Sécurité sociale, le code du travail (SMIG, loi de quarante heures, congés payés), l'aide aux sans-emploi, les aides au logement, etc., qu'on sache bien que cette situation n'a pas toujours existé: que ces nombreuses mesures qui tendent vers un monde plus juste ne datent, pour les plus anciennes, que des années 30 et qu'elles n'ont été obtenues, le plus souvent qu'à la suite d'âpres luttes ouvrières et de longs débats au Parlement.

1. Les chercheurs de pain.  
2. Du latin *indignus*, « qui manque de ».  
3. Ces comités de bienfaisance sont les ancêtres des bureaux de bienfaisance, devenus par la suite bureaux d'aide sociale et maintenant comités communaux d'action sociale.  
4. Ce qui fait dix grammes de pain par jour et par personne, s'il s'agit de livres métriques (cinq cents grammes). Les poids et mesures nouveaux n'étaient pas toujours utilisés à cette époque.  
5. Archives municipales de Trégastel, registre des délibérations.  
6. *Ibid.*

## LA FONDATION FOUCHER DE CAREIL

Par acte public reçu par M<sup>e</sup> Duval, notaire à Louannec, le 12 octobre 1898, Mme Amélie de Vilgray, comtesse Foucher de Careil<sup>1</sup>, veuve de monsieur le comte Alexandre Foucher de Careil, ancien préfet des Côtes-du-Nord, sénateur et ambassadeur de France à Vienne, faisait don, en toute propriété, à la commune de Trégastel, d'une maison en voie de construction avec linge, mobilier et rente perpétuelle de 6 500 francs, afin de couvrir les dépenses d'entretien du bâtiment. Le don comprenait aussi un « sanatorium » en projet de construction. L'acte stipulait en outre qu'une rente de 800 francs serait allouée « dans le cas particulier où le sanatorium serait dirigé par une ancienne religieuse ou une institutrice laïque ». En échange, la commune est chargée de « faire don par acte authentique conclu par devant notaire d'un terrain communal sur la grève la moins fréquentée d'un emplacement assez vaste servant aux bains et aux jeux des enfants indigents ». Le conseil municipal de Trégastel, après en avoir délibéré, « considérant que la donation dont il s'agit a pour but de secourir les malheureux, qu'elle n'est grevée d'aucune charge onéreuse ou excessive pour la commune, demande l'autorisation d'accepter la donation »<sup>2</sup>.

En 1899, se déroulait la cérémonie officielle de la pose de la première pierre de la fondation. Le conseil municipal avait voté un crédit de 60 francs pour couvrir les frais des réceptions qui auront lieu en cette circonstance. Des discours furent prononcés par M. Cozgat, sous-préfet de Lannion, M. Goy Kerandren, maire de Trégastel, M. Charles Le Goffic et par le docteur Gourivaud, médecin désigné pour les soins à donner aux pensionnaires de la fondation<sup>3</sup>. Mais ce fut la généreuse donatrice, dont c'était le jour de gloire, qui inaugura la série des discours par une allocution tout imprégnée des nobles sentiments de l'époque envers

l'humble population maritime menacée, selon elle, par l'alcoolisme et le manque d'hygiène, les deux grands fléaux de la société. Écoutez plutôt :

« Un économiste distingué, un prêtre au cœur d'apôtre, a dit : "L'homme ne meurt pas, il se tue." »

« Les bienfaits des fidèles agents de la vie : la foi, nécessaire à l'âme immortelle, l'air et l'eau, indispensables au corps, sont impitoyablement annulés par le manque d'hygiène et par l'alcool ! L'alcool abaisse l'âme, ruine l'intelligence et détruit lentement les organes. »

« Il n'agit pas seulement sur l'homme livré à cette passion brutale, il agit également sur les générations futures, sur l'enfant qu'il condamne à la dégénérescence et à une vieillesse précoce, sinon la mort. »

« Les marins de l'Islande et de Terre-Neuve, les descendants de ces hommes héroïques : Duguay-Trouin, Jacques Cartier, Robert Surcouf, croyant prendre des forces, après l'épuisement causé par leur rude labeur au sein de ces mers glaciales, absorbent une quantité effrayante d'alcool, et, au lieu de la vie, c'est un germe de mort qu'ils apportent aux enfants qui naissent d'eux ! »

« Ces modestes asiles, par une bonne nourriture, par un air pur et les soins d'un docteur dévoué, rétabliront les convalescents et les enfants anémiés. Ils leur enseigneront ces premiers principes de l'hygiène, auxquels ils devront un jour, eux et leurs descendants, une vie nouvelle ! Une âme saine dans un corps sain »<sup>4</sup>.

Les deux édifices sont achevés en 1901. Ce sont deux bâtiments tout à fait distincts, placés au milieu de terrains enclavés de murs bas et surmontés de grillages. Un large perron donne accès à chaque habitation. Il faut admirer « les grands corridors, la salle de réfectoire, les dortoirs hauts et aérés, les salles de bains, la cuisine spacieuse ». Tout cela

### Le Lannionais, 26 mars 1899

Le Lannionais du 26 mars 1899 remarque l'abandon de bénédiction lors de la pose de la première pierre de la fondation Foucher de Careil.

« Qu'est-ce que cette formalité tout à fait inutile avait à voir avec l'idée de profonde charité humanitaire qui a inspiré la généreuse donatrice ? »

### Le Lannionais, 26 mars 1899

« Le Bulletin de l'Instruction primaire des Côtes-du-Nord », cité dans Le Lannionais du 26 mars 1899 :

« Plusieurs instituteurs et institutrices du canton de Pierris et du canton de Lannion, notamment MM. Le Tisser, nobélites, Mmes Gaudier, Ribisay, Ormes, etc., nous ont signalé à de nombreuses reprises la gênante éclaireuse de Mme la comtesse Foucher de Careil, véritable bienfaitrice de nos écoles publiques dans cette région. Vêtements à distribuer aux enfants pauvres, caisses de toile destinées à être converties en objets divers de lingerie, fournitures classiques, livres scolaires. Mme la comtesse donne sans compter, et témoigne aussi de sa sympathie pour les enfants desherités de nos écoles. Nous lui adressons ici l'hommage de nos respectueux remerciements. »

### Lannion Républicain, 28 janvier 1961

« Mme Foucher de Careil, veuve du préfet des Côtes-du-Nord, qui, en 1870, avait succédé au comte Pivaud de la Raffinière, le préfet impérial, fit construire, en bordure de l'ancienne route de Trégastel à Lannion, celle qui passe par le bourg, au lieu-dit "La Palacette", un vaste établissement destiné, en principe, à recevoir des membres de l'enseignement, fatigués. L'instituteur de Trégastel<sup>5</sup>, qui n'avait d'aspiration que pour Pierre-Guillaume, ayant paru se désintéresser de la fondation, celle-ci fut attribuée à un orphelin ou des garçons et des filles viennent chaque année à la belle saison respirer l'air salubre de la côte et reprendre des forces. »

León Dubreuil  
Archives Yves Brand

a. M. Le Tisser

« laqué de couleur claire, en sorte qu'il sera facile, grâce à l'eau de source que l'on a en abondance, d'entretenir la maison avec une propreté hollandaise. De plus, de grands calorifères, dits "phares", installés au rez-de-chaussée, des deux bâtisses, répandront, durant la courte saison d'hiver, une chaleur douce et tempérée. Cette maison est du reste organisée d'après les mêmes principes que le superbe hôpital militaire d'Auteuil dont la comtesse Foucher de Careil est à la fois la présidente et l'une des principales fondatrices. »

« Le sanatorium des enfants est plus petit que la maison des adultes, il n'y a qu'un étage au lieu de deux. Là aussi le même confort simple, le même luxe hygiénique.

« Et partout de spacieux promenoirs, afin qu'aux jours de bourrasque, petits et grands puissent aller, venir et s'ébattre au large.

« Si la maison des adultes est mise sous le vocable du comte Foucher de Careil et de son fils, le comte Raymond, le sanatorium enfantin prend le nom du

jeune baron Louis de La Caze, petit-fils de la comtesse<sup>1</sup> ».

Il est intéressant d'ajouter que l'éminente donatrice versa une somme importante pour l'entretien perpétuel de quelques lits gratuits au profit de vieux marins originaires des communes de Trégastel, Perros-Guirec, Louannec et Saint-Quay-Perros.

1. Demourant à Paris, en son hôtel particulier, rue François-1<sup>er</sup>, n° 9.  
2. Archives municipales de Trégastel, délibération du 13 novembre 1898.  
3. *Journal de Lannion*, 18 mars 1899.  
4. M. Poradowska, *Un cas de terre bretonne*, Imprimerie de l'An, Paris, 1901.  
5. *Ibid.*



La fondation Foucher de Careil.

Chapitre XXII

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE À TRÉGASTEL

### Des origines à 1953

« Chaque enfant qui se présente est un homme qu'on gâche. »  
« Le diable est sanctuaire autant que la chapelle. »

Vicente Hugo

#### Un nécessaire rappel historique

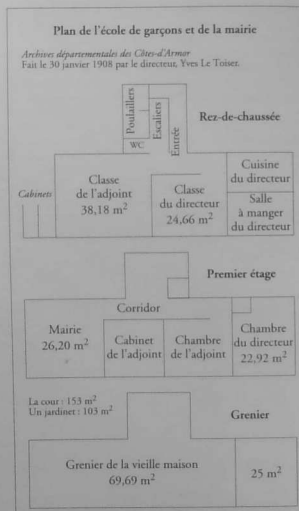
L'originalité de la question scolaire en France depuis la Révolution réside dans un combat toujours latent mais parfois violent entre les « cléricaux » et les « anticléricaux ». Un mot sur le terme « cléricale » : c'est dès 1815 qu'il prit un sens politique, le « cléricanisme » étant une doctrine impliquant l'interposition de l'Église entre l'État et le peuple, une Église qui fonde son pouvoir temporel sur ses fonctions sociales (enseignement, hôpitaux) autant que sur sa mission évangélique.

Déjà, les hommes de 1789 prirent des mesures souvent maladroites et impopulaires pour affaiblir l'autorité de l'Église. La vente des biens de l'Église (biens nationaux de première origine) et la Constitution civile du clergé, les premières lois scolaires<sup>1</sup> tendant à retirer à l'Église le service de l'éducation dont elle détenait le monopole, témoignèrent de la volonté des assemblées révolutionnaires de combattre le cléricanisme. Napoléon, lui, confia en fait l'éducation primaire aux Frères des écoles chrétiennes avec l'enseignement obligatoire du catéchisme impérial. L'instituteur est nommé par le maire, en accord avec le curé. Pas d'obligation scolaire, pas de gratuité<sup>2</sup>. Sous la Restauration, on ne peut être instituteur qu'avec l'aval du curé qui a, de surcroît, avec le maire, droit d'inspection. La monarchie de Juillet (1830-1848), par l'importante loi Guizot (1833), donne une sérieuse impulsion à l'enseignement primaire. Si elle n'institue ni l'obligation scolaire, ni la gratuité (qui n'est réservée qu'à quelques indigents) ni la laïcité (obligation de l'instruction morale et chrétienne), la loi oblige chaque commune à entretenir une école primaire. L'instituteur doit être titulaire d'un brevet de capacité. Chaque département est tenu d'entretenir une École normale. En outre, pour mieux rattacher l'enseignement public à l'État, Guizot crée, en 1835,

un corps d'inspecteurs pour contrecarrer le contrôle de l'Église sur l'école. Les lois Guizot, prudentes en leurs principes, portent en elles les germes d'une éducation nationale laïque... Le Second Empire l'a si bien compris que le premier acte du ministre Falloux est de faire passer la fameuse loi qui porte son nom. Elle établit « la liberté de l'enseignement », c'est-à-dire qu'à côté des écoles publiques il y aura désormais des écoles libres confessionnelles avec des privilèges substantiels, dont la possibilité de recruter des instituteurs seulement pourvus d'une lettre d'obédience de l'évêque comme diplôme capacitaire... À la fin du Second Empire, le ministre Victor Duruy impose à chaque commune de plus de cinq cents habitants d'ouvrir une école spéciale de filles. Mais c'est à Jules Ferry, sous la III<sup>e</sup> République, que reviendra la tâche délicate d'instituer par les lois de 1880-1881 l'école spécifique de la République, caractérisée par les trois grands principes de laïcité, gratuité et obligation. Et c'est aussi avec Jules Ferry que commence la lutte entre l'instituteur et le curé. L'instituteur souvent secrétaire de mairie à 100 ou 200 francs l'an, imprégné des idées républicaines, tiendra à donner de sa fonction enseignante une image de dignité et de compétence et manifestera ouvertement son anticléricalisme.

#### L'école à Trégastel

On ne trouve pas trace d'école paroissiale à Trégastel avant la Révolution. L'évêque de Tréguier en tournée pastorale dans cette paroisse en 1788 regrette cette lacune. La première école primaire de Trégastel s'ouvre en vendémiaire an III (octobre 1794) par Joseph Lassilour, « au désir de la loi du 29 frimaire », avec un enseignement de « deux heures avant midi » et « deux autres après ». C'est une école mixte fréquentée par une quinzaine de filles et une trentaine de garçons. École éphémère puisqu'une autre loi supprime ce type d'enseignement communal pour le rem-



placer par une école cantonale établie à Perros-Guirec dans la « maison ci-devant presbytérale », l'instituteur ayant son logement au presbytère de Saint-Quay-Perros<sup>1</sup>. Bonaparte, premier consul, négligeant l'enseignement primaire, en confie le soin au canton et à ses communes. À Perros-Guirec, Gabriel-Joseph-François Debanguy est nommé instituteur de l'école cantonale mixte en 1802. Sa classe fonctionnant dans la grange du presbytère, le conseil municipal considérant que le curé demeurera « grandement logé avec six appartements à feu, deux belles caves, avec des greniers, sous à porcs et commodités »<sup>2</sup>. Les élèves viennent de Louannec, Saint-Quay-Perros, Trégastel et Pleumeur-Bodou, pour se joindre à ceux de Perros-Guirec. L'instituteur qui « réunit la capacité, la conduite et les mœurs nécessaires pour l'enseignement » sera tenu d'enseigner « le calcul décimal ainsi que les nouvelles dénominations des poids et mesures » à la cinquantaine d'enfants inscrits. La rétribution scolaire à la charge des familles va de 75 centimes à 1,50 franc selon la section suivie<sup>3</sup>.

En 1813, on ne compte que vingt-neuf instituteurs autorisés dans l'arrondissement de Lannion, dont Yves Le Tinevez et Louis-Charles Isaac qui ont succédé à Gabriel Debanguy à Perros-Guirec<sup>4</sup>.

Mais la situation va radicalement changer à Trégastel – comme partout ailleurs – avec la loi Guizot. En effet, une école communale est construite au bourg en 1833. C'est une bâtisse d'importance puisqu'elle mesure seize mètres soixante-six de long pour six mètres de large et comprend un rez-de-chaussée pour la salle de classe et le logement de l'instituteur, un premier étage pour la mairie (l'instituteur remplissant aussi les fonctions de secrétaire de mairie).

À la fin du Second Empire, l'école communale doit compter une quarantaine d'élèves dont un faible nombre d'indigents, les autres élèves payant une rétribution scolaire de 1 franc ou 1,50 franc selon le niveau suivi. Le traitement annuel de l'instituteur est détaillé ainsi : rétribution scolaire, 316,10 francs ; 5 centimes spéciaux, 110,22 francs ; complé-

ment fourni par l'État et le département, 273,68 francs, pour un total de 700 francs. L'instituteur communal est donc rétribué par les familles (rétribution scolaire), le commune (centimes spéciaux), l'État et le département, le traitement étant fixé par la loi (article 38 de la loi du 15 mars 1850, dite « loi Falloux »).

L'école des filles, au bourg, reçoit une trentaine d'élèves dans un local en très mauvais état. Il est trop petit et n'a pas les dimensions réglementaires ; la classe et la cuisine se font dans la même pièce. En 1873, la municipalité pense à la construction d'une nouvelle école de filles. Il faudra attendre plus de trente ans ! La même année, l'institutrice, Mme Even, est mise en disponibilité pour intempérance notoire et c'est Marie-Yvonne Guillou, de Lézardieux, qui la remplace...

Le recteur de Trégastel de l'époque est l'abbé Bouget, personnage remarquable, à classer au premier rang des prêtres de combat de la fin du siècle dernier. Conscient d'une nécessaire reprise en main des populations côtières, il va transformer le paysage religieux de Trégastel : érection de la statue du Bon-Sauveur<sup>5</sup> au-dessus des grottes qu'il aménage en chapelle (Coz-Illis)<sup>6</sup>, construction du calvaire et, à proximité, d'un bâtiment destiné à abriter la communauté des Filles du Saint-Esprit. C'est le 28 août 1874 que, sur l'appel de l'abbé Bouget, deux religieuses de la congrégation du Saint-Esprit<sup>7</sup> arrivent à Trégastel. Il s'agit de Françoise Le Cornec, en religion, sœur Sainte-Pauline, originaire de Plouha, qui sera la supérieure, et sœur Marie-Alice de Saint-Renan, munie du brevet élémentaire. Leur mission est d'ouvrir une école libre, où, dès la première rentrée, en septembre 1874, seront inscrites treize élèves. La nouvelle communauté, n'ayant pas de locaux appropriés, installe d'abord son école dans une chambre de 15-Bras (c'est la grande maison<sup>8</sup>, qui avait autrefois appartenu au comte de Lannion), au coin ouest du cimetière de l'époque et propriété de la famille Salaün<sup>9</sup>. Deux ans plus tard, les sœurs s'établissent au Cre'h dans une petite maison qui a fait place, depuis, à

la villa de M. Courtois... Mais les débuts sont pénibles car la concurrence est terrible de la part de l'école communale dirigée par Mlle Marie-Joseph Derrien, « excellente jeune fille aussi pieuse que modeste et douée des plus heureuses qualités »<sup>14</sup>. Noter que l'adjoint au maire, Michel Le Couals, soutient les sœurs et s'oppose au maire, F.-M. Keraudren qui défend l'institutrice communale. La situation paraît aberrante au sénateur-vicomte Henri de Champagny, de Pleumeur-Bodou, qui, s'adressant à l'inspecteur primaire de Lannion, dénonce la « rivalité fâcheuse dans une si petite commune » entre l'école communale de filles et celle des Sœurs blanches et souhaite la démission de « l'institutrice laïque »<sup>15</sup>. (1876) C'est aussi la proposition du recteur de Trégat. Mais l'urgence se porte sur la construction d'une maison pour loger les sœurs et l'école. L'abbé Bouget recueille auprès de ses amis la somme de 11 000 francs et fait construire à proximité de son calvaire un beau bâtiment<sup>16</sup> de dix-neuf mètres dix de longueur, six mètres trente de largeur et onze mètres de hauteur. Au rez-de-chaussée, deux classes spacieuses de part et d'autre d'une vaste entrée, à l'étage, les chambres des religieuses.



Collection Yves Briand

En mai 1878, c'est monseigneur David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, qui procède à la bénédiction de la nouvelle communauté. Au cours de l'allocution d'usage, il déclare : « En face de cette mer si belle, de ces rochers si gigantesques, de ce ciel si pur, je puis vous dire que si le bon Jésus revenait encore sur la terre, il choisirait Trégat de préférence à tout autre lieu et il n'hésiterait pas à établir ici même sa demeure »<sup>17</sup>. Mais la mère supérieure Saint-Paulin n'apprécie guère les lieux « situés sur une hauteur, exposés à tous les vents, sans espoir de découvrir une source d'eau, ni d'avoir un jardin ». Et puis, l'église est à six cents mètres. Enfin, on veut leur imposer la garde et l'entretien du calvaire. Cependant, tenues par le devoir de soumission envers le recteur de la paroisse, elles s'installent dans leur nouvelle maison. Peu après, l'abbé Bouget décède. Son successeur, l'abbé Philippe Menguy, va régler la question des deux écoles de filles concurrentes : confesseur de Mlle Derrien, l'institutrice « laïque », il décide celle-ci à se faire religieuse. Le 3 mai 1879, elle fait ses adieux au monde et entre au noviciat des Filles du Saint-Esprit où elle prononcera par la suite ses vœux sous le nom de sœur Saint-Benoît-Joseph. Le conseil municipal accepte son remplacement à l'école communale par sœur Marie-Alice<sup>18</sup>, avec, pour s'occuper des petits, sœur Saint-Christophe. Désormais, l'école communale sera une école congréganiste<sup>19</sup> (par opposition à école laïque) avec pensionnat à partir de 1884, et ce, jusqu'au 31 juillet 1912, date de fermeture de l'école par décision de l'inspection académique<sup>20</sup>. La supérieure, mère Saint-Paulin, n'avait jamais réellement accepté de vivre près du calvaire. Aussi, en 1881, avec des fonds recueillis auprès de sa famille, elle fait l'acquisition d'une propriété sise à une vingtaine de pas de l'église et y emménage la communauté. À la veille des lois scolaires de 1882, dites lois de Jules Ferry, la situation scolaire à Trégat est la suivante : l'école communale laïque de garçons à une classe (instituteur : M. Penanboët) et l'école communale congréganiste de filles à deux classes, dont une enfantine (institutrice : Marie-



École publique de Golgon en 1920. Au centre, M. Le Jeune, directeur; à gauche, son fils, M. Le Jeune, et à droite, Mlle Perrot.



*École publique de filles (au bourg) en 1919.*



*École publique de Golven, en 1929, classe de M. Georges Guymard.*

Yvonne Mingam). Comme les enseignants des deux écoles étaient titulaires du brevet de capacité, l'administration les confirma dans leurs fonctions. Ce qui ne fut pas le cas ailleurs. Dans le département des Côtes-du-Nord, sur les cent quatre-vingt-un maîtres et maîtresses primaires, cent vingt-sept durent résilier parce que non titulaires du brevet, et sur ces cent vingt-sept, cent vingt-trois étaient congréganistes et seulement quatre laïques.

Les lois scolaires de 1882 ne firent cependant pas des enseignants des fonctionnaires d'État à part entière. Leurs traitements étaient assurés conjointement par la commune, le département et l'État. Le 26 février 1882, le conseil municipal de Trégastel fixe les traitements de leurs maîtres de la manière suivante :

— École spéciale de garçons :	
• traitement fixe de l'instituteur :	200 F
• traitement éventuel <sup>18</sup> :	245 F
• complément pour fournir le traitement minimum :	755 F
• allocation attachée à l'inscription sur le deuxième huitième de la liste de mérite :	50 F
Total :	1 240 F
— École spéciale de filles :	
• traitement fixe de l'institutrice :	200 F
• traitement éventuel :	280 F
• complément pour fournir le traitement minimum :	320 F
Total :	800 F
— École enfantine <sup>19</sup> :	
• Traitement de l'institutrice <sup>20</sup> :	700 F

Soit 2 750 francs répartis comme suit :

— part prise sur le budget communal :	
• 4 centimes additionnels :	148,81 F
• prélèvement du cinquième des revenus ordinaires :	12,50 F
— part du département et de l'État :	2 588,69 F

Les écoles communales d'alors préparaient les élèves au certificat d'études primaires (instauré par la loi du 28 mars 1882, article 6) et il n'était pas rare que de bons élèves ressassent à l'école primaire pour préparer le « brevet de capacité à l'enseignement primaire », voire le concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs. À Trégastel, en 1884, l'instituteur M. Penanhoat, eut la satisfaction de présenter avec succès deux de ses élèves à ce brevet : Marie Le Plouhinec et sa propre fille, Marie Penanhoat. Déjà, en 1881, sa sœur Marie-Alice connut le même succès avec son élève Jeanne-Marie Le Guern...

À cette même époque, en 1883, les Filles des Sacré-Cœurs de Jésus et de Marie de Saint-Quay-Portrieux décidèrent de fonder une succursale à Trégastel et y créèrent un établissement balnéaire identique à celui qu'elles possèdent à Saint-Quay. C'est le Castel Sainte-Anne (voir chapitre XXVII « Du village côtier du Trégor à la station touristique », p. 141). Devant le développement touristique de la zone littorale comprise entre la chapelle Sainte-Anne et le Coz-Pors, et pour retenir sur place la population scolaire de ce quartier en plein essor, la supérieure de la communauté ouvrit en mars 1889, dans les locaux du Castel Sainte-Anne, un « ouvroir privé ». La direction en est assurée par sœur Sainte-Marie de Saint-Dominique<sup>21</sup> (Marie-Louise Balouard). Elle est titulaire du brevet de capacité. Mais cet ouvroir est en fait une école mixte non autorisée par le conseil départemental et fréquentée par des garçons et des filles de tout âge<sup>22</sup>. Quatre ans plus tard, cette école fonctionnait toujours avec deux classes : une classe de vingt-deux élèves, admis gratuitement, et une seconde classe de cinq élèves payants. Les institutrices, sœur Saint-Joseph (Mme Le Meun) et sœur Sainte-Marie-de-la-Présentation, ne sont pas brevetées. Ce n'est qu'en 1900 que les choses seront régularisées, lorsque fut construite une école privée à proximité de la communauté du Castel. Dès l'ouverture, elle reçoit quatre-vingt-dix élèves<sup>23</sup>.

En 1891, l'école communale de garçons voit arriver son nouvel instituteur, M. Yves-Marie Le Toiser<sup>25</sup>, qui vient de Troguery. Il a permuté avec M. Penabiaz qui enseignait à Trégastel depuis 1860. M. Le Toiser est un « maître sérieux suffisamment capable, assez zélé, d'une excellente conduite et point brouillon<sup>25</sup> ». Il exercera aussi les fonctions de secrétaire de mairie à 200 francs par an<sup>26</sup>. En 1893, il reçoit de l'inspecteur d'académie une lettre de félicitations pour la bonne direction de son école où, en dépit d'un nombre considérable d'élèves (soixante-dix-sept dans une classe de quarante-six mètres carrés pour un seul instituteur), ce maître obtient les résultats les plus satisfaisants. L'année suivante, le ministre de l'Instruction publique lui décerne une « mention honorable » pour avoir fait recevoir douze élèves au certificat d'études primaires; il est en outre décoré de la médaille de bronze de l'Instruction publique.

Le conseil municipal, devant l'effectif toujours croissant de l'école de garçons, obtient du ministre la création d'un emploi d'adjoint et l'agrandissement du bâtiment scolaire pour une seconde classe et le logement du futur maître<sup>27</sup>.

À l'école communale congréganiste, sœur Marie-Alice poursuit de son côté un travail remarquable. La classe enfantine reçoit cinquante élèves (vingt garçons et trente filles) et la classe primaire autant (de cinq à treize ans). La création d'un pensionnat en 1884 permet, il est vrai, un large recrutement. Sœur Marie-Alice reçoit sa première récompense officielle lorsqu'en octobre 1889 le ministre de l'Instruction publique lui attribue la « mention honorable<sup>28</sup> ».

Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de Trégastel et les élus communaux paraissent satisfaits de leur situation scolaire. Fonctionnent au bourg deux écoles communales, celle des garçons est laïque et celle des filles est dirigée par des sœurs du Saint-Esprit. À proximité de la communauté du Castel, les sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ont ouvert une école privée... Mais la paix

scolaire n'est qu'apparente. Guy Keraudren, maire de Trégastel depuis 1887, et qui passait pour avoir des opinions avancées<sup>29</sup>, se trouva en face d'une situation bien embarrassante lorsque se posa la question de la laïcisation de l'école publique congréganiste. Au Parlement, les républicains proposaient des lois d'ostracisme qui allaient aboutir à la séparation de l'Église et de l'État (loi Waldeck-Rousseau en 1901, loi Combes en 1904). Ces lois retireraient aux congrégations le droit d'enseigner dans une école publique; il fallut donc remplacer le personnel religieux par un personnel laïque. À Trégastel, sœur Marie-Alice et sa collègue, sœur Sainte-Françoise, devaient donc résilier. L'affaire des laïcisations, dans le département, démarra dès le début de l'année 1900. Le député de la circonscription, Le Troadez, mène le jeu. Favorable, par principe républicain, à toutes les laïcisations, il agit cependant avec prudence. Il déclare que dans chaque cas il se « range à l'avis exprimé par le maire républicain de la commune qui se trouve mise en cause ». Or, le 29 mai, onze Trégastellois<sup>30</sup> adressent au préfet la pétition suivante en faveur des deux religieuses concernées :

« Nous prenons la liberté de vous exposer, dans le cas où la pensée vous viendrait de laisser notre école des filles, combien nous manifesterions nos sympathies pour nos religieuses. Vous devez savoir, monsieur le Préfet, quel dévouement elles mettent depuis vingt-deux ans à l'éducation et à l'instruction de nos enfants. Elles sont tout d'obéissance et de charité bien qu'à la mission qu'on leur a confiée et incombent d'impérieux devoirs.

« [...] Trégastel abonde en paisibles cultivateurs et c'est sur cette population laborieuse et non sur les élus de la commune que tomberont les frais de la construction d'une nouvelle maison d'école.

« Dans l'espoir de cette preuve de votre bienveillance, Monsieur le Préfet, nous avons l'honneur d'être, avec une parfaite considération, vos très humbles serviteurs. »

Ont régularisé :	Ont dû résilier :
- maîtres laïques ..... 4	- maîtres laïques ..... 4
- maîtres ..... 17	- maîtres ..... 48
- congréganistes ..... 17	- congréganistes ..... 0
- maîtresses laïques ..... 0	- maîtresses laïques ..... 0
- maîtresses ..... 33	- maîtresses ..... 75
- congréganistes ..... 33	- congréganistes ..... 75
Total ..... 54	Total ..... 127
	Total global ..... 181

Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 56.

Avant reçu communication par le préfet de cette pétition, le maire de Trégastel, tout en précisant que les signataires sont les vaincus de la liste opposée à celle de la municipalité actuelle<sup>31</sup>, reconnaît qu'ils ont cependant raison quant à la laïcisation de l'école des filles que personne à Trégastel ne demande, et prie le préfet de laisser les choses en l'état, dans l'intérêt même du parti républicain.

Le sous-préfet de Lannion apparaît alors comme le partisan sincère de la laïcisation à Trégastel. Dans le rapport qu'il envoie le 5 juin au préfet, après avoir dressé un portrait sévère des pétitionnaires et déclaré que « la charité des religieuses<sup>32</sup> consiste uniquement à vendre très cher des produits pharmaceutiques et tout le monde est d'accord pour dire que les sœurs ramassent trop d'argent », il constate que « les pères de famille de Trégastel ne sont pas si nettement opposés à la laïcisation et l'attendent même d'un moment à l'autre ». « Le moment, ajoute-t-il, est favorable pour laïciser. »

Cependant, les deux sœurs du Saint-Esprit vont rester institutrices communales et on attendra une bonne douzaine d'années pour régler ce délicat problème de la laïcisation... Comme les locaux de leur école sont propriété de la

mère supérieure Saint-Paulin (et que la commune paie à cette dernière un loyer annuel de 1 000 francs), il faut d'abord construire une école communale de filles.

En 1903, le conseil municipal nomme une commission chargée de rechercher un emplacement à cet effet. Un premier projet, qui consiste à acheter une propriété du maire située à Troch-Grech (section B du cadastre) pour la somme de 6 999 francs, est abandonné, et c'est deux ans plus tard que la commune fait l'acquisition d'une parcelle de vingt ares environ à Kervoannez-Bras, appartenant à Guillaume Le Bivic, au prix de 1 franc le mètre carré<sup>33</sup>. Ce site a été choisi en raison de sa situation centrale dans la commune et de sa proximité de Langastel. Mais ce choix n'est pas innocent au plan de la concurrence avec l'école privée du Castel Sainte-Anne où fonctionne une classe enfantine. Pour lutter à armes égales, il faut que la future école publique de filles ait aussi une classe de ce type. C'est en 1906, sous la courte législation du nouveau maire, Pierre Bernable (1905-1908), que Pochard, conducteur des Ponts-plans, et Chaussées du service maritime à Lannion, en dressa les plans. L'école comprendra trois classes (deux classes primaires et une classe enfantine), trois logements de fonction, un préau, six privés pour les élèves et un pour les maîtresses. Il fallut attendre quatre ans pour la mise en adjudication. Les travaux commencèrent en fin 1910. C'est alors que le conseil municipal demanda et obtint que la future école soit affectée aux garçons. L'école du bourg devenant l'école des filles. La nouvelle organisation pédagogique des écoles publiques de Trégastel ne devint réalité qu'à la fin des travaux (1912)... Et c'est alors que naquit ce qu'avec humour les anciens Trégastellois nomment avec une certaine pompe l'*Université de Golgon*.

L'installation de l'école communale de filles dans l'ancienne école des garçons amène *de facto* sa laïcisation. Les sœurs du Saint-Esprit, refusant la sécularisation que l'État leur propose, doivent démissionner en 1912<sup>34</sup>. Au bourg, il n'y a donc plus d'école religieuse. Cette situation, intolérable aux

yeux des partisans de l'école confessionnelle, dura jusqu'en 1925, quand monseigneur Serrand, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, procéda à la bénédiction de la nouvelle école des filles au bourg (la veille, il avait béni au Castel Sainte-Anne la première pierre de la chapelle) et dont les premières institutrices furent Mlle Marie Le Balch, directrice, originaire de Locarn, et l'adjointe, Anne Le Goff, de Guingamp.

On vient de voir que l'école publique des filles s'installa à la place de l'ancienne école des garçons du bourg. Dans les années 1930, cette bâtisse séculaire est dans un état lamentable. Son délabrement égale son exigüité : les deux classes ne peuvent plus contenir les nombreux élèves de l'école et sa salubrité laisse fort à désirer. La municipalité, élue en mai 1935, avec, à sa tête, M. Adolphe Le Comtat, envisage quelques mois plus tard la construction d'une nouvelle



Ecole privée du Castel Sainte-Anne en 1937.

école publique de filles. Or, à cette époque, vient d'être établi un plan d'aménagement de la commune, plan d'ailleurs contesté par certains, et dont l'idée directrice est de créer ex nihilo un « bourg neuf » dans le quartier de Picherel... Pour l'école des filles en question, l'emplacement proposé doit se situer dans le « carré » dans l'est de l'établissement Foucher de Careil, en bordure de la route de Picherel<sup>39</sup>. L'année suivante, l'architecte de la commune, M. Le Corre, de Lannion, présente au conseil municipal l'esquisse de l'avant-projet de l'école comportant deux classes primaires et une enfantine.

En 1937, les terrains nécessaires sont acquis à l'amiable : un hectare pour la somme globale de 33 000 francs<sup>40</sup>. Le devis approximatif de la construction s'élève à 1 million de francs. Le chantier allait s'ouvrir lorsqu'éclate la Deuxième Guerre mondiale (septembre 1939). La construction est évidemment remise à des jours meilleurs. Le maire, Le Comtat, et ses conseillers, comme les responsables nationaux, ont bien d'autres problèmes à affronter, comme le ravitaillement et les rapports toujours difficiles et bien souvent tragiques entre la population et la troupe allemande d'occupation. La libération de la région lannionaise en août 1944, puis l'Armistice du 8 mai 1945, mettent fin à ces douloureuses pages de notre histoire...

La paix enfin revenue, les projets d'avant la guerre reviennent à l'ordre du jour. C'est ainsi que le nouveau maire, William Maurin, relance immédiatement le projet de l'école des filles des juin 1945, dix ans presque jour pour jour après son prédécesseur. Il faut rappeler ici que pendant les cinq années de guerre, des villes et des villages entiers (en Bretagne : Saint-Malo, Brest, Lorient) ainsi que des équipements importants (ponts, installations portuaires, etc.) avaient été détruits lors de bombardements tant aériens que d'artillerie. La France n'était qu'un champ de ruines, et la reconstruction du pays passait évidemment en priorité

à avoir une petite école trégoroise. Ce n'est qu'en 1952, sous la législature de Maxime Gousseland, que commencèrent les travaux. L'inauguration eut lieu le 8 mars 1953, en présence de M. André Cornu, secrétaire d'État aux Beaux-Arts, du recteur d'académie, du préfet des Côtes-du-Nord et de Pierre Bourdelle, député. La construction avait coûté 19 millions de francs, dix-neuf fois plus que le devis de 1937, pour cause d'inflation galopante due à la guerre.

1. En 1791, fois des 3 et 14 septembre; en 1792, décret du 12 décembre; en 1793, décrets des 15 septembre et 21 octobre; en 1795 (25 octobre), la loi Daunou prévoit même l'instruction des filles au même titre que celle des garçons et stipule que chaque instituteur bénéficiera d'un logement personnel et d'un jardin, ou à défaut d'une indemnité compensatoire.
2. Archives paroissiales de Tréguier.
3. Archives municipales de Perros-Guirec (P. Racine).
4. *Ibid.*
5. Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 56.
6. *Ibid.*
7. Rehapitade, à mort, le Père éternel.
8. Maintien aquarium marin.
9. Dites encore les Soeurs blanches. La maison-mère se trouvait à Saint-Brieuc. Soeur Saint-Paulin : « Une personne de grande taille, de forte constitution, capable de tous les dévouements. » Soeur Marie-Alice : « Une jeune novice, toute petite mais pleine de bonne volonté. » (Archives paroissiales de Tréguier).
10. Mme Salam était la soeur de soeur Madeleine de Pazi, qui sera nommée supérieure à Plozevet. Elle fournissait aux soeurs pommes de terre, lait et jagots.
11. Archives paroissiales de Tréguier.
12. Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 1086.
13. La maison existe toujours. Après avoir abrité pendant plusieurs années une colonie de vacances, elle a été depuis aménagée en centre de vacances Kerlann.
14. Archives paroissiales de Tréguier.
15. Nommée par arrêté préfectoral en date du 30 avril 1879.
16. Les congréganistes enseignant à Tréguier de 1879 à 1912, institutrices, soeur Marie-Alice, brevetée; adjointes, soeur Saint-Christophe (1879); soeur Louis-Dominique (1880-1881), soeur Edmond-Marie (1881-1882), soeur Sainte-Françoise (1883-1912). Archives paroissiales de Tréguier.
17. *Ibid.*
18. Le traitement éventuel est fonction du nombre d'élèves fréquentant l'école. (Base de calcul : 1 franc par élève et par mois.) Il remplace l'ancienne rétribution scolaire mais n'est pas payé par les familles.
19. Créée en 1881.
20. Dis 1884, l'instaurance de la classe enfantine bénéficiera aussi du traitement éventuel.
21. Au Castel Sainte-Anne depuis 1884. Née à Ploze le 2 février 1839.
22. Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 1086.
23. Y. Briand, *Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, 1960.
24. Y.-M. Le Toiser est le fils de Guillaume Le Toiser, ancien instituteur de l'école communale de Perros-Guirec, de 1844 à 1879, et le frère d'Hippolyte Le Toiser, directeur de la même école.
25. Rapport de l'inspecteur primaire. Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 1086.
26. La mairie est dans le même bâtiment que l'école communale.
27. Archives municipales de Tréguier, délibération du 7 mai 1893.
28. *La Lannionnais*, 27 octobre 1889 (Yves Brand).  
29. L. Dubreuil, *Lannion républicain*, 1<sup>er</sup> janvier 1961.
30. J.-M. Le Bivic, Y.-M. Quemper, J.-M. Quemper, Jeanne Nicolas, Jeanne Noël, Louis Mellot, Louis Allain, E.-M. Mellot, Jean Couli, René Couli, Yves Lualaba. Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 1086.
31. Elections municipales de 1887.
32. Soeur Anneline est soeur vicestre.
33. En 1907, la commune agrandira le site en achetant pour 500 francs la parcelle voisine dite Le Liors contenant dix ares soixante-deux centiares (0,47 franc le mètre carré).
34. Arrêt Boueyre du Conseil d'État : ecclésiastiques exclus de l'enseignement public.
35. Archives municipales, délibérations du conseil municipal.
36. Il s'agit de huit parcelles de la section A du plan cadastral numérotées 302 à 309 et qui appartiennent à trois propriétaires différents (MM. René Guellien, Guy Marchal et Jean-Marie Le Bivic).

## LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

### L'affaire des inventaires

#### Un nécessaire rappel historique

En 1801, pour mettre fin à la crise religieuse née de la Révolution, Napoléon Bonaparte, premier consul, signe avec le pape Pie VII le Concordat qui va régler les rapports entre l'Église catholique et la France pendant plus d'un siècle. Par ce traité, le catholicisme est reconnu comme la religion de la majorité des Français et devient religion d'État. À noter qu'est confirmé le traitement annuel des membres du clergé, accordé par la Constitution civile du clergé, en compensation de la confiscation des biens de l'Église par l'Assemblée nationale constituante et mis en vente comme biens nationaux de première origine (1790). Les soixante-dix-sept articles organiques de 1802, non reconnus par le Saint-Siège, et qui seront donc appliqués unilatéralement par le ministère des Cultes jusqu'en 1905, remettent en vigueur le gallicanisme<sup>1</sup>. Dès 1877, à l'arrivée des anticléricaux au pouvoir, des lois seront votées qui auront toutes pour but l'affaiblissement de l'Église en tant que pouvoir temporel :

- 1879, suppression de la loi de 1816 interdisant le travail du dimanche,
- 1880, décret sur les congrégations non autorisées et qui supprime deux cent soixante-et-un établissements comptant cinq mille six cent quarante-deux religieux, dont les jésuites,
- 1881-1886, lois sur l'enseignement primaire laïque,
- 1901, loi sur les associations, qui restreint le droit des congrégations et qui a pour conséquence la fermeture de treize mille neuf cent quatre écoles sur vingt mille huit cent vingt-trois,
- les biens immeubles des établissements non autorisés et confisqués par l'État ont une valeur de 440 millions de francs-or,
- 1904, interdiction totale de l'enseignement congréganiste,

- 1905, loi sur la séparation de l'Église et de l'État qui signifie l'abrogation du Concordat de 1801. L'entretien du clergé est désormais entièrement à la charge des fidèles. Les biens possédés par les établissements du culte sont soumis à des inventaires et sont dévolus aux communes.

#### L'inventaire à Trégastel en 1906

La loi sur la séparation de l'Église et de l'État date du 9 décembre 1905. Dans le département, les inventaires décidés par la nouvelle législation ont commencé dès février 1906. Dans toutes les communes on va assister à une véritable mobilisation des cléricaux pour empêcher l'application du texte de Combes. D'ailleurs, l'effervescence provoquée à Trégastel, en 1900, par la question de la laïcisation de l'école publique congréganiste des filles, et qui devait avoir pour conséquence immédiate le départ des sœurs enseignantes, n'était pas tombée. La presse régionale (*Ouest-Éclair*) et départementale (*Le Moniteur des Côtes-du-Nord*), les nouvelles qui se propagent de bouche à oreille, la pression maintenue tant par les républicains que par les cléricaux, créent, partout, une atmosphère explosive. Le conflit prévisible va se produire lorsque les receveurs de l'Enregistrement vont devoir procéder aux inventaires. Voici comment le recteur de Trégastel, J.-M. Ruellan, narre cet événement<sup>2</sup> :

« Ce jour 6 mars 1906, Monsieur Pierre Bernable, maire de Trégastel, s'est présenté au presbytère de cette paroisse, porteur d'une feuille émanant de Monsieur le receveur de l'Enregistrement de Perros-Guirec<sup>3</sup> et signifiant au recteur l'inventaire projeté des biens meubles et immeubles de son église et de la fabrique<sup>4</sup>, inventaire fixé au mardi suivant 13 mars. J'ai refusé de prendre connaissance de cette feuille; j'ai refusé de la signer, ayant l'intention de répondre à

la sommation de Monsieur le receveur par la fermeture des portes de l'église et de la sacristie. »

« Ce jour 13 mars 1906, à sept heures et un quart du matin, Monsieur le directeur de l'Enregistrement de Perros-Guirec s'est présenté, escorté de deux gendarmes<sup>5</sup> au cimetière de Trégastel. Son arrivée a été saluée par une foule d'environ trois cents personnes massées en face du grand portail, aux cris de "Vive le Christ! Vive la liberté!" Après avoir décliné ses titres et fait connaître sa mission, Monsieur le directeur (sic) m'a demandé si je voulais bien lui permettre d'inventorier l'église. "Impossible, lui ai-je répondu, les portes de l'église sont fermées et barricadées; on n'entrera que par la force." - "Dans ce cas, nous serons obligés de revenir." - "Quand vous voudrez." Pendant ce court colloque, le tocsin sonnait au clocher, la foule criait, plus d'une personne pleurait. Ils partent. La foule rentre à l'église. Je donne la bénédiction du Saint-Sacrement, puis je remercie ces braves gens de leur dévouement à la cause de l'Église, leur assurant que Celui dont ils défendent la maison terrestre leur réservera une place dans Sa grande maison du ciel.

« Dans cette belle manifestation de foi, j'ai eu la douleur de constater l'absence totale des habitants de Langastel, à deux ou trois exceptions près. Beaucoup d'absentions également dans le bourg. »

« Ce jour 15 mars 1906, un simulacre d'inventaire a eu lieu dans l'église de Trégastel vers quatre heures du soir. Ça a été une surprise. Monsieur le sous-préfet de Lannion s'est présenté à la porte de l'église escorté de gendarmes à cheval et à bicyclette, de dragons, de commissaires, en tout de vingt à trente personnes. Quand nous sommes arrivés au cimetière, mon vicaire et moi, les issues étaient gardées; person-

ne ne pouvait nous approcher, et par comble de malchance, impossible de monter au clocher pour sonner le tocsin. Sur mon refus d'ouvrir une porte, Monsieur le sous-préfet donne ordre d'enfoncer la porte de la sacristie (c'était la seule non barricadée). Alors, dans la sacristie et dans l'église, le receveur fait un semblant d'inventaire. Affaire de cinq minutes. Puis toute la bande s'en va, heureuse d'avoir remporté une victoire à coups de hache... sur deux serrures d'église.



Collection Yves Briand.

L'inventaire des meubles et immeubles<sup>6</sup> estimés d'office se détaille ainsi :

- Biens de la fabrique :
  - dans la sacristie :
    - une grande armoire ..... 100 F
    - deux surplis et deux étoiles sur leurs porte-manteaux ..... 10 F

- dans l'armoire six chasubles, six étoiles de couleurs diverses ..... 300 F
- une fontaine ..... 3 F
- dans l'église :
  - deux confessionnaux en bois ..... 100 F
  - un christ ..... 10 F
  - une bannière ..... 40 F
  - un drap mortuaire ..... 10 F
  - deux croix ..... 20 F
  - sept bancs ..... 10 F
  - trois lampes ..... 5 F
  - environ cinq cents chaises ..... 500 F
  - un vitrail peint ..... 100 F
  - quatorze tableaux placés sur les piliers de l'église<sup>7</sup> ..... 14 F

- Biens de l'État, du département, de la commune :
  - église paroissiale sise au bourg de Trégastel, occupant une superficie d'environ deux mille mètres carrés ..... 2 000 F
  - immeubles par destination s'y attachant (trois autels fixes situés au haut de l'église, l'un au centre, les deux autres à droite et à gauche, de chaque côté de ces autels, trois statues placées dans des niches, au centre, une chaise en bois fixée au sol) ..... pour mémoire

Aucun titre de propriété de ces biens n'a été représenté ni pu être retrouvé.

- Valeurs mobilières et immobilières dépendant de la fabrique :
  - titres de rente sur l'État immatriculés au nom de la fabrique (3%) ..... 24 F
  - immeubles :
    - deux maisons et dépendances dites Conventan Piche-rel, cadastrées section A n° 523 et 524 ... 48 ares 20 ca

- terres de diverses natures dépendant dudit lieu ..... 45 ares 90 ca
- maison, dépendances et terres de diverses natures sises en la commune de Trégastel formant le Conventan Sacrement, cadastrée section A, 681 ..... 27 ares 25 ca
- en la même commune :
  - Conventan Parc an Illis ..... 28 ares 35 ca
  - Conventan Parc ar Guern ..... 34 ares 90 ca
  - Conventan Tachenno ..... 23 ares 35 ca
  - Conventan Keraudren-Tanouet ..... 1 ha 73 ares 15 ca
  - Conventan Bras Tachen ..... 32 ares
  - pièce de terre non dénommée ..... 1 ha 59 ares 45 ca



1. Doctrine des rois de France qui avait pour objet de réduire au maximum l'autorité du Pape sur le clergé de France. Exemples : le catéchisme napoléonien, le programme des séminaires qui doit être approuvé par le gouvernement. Bonaparte voulait transformer le clergé français en un corps de fonctionnaires dévoués à sa politique.  
 2. Archives paroissiales de Trégastel.  
 3. M. Félix Jarrel.  
 4. Le président du conseil de fabrique, François-Marie Le Couls.  
 5. Montreux et Paris, témoins requis.  
 6. Archives paroissiales de Trégastel.  
 7. Il s'agit du *Chemin de Croix*.

## DU FACTEUR À PIED AU TÉLÉPHONE

Il y a seulement un siècle, Trégastel ne bénéficiait d'aucun service autonome de la poste et dépendait du bureau de Perros-Guirec. Le Bail, facteur de ce chef-lieu de canton depuis 1854, desservait Trégastel, entre autres lieux... En 1879, notre conseil municipal, tout en lui adressant ses plus vifs éloges, déploraient que ce fonctionnaire exemplaire ne pût faire correctement sa longue tournée pédestre. Partant de Perros à onze heures et demie, il devait desservir La Clarté, Ploumanac'h, Trégastel, où il relevait l'unique boîte aux lettres, au bourg, pour continuer par Guéradit et Barnabanc et rentrer dans la nuit au bureau de Perros. Le Conseil municipal de Trégastel, rappelant les instructions de l'administration des postes interdisant les tournées de nuit, demandait le dédoublement du service postal.

Pendant plus de vingt ans, nos édiles intervinrent à maintes reprises pour une amélioration dans ce domaine. En 1886, on installa une deuxième boîte aux lettres à Sainte-Anne et le facteur put coucher à Trégastel. En été, un facteur auxiliaire de Lannion assura un service de courrier direct entre Lannion et Trégastel devenue « un établissement balnéaire ». En 1891, on obtint un « facteur de relais » en résidence dans la commune. Outre sa tournée, il relevait la boîte aux lettres de Sainte-Anne à dix heures et assurait le service du télégraphe qu'on venait d'installer. En 1899, un « facteur-boîtier » est nommé et le courrier directement acheminé sur le bureau de poste principal de Lannion.

C'est en 1902 qu'est inaugurée la maison postale de Trégastel, construite sur un terrain acheté à J.-M. Keraudren, cultivateur. Le bureau est équipé du téléphone et du télégraphe (1917) et le facteur-boîtier y a son logement<sup>1</sup>. Pendant la tournée de ce fonctionnaire, qui dure trois heures, la permanence téléphonique est assurée par un suppléant. Et Jean-Marie Milon, âgé de quinze ans, « célibataire et titulai-



L'hôtel des postes de Trégastel inauguré en 1952. Au fond, à gauche, l'ancien pavillon du maréchal.

re du certificat d'études primaires », est nommé messager du télégraphe et du téléphone avec un traitement mensuel de 16,50 francs. Voilà donc Trégastel doté d'un service postal complet dans un local adéquat et avec un personnel spécialisé.

En 1921, le conseil municipal fait remarquer à trois reprises que la poste « ne répond plus à l'utilisation des méthodes et moyens modernes dont (sic) elle est appelée de plus en plus à pratiquer ». C'est l'année suivante qu'on agrandit le local pour permettre l'établissement d'une recette postale de plein exercice.

En 1934, le directeur des PTT du département des Côtes-du-Nord suggère à la municipalité<sup>2</sup> l'achat de l'hôtel-restaurant *Le Homard bleu* pour y installer le bureau de poste<sup>3</sup>. La municipalité refuse, arguant qu'un plan d'aménagement prévoit l'implantation d'un hôtel des postes et la création d'un square public dans le centre de l'agglomération commerciale du quartier de Sainte-Anne, sur des terrains et à l'emplacement d'immeubles situés dans le triangle formé par la route de la Corniche, le boulevard de la Mer et la petite route reliant à l'ouest ces deux voies. Cette zone com-

porte un terrain communal et des propriétés privées. Les pourparlers pour l'acquisition par la commune de ces propriétés sont confiés à Le Bivic, adjoint au maire, et à Aubert, conseiller municipal. Un propriétaire accepte une vente amiable, les autres refusent... Cela nous conduit, quatre années plus tard, au 9 juin 1938, date à laquelle toutes difficultés aplanies par un décret d'expropriation pour utilité publique, la commune devient enfin propriétaire de l'ensemble. Le 11 mars 1939, l'architecte Le Corre, de Lannion, soumet son projet de construction d'un hôtel des postes. La dépense prévue est de 442 000 francs. Mais les événements internationaux vont contrecarrer cette réalisation. Le 3 septembre 1939, la France, la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande déclarent la guerre à l'Allemagne du III<sup>e</sup> Reich qui venait d'invasier la Pologne. Le dossier de l'hôtel des postes de Trégastel est mis de côté *sine die*. Ce sont alors les années noires et cruelles de la guerre et de l'Occupation de notre pays par l'armée allemande.

Huit mois après l'Armistice du 8 mai 1945, en janvier 1946, on reprend le dossier. Le maire, Maurin, en profite pour réclamer à la direction départementale des PTT le règlement des loyers de l'immeuble de la poste, restés impayés depuis 1940<sup>4</sup>.

En 1948, le dossier est définitivement bouclé par le maire, Maxime Gourhant. La surface au sol sera de deux cent soixante-six mètres carrés soixante et le coût s'élève à près de 11 millions de francs. Le conseil municipal, estimant le prix à payer trop élevé, demande une nouvelle étude qui aboutit le 18 septembre à un devis de 6 millions de francs que le maire signe.

Le 19 novembre de la même année, le conseil municipal, considérant que l'importante agglomération du bourg se trouve à plus de deux kilomètres de la poste, et que les habitants se plaignent à juste titre de la longueur du trajet qu'il faut accomplir pour effectuer les diverses opérations postales, demande à l'administration des PTT d'envisager la

création au bourg d'un bureau auxiliaire permanent. Demande rejetée. Encore un mauvais coup asséné aux habitants du bourg ! Le chantier de l'hôtel des postes de Tréguetel s'ouvre fin octobre 1950 et les travaux sont terminés en 1952.

1. L'immeuble est bâti sur la parcelle n° 160, section A. C'est la maison qui est contigue de la maison de la Presse (rue Général-de-Gaulle).
2. Maire : Adolphe Le Coniat.
3. Sera acquis par la commune en 1947. C'est l'actuelle mairie.
4. Un bail retrocessif est signé à compter du 1<sup>er</sup> juin 1940 fixant le montant du loyer à 2 000 francs pour 1940-1943, 2 500 francs pour 1943-1946 et 3 250 francs pour 1946-1949.

Chapitre XXV

## LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-1871

La guerre de 1870-1871 fut un désastre total pour les armées françaises. Rappelons les premières défaites dans le nord de l'Alsace, la capitulation de Sedan qui amena la chute du Second Empire et la proclamation de la République à Paris, le long siège de Paris par les Prussiens<sup>1</sup>, la proclamation de l'Empire allemand au château de Versailles, l'Armistice qui libère la capitale, la Commune de Paris qui s'achève par la trop célèbre Semaine sanglante, le traité de Francfort qui enlève à la France l'Alsace-Lorraine proclamée « terre d'empire ».

Des le début des hostilités (19 juillet), l'armée française, mal préparée et mal commandée, est battue à Wissembourg (4 août), à Frieschwiller et à Forbach (6 août), et est contrainte à la retraite. La cavalerie impériale, fidèle à ses traditions guerrières, se fait cependant remarquer par son panache et son esprit de sacrifice. La charge héroïque des cuirassiers à Reischaffen lors de la bataille de Frieschwiller – pour dégager le gros des troupes françaises menacées d'encerclement – est restée dans toutes les mémoires. Un acteur tréguetellois de cette chaude affaire a adressé à sa mère une lettre où il narre par le détail comment il s'y comporta. Notre héros s'appelle François-Marie Le Calvez, du 8<sup>e</sup> de dragons. Le *Journal de Lannion* du 22 septembre 1870 publie ce large extrait de la lettre :

« Comme je vous l'ai marqué plus haut, je l'ai échappé belle. Notre escadron rompu au plus fort du combat, nous nous mimes à couvrir, moi septième, dans un petit bois qui se trouvait sur notre gauche. Nous étions là depuis quelques instants, lorsqu'un fort détachement de uhlan<sup>2</sup>, rente à peu près, vint nous assaillir. Nous nous défendîmes vigoureusement ; mais hélas ! je vis tomber tous mes camarades l'un après l'autre, et moi-même j'allais succomber

(car j'avais déjà reçu un coup de lance à l'épaule) lorsque Dieu m'envoya l'inspiration de faire le signe de croix en me recommandant à Notre-Dame Sainte-Anne du Roc'hou, et je vous fis mentalement mes adieux, pauvre vieille mère. L'officier qui avait déjà son sabre levé sur moi, car j'étais tombé de cheval, s'arrête tout à coup et me demande si je voulais prendre du service dans l'armée prussienne, en m'avertissant qu'à la moindre velléité de fugue, on me casserait la tête comme à un chien. Je promis tout. Me voilà donc incorporé dans un régiment de uhlands, où je n'étais pas des plus heureux, je vous l'assure, couché sur la terre sans le moindre abri, mal nourri, et puis surveillé, mais surveillé... Mais j'avais mon plan, vous allez voir. On me donna un cheval; j'en demandai un très bon. "Pourquoi?", me dit l'officier. "C'est que si je vais en éclaircir, et poursuis très chaudement, je vous l'assure, mon lieutenant; car, étant à mon deuxième congé, depuis le chef d'escadron jusqu'au dernier trompette me reconnaîtront à une grande distance; alors gare le chasseur<sup>3</sup>." Enfin, on m'envoie en reconnaissance vers les avant-postes français. On me donne pour compagnon un gaillard de six pieds de haut, auquel on avait donné la consigne, je le sentais, de me brûler la cervelle au moindre mouvement suspect. Arrivé près d'un petit ruisseau, mon Prussien enroule son manteau autour de lui. Je sais cet instant et je l'abats d'un coup de pistolet. Il tombe. Je prends la bride de son cheval et je file rondo (sic) vers le camp des Français, dont j'eus bien du mal à me faire reconnaître. Aujourd'hui, je suis incorporé au deuxième corps d'armée.

Les nouvelles de la guerre parvenaient évidemment dans la moindre commune bretonne. L'avance victorieuse des

Prussiens, qui prenait de plus en plus l'aspect d'une invasion, apportait son cortège inévitable de souffrances. Les soldats blessés emplissaient les hôpitaux. Partout, on ouvrait des souscriptions et on faisait des quêtes pour leur venir en aide. En fin août 1870, une somme de 115 francs provenant d'une souscription organisée à Trégastel au profit des blessés des armées de terre et de mer fut versée à la recette particulière des finances et, en outre, une bonne provision de linge fut envoyée à la sous-préfecture de Lannion. Une quête faite à l'église rapporta 66 francs.

Mais les armées prussiennes isolèrent Paris et c'est alors que se place l'épisode du camp de Conlie. Dans les provinces non occupées par l'ennemi, on tenta de former des armées régionales pour délivrer la capitale assiégée. Une armée bretonne fut constituée qui s'installa au camp de Conlie, en arrière du Mans, près de la ligne de chemin de fer Paris-Brest. Du 3 novembre au 10 décembre, environ soixante mille Bretons y furent installés d'une manière assez sommaire. L'inaction imposée par le gouvernement de Gambetta, les quelques mauvais fusils qu'on leur distribua (un fusil pour cinq hommes; on faisait l'exercice avec des bâtons...) démoralisèrent ces hommes animés d'une foi patriotique certaine. Il faut préciser que la République naissante craignait que cette armée ne devint une armée de chouans. « Je vous conjure d'oublier que vous êtes breton, pour ne vous souvenir que de votre qualité de français », écrivait Gambetta au Ministre de Kératry, nommé général en chef de cette armée fantôme... Au début de décembre, le camp de Conlie n'existait plus. C'est pourtant à cette époque qu'une escouade de mobilisés est formée à Trégastel. On sait même que le recteur, l'abbé Bouget, offrit une collation à tous ces appelés avant leur départ pour le régiment qui se formait à Saint-Brieuc. Il les accompagna, dit-on, jusqu'à la chaussée du moulin à mer et leur adressa un petit discours : « Mes enfants, Dieu seul est immuable! La France a changé de maîtres, il est vrai, mais la Patrie est en

danger. Vous qui êtes ses enfants, vous ne voudriez pas qu'elle espièrât sous les coups de l'étranger<sup>4</sup>. »

Le 8 décembre, le bataillon de mobiles formé avec les escouades des communes du canton quitte Perros-Guirec. Le 10, alors que la légion de l'arrondissement de Lannion est sur le point de s'embarquer à la gare de Plouaret, le contre-ordre arrive qui annule la formation de la brigade du département des Côtes-du-Nord. L'aventure guerrière de nos chers compatriotes est stoppée net avant que d'avoir commencé.

Les Trégastellois morts à la guerre de 1870-1871 sont au nombre de deux, selon le registre des décès de l'état civil de la commune. Il s'agit de :

- François-Marie GUELLAEN, garde mobile à la 3<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon des Côtes-du-Nord, fils de Louis et de Marie-Jeanne Le Calvez, natif de Trégastel, décédé à Paris (hôpital temporaire de Bicêtre) le 24 décembre 1870.
- Pierre-Marie PRAT, garde mobile de la même unité, fils de feu Gilles et de Marie-Yvonne Le Couls, né le 6 mars 1847 à Trégastel. Entré à l'hôpital temporaire de Bicêtre le 11 novembre 1870, il décède de la variole le 18 de ce mois.

1. Paris défendu essentiellement par les régiments de « mobilisés » (général, mobilisés) venus de la province. On comptait vingt-deux mille mobilisés venus de Basse-Bretagne escortés de leurs curés et précédés de leurs bannières. Les mobilisés bretons portaient une hermine à leurs képis.

2. Lancier dans les anciennes armées allemande, autrichienne, polonoise et russe. Il y avait encore des régiments de uhlands dans l'armée allemande de 1914.

3. Fusil de guerre français à aiguille (1866-1875). Du nom de l'inventeur.

4. J. de Perros, *Journal de Lannion*, 22 mars 1877 (Oves Briand).

## TRÉGASTEL DANS LA TOURMENTE DE 14-18

Vendra-t-il pas Quelqu'un refaire avec la viande  
Et les cailloux rentés de l'ordre sarabande  
Une race nouvelle en des foyers nouveaux ?

Saint-Pol-Roux, *La guerre*, 1917.

Année 1914. Le dré breton respaladit sur les blés  
déjà mûrs. Les vachers mûrs des vœux tripartit-  
lois jouent avec l'émeraude de la mer et l'azur  
céleste. De ces terroirs, alors que la rougeur moment  
des hommes se prépare. La machine infernale est  
déjà en marche. Assassinat à Sarajevo, le 28 juin,  
de l'archiduc d'Autriche et de son épouse, par le  
patriote serbe Gavrillo Princip. Déclarations de  
guerre successives qui mettent les hostilités entre  
les empires centraux (Allemagne et Autriche-Hon-  
grie) d'une part, la Serbie et l'Empire russe d'autre  
part. Et puis c'est au tour de la France, à laquelle  
l'Allemagne vient de déclarer la guerre. Le lende-  
main, le Royaume-Uni entre aussi en guerre aux  
côtés de la France, sous ce système mécanique  
fonctionnant automatiquement en vertu de traités  
d'alliance.

En Bretagne, comme partout ailleurs en France,  
les esprits sont depuis longtemps préparés à ce  
qu'on appelait la revanche. On n'avait jamais  
accepté la perte de l'Alsace-Lorraine consécutive  
à la défaite de 1870-1871. Les regards se por-  
taient silencieusement sur « la ligne bleue des Vosges ». Les  
gouvernements successifs de la III<sup>e</sup> République avaient tout  
fait en vue de reconquérir ces provinces perdues, tant sur le  
plan militaire – avec, en particulier, le dogme de l'offensive  
à outrance – que par la mise en condition psychologique de  
la population qui, dès l'école primaire, avait reçu une for-  
mation patriotique. Les élèves de beaucoup d'écoles de gar-  
çons étaient organisés en bataillons scolaires. Des chants de  
marche scandaient l'entrée en classe, le matin :

Si un jour les Prussiens nous font la guerre,  
en avant, marchons les premières,  
chantaient alors nos petites Bretonnes.

La participation des Bretons dans la Grande Guerre<sup>1</sup> fut,  
certes, glorieuse mais ô combien meurtrière. L'essentiel des  
forces combattantes venues de Bretagne forma le 10<sup>e</sup> et le  
11<sup>e</sup> corps d'armée avec seize régiments d'infanterie, quatre  
de cavalerie, six d'artillerie, soit en tout soixante mille com-  
battants, auxquels il faut ajouter l'infanterie coloniale (le  
2<sup>e</sup> rég. de Brest), les fusiliers-marins de l'amiral Ronach, la  
Marine nationale et la flotte auxiliaire.

La vie quotidienne dans nos petites communes, dès  
l'entrée en guerre, va s'organiser comme elle peut. Les pay-  
sans ont rejoint leurs unités, les marins-pêcheurs, inscrits  
maritimes sont embarqués ou attendent au deuxième dépôt  
de Brest, les meilleurs chevaux sont réquisitionnés pour  
l'artillerie et la cavalerie lourde. Les réquisitions périodiques  
de blé, de fourrage et de paille imposent aux fermes des  
contraintes d'autant plus lourdes que le travail ne peut être

assuré que par les femmes, les vieux, les invalides, les réfor-  
més, les enfants et les jeunes gens. Dès 1915, beaucoup de  
communes acceptèrent des contingents de prisonniers alle-  
mands qui pallieront le manque de bras dans l'agriculture et  
dans des travaux d'utilité publique (à Lannion, une route  
porte encore le nom de « chemin des Boches »). La vie arti-  
sanale est, elle aussi, bouleversée : le forgeron, le boucher,  
le charbonnier, le boulanger, etc., sont eux aussi aux armées. Et  
puis, sur nos côtes, on guettait. Les sous-marins ennemis  
croisaient dans les eaux territoriales et pouvaient, disait-on,  
débarquer des espions.

Les décès de militaires, « morts pour la France », au cours  
de la guerre de 14-18, d'après l'état civil de la commune de  
Trégastel, sont au nombre de trente-cinq, dont voici la liste  
par année :

– année 1914 :

- Gustave Marie Séraphin LE BOURDONNEC, vingt-huit ans, Premier canonier de la 41<sup>e</sup> batterie, 50<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Mort à l'hôpital militaire, rue G. Blaubert, Le Havre, le 30 septembre.
- Jacques Marie REMOND, vingt-quatre ans, soldat au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale. Porté disparu à Mercatel (Pas-de-Calais) le 4 octobre.
- Henri LE BALCH, vingt-six ans, au 2<sup>e</sup> régiment de fusiliers-marins. Tué à Dixmude (Belgique) le 19 octobre.
- Désiré Marie-Joseph LE PONCIN, soldat au 73<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Mort à Besinghe (Belgique) le 28 octobre.
- Roland LISSILLOUR, soldat au 73<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Tué à Vlamertinghe (Belgique) le 1<sup>er</sup> novembre.
- Alexandre Marie BERNABLE, trente-sept ans, soldat au 73<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Tué à Langemark (Belgique) le 7 novembre.

– année 1915 :

- Louis Marie LE CHEVALIER, vingt-quatre ans. Disparu en mer à bord de la goélette *La Mairie*, du port de Lannion le 10 février, entre Lorient et Cardiff;
- François Marie QUEMFER, vingt-quatre ans. Disparu en mer à bord de la goélette *La Mairie*, du port de Lannion, le 10 février, entre Lorient et Cardiff;
- François Marie LE BIVIC, trente et un ans, soldat au 248<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Décédé à l'hospice de Vouziers le 2 mars;
- François Marie LE CAM, vingt-trois ans, soldat au 151<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué à Bar-le-Duc le 7 mars;
- Alexandre Joseph LE GUERN, vingt-deux ans, matelot sur le croiseur-cuirassé *Léon-Gambetta*. Disparu en mer le 27 avril;
- Yves-Marie LE GOFF, soldat au 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué à Chanteclerc (Pas-de-Calais) le 9 mai;
- François Marie THILY, vingt-huit ans, matelot fusilier-marin. Tué par un état d'obus à Coxyde-Ville (Belgique) le 10 mai;
- Jean-François ALLAIN, trente-neuf ans, soldat au 75<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Mort à Gent (Allemagne) le 15 mai;
- Yves-Marie LE BIVIC, quarante ans, soldat au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale (corps expéditionnaire d'Orient). Mort à Sedd-ul-Bahr (Gallipoli-Turquie) le 17 juillet;
- Félix Marie GUILLOU, vingt et un ans, matelot fusilier-marin. Tué à Nieupoort (Belgique) le 6 juillet;
- Auguste ROWARCH, trente-trois ans, soldat au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale. Porté disparu au bois de la Grunne (Marne) le 14 juillet;
- Eugène Désiré AUBERT, trente-deux ans, soldat au 4<sup>e</sup> zouave. Tué à Souain (Marne) le 6 octobre;
- Ludovic LE CHEVALIER, vingt-huit ans, second maître de manœuvre. Tué à Nieupoort (Belgique) le 31 octobre;

- Étienne PERRIER, trente-neuf ans, soldat au 76<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Mort le 18 novembre à l'hôpital complémentaire n° 102 de Trégastel<sup>2</sup>, -année 1916;
- Auguste Marie LE FLEM, vingt-huit ans, soldat au 71<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Porté disparu à Avocourt (Meuse) le 1<sup>er</sup> mai;
- François-Marie IGIGABEL, vingt et un ans, chasseur au 121<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. Porté disparu à Thiaumont (Meuse) le 23 juin;
- Yves ALLAIN, vingt-six ans, chasseur au 48<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. Tué aux Eparges (Meuse) le 11 octobre;
- Marc CLOCHER, quarante-deux ans, soldat au 4<sup>e</sup> régiment territorial de Génie, né à Yenne (Savoie). Décédé à l'hôpital complémentaire 102 de Trégastel le 16 octobre;
- Jean-François ALLAIN, vingt et un ans, matelot au bataillon de fusiliers-marins. Décédé à l'hôpital, rue de Sevre à Paris (7<sup>e</sup>), le 20 octobre, -année 1917;
- François-Marie MEUDAL, vingt-huit ans, caporal au 136<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Mort à Fécamp le 18 mars;
- Jacques Marie LE CALVEZ, vingt et un ans, soldat au 124<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué d'une balle dans la tête à La Ferme-des-Chambrettes (Meuse), le 19 mars;
- Edouard ROBIN, trente-cinq ans, soldat au régiment d'infanterie coloniale du Maroc. Tué en avant d'Aïlles (Alsace) le 20 avril;
- François LE MERRER, trente et un ans, soldat au 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué à Hurbise (Oise) le 5 mai;
- Léon Marie LE GOFF, vingt et un ans, soldat au 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, 7<sup>e</sup> compagnie de mitrailleurs. Tué à La Cerna (Col de Vraira) dans les Carpatés (actuelle Roumanie) le 9 mai;
- Désiré Marie FÉLANT, trente-deux ans, marin à bord du trois-mâts-barque *Rancagna*. Mort en mer le 20 juin;

- Marcel Joseph Marie LE QUERE, vingt-quatre ans, matelot à bord du navire *Atlas*, perdu corps et biens le 17 juillet entre Glasgow et la Martinique, -année 1918;
- François LE GALL, matelot au 2<sup>e</sup> dépôt des équipages de la Flotte (Brest). Décédé à l'hôpital des mécaniciens, rue de la Mairie (Brest), le 13 janvier;
- Albert Fiacre RIOU, vingt et un ans, soldat au 129<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué à la Ferme-des-Loges-Antheuil (Oise), le 11 juin;
- Louis Marie MARTRET, vingt-deux ans, canonnier au 207<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Tué au Bois-du-Bas de Sablons, sept cents mètres ouest de Plainville, le 15 juillet;
- Louis Marie CAVAN, matelot aux torpilleurs de Brest. Décédé à Brest le 9 novembre;
- Jean GÉRGOUL, vingt-sept ans. Mort à l'hôpital Maillot (Alger) le 29 novembre.

Deux soldats de Trégastel « morts pour la France » ont été transcrits sur l'état civil mais sans qu'on ait précisé la date du décès. Il s'agit de François-Marie LE MARTRET, soldat au 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie, et Pierre-Marie LE BRAS, soldat au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie coloniale, décédé à l'hôpital de Saint-Menehould.

Le mardi 1<sup>er</sup> juin 1920, un autel du souvenir des morts de la guerre de 1914-1918, scellé à l'intérieur de l'église contre le mur nord, à gauche du chœur, était béni par l'abbé Guyomard, curé archiprêtre de Tréguier et ancien recteur de Trégastel, avec la participation d'une quinzaine de prêtres de la région, dont l'abbé Talabardon, qui fut recteur de Trégastel de 1906 à 1916, et de l'abbé Le Coq, recteur en exercice. M. Le Bivic, maire, et M. Valentin Henry, adjoint, ainsi que tous les membres du conseil municipal étaient rangés autour du catafalque dressé devant le chœur *in memoriam*.



Église de Trégastel.  
L'autel du souvenir des morts de la guerre de 14-18.

Sur cet autel du souvenir, œuvre de M. Le Merer, de Lannion, pour l'ébénisterie, et de M. Hernot, aussi de Lannion, pour la plaque de marbre, on lit les quarante-quatre noms des Trégastellois morts pour la France. Devant presque chaque nom, il y a la photographie du disparu. Mais ce n'est qu'après la guerre 1939-1945 que la municipalité décide l'érection du monument aux morts des guerres, place du Cimetière. Pour 1914-1918, on ne fit que reproduire la liste de la plaque de marbre apposée dans l'église. Comme l'état civil de Trégastel ne fait état que des trente-neuf noms cités ci-dessus, et que la liste des monuments en compte quarante-quatre, il faut ajouter les noms de F.-M. LE FLEUR, G. LE COULS, P. MANGARD, L. LE CORRE, F.-M. LE MELLOU, Y. COLLIN, P. PITET et A. FLEURY dont on ne trouve aucune trace dans l'état civil de Trégastel, et signaler que quatre noms sur les monuments. Il s'agit de Gustave LE BOURDONNEC, natif du Vieux-Marché, domicilié à Trégastel<sup>3</sup>, d'Henri LE BALCH<sup>4</sup>, natif de Locarn, lui aussi domicilié à Trégastel et de deux soldats morts à l'hôpital complémentaire de Trégastel: Étienne PÉABIER et Marc CLOCHER.

Il y eut un peu partout ce type d'anomalies, lesquelles s'expliquent souvent par le fait que la résidence du militaire n'était pas nécessairement son lieu de naissance.

En 1915, pour pallier le manque de main-d'œuvre dû à la mobilisation de la grande partie de la population mâle active, la commune de Trégastel est pourvue sur sa demande d'un petit contingent de prisonniers allemands commandé par le sous-officier Maurice Thieuville du 161<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Les prisonniers sont à la disposition des Trégastellois qui doivent faire une demande au bureau de la mairie. On les répartit au prorata des besoins en respectant les dispositions de la Convention de Genève.

Chacun avait cru, en août 1914, à une guerre courte et joyeuse. Chacun pensait que Noël 1914 serait la fête de la paix retrouvée après une victoire facile et rapide... Or, les nouvelles du front, bien que filtrées avec soin par la censure<sup>5</sup>, sont terribles. On a appris avec effroi, même dans les plus humbles chaumières, que les batailles de Maissin et de Charleroi en août 1914 ont vu le sacrifice suprême de milliers de jeunes Bretons au cours d'insensées attaques à la baïonnette en face des tirailleurs et des mitrailleurs allemands. Nos populations maritimes ont été particulièrement émus par l'héroïsme des fusiliers-marins de l'amiral Ronach qui, à Dixmude, après deux semaines (27 octobre-10 novembre 1914) de combats acharnés face à un ennemi déterminé, perdirent les deux-tiers de leurs effectifs<sup>6</sup>.

« Ce que j'en ai consommé comme Bretons », osera dire le général Nivelle... Alors, la naïve certitude de vaincre rapidement fait place à une haine irraisonnée contre le « sale Boche » et à la chasse impitoyable à l'« embusqué », ce soldat planqué dans un poste à l'arrière.

À Trégastel, l'arrivée des prisonniers allemands encadrés de militaires français va être la cause de troubles significatifs de la mentalité de l'époque.

Tout commence en juin 1915 dans un cabaret du bourg tenu par le sieur Le Bricquoir. Le soldat Georges Le Tillard, de la classe 1900, détaché comme gardien des prisonniers, fortement pris de boisson, se met à proférer des insultes à l'encontre du chef de l'État, Raymond Poincaré et de son gouvernement. Deux ouvriers du pays, Louis Le Bach et Joseph Le Provost, qui se trouvent alors dans l'auberge, écrivent au préfet des Côtes-du-Nord pour dénoncer cet indigne soldat qu'ils ont aussitôt classé comme « embusqué ». Le chef du détachement de prisonniers, ne pouvant que désavouer son subalterne, écrit au sous-préfet de Lannion, Hervieu, en ces termes :

« J'ai le regret de vous faire connaître qu'un incident pouvant amener à des suites sérieuses s'est

manifesté dans un débit de Trégastel. Un de mes hommes pris de boisson a lancé des paroles déplacées vis-à-vis du gouvernement. Cette façon de faire m'ayant été signalée immédiatement, j'ai l'honneur de rendre compte à Monsieur le sous-préfet de Lannion que j'ai renvoyé immédiatement et sans délai le soldat Letillard Georges, classe 1900, appartenant au 161<sup>e</sup> régiment d'infanterie, détaché comme gardien des prisonniers à Trégastel, avec une punition exemplaire ».

« Signé Maurice Thieuville. »

Le sous-préfet en profite alors pour demander à l'autorité militaire de « faire le nécessaire pour mettre chaque soldat à la place qu'il doit occuper ». Il crant le pire au niveau de la population qui est devenue nerveuse, irritable; conséquence d'une guerre de plus en plus meurtrière. D'autant que cet incident du cabaret n'est pas isolé. Les prisonniers allemands font du travail clandestin au profit de particuliers influents qui ont les moyens de bien payer. Le maire, Yves-Marie Keraudren, étant mobilisé depuis le début de l'année 1915, c'est son adjoint René Guellaën qui tient en mains les destinées de la commune. Mais son manque d'autorité ne permet pas de faire respecter les intérêts de la collectivité. C'est ainsi que les prisonniers allemands se trouvent employés à l'édification d'une digue de protection au haut d'une petite grève, dans le seul but de protéger une propriété privée... Alors, un beau matin, on peut lire sur ce mur en construction, peinte en grandes lettres, l'inscription suivante: « Guerre 1914-1915 - Travaux exécutés par les prisonniers allemands. Conducteurs de travaux: Sergent Thieuville, soldat Loiseau. » Aussitôt prévenu, le sous-préfet prie l'adjoint de faire effacer l'inscription et la couvrir de ciment...

Dans ce même mois de juin 1915, éclate une autre affaire relative elle aussi à la présence de ces prisonniers dans la commune. Certains d'entre eux, de confession catholique,

font part à l'abbé Talabardon, recteur de la paroisse, de leur désir d'assister à la messe dominicale en l'église du bourg. Le recteur, concscient d'être fidèle à sa mission pastorale, accepte, à condition qu'ils demeurent séparés des autres fidèles. Donc, le dimanche 6 juin, des prisonniers allemands viennent à l'église. « Tout alla bien jusqu'au moment où le curé crut bon de monter en chaire pour expliquer pourquoi il avait admis les Allemands à l'église. Des les premières phrases, il fut apostrophé, et les personnes, se levant, quittèrent l'église. Monsieur l'adjoint passant à ce moment sur la place du pays, entra à la mairie, suivi de beaucoup de conseillers municipaux. Là, on lui raconta ce qui venait de se passer et, séance tenante, Monsieur l'adjoint rédigea l'arrêté que je vous adresse ci-joint et que j'approuve<sup>7</sup>. »

L'arrêté en question interdit toute procession religieuse sur la voie publique et toute quête à domicile faite par – ou pour – le clergé; mesures apparemment prises pour apaiser une population sur les nerfs et mal intentionnée vers un clergé qu'elle ne comprend pas.

Le sous-préfet de Lannion conclut dans le rapport à son supérieur qu'il serait « préférable en présence de ces faits, des abus commis, de renier à cette commune les prisonniers allemands qu'on lui avait donnés. On pourrait certainement les utiliser dans d'autres communes de l'arrondissement ».

Les dimanches suivants, les prisonniers allemands bénéficièrent de messes privées et l'arrêté municipal relatif aux processions et aux quêtes fut annulé.

1. Aussitôt après l'Armistice du 11 novembre 1918, les rescapés de l'holocauste, les anciens Poilus l'avaient baptisée la *dér des der* (« la dernière des dernières »).
2. L'hôpital complémentaire était installé à la fondation Foucher de Canil.
3. Ce fut le premier tué de la commune.
4. Fusilier marin tué à Dixmude.
5. Surnommée « Anastase ».
6. De Charles Le Goffic, lire *Dixmude*, 1915, et *Bourguignottes et Pommes rouges*, 1916.
7. *Trente jours de prison*. Le soldat Lericard n'avait que vingt-cinq ans.
8. Rapport du sous-préfet de Lannion, Hervieu, au préfet des Côtes-du-Nord.

Chapitre XXVII

## DU VILLAGE CÔTIER DU TRÉGOR À LA STATION TOURISTIQUE

« Il y a vingt-cinq ou trente ans de cela, les Parisiens ne venaient pas ensoleiller en Bretagne. Toute à sa sollicitude, cette fin de terre insouhaitée avait son charme dont on n'a pas idée. On y était chez soi, mille contraintes, mille équivoques, la liberté charmanne des provinces agées du monde. On se baignait, mais comme au ver, dans les criques. L'été, sur cette côte bretonne, au-dessus le ruy de notre rive française s'écroule, éprise de belles femmes et de beaux vers, qui s'installent, pour les beaux jours, au creux des grèves blanches. »

Charles Le Goffic, 1928

Aux environs de 1870, Trégastel n'était qu'un modeste village côtier du Trégor, installé frileusement autour de sa vieille église sur un plateau culminant à soixante-six mètres, et d'où l'on percevait la Manche qui baignait à une distance de quelque trois kilomètres. La population maritime, établie au nord entre le Flarec et Tourony, vivait péniblement des ressources de la mer, de l'exploitation de pauvres lopins de terre et du pacage de quelques moutons sur les terres communales. Les belles dunes de Toul-Bihan, de Toul et Bouastouler (« la Grève-Rose »), de la Grève-Blanche, du Coz-Pors alternaient avec les pointes rocheuses. Des chaos de rochers roses dominaient un paysage dénudé et presque vierge de toute construction.

### *La mode des bains de mer*

Chacun sait que le tourisme<sup>1</sup>, le long de nos côtes bretonnes, est né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec la mode des bains de mer, sous l'impulsion déterminante de l'impératrice Eugénie de Montijo en ce qui concerne Biarritz et la côte basque, et celle du duc de Moyn pour Deauville. Le cas de la Côte d'Azur est tout différent, sa célébrité étant due au séjour hivernal de riches et désœuvrés Européens du nord qui, fuyant les rigueurs climatiques de leur pays, venaient goûter la *dolce vita* des hivers méditerranéens et y soigner leurs poumons délabrés.

Dans notre département des Côtes-du-Nord, il faut souligner le rôle de pionnier en matière de bains de mer joué par le petit village qui était alors Saint-Quay-Portrieux. Dès 1840, des familles aisées de Guingamp prirent l'habitude, pour raisons médicales, d'y passer l'été. C'est ainsi par exemple, que deux Guingampaises demandèrent à être

hébergées chez les sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. La mère supérieure, prudente et quelque peu méfiante, prit conseil auprès de l'évêque qui, non seulement accorda son autorisation, mais l'encouragea à recevoir « toutes les familles honorables qui souhaiteraient être hébergées en présentant des références » (1841). On sait que cette forme de vacances balnéaires devait connaître un grand succès.

Il faut préciser que cette première génération de touristes a dû beaucoup à l'établissement des réseaux de voies ferrées. Jusqu'en 1859, la ligne de chemin de fer venant de Paris vers la Bretagne s'arrêtait à Rennes. Puis ce fut une voie unique Rennes-Brest avec, dès novembre 1881, un parcours Plouaret-Lannion<sup>2</sup>.

Les premiers *Guides Joanne* mentionnaient, d'une manière assez laconique d'ailleurs, les stations balnéaires de la côte nord de la Bretagne. Celui de 1883 citait Dinard, Saint-Énogat, Saint-Lunaire, Paramé, Portrieux et Perros. Rien sur Trégastel et Trébeuden... Or on note, cependant, un embryon d'activité touristique en 1872. *Le Lannionais* du 17 juin de cette année annonce qu'une maison est à louer en meublé près de la grève de Trégastel, avec « vue magnifique sur la mer », comprenant « une cuisine et une salle à manger au rez-de-chaussée, deux belles chambres au premier, une écurie et un puits. La même année, le *Journal de Lannion* du 13 juin dit que l'entreprise Le Goff, au 48 de la rue de Tréguier à Lannion, chargée du courrier de Paimpol, assurera un service d'occasion entre Lannion et Trégastel, avec départ de Lannion à huit heures du matin et retour le soir. Prix des places, aller et retour : 1,50 franc ; et par abonnement : 1,25 franc. A la Maison de Bains, à Trégastel, tenue par M. Thomas, tous les dimanches pendant la saison des bains on pourra se procurer du bouillon, du café et divers rafraîchissements. Des remises et des écuries sont à la disposition des baigneurs.



Mais les Trégastellois ne voient pas toujours d'un bon œil ces visiteurs désœuvrés et condescendants troubler leurs habitudes ancestrales. Des conflits éclatent, faits surtout d'agressions verbales. En août 1874, les cultivateurs de la commune invitent par voie de presse les « étrangers » – essentiellement des Lannionais – qui viennent visiter la côte de vouloir bien ne pas laisser leurs chiens parcourir les champs couverts de leurs récoltes.

Mais c'est, de toute évidence, la création de la ligne de chemin de fer Plouaret-Lannion, en 1881, qui va donner le signal de l'essor touristique de Trégastel en particulier et, en général, de toute la côte qui, plus tard, prendra le nom de Côte de Granit Rose. Dès cette date, tout va aller très vite à Trégastel. En 1883, les Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de Saint-Quay-Portrieux font construire un imposant établissement balnéaire, le Castel Sainte-Anne<sup>3</sup>. La même année, le conseil municipal de Trégastel (Jean Salou, maire), constatant que ce village est destiné à devenir important « par les établissements balnéaires » qu'on y construit, demande la création d'un débit de tabac à Sainte-Anne<sup>4</sup>. De 1884 à 1888, onze villas sortent de terre entre la chapelle Sainte-Anne et le Coz-Pors, ce qui, d'ailleurs, déplaira fort au peintre Clouard<sup>5</sup>. Il faut croire que ce boom immobilier n'est pas sans effets néfastes pour la voirie puisque, en 1887, le conseil municipal exige une subvention des entrepreneurs qui construisent ces maisons pour compenser les dégâts qu'ils causent sur la voie publique. Quelques années plus tard, la loi du 18 juillet



1895 impose des servitudes qui limitent la hauteur des bâtiments, voire leur construction, pour permettre une bonne surveillance de la navigation à partir des sémaphores. L'application de cette loi risque donc de porter un préjudice considérable au développement de nos jeunes stations balnéaires. Aussi, par délibération du 12 janvier 1896, les édiles trégastellois proposent-ils au ministre de la Marine une surélévation du sémaphore de La Claré au lieu de l'application des drastiques contraintes de la loi...

Les propriétaires des nouvelles résidences n'en sont pas nécessairement les usagers exclusifs. Il leur arrive de les rentabiliser en les louant soit vides ou, le plus souvent, meublées. Ainsi, en 1887, Guy Keraudren, maire de Trégastel, met en location sa maison située à la plage du Coz-Pors. Elle comprend quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre à l'étage et aux mansardes, cave au sous-sol et terrain derrière la propriété qui pourrait d'ailleurs servir de restaurant, ajoute l'annonce parue dans le *Journal de Lannion* du 17 sep-

tembre, Mme Nédélec, de Tréguier, loue en meublé sa villa « Kerannic », Mme veuve Barré, rue Saint-Malo à Lannion, propose des appartements meublés dans sa propriété Ty-Ru (Mme Le Goffic, désireuse d'assurer des vacances à ses fils Alphonse et Charles<sup>6</sup>, en sera une des locataires). Citons encore M. Kerguenou, rue du Port à Lannion, qui propose, toute meublée, sa villa des Roches, avec jardin et dépendances. De même, M. Alexis Chareton, qui dirige une brasserie à Saint-Marc, près de Lannion, louera Kerig an Aod au prince héritier du Siam en 1895<sup>7</sup>.

L'aménagement de la plage du Coz-Pors devient alors une des préoccupations majeures de la municipalité. Pour assurer un confort minimum aux baigneurs et satisfaire à la décence de rigueur à l'époque, il faut permettre l'installation de « cabanes et de tentes » sur la dune en bordure de plage. Le principe est le suivant : la commune loue aux particuliers des emplacements au prix de 50 centimes le mètre carré par mois, pour une durée minimum de trois mois, en se réservant la faculté de faire déplacer ou de faire démolir les constructions lorsque le conseil municipal le jugera à propos. En outre, les emplacements seront gratuits pour les cabanes, tentes, boutiques, des habitants de la commune qui viennent s'y installer à l'occasion des régates, fêtes et autres réjouissances<sup>8</sup>.

Un des premiers bénéficiaires de ces dispositions, c'est le tout neuf établissement des Filles des Sacrés-Cœurs qui y installent des cabanes à l'usage de leurs pensionnaires et procéderont à leurs frais à la consolidation des terrains lotiés. La municipalité reconnaissante leur consentira la location de ces terrains pour un loyer annuel de 5 francs. En l'espace de quelques années, les dunes au Coz-Pors vont changer d'aspect avec une trentaine de cabanes à l'intérieur souvent aménagés très confortablement. Outre celles de la communauté de Sainte-Anne, chaque villa a la sienne, et l'on voit entre gens de qualité pour le thé, le goûter et les papotages.

L'afflux croissant de visiteurs et villégiateurs impose très vite la création de buvettes et de restaurants. C'est ainsi que s'installent sur la dune du Coz-Pors la buvette-buffet de M. Duoy (1885), la buvette-restaurant de M.-P. Tenorier (1886). Le *Journal de Lannion* du 2 juillet 1887 déclare que « la saison s'annonce comme devant être très brillante. Beaucoup d'étrangers arrivent, et le nombre, dit-on, doit s'en augmenter sous peu. D'ailleurs, que dire de ces plages enchantées où étrangers et concitoyens trouvent maintenant tout le confort des villes d'eaux ? Nous n'avons pas encore d'hôtels superbes où l'on fait payer magnifiquement, mais on trouve au *Restaurant de la Plage* tenu par notre compatriote, Mme Le Goff, excellent accueil, bonne table et le reste ». À signaler aussi la buvette-restaurant de M. Prigent qui se charge des retours de noces et des dîners recommandés. Les prix sont modérés et l'établissement dispose d'une écurie et d'une remise. Quelques années plus tard, on verra s'ouvrir le restaurant *Le Chat noir*. Ce n'était qu'une simple construction de bois tenue par le propriétaire « Zules » qui, quelques années plus tard, disparut pour faire place à l'*Hôtel de la Mer*. De l'autre côté du terre-plein herbu, un autre hôtel vit le jour qui, après avoir été par la suite converti en villa, est devenu l'*Hôtel Beaujour* actuel.

#### Comment se rendre à Trégastel ?

La liaison entre la gare de Lannion et les stations balnéaires de Perros-Guirec, Trebeurden et Trégastel s'effectuait par véhicules hippomobiles. Les victorias, praetons et coupés des voituriers attendaient sur la place de la Gare les voyageurs descendus du train pour visiter la côte ou y séjourner pendant la saison des bains. Yves Le Voi, loueur de voitures à Lannion, face au pont de Sainte-Anne, et correspondant des Chemins de fer, établit un service public de voitures entre Lannion et Trégastel, plus particulièrement à l'usage des pensionnaires de la toute neuve communauté de

Sainte-Anne-des-Rochers. Prix des places : 2 francs. Dès 1891, sa navette, bien structurée, fonctionne à la satisfaction générale du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre, avec un départ quotidien après l'arrivée du train de huit heures et demie du matin ; le retour se fait de Trégastel pour le train de trois heures de l'après-midi. Les dimanches et jours fériés, le retour ne se fait qu'à sept heures du soir à partir du 28 juin. Noter que le buvetier-restaurant Prigent assure lui-même le transport de ses clients. En 1899, sa voiture fait livrer les chevaux ayant pris peur à la vue d'une automobile lancée à toute vitesse et montée par des personnes en villégiature à Trégastel.

#### Un grand projet avorté

Au crépuscule du XIX<sup>e</sup> siècle, le Chemin de fer était le moyen le plus rapide, le plus sûr et le plus moderne des moyens de transport terrestre, l'ère de l'automobile n'étant encore qu'à ses balbutiements. Le 5 avril 1895, le conseil municipal de Trégastel est invité à donner son avis sur un projet de raccordement de Perros-Guirec à la ligne de Guingamp à Paimpol, en passant par Tréguier et par Plouécq ou Pontneuf, et qui desservira sur son parcours les communes de Saint-Quay-Perros, Louannec, Kermaria, Trézény, Coatréven, Camlez, Tréguier, Minihy, Langoat, Ruman et Plouécq ou Pontneuf. Saissant l'opportunité, le conseil municipal de Trégastel propose alors que l'on complète ce projet par un chemin de fer côtier à voie étroite desservant tous les points du littoral qui présentent un intérêt économique suffisant. La délibération du 5 avril explique que :

« La station balnéaire de Trégastel, dont l'avenir s'annonce de plus en plus brillant chaque année, offrirait en tout temps et particulièrement pendant les bains de mer, le bénéfice d'un grand mouvement de voyageurs, de bagages et de marchandises. La

récolte du lichen a pris à Trégastel une importance véritable. Cette marchandise gagnerait sans contredit à être expédiée directement par la voie de terre. Il en est de même du poisson, des coquillages, du goémon, du sable d'engrais et de construction que l'on trouve en grande quantité sur les côtes de Trégastel.

« Landrelec et l'Île-Grande ne constitueraient pas un moindre appoint pour la nouvelle ligne. En outre du commerce du lichen, du poisson et des coquillages, ces localités se livrent au commerce du granite brut et taillé, commerce qui se chiffre chaque année par plusieurs centaines de milliers de francs et qui transborderait des pierres, vu le manque actuel des sales et des balises, serait évidemment moins coûteux par la voie ferrée que par la voie de mer. [...] Quant à Trebeurden, on sait que, comme Trégastel, c'est devenu l'un des centres balnéaires les plus recherchés de la région. C'est en outre avec le Yaudet le principal port de pêche à la sardine des Côtes-du-Nord. On y pêche également, comme à Ploumanach, pendant toute l'année, les différentes espèces de poissons qui fréquentent le littoral.

« Le Yaudet, enfin, ne laisse pas de d'avoir lui aussi son importance. Avant-port de Lannion sur la Manche, c'est en outre un des principaux ports de pêche pour la sardine. Son voisinage avec Locquemeau, autre centre de pêche, fournirait un mouvement d'expédition continu [...] au lieu de s'arrêter à Perros, ce qui serait une cause de ruine pour les autres communes de la région et pour Lannion même [...] ».

Le conseil municipal de Trégastel demande aussi que :

« la voie proposée soit continuée par la côte vers Ploumanach, Trégastel, Landrelec, Trebeurden, le Yaudet (rive droite) et que, de là, en empruntant le

chemin de halage, elle soit continuée jusqu'à Lannion où aurait lieu le raccordement définitif avec la grande ligne ».

Le projet est à nouveau débattu le 12 avril 1896, puis le 22 juin et le 10 août 1902. L'affaire traîne en longueur; sans doute parce que Perros-Guirec voit dans ce grand dessein un danger pour sa propre station balnéaire. Aussi, son conseil municipal demande à celui de Trégastel, par une lettre du 4 septembre 1907, d'abandonner le projet de voie ferrée de Pont-Couennec à Trégastel (ce qui revient à tout abandonner) et propose, en lieu et place, la continuation aux frais du département du chemin de grande communication n° 11 de Lorient à Perros jusqu'à Trégastel en passant par La Clarté, Ploumanach et en empruntant les chaussées de deux moulins à mer, pour aboutir aux instituts Foucher de Careil. Le conseil municipal, acceptant naïvement les propositions de Perros-Guirec, renonce donc à son projet et opte pour le simple prolongement de cette route jusqu'à Picherel, ce qui d'ailleurs mettrait à l'écart le boug et favoriserait l'accès au Coz-Pors. Deux ans plus tard, en septembre 1909, la nouvelle municipalité de Trégastel, élue en août 1908, constatant que l'ancienne municipalité s'était laissé

230 - TRÉGASTEL (C. de B.) - Vue panoramique de la Plage de Picherel de la Mer de Biscaye



entraîner par de vaines promesses, relance auprès du Conseil général le projet de la voie ferrée, « dans l'intérêt général du pays et surtout dans le but d'attirer les touristes qui fréquentent nos belles plages » et annule la délibération prise en septembre 1907.

Hélas! sept ans plus tard, le dossier dort toujours; et puis c'est la Première Guerre mondiale. La paix revenue, personne ne reparlera de cette ligne de chemin de fer qui devait favoriser le développement économique des communes de Trégastel, Pleumeur-Bodou et Trébeurden. On préférera construire la route dite de Corniches; d'abord un premier tronçon Perros-Trégastel (celui proposé par le conseil municipal de Perros en 1907), ensuite sa continuation jusqu'à Trébeurden avec un retour sur Lannion par Servel. Un tramway électrique avait été prévu pour desservir tous les points du parcours!

#### La protection des sites

La grève du Coz-Pors devint donc une plage renommée. Les édiles trégastellois, bien vite conscients d'un bel avenir touristique pour leur commune, prirent des mesures pour tenir les plages en parfait état de propreté. La délibération du conseil municipal du 30 avril 1893 est, de ce point de vue, significative. « Les nombreux étrangers qui viennent Trégastel ou qui y séjournent pendant la saison balnéaire, comme du reste les habitants de cette commune, se plaignent de ce que les plages sont infectées par les déjections des mauvaises herbes des jardins et des champs et les détritus de toutes sortes, que l'on jette dans les falaises ou que l'on dépose sur les routes et les terrains communaux avoisinant les dites plages... Celles-ci sont couvertes de morceaux de verre et de fonds de bouteilles cassées, ce qui les rend dangereuses pour les baigneurs et aussi pour les charrois des engrais marins [...] L'enlèvement des sables et des gazons des mêmes falaises et des terrains communaux bordant les



Collection Yves Briand.



Collection Michel Parvillat.

plages en rend l'accès plus difficile et facilite au vent leur destruction [...] [Le conseil municipal] prie Monsieur le maire de prendre des mesures pour faire cesser cet état de choses et émet le vœu que les administrations de la Marine et des Ponts-et-Chaussées fassent de leur côté leur possible pour la conservation de ces plages ».

Par ailleurs, par souci d'ordre et d'esthétique, autant que pour conserver aux clients des restaurants la vue sur la mer et les rochers, la municipalité fit construire la digue actuelle



Collection Michel Parvillat.



Collection Yves Briand.

qui longe la plage (1911) et ordonna l'alignement en retrait de cette construction de toutes les cabines installées sur le terre-plein (1914). En outre, le port, où les barques plaisancières commençaient à voisiner avec celles des pêcheurs, fut doté d'une cale-débarcadère. Les rapports entre la municipalité et les nouveaux résidents ne furent pas toujours amicaux. Des affaires furent, à ce propos, fort significatives. D'abord le conflit entre Charles Piret, qui venait de faire construire sa grande maison de Ker-Mamm-Goz, à l'est du

Coz-Pors, et dont les eaux usées se déversaient dans la grève du Rouzen<sup>9</sup> par des canaux d'écoulement couverts dont on voit encore d'importants vestiges. Dès 1892, le maire de Trégastel s'en plaint auprès des autorités compétentes. Piter fait jouer ses relations. L'affaire traitera en longueur jusqu'en 1898 (où elle se compliquera d'ailleurs par un litige de délimitation de terrain). La municipalité, « considérant surtout que la salubrité de nos plages prime l'intérêt particulier que peut avoir M. Piter à déverser dans la grève les eaux et les débris provenant de sa propriété<sup>10</sup> », obtiendra gain de cause devant les tribunaux.

Le deuxième conflit fut provoqué par l'annexion illégale d'un terrain communal situé au nord de Begar Vir sur l'isthme de la pointe à l'est de la plage du Rouzen, par M. d'Hauterive, nouveau propriétaire de la belle demeure bâtie sur cette petite presqu'île. Cette fois encore, les édiles locaux purent préserver l'intérêt de la commune en arguant, outre qu'il s'agissait d'une véritable spoliation, que le terrain servait d'emplacement pour les cultivateurs qui y déposent leurs goémons, qu'il sert aux touristes pour admirer la grande mer et de passage pour se rendre au rocher dit le Dé, que les pêcheurs, pour l'exercice de leur profession, s'en servent continuellement<sup>11</sup>.

D'une manière moins terre à terre et plus générale, des actions vont se développer à cette époque en vue de préserver l'environnement naturel de nos côtes. En 1889, Edmond de Haraucourt (1856-1941), poète et romancier, conservateur du musée de Clansy, et qui possède une propriété à Bréhat, s'élève violemment contre le dynamitage de rochers dans cette île par des entrepreneurs de travaux publics et par des carriers fabricants de pavés. Le préfet des Côtes-du-Nord rédige alors une proposition de loi sur la protection des sites qui, adoptée par la chambre des Députés, deviendra la première loi française en la matière. L'année suivante, E. de Haraucourt, Jean Lahou, le député Dubousson, Charles Le Goffic et le préfet du département forment une commission départementale appelée à désigner

les roches isolées ou groupes de rochers dont la conservation offre un intérêt réel au point de vue artistique à Perros-Guirec, Trégastel et Bréhat.

En 1901, un guide touristique anglais, *A Book of Brittany*, remarque avec amertume qu'à Trégastel des villas modernes ont été bâties au milieu des rochers, ce qui nuit grandement au pittoresque du paysage<sup>12</sup>. En écho à ce mouvement de défense des sites, et probablement encouragé par Charles Le Goffic qui passe de longs mois dans sa nouvelle propriété de Run Rouz à Trégastel, le conseil municipal, dans sa séance du 8 décembre 1907, demande à la commission départementale le classement « des sites et monuments naturels de caractère artistique » pouvant se trouver à Trégastel. Il faudra attendre 1912 pour un premier classement. D'autres suivront plus tard (1927, 1945, 1946).

Après la guerre de 1914-1918, un journaliste briochin, L.-O. Aubert, lançait le manuel touristique *La Bretagne touristique* où collaboreront des personnalités littéraires bretonnes comme Anatole Le Braz, Charles Le Goffic, François Ménez<sup>13</sup> qui furent les champions de l'idée régionale bretonne. Charles Le Goffic devint l'apôtre convaincu du tourisme, persuadé, peut-être à tort d'ailleurs, que ce serait l'élément revitalisant de l'âme celtique, les Bretons affirmant leur personnalité au contact des étrangers. Mais, fidèle à sa mission de défenseur des paysages, il écrivait en 1922 : « Et en avons-nous vu se gâter des sites pittoresques à qui un peu de prévoyance administrative, quelques mesures prises à temps pour l'établissement d'une zone neutre en bordure de la mer, du fleuve ou de l'étang menacé, eussent épargné l'affront des constructions baroques qui troublent l'harmonie de leurs lignes... Un organe de tourisme bien compris épargnerait à ce qui nous reste de sites pittoresques les attentats de cette sorte, dont les auteurs sont les premiers à pâtir de leur inconséquence ; il dirait aux amateurs qu'attire un beau paysage : "Attention! dans votre intérêt même,

construisez en deçà ou à côté mais pas dedans. Un paysage n'est pas un dépôt<sup>14</sup> ».

Le point d'orgue sera mis en 1928 par François Ménez qui écrit dans *La Dépêche de Brest* : « Du jour où la Bretagne sera un pays comme les autres – et nous n'attendons plus guère pour y parvenir –, le charme sera rompu, ses admirateurs les plus fervents la désertent, et les Bretons cupides regretteront, mais un peu tard, d'avoir tué la poule aux œufs d'or. »

#### Syndicat d'initiative

En 1928, « de vastes hôtels, de nombreux restaurants, des pensions de famille offrent le confort moderne à des prix modérés... Des boucheries, boulangeries, charcuteries, épiceries, pâtisseries, des magasins d'articles de plage et de bazar, des commerces de primeurs, charbons, vins, bière et eaux gazeuses, assurent des approvisionnements faciles. Des plombiers, zingueurs, menuisiers, cordonniers, horticulteurs, peintres, entrepreneurs, mécaniciens-garagistes, coiffeurs pour hommes et dames sont établis à Trégastel. En dehors des médecins séjournant, des chirurgiens, des médecins résident à Lannion, Perros et Trebeuden (tous abonnés au téléphone). Il existe aussi une pharmacie à Trégastel, près de Tourny-Plage... L'électricité dessert Trégastel et un service d'eau y fonctionne également<sup>15</sup>. Il y a aussi quatre agences de location qui sont au service des touristes.

Voilà donc une station balnéaire et climatique<sup>16</sup> bien équipée. Ce qui, d'ailleurs, l'autorise à percevoir une taxe de séjour de 1,25 franc à 0,60 franc, selon les catégories. Et si depuis quelques années une chambre d'industrie touristique est établie à Trégastel, cela ne suffit évidemment pas pour promouvoir la station. Aussi, lors de la réunion de cette chambre, quatre de ses responsables, Aubert, Colin, Glade et Tassel, décident de créer un syndicat d'initiatives – on disait un « ssi » (s) –, « destiné à donner un plus vaste essor

au développement d'une des plus belles stations balnéaires et de tourisme de la côte de Granit<sup>16</sup> ». Une assemblée générale constitutive se tient le 24 octobre à l'*Hôtel Blevenec* pour adopter un projet de statuts, nommer le conseil d'administration, lequel forme le bureau provisoire suivant : président, François Tassel, adjoint au maire de Lannion, notaire honoraire, trésorier du syndicat d'initiative des plages de Perros-Guirec, Trégastel, Trebeuden et des eaux minérales de Lannion : vice-présidents, Gaston Glade, propriétaire du *Grand Hôtel de la Mer et de la Plage*, et Aubert, propriétaire de l'*Hôtel des Bains*, agent de location et entrepreneur en bâtiments.

Mais laissons parler M. Alain Le Guern, petit-fils de M. Aubert et président de l'office de tourisme qui, dans son discours de décembre 1979, lors de l'assemblée générale qui célébrait le cinquantième de l'association en faisait l'histoire : «... Après la période de rodage du président Tassel, vint le règne de Maxime Gourhant, duquel il n'est pas possible de parler sans éprouver à la fois une certaine émotion et aussi une envie de sourire tant la personnalité de cet homme a laissé dans le cœur et l'esprit de nombreuses personnes ici, un souvenir impérissable.

« M. Gourhant était à lui seul "un monument" et la meilleure preuve est qu'il a assuré durant vingt-sept années consécutives la présidence de notre syndicat d'initiative. Il fut la cheville ouvrière de l'organisation et ses réalisations pendant vingt-sept années, malgré les difficultés occasionnées par la Deuxième Guerre mondiale, ont assuré la vie et la survie de notre syndicat d'initiative.

« C'est lui qui organisa les fouilles autour des vestiges préhistoriques de Kerguntal et qui, par la suite, créa le musée préhistorique qui porte toujours le nom de musée Maxime Gourhant. Celui-ci s'est transformé au fil des années en aquarium marin du Père Éternel. C'est lui aussi qui, avec M. Martin, notre maître, alors président du syndicat d'initiative de Perros-Guirec, a créé l'office touristique de la côte de Granit-Rose.

« Nous saluons ici la mémoire de ce président dévoué qui fut aussi le premier magistrat de la commune. C'est donc au décès de M. Gourhiant, en 1959, que le docteur Queffelec prit la présidence du si pour deux ans seulement, car son métier de médecin ne lui permettait pas de consacrer le temps nécessaire à cette charge. Nous lui devons la création d'un prix de peinture de Trégastel qui fut repris par l'office de tourisme de la côte de Granit-Rose, puis par la ville de Lannion...

« Puis vint M. Le Marrec qui nous arrivait plein d'allant et d'idées pour une renaissance active à Trégastel et qui, malheureusement, n'a pu tenir les rênes de notre syndicat d'initiative que durant une année. Sa disparition brutale nous a profondément touchés.

« Notre ami Marcel Le Guillouzer [...] a alors repris le flambeau. Il était lui aussi un pionnier du tourisme à Trégastel et il me racontait comment son père, de ses propres mains, confectionnait les briquettes qui ont servi à l'édification de l'hôtel Quo Vadis à Tournay...

« [...] Ce fut donc mon tour, puisqu'après avoir été durant cinq années trésorier auprès de trois présidents différents<sup>17</sup>, je me trouvais être vice-président en 1965. Voici donc maintenant, avec vingt années de présence au bureau, quatorze ans que j'assume cette responsabilité... »

M. Alain Le Guern assurera la présidence de l'association de 1965 à 1987, date à laquelle il passera le relais à M. Frédéric Pérennes, l'actuel président.

#### Les locaux

Les premières réunions se déroulèrent dans un abri mis à la disposition du si par M. Le Gall, gérant de l'*Économie bretonne*, à proximité du garage Rémond.

En 1930, Alexandre Ropars, menuisier, recevait commande d'une cabine dont le devis s'élevait à 3 500 francs. Elle fut éditée sur l'actuelle place Sainte-Anne, sur un terrain

départemental qui, selon des projets antérieurs à la guerre de 1914-1918, devait recevoir le petit train qui s'arrêtait alors au Linkin, à Perros et aurait été prolongé jusqu'à Trébeurden. (À Perros, l'emplacement en face de la maison de la presse et celui en face du garage de La Clarité devaient être occupé par une gare<sup>18</sup>.)

1951 est l'année de la construction d'un pavillon en dur pour remplacer la cabine en état de délabrement.

En 1970, on procéda à des travaux d'agrandissement du pavillon.



La cabine de Vincent de Paul (anciennement fondation Fouchier de Carrel)

En 1988, un bâtiment moderne, destiné à recevoir l'office de tourisme et la bibliothèque municipale, sort de terre. Il sera inauguré la même année.

#### Le Castel Sainte-Anne

En 1883, le conseil municipal de Trégastel (mairie, Jean Salatin), réuni en séance extraordinaire le 10 juillet, émet le vœu suivant : « Considérant qu'il n'existe en Trégastel qu'un seul débit de tabac ; considérant que la majeure partie de la population de la commune se trouve au village de Sainte-Anne et que les habitants ont à parcourir au moins deux kilomètres neuf cent cinquante pour se procurer du tabac ; considérant aussi que ce village est visité par de nombreux voyageurs, surtout pendant la saison des bains ; considérant que ce village est destiné à devenir de plus en plus important par les établissements balnéaires qui y sont en voie de construction ; considérant que la demande des habitants de cette section, où se trouvent tous les marins de la commune est fondée et que cette création doit rendre un grand service à la population, émet le vœu qu'un débit de tabac soit créé en la section de Sainte-Anne en la commune de Trégastel<sup>19</sup>. »

C'est aussi en 1883 que les Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de Saint-Quay-Portrieux jetèrent leur dévolu sur Trégastel. « On connaît la situation privilégiée de l'anse de Trégastel. Les grèves sont constamment couvertes par la mer ; des rochers qui ressemblent à des géants sont parsemés à droite et à gauche... Et bien, c'est là, au milieu de ces splendeurs, que les religieuses de Saint-Quay-Portrieux vont fonder une succursale qui ressemblera en tous points au magnifique établissement qu'elles possèdent dans cette localité. [...] L'établissement sera inauguré le 17 avril 1884. Ne terminons pas cet article sans remercier l'honorable M. Huon de Penanster. [...] C'est en grande partie à

ses soins que nous aurons le bonheur de posséder cet établissement balnéaire<sup>20</sup>. »

Le 9 août 1883, la bénédiction de la première pierre de l'établissement fut faite par l'abbé France, curé de Lannion. La construction du Castel Sainte-Anne demanda neuf mois de travaux (août 1883-avril 1884), sous la responsabilité de M. Gourcoux, architecte, et conduits par Louis Kergaenou, entrepreneur.

En 1885, M. Lamy, vicaire à Plourhan, est nommé aumônier du Castel Sainte-Anne. Dès son ouverture, l'établissement va connaître un grand succès. De toutes parts, on accourt pour goûter un moment de repos dans cette maison hospitalière où rien de manque pour l'utile et l'agréable. C'est un édifice d'un style sobre et élégant ; chaque matin les baigneurs peuvent entendre la messe avant de se livrer aux plaisirs de la plage. « Le service intérieur ne laisse rien à désirer dans le rapport du confortable joint à la plus stricte économie, le prix de la journée ne dépassant pas 6 francs. Les chambres sont parfaitement disposées, de façon à procurer le plus agréable coup d'œil. Un immense balcon qui court sur toute la façade de l'édifice permet de jouir de la vue de la mer qui s'étend au loin, resplendissante sous l'éclat du soleil<sup>21</sup>. »

En 1897, « la liste des baigneurs qui ont pris logis à la communauté s'allonge chaque jour. Au hasard, nous relevons les noms du vicomte et de la vicomtesse de La Perrière, les familles d'Aillères, de Prunel, Le Grand, M. et Mme Charles Le Picard, M. de La Perrière, la baronne de Lallemand, la comtesse de Beuvron, M. Samuel Frère, la famille de Bergévin, le comte et la comtesse de Gouttevin, Mme Pichon de La Haudrusse, Mme Castagniol, M. et Mme Deschamps, de La Rivière, etc.<sup>22</sup> »

Le monumental établissement mérite même le nom de couvent-hôtel, où les religieuses reçoivent à des prix modérés pendant la saison des bains des ecclésiastiques et des familles bien pensantes qui y apprécient l'hospitalité et l'ambiance aristocratique. La messe dominicale est dite à

Marée basse à l'Île Renote ▶  
(Hubert Costéon, aquarelle originale)



*Fin de journée à l'île Tanguay* ▶  
*(Hubert Couderc, aquarelle originale)*



*Lumière de juin sur la baie de Kerlavos ▶  
(Hubert Costéven, aquarelle originale)*





Collection Michel Paré

huit heures. On y savoure alors « le spectacle d'un office desservi par deux enfants de chœur costumés comme ils ne le sont nulle part : pantalon garance à bande bleu ciel, tunique à collet de la même nuance, orné de grenades. L'un de ces lévites n'a-t-il pas même des bottes à éperons ?... Vous croiriez voir des élèves de Saint-Cyr ? ».

#### À propos d'ecclésiastiques

« L'hôtel Castel Sainte-Anne en est farci. Par deux, par trois, ils déambulent le long des haies, parcourent les plages. Il n'est pas aux rochers de bons cagnards qu'ils ne connaissent. Là, étendus, abrités du vent et les pieds au soleil, ils bayent aux cornelles dont il y a également ici une quantité prodigieuse. [...] Pensez-vous qu'il convienne que des ministres du Seigneur, vêtus de leur habit, tiennent un volant et roulettent à toute allure; que certains montent à bicyclettes, en culotte apparente et soutane troussée? Si le

prêtre s'abandonne, écorne son prestige, s'il n'est pas respecté, qui conduira au bien ces âmes délaissées, ces gars qui ne savent pas le français ? ».

En 1900, le 21 juin, est inaugurée l'école privée de Sainte-Anne, construite à l'ombre du Castel, sur le penchant de la colline. Au repas qui suivit la bénédiction par le vicaire général Morelle, un spectacle récréatif donné par les élèves montra « que la langue française est parfaitement enseignée [...], sans détrimment pour la vieille et vénérable langue maternelle ».

Mais le complexe touristique-chrétien du Castel Sainte-Anne, dans l'esprit de la communauté, était inachevé. En effet, les offices religieux étaient célébrés dans un local du bâtiment principal; il y manquait donc une chapelle. La lacune fut comblée le 15 août 1925, jour de sa bénédiction. « Véritable église moderne due aux plans de M. Courcoux, architecte, elle comprend une nef avec bas-côtés de sept travées, dont la première avec tribune, et un chœur sur lequel donne une chapelle privée avec tribune pour la communauté. Au sud, au droit des trois dernières travées de la nef, galerie avec tribune ».

Il ne faut pas oublier que la clientèle « sélecte » de la communauté y venait surtout pour les bains de mer. C'est pourquoi l'établissement louait à la commune une partie des dunes du Coz-Pors<sup>20</sup> pour y installer des « cabanes ».

En 1897, les sœurs du Castel payaient un loyer de 5 francs (en 1902 : 10 francs<sup>21</sup>). Le périodique *L'Illustration* du 11 juillet 1891 remarque qu'« à Trégastel, il n'y a de cabines que pour les dames et messieurs les ecclésiastiques ». Ces cabines dépendent d'un vaste hôtel tenu par des nonnes, lesquelles vous prient, à en croire un écriteau placé dans le péristyle, « de ne point agiter les sommets, les religieuses vous apportant tout ce dont vous pouvez avoir besoin ».

1. « Tourisme », de l'anglais *tour* : « excursion ». Ce sens primitif a bien vite dévié pour signifier « séjour ». Tout le contraire!
2. Ce n'est qu'en 1900 qu'il fut établie la seconde voie.
3. Voir chapitre suivant.
4. Chose faite lorsque la veuve Quennecq acheta à la commune un emplacement pour la somme de 10 francs (le prix d'un beau pantalon de velours!).
5. Voir documents.
6. Le futur académicien, Charles Le Goffic.
7. *Journal de Lannion*, 7 juillet 1888.
8. Délibération du conseil municipal du 27 février 1887.
9. *Dieu de nos jours* : « plage Plet ».
10. Délibération du conseil municipal de Trégastel le 4 septembre 1898.
11. *Ibid.*, le 13 novembre 1898.
12. *At Trégastel, modern villas have been planted among the rocks, to the disadvantage of the picturesque.*
13. Ecrivain, né à Saint-Cler en 1887, mort à Remos en 1945. Auteur de *L'Évadé*, *aux Jardins enchanteurs de Carnoustie*, *Le Pape perdu*. Un écrivain quelque peu tombé dans l'oubli et qui, cependant, méritait d'être plus connu.
14. *Trégastel*, guide touristique édité en 1928.
15. Depuis 1912.
16. *Treger Magazine*, 15 décembre 1979.
17. De 1959 à 1966.
18. Le projet de voie ferrée a fait au moins une dupe : la *Maison Le Roux*, gagnante en bûches et charbon qui s'était installée à proximité d'une ligne de chemin de fer... qui ne fut jamais construite.
19. La création ne sera effective qu'en 1887 (voir note 4).
20. *Journal de Lannion*, 8 février 1883.
21. *Ibid.*, 14 août 1885.
22. *Le Lannionais*, 5 septembre 1897.
23. *Ibid.*, 18 septembre 1898.
24. O. T. Skryptzine, Russe habitant la Côte-d'Azur, et venu visiter en 1909 ses enfants demeurant à Trégastel (Cot Castel).
25. CLOUTIER, *Repertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*.
26. Il n'y avait alors ni parking, ni halastade, ni cabines en béton!
27. En 1906, un poêle vaut 3 francs, ainsi qu'un bonnet; un beau complet tout : 50 francs; une chemise : 2,50 francs; cinquante kilogrammes de charbon : 1,75 francs...



La propriété de Ker mamou gen. - La propriété de Charles Plet, au Castel-Plet.

## DES HÔTES PRINCIFIERS OU UNE MASCARADE LANNIONNAISE

**L**e Lannionnais du 4 août 1895 annonçait la venue imminente du prince héritier de la couronne de Siam avec sa nombreuse suite pour un séjour de six semaines à Trégastel. La villa de M. Alexis Charaton, « Kerig an Aod », avait été retenue à cet effet. Nous étions alors aux temps glorieux, aujourd'hui bien révolus, de la toute puissance britannique. Le vaste empire des Indes anglaises étendait son influence sur toute l'Asie du sud-est, en particulier sur le Siam voisin où les Anglais commençaient à investir leurs capitaux dans les mines et les plantations. Le roi, Chula-Long-Korn, était entouré de conseillers britanniques; il avait aussi confié l'éducation de ses quatre fils, dont le prince héritier, Charafa-Maha, aux bons soins du gouvernement de la reine Victoria. Depuis 1893, ils résidaient à Londres où ils recevaient l'éducation propre à en faire de parfaits gentlemen et de fidèles alliés des Britanniques. Ils parlaient déjà couramment l'anglais, vivaient à l'anglaise, pratiquaient les sports anglais: tennis, cricket, football, polo, canotage... Pour parfaire leur connaissance de la culture occidentale, ils ont beaucoup voyagé en Hollande, en Belgique, en Allemagne et en France.

Nous voici donc au milieu de l'été 1895. Le bruit s'est vite répandu à Lannion du prochain séjour à Trégastel des princes du Siam. Venant par le train de la célèbre ville d'eaux de Spa (Belgique) où ils avaient séjourné quatre jours, nos étranges visiteurs sont attendus en gare de Lannion pour l'heure du train du matin. Pour accueillir son altesse Charafa-Maha, ses trois frères et sa suite nombreuse avec les égards dus à leur rang, les autorités lannionnaises ont déroulé le tapis rouge; des bannières à l'éléphant blanc, emblème du Siam, flottent sur le quai; une victoria attend; une foule curieuse et enthousiaste se presse sur la place de la gare. Soudain, on entend le roulement du train. Un journa-

liste, envoyé par le journal *Le Populaire*, et présent à la gare au moment de l'arrivée de ces hôtes prestigieux, racontera en ces termes l'étonnante scène qui va alors se produire:

« Le train vifilla au disque. Les portières s'ouvrirent: deux magots immobiles, serrés dans des couvertures de lit, coiffés de chapeaux d'astrologues, la figure passée au brou de noix, descendirent d'un compartiment de troisième classe, défilèrent au milieu de la foule stupéfaite et allèrent s'affaler sur le coussin d'une victoria qu'on avait envoyée au-devant des princes. Le cocher, sans plus d'attention, fouetta ses chevaux. La foule suivit, avec ses démonstrations ordinaires. Pendant ce temps, sur le quai de la gare, corrects dans leurs complets de coupe européenne — exactement pareils, sauf une légère obliquité des prunelles et la nuance safranée du teint — aux premiers gentlemen venus, les vrais princes se morfondaient au milieu de leurs bagages dans l'abandon le plus blessant: les deux magots qu'on avait pris pour eux étaient deux braves ouvriers de Lannion qui, pour mystifier leurs compatriotes, étaient montés dans le train à la station voisine<sup>1</sup>, s'étaient déguisés en route et avaient accaparé à leur profit les ovations des badauds.

« Quand on reconnut la méprise, il était trop tard, et les vrais princes, nolisant (louant) une voiture de rencontre, avaient déjà gagné leur résidence du Coz-Pors, à quelques kilomètres de la ville, où ils devaient passer la saison. »

Cependant, les faux Siamois ne poussaient pas bien loin leur mascarade. Après avoir franchi le pont Sainte-Anne, à hauteur de l'*Hôtel de France*<sup>2</sup>, ils descendirent de la victoria. Chacun alors peut les reconnaître: dans le rôle du prince héritier, « Pipi Galvé », dit aussi « Pipi Mammi al laez »<sup>3</sup>; son poste de modeste employé à la sous-préfecture lui avait valu d'être un des premiers avertis de la visite princière. Reconnu comme le principal instigateur de la farce, il sera révoqué peu après. « Manu Le Roux » a joué le rôle du cocher; « Auguste Le Guél » celui de drogman<sup>4</sup>. Dans la foule, rassemblée à la sortie de la gare, bon nombre de joyeux lurons,



Collection Pierre Charaton.

connaissant le secret de l'affaire et menés par Victor Beaumanoir, le coiffeur, avaient orchestré les vivats de circonstance.

Le prince Charafa-Maha qui voyageait incognito ne tint pas rigueur à nos impertinents Lannionnais. Sa sagesse d'Oriental et le flegme forgé à l'image de son éducation britannique firent qu'il n'y eut pas d'incident diplomatique.

Le journaliste du *Lannionnais* put, quelques jours plus tard, recueillir quelques notes de la bouche du chambellan du prince. On sut alors que ce dernier « est un jeune homme âgé de quinze ans et deux mois, à l'air éveillé, au regard vif, au corps souple et alerte. Fils aîné de la sultane Waitanah, favorite de Chula-Long-Korn, roi régnant au Siam<sup>5</sup>, le prince héritier a été, selon la coutume siamoise, choisi par le gouvernement et le roi; c'est lui qui succédera de droit à son père, pourvu qu'il en soit reconnu digne, car s'il en était autrement, il serait destiné et remplacé aussitôt par un de ses frères<sup>6</sup>. »

À « Kerig-an-Aod », la vie s'organise pour six semaines de vacances dans le plus parfait isolement. Outre l'héritier pré-

somptif et ses trois frères, il y a un oncle, l'interprète, le médecin siamois et une suite nombreuse essentiellement composée de Britanniques. Levé de bonne heure, son altesse Charafa-Maha « déjeune aussitôt de thé au lait et fait deux repas par jour. Il se livre à des jeux divers en compagnie de ses frères et de ses jeunes amis, mais surtout aux jeux anglais [...] Les princes canotent beaucoup et ont à leur disposition une légère embarcation de construction canadienne qu'ils ont reçue ces jours derniers et qu'ils manoeuvrent avec beaucoup d'adresse. Le jeune prince lit beaucoup et de préférence des auteurs anglais<sup>1</sup> ». Quant à l'envoyé spécial du *Populaire*, qui avait assisté à la grotesque parade de Lannion, il eut l'insigne honneur d'être reçu à Trégastel par le jeune prince en personne, et voici le plaisant portrait qu'il en fit :

« L'extraordinaire petit prince ! Je le revois encore dans le salon de sa villa dont les grandes baies cintrées enveloppaient l'un des plus beaux paysages que je sache, couché à demi sur un divan et dont la main languissante avait laissé traîner à terre une mandoline au long manche. Il avait quinze ans à peine, des lèvres grises, une petite tête fripée et aussi de ces beaux yeux des Orientaux, à la fois sensuels et mystiques. [...] L'entrevue fut courte, et le gouverneur raide et gourmé y assistait. J'eus la sensation très nette qu'il faisait la fonction de surveillant et presque de géolier<sup>2</sup> ».

Nos visiteurs princiers ne furent pas sans se promener dans la région. C'est ainsi qu'ils visitèrent la cathédrale de Tréguier et son cloître, montèrent dans la tour pour jouir du splendide panorama qui se déroule de ce point. Le docteur du prince porta un intérêt particulier au culte de saint Yves. Il demanda à voir le chef du grand saint breton et l'on put alors assister à cette scène insolite de nobles et fidèles bouddhistes agenouillés humblement devant la relique tant vénérée des Bretons...

Les vacances trégastelloises du prince Charafa-Maha s'achevèrent quelques jours avant le 15 septembre pour ren-

trer à Londres poursuivre ses études. L'année suivante, il revint en Bretagne, mais cette fois à Quiberon.

1. Keruzem.
2. Actuellement *Pénaunt*.
3. Pipi, fils de la mère du lait. Sa mère vendait du lait dans la rue Duguesclin.
4. Ancien nom des interprètes officiels à Constantinople et dans tout le Levant.
5. Sous le nom de Rama V (1853, 1868, 1910).
6. *Le Lannionnais*, 18 août 1895.
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*, 5 septembre 1897.

Chapitre XXIX

## L'ÉGLISE DE TRÉGASTEL

Au milieu du petit bourg de Trégastel se dresse l'église paroissiale dans son enclos qui, depuis 1947, a perdu sa vocation ancestrale de cimetière<sup>1</sup>. C'est un édifice très composite où tous les siècles sont peu ou prou représentés, depuis le XII<sup>e</sup> jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et qui a dû remplacer une église plus modeste de la première période romane.

On pénètre ordinairement dans l'église par le porche méridional de type courant en Bretagne. De plan carré, il est voué en pierres de taille et date de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Deux banes de pierre sont accolés aux murs latéraux et l'on remarque sur les montants de l'entrée des traces de gonds et une feuillure, preuves que le porche se fermait par une grille ou une porte afin de servir de lieu de réunion pour le géné-



ral de paroisse. À droite, on voit un bénitier original comportant une ouverture donnant sur l'intérieur de l'ossuaire, ce qui permettait aux fidèles de bénir les ossements entassés dans le charnier (*karnel*). Il y a une trentaine d'années, on pouvait encore lire, gravée sur le linteau de cette ouverture, la pensée latine suivante :

*Hodie mihi, cras tibi  
Cogitanti resurgens omnia f<sup>o</sup>.*

Or, un jour, la pierre fut stupidement martelée au mépris d'ailleurs du classement du 14 juin 1909. L'angoisse de la grande certitude était-elle qu'on ne pouvait guère plus supporter ce sage rappel à la réalité ?

L'ossuaire semi-circulaire du XVII<sup>e</sup> siècle, dit « ossuaire d'attache », est bâti dans l'angle extérieur droit du porche. Il présente une élégante galerie à balustrades avec un toit surmonté d'une haute tourelle à corniche de granite qui contient l'escalier à vis menant à la salle des archives ou secrétaire, bâtie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, peu avant la Révolution. Son pignon possède une pierre gravée sur laquelle on peut lire :

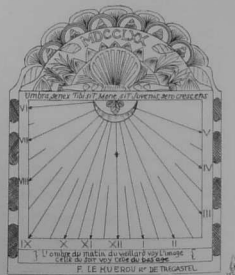
*Archives bâties par les soins de M<sup>re</sup> Honoret, recteur, 1770.*

Au-dessus, est fixé un cadran solaire en ardoise de trente-deux centimètres sur quarante centimètres, assez remarquable. La partie supérieure est décorée d'une coquille Saint-Jacques entourée de poissons et de coquillages. Elle porte la devise latine suivante :

*Umbra senex tibi sit mane  
Sis juvenis sero crepusculum  
En bas, en est gravée la traduction libre :  
Ombre du matin du vieillard voy l'image  
Celle du soir voy celle du bas âge.*

Ce cadran solaire mériterait une restauration. Avant d'en visiter l'intérieur, faisons le tour de l'édifice. Si l'on part de la droite de l'ossuaire, on se trouve en face d'une longère avec trois fenêtres de style gothique. Puis c'est

la massive aile sud de l'église qui abrite une grande chapelle bien distincte, en forme de transept. À l'ouest, on remarque une très belle porte à gable. C'est la partie la plus intéressante de l'édifice puisqu'on peut la dater de l'époque bretonne de transition entre le roman et le gothique (XII<sup>e</sup> ou début du XIII<sup>e</sup> siècle). Ses piliers soutiennent des chapiteaux à feuilles. On peut regretter qu'un remblai du sol cache le seuil ancien et donne à l'ensemble une impression d'écrasement... Le pignon méridional, soutenu par de solides contreforts, présente une grande verrière au remplage du XIV<sup>e</sup> siècle. À la suite, au sud-est, on a bâti au XVIII<sup>e</sup> siècle la sacristie, probablement sur l'emplacement d'une première construction. Le chevet de l'église est plat et comporte deux grandes fenêtres aux remplages Renaissance (XVII<sup>e</sup> siècle). Celle du maître-autel est de la même époque. Le bas-côté nord est éclairé par des fenêtres du XIV<sup>e</sup> siècle. Enfin, le porche ouest, dit



*Cadran solaire du porche méridional (déclinant est 4°).*

« porte des processions », date du XIV<sup>e</sup> ou du début du XV<sup>e</sup> siècle. On y remarque des écussons illisibles. Un document de 1682 les décrit ainsi : « Au pignon extérieur, en bosse, dans une même pierre, un pied environ en dessous des cloches de ladite église, deux écussons un peu effacés, l'un d'une fasces accompagnée de trois oyseaux, deux en chef et un en pointe, et l'autre d'un croissant, sans pouvoir distinguer ce qui l'accompagne, le sieur de Pombriand expliquant que ce devait être trois pommes de pin qui sont les armes de Lauvay-Nevez<sup>1</sup>. »

L'intérieur de l'édifice se présente sous la forme d'une nef plafonnée avec des collatéraux formant six travées séparées par des arcs brisés reposant sur des piliers cylindriques à chapiteaux romans. À droite du chœur, l'aile sud a l'allure d'une grande chapelle à deux piliers centraux. Elle est abondamment éclairée par deux larges fenêtres et possède une entrée indépendante. On accède à la sacristie par une porte percée dans le mur est.

#### Le mobilier de l'église

- Un bénitier roman à figures grotesques, scellé dans le mur à droite de l'entrée du porche ;
- une ancienne mesure à blé en pierre du XIV<sup>e</sup> siècle (voir photo ci-contre), dite « *prabendarium* », destinée à recevoir les offrandes en grains. Une coutume imposait aux moissonneurs de venir y tremper leurs faucilles puis de les agiter sur le rebord de la pierre. On en connaît deux autres dans la région : l'une dans l'église de Perros-Guirec, et l'autre dans celle de Brélénévez, qui porte, elle, une inscription latine ;
- la chaire à prêcher du XVII<sup>e</sup> siècle ;
- une poutre de gloire installée d'une manière anormale au fond de la nef au-dessus de la tribune, alors que sa place est



impérativement en haut de la nef, entre le clergé et les fidèles ;

- quelques statues anciennes : sainte Marguerite, Notre-Dame de Délivrance<sup>2</sup>, saint Nicolas<sup>3</sup>, sainte Anne, saint Yves entre le riche et le pauvre ;
- l'autel en bois teinté ;
- deux banquettes anciennes : saint Laurent et saint Gorgon ;
- l'autel des oblations (dit aussi table des offrandes) du XV<sup>e</sup> siècle qui se dressait primitivement à l'intérieur de l'église, a été remonté dans l'enclos en face du porche est. On y déposait les offrandes en nature destinées au clergé. Ces dons étaient mis aux enchères le dimanche après la grand-messe. Après la disparition de cette coutume, le clergé local trouva une autre destination au petit édifice en le transférant dans l'enclos pour marquer solennellement l'emplacement de la fosse commune, ce qui explique l'inscription latine qu'on peut y lire sur une plaque d'ardoise !

L'église de Trégastel est maintenant placée prioritairement sous le vocable de sainte Anne (tant vénéral en Bretagne et si chère au cœur valeureux du célèbre Jean de Lan-nion), après l'avoir été jadis sous celui de saint Laurent. Le choix de ce premier patron s'explique sans doute par l'influence que devaient exercer sur la paroisse les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, propriétaires de la commanderie de Palacret en Saint-Laurent, près de Begard<sup>8</sup>. L'existence à Trégastel, d'un établissement dépendant de cette commanderie est attestée par le nom du lieu-dit Palacret. Il faut aussi signaler l'existence problématique tout en étant probable d'une ancienne chapelle dédiée à saint Laurent... Une de ses statues avait naguère pour piédestal un banc de lit dans la ferme de Roc'h an Rido. M. Baptiste Le Rolland, propriétaire de cette ferme, fit don de cette statue à la chapelle de Sainte-Anne-du-Roc'h ou. Au bourg, une fontaine très abondante à Kerfeunteun porte le nom de Saint-Laurent. Juste en contrebas de cette fontaine, on remarque un curieux édifice rectangulaire de modeste dimension mais sa maçonnerie particulièrement soignée et le fait qu'elle semble ne faire qu'un avec la fontaine dont l'eau s'écoule en la traversant, fait penser à un édifice religieux. Peut-être se trouve-t-on en présence d'un sanctuaire en l'honneur de saint Laurent?

#### Les secondes funérailles

Il faut dire qu'autrefois, c'est-à-dire avant l'institution des concessions funéraires à perpétuité, les sépultures des gens du peuple n'étaient que provisoires. Lorsque le cimetière, non extensible puisqu'enserré entre l'église et les maisons du bourg, était plein de tombes, il fallait faire place nette en exhumant les restes des anciens trépassés. Ceci se produisait

au moins tous les cinq ans. La dalle funéraire (s'il y en avait une!) était reprise par la famille et pieusement conservée dans un endroit remarquable du logis: devant l'âtre, devant le seuil... Les ossements (*ar relegoù*) étaient entassés pélemêle dans l'ossuaire. On a vu qu'à Trégastel le devoir de chacun était de les asperger d'eau bénite en entrant et en sortant de l'église. La procession de la Toussaint s'arrêtait un moment devant l'édifice en chantant:

*Deomp d'ar garnel, kristenene, gwelomp ar relegoù  
Euz-hon breudeur, c'houreest, hon tadoù, hon mammou?*

Quand l'ossuaire débordait, le clergé ordonnait la cérémonie dite des « secondes funérailles » (voir photo ci-contre). Elle débutait par une messe *in memoriam* puis on procédait à la translation des ossements dans la fosse commune. Un tableau du peintre Poilleux Saint-Ange, daté de 1896, représente cette cérémonie à Trégastel. Disons tout de suite que ce n'est pas sa qualité artistique ou d'authenticité qui doit être retenue, mais bien sa valeur sociologique. On y voit un prêtre officiant debout devant la fosse commune ouverte pour la circonstance et accompagné de deux enfants de chœur, l'un portant la croix, l'autre l'encensoir. Derrière, deux hommes en tenue de pénitents tiennent chacun une lanterne allumée. Le reste du tableau est occupé par la grave cortège des fidèles, procédant à la translation des reliques de l'ossuaire où chacun a reçu un crâne anonyme porté pieusement sur un linge blanc et qu'il va déposer dans la fosse. L'artiste a transcrit avec une remarquable précision une cérémonie dont il a dû être maintes fois le témoin; il faut lui pardonner le manque d'authenticité dans les coiffes, l'architecture de l'église et le paysage marin du lointain.

Il faut bien souligner que cette cérémonie macabre des secondes funérailles était une cérémonie habituelle dans nos paroisses bretonnes<sup>9</sup>. Dans *La Bretagne contemporaine*, Paul de Courcy décrit ainsi celle de La Roche-Maurice (Nord-Finistère) en 1865: «[...] Une immense affluence se pressait dans l'église, puis se rue aux abords du reliquaire, bientôt



Huile de Poilleux de Saint-Ange, 1896. Messe de Saint-Benoît.

dévasté: alors commence une scène d'une étrange et lugubre poésie. Chaque fidèle s'empare d'un fragment de squelette; hommes et femmes, vieillards et jeunes filles joignent sur un ossement leurs mains crispées et suivent à pas lents le recteur qui tient lui-même dans ses mains une tête de mort. Ainsi, la procession fait le tour du cimetière, au son du glas et des chants funèbres entrecoupés par les gémissements de la multitude. Rendu sur le bord de la fosse, le recteur se retourne, élève, sur la foule attendrie, la tête desséchée et, l'apostrophant avec véhémence, il lui demande ce qu'elle a été pendant sa vie, la tête d'un élu ou la tête d'un réprouvé? Il développe avec force cet effrayant dilemme et, décrivant alternativement les tourments de l'enfer et les joies du paradis, il fait passer son auditoire par

les impressions les plus vives et les plus diverses. En terminant son allocution, accueillie par des redoublements de sanglots, il laisse tomber cette tête muette qu'il a vainement interrogée. À ce moment, l'émotion générale est parvenue à son paroxysme; ce n'est plus avec des soupirs et des larmes, c'est en poussant des cris à fendre la pierre que tous les assistants s'avancent sur le bord de la fosse béante et lui jettent sa pâture d'ossements. Bientôt tout s'apaise, les fidèles se dispersent et le silence du cimetière n'est plus troublé que par les derniers travaux du fossoyeur.»

Aujourd'hui, de toute cette culture populaire, fondée en grande partie sur une certaine conception de la foi centrée autour de la peur de l'au-delà et des rapports familiaux entre les vivants et les trépassés, il ne reste pas grand-chose. Les

osswaires bretons sont vides ou servent à entreposer les outils du fossyeur. On en connaît, et des plus célèbres, où l'on vend des cartes postales...

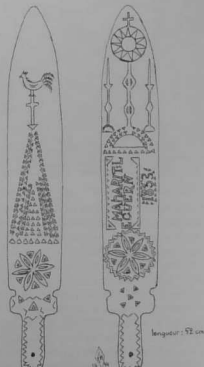
À Trégastel, seules quelques anciennes personnes se souviennent y avoir vu dans leur jeunesse des crânes encore garnis de leurs rares cheveux. Et l'on ne sait plus guère quel rôle essentiel cet étrange édifice a joué dans la vie locale.

#### Les offrandes au clergé

Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le clergé de Trégastel bénéficia de trois ressources en nature, dites « oblations » ou « offrandes ». C'étaient la recette des blés, la quête de viande salée et celle de beurre. Dans le « Registre pour conserver les traditions, etc. » (ouvert par Claude-Marie Roche, recteur de 1835 à 1866), le recteur Yves-Marie Buan (1890-1893) décrit ses trois usages comme suit :

« La recette de blé, sorte de dîme que les habitants de la paroisse paient à leur pasteur avec la meilleure volonté du monde, se fait au presbytère. Or, tels sont les usages à cette occasion : au jour indiqué, Monsieur le recteur convoque chez lui Monsieur le maire, Monsieur le trésorier de la fabrique et une tierce personne ne faisant partie d'aucun des deux conseils (depuis quarante ans, c'est un nommé Yves Lissillour, du Grannec). Cela fait et ces messieurs présents, le pasteur de la paroisse reçoit avec reconnaissance les offrandes en nature ou en espèces qui lui sont apportées et invite, après acceptation du don fait, chacun de ses paroissiens à prendre chez lui du pain, un rafraîchissement et un fruit. Si un serviteur de la maison est venu porter le blé offert, Monsieur le recteur lui donne en plus un poubire. Dans le cas contraire, supposé qu'il y ait des serviteurs dans la maison, Monsieur le recteur remet au chef de la maison, pour ses subalternes, l'offrande qu'il aurait donnée au serviteur lui-même.

« QUÊTE DE VIANDE SALÉE. — La première quête de l'année est celle de lard ou de viande salée<sup>10</sup>. Elle a lieu dans la dernière quinzaine du temps pascal et est faite tous les ans par les deux mêmes personnes. Actuellement, ce sont les nommés Yves Quemper et Yves Lissillour (le premier de Chafauter, le second du Grannec) qui s'en occupent. Autant que possible, Monsieur le recteur les accompagne pour cette quête ; à son défaut, Monsieur le vicaire le remplace.



La Mises de Mahari Le Guern, 1833.

« QUÊTE DE BEURRE. — Deux mois environ après la quête susdite, et dans la semaine de l'Octave du Saint-Sacrement, Monsieur le recteur de Trégastel fait la quête de beurre.

« Confiée d'abord aux quêteurs sus-nommés, cette seconde quête se fait désormais par six jeunes filles et six femmes mariées, choisies dans les meilleures familles. Désignées par quartier, ces personnes, accompagnées de Monsieur le recteur (à défaut de Monsieur le vicaire) se présentent deux par deux dans leur quartier respectif et reçoivent en nature ou en espèces l'offrande que l'on veut bien leur confier au nom et pour Monsieur le recteur.

« Un usage excellentement chrétien existe dans la paroisse à l'occasion de cette quête, aussi ai-je cru devoir le signaler. Aussitôt entrées dans la maison en compagnie de leur pasteur et les civilités d'usage remplies, la maîtresse de maison présente à la plus âgée des deux quêteuses le beurre qu'elle veut offrir. Placé et bien posé sur une assiette bien propre, ce beurre sera surmonté d'un couteau en croix (sic). Aussitôt, la quêteuse prend le beurre d'une main, couteau de l'autre, et avant que de prendre possession du don offert, signe le beurre d'une croix bien accentuée, récitant en même temps une prière pour demander à Dieu de préserver de l'épizétoie (sic)<sup>11</sup> les rêtes de bétail de la ferme ou de la propriété. »

#### Un recteur négligent

##### CONTE

On raconte que dans des temps reculés, un sacristain qui avait un lit dans une tribune au bas de l'église fut réveillé en sursaut par la clarté de deux bougies qui brillaient sur le maître-autel et qui vit un prêtre qui était prêt à partir pour lui répondre la messe. Le sacristain s'empressa de lui rendre ce service et le chapelain perdit trois nuits consécutives. Quand le prêtre se releva à la fin de la troisième messe pour donner la bénédiction, il dit au sacristain : « Sois béni, mon enfant, car, grâce à toi, mes peines se terminent en ce moment et je vais enfin pouvoir du bonheur éternel. Dans l'attente duquel je souffrais depuis de si longues années pour expier une négligence que j'avais mise à dire une messe quand je laissais partir des vivants. »

Enquête auprès des instituteurs, 1859.  
Archives départementales des Côtes-d'Armor, 1 T 400.

*Note de l'auteur.* — Les voleurs ont, de tout temps, jeté leur dévolu sur les églises et les chapelles ou ils espèrent trouver des trésoirs bien garnis. Les sermons les plus élaborés ne les rebutent guère. C'est ainsi que des voleurs pénétrèrent dans l'église de Trégastel par une nef latérale d'octobre 1724 et y commirent d'importantes dégâts. Comme on le voit bien dans ce conte, une des parades était de convertir le sacristain en voleur de nuit.

1. Seules deux sépultures subsistent dont celle contenant les restes de Charles Le Goffic (1863-1932), de sa femme Julie Fleury (1870-1944) et de leur fille Hervine (1901-1919). Le médaillon représentant cette dernière est l'œuvre du sculpteur Boudelle.
2. « Aujourd'hui c'est moi, demain, ce sera toi ; tout est vil à celui qui y pense. »
3. Archives départementales des Côtes-d'Armor, E 2283. Procès-verbal des prééminences appartenant à la seigneurie de Launay-Nevet.
4. Dont le culte était très populaire auprès des femmes excommuniées.
5. Saint Nicolas, évêque de Myrbe, est le patron, non seulement des petits enfants (référence à la *Légende des trois petits enfants*), mais surtout des gens « qui vont sur l'eau ».
6. Sur la rive droite du Jaulé. On voit encore l'encinte des douves de son ancienne place forte à proximité de la rivière. En amont, sont les bâtiments actuels qui furent ceux de la Commanderie.
7. « Allons au charnier, chrétiens, contempons les reliques. De nos frères, de nos seigneurs, de nos pères et de nos mères. »
8. Au milieu de notre XX<sup>e</sup> siècle, une bonne vingtaine des osswaires étaient encore en service.
9. Paul de Courcy, *La Bretagne contemporaine*, Paris, 1865, p. 106-107.
10. Brez-tal, *égall/brez-tal*, *ég-tal*.
11. Epizétoie : toute maladie contagieuse qui atteint un grand nombre d'animaux.

## LA CHAPELLE SAINTE-ANNE- DES-ROCHERS

La chapelle Sainte-Anne-des-Rochers (en breton *Santez-Anna-ar-Rohan*) est bâtie dans un lieu voué, depuis des temps immémoriaux, à la vie spirituelle. L'histoire de cette partie de la commune – autrefois marécage marin du fond de la baie avec son ruisseau, sa fontaine et son lavoir, – est un exemple parfait de la pérennité des cultes. Au néolithique, les hommes y édifièrent un dolmen. Ce monument, aujourd'hui détruit, se dressait au nord de la chapelle et était devenu, sous la vulgaire forme d'une grange, une dépendance de la ferme du Peulven, elle aussi disparue... Quelque deux millénaires plus tard, les Celtes d'Armorique érigeaient à proximité du dolmen une haute stèle dont la vocation, de toute évidence, était cultuelle<sup>1</sup>. Enfin, après la chute de l'Empire romain, un groupe de moines de l'église scotique, venus d'outre-Manche, établirent sur le site un modeste ermitage avec sa petite église en bois. Le lieu prit alors le nom de Langastel, nom qui désignera plus tard celui d'une frange de la paroisse.

Jusqu'en 1928, la chapelle avait la simple forme d'un rectangle de douze mètres de long sur quatre mètres soixante-dix de large avec un portail au pignon ouest. Elle était alors au milieu d'un enclos cerné de murs avec une entrée formée de deux piliers encore visibles. C'est le développement du quartier dû à la mode des bains de mer qui entraîna la suppression de l'enclos et l'agrandissement de l'édifice. L'architecte Auguste Courcoux proposa la création d'un transept avec le cheur dans l'aile nord, ce qui fut réalisé en 1928. Le maire de Trégastel, Joseph Aubert, voulut bien se charger des travaux de maçonnerie et Alexandre Ropars de la boiserie et de la toiture. Puis, en 1933, on décida d'avancer le pignon est jusqu'à la limite du terrain communal et de construire une sacristie. En creusant les nouvelles fondations, les ouvriers trouvèrent quantité d'ossements humains



La chapelle Sainte-Anne-des-Rochers avant son agrandissement.

et l'on constata que l'ancien maître-autel, tout en pierre mais sans valeur artistique réelle, reposait sur les assises d'un vieux calvaire dont on trouva le fût. On récupéra à l'île-Grande une magnifique table d'autel en pierre dans la vieille chapelle Saint-Sauveur qui avait été ravagée par la foudre depuis une trentaine d'années. Il faut enfin souligner



Collection Michel Paréille.

qu'on a réussi à préserver l'aspect antique de l'édifice grâce à un judicieux réemploi de vieilles pierres provenant de Kéruvel.

Le christ fort mutilé qui surmonte un des piliers du miniclos provient du curieux calvaire du bourg, édifié en 1872 par les soins de l'abbé Bouget, recteur de la paroisse. C'est ce qui reste de la grande croix qui se trouvait au sommet du monument et que frappa la foudre en 1912.

La petite croix, à côté, qui porte la date de 1638 est une donation d'un certain Kerodren<sup>2</sup>.

### Jean de Lannion

Rappelons que les seigneurs de Lannion manifestèrent beaucoup d'attachement pour Trégastel, dont ils étaient les suzerains depuis le mariage de Briand II avec Marguerite de Cruguil, propriétaires, entre autres biens dans le Trégor occidental, de la terre de Kérougant. Ce qui explique que les de Lannion prétendaient toujours être les fondateurs des édifices religieux de notre paroisse, y compris d'une certaine chapelle Saint-Ion, destinée à abriter leurs restes, qui a disparu depuis bien longtemps et dont personne n'a trouvé de traces sur le terrain.

C'est Jean de Lannion qui fit construire l'édifice actuel vers 1635. Il était le troisième fils de Claude de Lannion, seigneur du Cruguil, Lisandré, La Noevert<sup>3</sup>, Les Aubrays<sup>4</sup>, et de Renée de Quélen, opulente héritière, baronne du Vieux-Chastel (en Plonevez-Porzay), La Chastagneraie (en Bric), dame du Plessis, Plounevès-Quintin, etc. Jean de Lannion reçut en partage la seigneurie des Aubrays (le vulgaire prononçait Lézobré), La Noevert et autres terres qui firent de lui un homme riche. Il embrassa le métier des armes puis devint, en 1634, lieutenant de la maréchaussée de Bretagne, charge loin d'être honorifique à une époque où des bandes armées terrorisaient les campagnes bretonnes. La ville de Lannion le chargea de pour-

chasser une de ces bandes de malandrins qui désolaient le pays et menaçaient même la ville. La tradition dit qu'ils auraient été exterminés à Trégastel. En récompense, la communauté lannionaise le gratifia d'une récompense de 200 livres et en fit son gouverneur<sup>1</sup>. Averti de ces prouesses, Louis XIII le nomma capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Tréguier. Et pour surveiller la côte du Port-Blanc et de Perros-Guirec, menacés d'une incursion anglaise, il leva une compagnie de vingt mousquetaires à cheval.

Mais Jean de Lannion n'était pas un vulgaire traîneur de sabre, seulement préoccupé de traquer les brigands. Il a aussi laissé dans la mémoire du peuple le souvenir d'un homme profondément religieux. On assure qu'on l'entendait prier une demi-lieue à la ronde! Il avait une dévotion particulière pour sainte Anne et attribuait ses victoires à la protection de sainte Anne d'Auray<sup>2</sup>. On lui reconnaît, outre celle de Sainte-Anne-des-Rochers, la fondation des chapelles de Sainte-Anne-de-Lannion, et de Sainte-Anne-de-l'Hermitage, en Lanvollon... La tradition rapporte qu'il passa les dernières années de sa vie à faire pénitence dans le bois du Rusquec en Loqueffret (Finistère), près du manoir de sa nièce, Renée de Lannion. Il y avait bâti une modeste cabane qu'il partageait avec un seul compagnon. Là, il passait ses journées à méditer, à prier et à secourir les affligés. On alla jusqu'à lui prêter le don des miracles. Le 26 octobre 1658, on le trouva mort, étendu sur sa couche d'herbes et de branchages.



Le vieux guerrier fut enterré dans la chapelle de Kermaria-an-Isquit. Sa tombe subsista au milieu du chœur jusqu'à la Révolution. Son crâne est aujourd'hui placé dans une chasse de bois portant l'inscription :

*Le Cif de Lecobri.*

*Signature de Jean de Lannion des Aubrays.*

1. Voir chapitre VII « La stèle gauloise du Peulven », p. 35 et sq.
2. Lire Keraudren. L'initiale « K », logiquement avec un jambage barré, est une abréviation pour *Ar*.
3. En Lanvollon (Côtes-d'Armor).
4. Pays de Reez.
5. Cela pourrait expliquer la présence des armes de la ville de Lannion sous le tabernacle de la chapelle de Golgon.
6. Noter que c'est le 24 juillet 1625 qu'Yvon Nicolazic, du village de Keranna, retrouva dans son champ de Bozeno « l'image » de sainte Anne.

Chapitre XXXI

## LA CHAPELLE DE SAINT-GOLGON

**A**u bas de la longue pente qui descend doucement vers Poul-Palud, au carrefour de ce qui était naguère d'antiques chemins ruraux, le promeneur découvre une humble chapelle que habitent nos ancêtres à la mémoire de Gorgon, un saint assez peu connu du calendrier romain.

Malgré sa modestie, il s'agit d'un ensemble architectural digne d'attention. L'édifice se dresse dans un enclos en surplomb du chemin dont il est séparé par un haut mur. On pénètre dans cet espace, qui fut jadis un cimetière, soit, à l'ouest, par une large ouverture limitée par deux piliers de granite – il y a seulement quelques années, cette entrée était fermée par un portail à claire-voie; soit au nord, par un escalier monumental formé de longues marches barrées en haut par deux écheliers de pierre (en breton, *kellan*) encadrant une haute croix de granite portant sur son socle la date de 1780 (voir chapitre XXXII « Croix et calvaires », p. 172).

La chapelle offre deux parties d'époque différentes : la plus ancienne, en petit appareil, est de plan rectangulaire. Il s'agit probablement de la chapelle primitive édifiée au XVI<sup>e</sup> siècle par un seigneur de la famille des de Lannion, alors dominante à Trégastel. Cette partie de l'édifice est orientée est-ouest, avec l'entrée principale au pignon ouest, lequel est surmonté d'un humble campanile encore muni de sa petite cloche. L'autre partie, bâtie en équerre sur le côté nord, date du tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Elle est due à un seigneur du Launay-Never dont le fief comprenait alors, essentiellement dans la trairie de Golgon. Après une restauration en 1952 de la toiture et la réfection des portes, la chapelle a été vidée de son mobilier qui est présentement rangé en lieu sûr. Il était réparti dans l'édifice de la manière suivante :

– un petit retable en bois sculpté polychrome où l'on remarque un tabernacle orné d'un beau christ en bois. Encadrant le tabernacle, quatre élégantes cariatides de facture absolument identique esquissent avec leurs bras une danse d'allégresse. En dessous, un agneau pascal sculpté évoque clairement les armes de la ville de Lannion. Ce qui, d'ailleurs, intrigue fort l'historien qui ne peut expliquer la présence de ce signe, la ville de Lannion n'ayant jamais eu de lien avec la chapelle. Erreur de l'artiste ou alors geste désobligeant de la part des Launay-Nevet à l'encontre des de Lannion, leurs rivaux attitrés ?

– trois statues anciennes : à gauche de l'autel, saint Golgon (hauteur : un mètre quarante-sept) avec son bouclier rond et sa longue épée ; à droite, Notre-Dame de Merci (hauteur : un mètre trente ?). Sur une console de granit, dans la partie XVIII<sup>e</sup> siècle, un saint Dorothee portant cuirasse (hauteur : un mètre).

– contre le mur sud, à droite de l'autel, un Christ ancien et un tableau représentant une flagellation (très détérioré). On doit ajouter à ce mobilier une ancienne bannière à l'effigie de saint Golgon.

Dans un pré voisin se trouve la fontaine sacrée, souvenir, dit-on, contre les fièvres. Elle mériterait une sérieuse restauration. Enfin, au milieu du carrefour voisin, s'élève une croix de granit<sup>2</sup>.

On sait que la chapelle de Saint-Golgon était une chapelle fraternelle (fratrie de Golgon) et à ce titre jouait un grand rôle dans de nombreux domaines, tant religieux que laïc<sup>3</sup>. On y chantait une grand-messe un dimanche par mois, en particulier le dimanche du pardon qui se déroulait le deuxième dimanche de septembre. Un autre usage faisait que l'on s'y rendait en procession au petit jour, à partir de l'église paroissiale, à la Saint-Marc et le deuxième jour des Rogations<sup>4</sup>. Il est remarquable que ces cérémonies furent maintenues sous la Révolution, à la demande expresse des officiers municipaux (délibération du 2 janvier 1792).

### Qui était saint Golgon ?

La chapelle est sous le double vocable de Saint-Golgon et Saint-Dorothee. Il est préférable de dire Gorgon, qui est le vrai nom du saint. Il s'est produit, à l'usage, une mutation du « r » vers le « l », phénomène logique en breton, particulièrement en Trégor où ces deux consonnes dites « liquides » ou « sonnantes-voyllées » sont d'émission très voisine (autre exemple bien connu : Plouguil se dit *Priel* en breton).

Gorgon était cubicalaire<sup>6</sup> de l'empereur romain Dioclétien<sup>7</sup>. Il fut une des nombreuses victimes de la dixième persécution des chrétiens de 303 et périt en même temps que son collègue officier Dorothee, à Nicodémie<sup>8</sup>, en Bithynie<sup>9</sup>. Les deux amis, zéloteurs de la nouvelle foi, avaient déjà opéré nombreuses conversions lorsqu'un jour ils furent témoins de la mort d'un martyr. Alors, ne pouvant



Saint-Golgon vers 1950

plus garder le silence, ils s'adressèrent à l'empereur : « Prince, que faites-vous ? Si cet homme est digne de mort parce qu'il est chrétien, nous méritons le même supplice ; car nous méprisons les idoles, et nous n'adorons que Jésus-Christ. » L'empereur, surpris et irrité de ce discours, fit saisir Gorgon et Dorothee, les fit fouetter cruellement, puis il ordonna de jeter sur leurs plaies du vinaigre et du sel, et d'étendre sur le grill les deux courageux martyrs. Comme ils ne cédaient pas, l'empereur ordonna enfin qu'ils fussent étranglés<sup>10</sup>.

Le personnage de saint Gorgon est, en fait, assez imprécis. Il y aurait eu quatre martyrs de ce nom :

– le dernier de la liste des quarante martyrs de Sébaste (Cappadoce) se trouve être Gorgon. Sous l'empereur Licinius, en 320, quarante légionnaires chrétiens d'une même légion ayant refusé de sacrifier aux dieux de Rome furent immergés dans un étang gelé, puis brûlés (commémoration : le 9 mars).

– on mentionne aussi un Gorgon, soi-disant martyr à Antioche (Syrie), (célébré le 11 mars).

– un autre Gorgon (fêté le 9 septembre) aurait connu le martyre à Rome. Son corps fut inhumé sur la Via Laticiana. On ignore tout de sa vie et de son supplice, bien que son culte soit fort bien attesté. Il a été confondu avec le suivant, – le saint Golgon vénéré à Trégatel. Il paraît évident qu'il s'agit du supplice de Nicodémie. La présence de la chapelle de la statue de saint Dorothee en est une preuve tangible.

### L'étonnante extension du culte de saint Gorgon

En 765, l'évêque de Metz, Chodegang, s'étant rendu à Rome, obtint du pape Paul V une partie des restes du saint Gorgon de la Via Laticiana (le troisième de la liste ci-dessus). Sur le chemin du retour, à Saint-Maurice-d'Agagne (Valais), le prélat fut volé de son trésor par les moines du lieu<sup>11</sup>. Il dut faire intervenir son oncle, Pépin le Bref, roi des Francs,

pour récupérer son bien. Les reliques du saint martyr furent confiées aux moines bénédictins de l'abbaye de Gorge qui venait précisément de fonder Chodegang, à quelque distance de Metz.

Dès le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, on assiste dans toute la chrétienté à une étonnante dispersion de reliques sacrées. Chaque lieu saint en réclame et l'on n'est pas très scrupuleux des méthodes d'acquisition. Le sort fait aux restes, réels ou supposés, de saint Gorgon en est un exemple parmi tant d'autres. L'archevêque de Reims, Adalbéron<sup>12</sup>, paraît être le premier bénéficiaire de la distribution. Puis, en 980, l'abbé de Gorze donne un bras du saint à son ami Milon, évêque de Minden (sur la Weser-Rhénanie du Nord, Westphalie). De son côté, le pape Grégoire IV transfère ce qui lui reste des reliques de saint Gorgon dans un oratoire de la basilique Saint-Pierre. En France, la dispersion continue : Marmoutier<sup>13</sup>, Cluny, Pouillon, Rethel, Anor ont à leur tour l'avantage de bénéficier de la généreuse distribution des vénérables restes du saint.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le culte de saint Gorgon demeurait particulièrement vivace. C'est ainsi que, le 9 septembre 1649, Bossuet, alors jeune sous-diacre de vingt-deux ans, à Metz, prononça un panégyrique de saint Gorgon : c'était son premier discours. On y remarque, déjà, le sermonneur qui allait devenir si célèbre. Se laissant emporté par son lyrisme, il donne d'horribles détails sur le supplice : « On le bat de verges si cruellement, s'exclame-t-il, qu'en peu de temps il ne reste plus de son corps aucune partie entière [...] ; ce pauvre corps écorché à qui les plus doux onguents eussent causé des douleurs insupportables, est frotté de sel et de vinaigre, [...] Enfin, il est couché sur un lit de charbons ardents, fondant de tous côtés par la force du feu et nourri de ses entrailles une flamme pâle et obscure qui le dévorait. »

De nos jours, le culte voué à ce saint oriental est pratiquement abandonné. Il fut cependant le patron de beaucoup d'églises, rurales surtout, patron secondaire d'ailleurs le plus souvent, et presque toujours après Notre-Dame. À Craches (Yvelines), par exemple, l'église est sous le double vocable de Notre-Dame de la Crèche et de Saint-Gorgon. À Morainvilliers (Yvelines) se déroulait au XIX<sup>e</sup> siècle un double pèlerinage en l'honneur de saint Gilles et de saint Gorgon. Citons encore la commune de Saint-Gourgon (Lot-et-Cher) à dix-sept kilomètres au sud de Vendôme. Enfin, Saint-Gorgon est aussi un petit bourg du Morbihan à l'est de Redon, dont le nom vulgaire est Saint-Cogo; cette altération est très ancienne car un document du cartulaire de Redon du XI<sup>e</sup> siècle mentionne parmi les possessions de l'abbaye : « *Cran in plebe bekamme et senkoko que continentur sex villatis* ». Et en 1289, le duc Jean II reconnaît les droits des moines sur Saint-Cogo... L'église paroissiale est dédiée au saint Gorgon de Nicodémie.

Sans prétendre à un recensement exhaustif des sites qui conservent le souvenir de ce saint martyr, terminons en indiquant qu'il a sa statue et sa fontaine à Trémuson (Côtes-d'Armor) et qu'à Plovan (Finistère-Sud) l'église est sous son patronage. Des hommes de cette commune et des communes voisines se sont prénommés Gorgon ou Gourgon. Il en fut de même dans notre petite région. C'est ainsi que dans la liste des cinquante-deux marins de Pleumeur-Bodou, datée d'avril 1791, on relève le nom de Gorgon Le Calvez, âgé de vingt-sept ans<sup>14</sup>.

Il est permis de s'étonner de l'extension du culte de notre saint en Italie, en France et en Allemagne. Certains pensent qu'il aurait été établi pour supplanter le géant mythologique de la tradition celtique connu sous les noms de Gargantua, Gargant, Gayant et, en Bretagne, de Kaw<sup>15</sup>. On pourrait imaginer qu'il en fut ainsi à Trégastel, les étonnantes amas granitiques des alentours étant l'œuvre du célèbre géant. Mais, puisqu'on est dans le domaine conjectural, voici une autre hypothèse, assez séduisante, qui entre mieux dans le

contexte local : la substitution d'une dévotion à un obscur moine gallois du nom de Gorgon par celle de saint Gorgon, bien homologué dans le martyrologe romain. Enfin, y aurait-il un rapport avec l'ancien manoir de Kerougant (*Ker-Gourgan*), jadis lieu noble de la famille des fondateurs de la chapelle?

#### Traditions

Outre les processions matinales de la Saint-Marc et des Rogations, les fidèles venaient demander à saint Gorgon de prendre sous sa protection leurs chevaux. L'autel était jadis garni de crins tressés prélevés sur ces animaux.

#### Littérature

Le poète Gabriel Vicaire<sup>16</sup>, qui passa ses étés à La Clarré (Perros-Guirec) de 1894 à 1898, chez *La Mère Aimée*, avait une dévotion toute particulière pour la chapelle de Saint-Gorgon. Un jour, Jacques Perrot, dit Jacoic, son ami et complice de ribote, l'y conduisit. Jacoic était un peu garçon-neunier au moulin à mer du Petit Traouïéro mais surtout bohème, partageant son temps entre la pêche, le braconnage, l'élevage des renards et un culte assidu à Bacchus. Cette visite y eut pour conséquence heureuse ces vers pleins de grâce et de fantaisie :

*Jacoic m'a guidé parmi les pays verts,  
Et nous vîmes tous deux, au bout de l'univers,  
En un rovin charmant de Lantique Bretagne,  
Entre la mer fleurie au loin et la montagne,  
De grands arbres soufflés avec un fil d'eau.  
Derrière, sans recteur, vicaire ni bedeau,  
Une toute nigoume et marquée chapelle,  
Saint-Gélgon, c'est étrange nom dont on l'appelle.*

*Dieu ! cette solitude et ce calme enchante.  
Le saint trône au-dessus. Il est représenté  
Tenant l'épée en main comme un homme de guerre.  
« Gélgon, dis-je à Jacoic, je ne le connais guère.  
Quel est donc ce tin qu'on ne voit pas ailleurs ? »  
Et Jacoic me répond : « Le roi des artilleurs. »*

Extrait de *Au Pays des Ajons*, réédité par les Editions de la Bretagne touristique.



1. Un acte de l'évêque de Tréguier du 15 juillet 1708 décrète que l'entretien de la chapelle « nouvellement bâtie » sera confié « à noble vénérable et discret Messire Gilles Claude Le Noic, seigneur recteur de Louance, et notre promoteur ».
2. À propos du tronc de la Sainte-Vierge, voir chapitre XVIII « Vivre à Trégastel avant la Révolution », p. 75.
3. Voir chapitre XXIII « Crins et calvaires ».
4. Voir chapitre XVIII « Vivre à Trégastel avant la Révolution », p. 75.
5. Prières publiques au cours de processions faites par l'église pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension pour demander la préservation des biens de la terre.
6. Chambellan du palais.
7. Né près de Salone, aujourd'hui Split, sur l'Adriatique, en Croatie. Empereur de 284 à 305. Afin de restaurer le culte impérial, il persécuta violemment les chrétiens (303 et 313).
8. C'est l'actuelle ville d'Izmir, sur la mer de Marmara (Turquie).
9. Nord-ouest de la Turquie d'Asie. Ville principale actuelle : Brousse (Bursa) au sud-est de la mer de Marmara.
10. *Bulletin religieux du diocèse de Versailles*, 6 septembre 1863.
11. Ces volets étaient choses communes. La possession de saintes reliques faisait accourir des foules de fidèles et, donc, était source de bénéfices substantiels.
12. Chancelier de Lothaire et de Louis V. Sacra Hugues Capet, roi de France.
13. Abbaye à trois kilomètres de Tours, fondée au IX<sup>e</sup> siècle par saint Martin.
14. Archives départementales des Côtes-d'Armor.
15. Voir *Carvins (gaut + jaut)*, le célèbre monument néolithique du Golfe du Morbihan.
16. Né à Belfort en 1848, mort à Paris en 1900. Son médaillon figure sur la « Roche des Martyrs » à La Clarré.

## CROIX ET CALVAIRES



Le calvaire de l'enclos paroissial.

Il serait impardonnable de négliger cet élément important de notre patrimoine que constituent les vieilles croix de granite qui, le long de nos vieux chemins, ponctuent le territoire de la commune. Bien qu'intégrées dans notre environnement familier, sans doute d'ailleurs à cause de cela et parce qu'elles ont quasiment perdu leur originelle fonction d'être, on ne les voit guère. On les regarde à peine et on ne s'y attarde plus.

Il faut d'abord faire la distinction entre « croix » et « calvaire », deux mots admis communément comme synonymes. Or une croix, dans le langage de la religion, représente l'instrument du supplice de la Passion, sur lequel figure ou non Jésus-Christ crucifié; alors que sur le calvaire, il doit y avoir en plus une ou plusieurs scènes de la Passion, avec des personnages comme la Vierge, saint Jean, Marie de Magdala, saint Nicodème, Joseph d'Arimathie des légionnaires...

À Trégastel, on dénombre treize croix de pierre dressées sur le terrain communal et presque toutes en bordure de la voie publique — abstraction faite de la croix de Ruz-Rouiz, érigée par Charles Le Goffic dans sa propriété de Trégastel parce que sans valeur historique; d'une croix de chemin érigée dans une propriété privée, rue du Coz-Pors et qui n'est pas trégastelloise; du Christ mutilé érigé sur un pilier près de la chapelle Sainte-Anne et qui fut la première croix du calvaire du bourg.

Sur la carte ci-jointe, figure un circuit d'environ neuf kilomètres qui permet d'aller à la rencontre de ces modestes monuments. Si l'on part de Trémarch, on passera successivement devant les croix suivantes :

1. La croix de Trémarch; inscription sur le socle : « Fait par Maréchal Pierre et Françoise Kivan sa femme. Mme 1813. » — le « calvaire » (voir chapitre suivant).



2. Une petite croix monolithe dans l'enclos paroissial.

3. Un calvaire, à proximité de la tombe de Charles Le Goffic, également dans l'enclos paroissial. Sur la face est, on distingue le groupe de sainte Anne, la Vierge et l'Enfant-Jésus.

4. Dans le cimetière, la croix était primitivement à l'embranchement de la route qui mène à Kerguntuil et était alors propriété de Mme Le Balch. Transférée dans le cimetière en 1947 (date d'ouverture du cimetière). Inscription : « F. Kodren - I. Cozi, 1666 ».

5. Kroas an Dret, à l'entrée du chemin de Gar Man Ilis. Inscription : « F. Saliu A. Corre. 1601 (ou 1605) ».

6. La croix de Tropic; c'est une remarquable *kroas ar mouton* (« croix de la peste »). Ce type de monument porte toujours sur le fût des bosses qui rappellent les bubons de la peste; il commémore la fin d'une épidémie de peste. Ici, il n'y a qu'un seul bubon. Inscription du socle : « 1636 Mad Oas (ouest) - Mahe Lis (sud) - Illoer Re (est) - Autrice (nord) ».

Sur la face ouest, sous la date 1636, on lit une phrase en breton : « Mad oas » (« Tu fus bon. ») Marguerite Lissillour a, de toute évidence, réédifié la croix (*ré-autrice*) après l'épidémie de 1636 qui fit de grands ravages en Trégor. La présence d'un unique bubon et la phrase de remerciement laissent penser que la paroisse de Trégastel fut épargnée.

7. La croix de Roc'h-Uzon : un monolithe au sommet d'un grand rocher de granite rose.

8. La croix de la chapelle Sainte-Anne : un monolithe portant l'inscription : « F. Kodren. 1638 ».

9. Une autre petite croix de la chapelle Sainte-Anne.

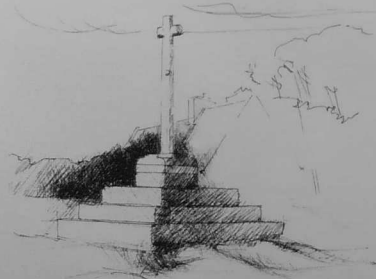
10. Près de la chapelle de Saint-Gorgon, en haut de l'escalier d'accès à l'enclos; inscription : « F. P. Jan Lucas - René Le Gaffric - Sa femme. 1780 ».

11. La croix de la fratrie de Golgon, au carrefour, près de la chapelle. Inscription : « F. P. St Golgon. 1819 ».

12. La croix de Pont-ar-Roue, ou Kroas Maharit. La croix elle-même est ancienne. Mais le fût en granite rose est une colonne à chapiteau exhumée en 1933 lors des travaux

d'agrandissement de la chapelle Sainte-Anne. La bénédiction de la croix eut lieu le 28 juillet 1935. Elle a dû appartenir à un antique monument antérieur à la chapelle actuelle. Temple gallo-romain ? Sanctuaire chrétien primitif de Langastel ?

13. La croix de Roc'h Bran : croix monolithique très ancienne, dressée au sommet d'un rocher, *in situ*.



La croix de Trospère (Arcoas ar vossen).

1. S'agit-il du même Keraudren en 4. et en 8. ?

Chapitre XXXIII

## LE « CALVAIRE » DE TRÉGASTEL

De 1866 à 1877, Trégastel eut comme recteur Jean-Jacques Bouget, un homme qui ne ménagea ni sa peine ni ses propres deniers dans l'accomplissement de son ministère. Trois monuments témoignent encore de son énergie morale et de sa volonté missionnaire : la communauté des filles du Saint-Esprit<sup>1</sup>, la chapelle de Coz-lis surmontée de la massive statue du Sauveur du monde<sup>2</sup>, et le « calvaire » du bourg de Trégastel.

Nous sommes en 1872. La France sort à peine d'une période troublée. La guerre franco-allemande a provoqué l'effondrement du Second Empire et la naissance d'une république bien fragile, l'invasion du pays, le siège de Paris, les événements tragiques de la Commune. Les luttes politiques sont violentes qui opposent la droite conservatrice, cléricale et royaliste aux républicains progressistes et anticléricaux...

À Trégastel, l'abbé Bouget est bien conscient qu'une France nouvelle est en gestation. Sentant les dangers qui menacent l'Église, constatant le progrès des idées républicaines parmi la population côtière, il décide d'édifier sur la butte de Krec'h Lest, non loin de l'église, cet étrange calvaire bien unique en son genre. Le touriste est évidemment déçu de découvrir un monument qui n'a aucun point commun avec les célèbres calvaires des enclos paroissiaux de Saint-Trégonnez, Guimilau, Pleyben, pour ne citer que les plus connus. Mais son architecture insolite, son aspect assez fruste et ses inscriptions en breton méritent qu'on s'y attarde.

### Historique

C'est le 12 février 1872 que l'abbé Frouin, chanoine honoraire, curé de Perros-Guirec, invité par l'abbé Bouget,

procède à la bénédiction de la première pierre du calvaire, avec, comme il se doit, un grand concours de membres du clergé des environs et une foule de fidèles. Dès le lendemain, le recteur ouvre le chantier. Les premières victimes du bâtisseur improvisé sont les rochers des environs. Des carrières s'ouvrent en plusieurs endroits, là où la roche affleure. Et tandis que les tombereaux des paysans transportent les blocs de granite grossièrement équarris, d'autres hommes les déposent sans mortier sur le sommet de terre. Bien vite, une sorte de crypte se forme, avec sa large entrée, ses fenêtres, sa coupole; tandis que monte, en spirale, un étroit chemin bordé extérieurement de blocs de granite.

Le recteur, à l'enthousiasme communicatif, paie, mêlant son argent personnel à celui des offrandes; il court le pays à la recherche de bonnes volontés et d'argent frais, lance sans cesse des appels persuasifs. Jusqu'au jour où il est bien obligé de reconnaître qu'il est submergé de dettes. Cependant, l'idée d'abandonner sa pieuse mais folle entreprise n'effleure même pas le bouillant curé, pourtant âgé de soixante-sept ans. Des notables locaux lui conseillent de monter à Versailles tendre la main aux députés catholiques qui ne pourraient que lui réserver le meilleur accueil. Hélas! ces beaux messieurs lui tournent le dos en ricanant. Ce curé de Basse-Bretagne, à l'accent impossible, qui fait l'aumône pour achever un ridicule calvaire dans une obscure paroisse trégoise! Après de multiples démarches, l'abbé Bouget obtient une audience auprès de M. Thiers, président de la République. On dit que celui-ci lui fit remettre par sa femme une pièce de 10 francs. La décevante expédition de Versailles avait duré dix jours. Désespéré, notre curé se retrouve dans sa paroisse plus pauvre que jamais. Mais lorsqu'on apprend en Bretagne à quoi s'était réduite la générosité des messieurs de Versailles, les dons affluent de partout au presbytère de Trégastel. Et Jean-Jacques Bouget peut enfin achever son œuvre. La partie supérieure de l'édifice, une haute colonne troncon-pyramidale, est édifée en belles pierres de taille. Les célèbres ateliers Hernot de Lannion fournissent un grand

christ en kersanton<sup>1</sup>; et tout l'agencement du calvaire est effectué avec le plus grand soin. Le 15 août 1872, six mois après la pose de la première pierre, à l'issue des vêpres de l'Assomption, une procession présidée par l'abbé Joseph-Marie Le Goas, recteur de Pleumeur-Bodou, se rend à la chapelle du nouveau calvaire pour y bénir les trois statues en granite formant un groupe représentant la Piéta, saint Jean l'évangéliste et sainte Marie-Madeleine. Le 7 décembre de la même année, veille de la fête de l'Immaculée Conception, à l'issue d'une mission prêchée par les pères jésuites Le Forestier et Bleuzen, ont lieu la bénédiction de la chapelle et sa dédicace à Notre-Dame de Pitié.



Le calvaire de l'abbé Bouget.

### Le monument

Le visiteur se trouve d'abord devant la chapelle fermée par une grille. L'autel est surmonté du groupe de la Piéta. Sur une plaque de marbre, on peut lire :

*Doué, pitiéek enn madalez  
Evel breiz ar bravaon dienez  
Gant aluzen ar Bretoned  
Hes deuz ar c'halvar man savet<sup>1</sup>.*

1872

Une autre plaque porte l'inscription suivante :

« Jété par un naufrage sur les côtes inconnues, tout à coup vous apercevez une croix sur un rocher. Malheur à vous si ce signe de salut ne fait pas couler vos larmes! Vous êtes en pays d'amis, ici ce sont des chrétiens. Vous êtes Français, il est vrai, et ils sont Espagnols, Allemands, Anglais peut-être! Et qui importe, n'êtes-vous pas de la grande famille de Jésus-Christ? »  
« Ces étrangers vous reconnaîtront pour frères, c'est vous qu'ils invitent par cette croix. Ils ne vous ont jamais vus, cependant ils pleurent de joie en vous croyant sauvé du désert. »

Touchante évocation à la fraternité. Fraternité tempérée par le « peut-être » accolé au mot « Anglais » qui en dit long sur la haine séculaire naguère vouée aux *Saizon milliget* par les populations maritimes d'Armonique.

Le chemin en spirale monte jusqu'à la plate-forme supérieure. Dans une première niche se présente la statue en granite d'un laboureur à genoux et tenant une bêche. Une inscription en breton dit les mérites de cette corporation, évidemment majoritaire parmi les donateurs :

*« Eur laboureur a fe pehini a heul lezen Doué ervad, a so gwel evit ann dud dikei kaer a gloriu pére a decmen  
hâ annez oll » sellet ouz ar stered bag a ankou Doué bag  
hah tuc<sup>2</sup> »*

Puis, dans une grande niche qui regarde le sud, se dresse une belle statue en bois du Sacré-Cœur, malheureusement dans un état extrême de délabrement. En progressant encore sur ce chemin, on voit successivement les statues de saint Laurent, saint Joseph à l'Enfant-Jésus, saint Yves et enfin, sur le rebord extrême, face au nord, saint François-Xavier. Sur le parcours on peut lire ces sentences en breton :

« *Ar mad kuzet en ar gevella<sup>3</sup>.* »  
« *Eul lagad eo avet pepen<sup>3</sup>.* »  
« *Stat erus dum volutate orbis<sup>3</sup>.* »

« *Pera dalton d'ann den genid ar bed oll mar deiz da goll he  
hine<sup>3</sup>.* »

« *Doue da skanno hun po-anto evel ré, Se-Loranz war he c'hruil pa  
lure d'he vourez: "Douz a wale, h eo ann tu-mann, iro  
announ, ha debr dioutan<sup>3</sup>." »*

« *Gwel eo dikei mahie bitan evit dastum mado d'eban<sup>3</sup>.* »

« *Bugale Doue a dle beprez evel breudeur, en evn garet<sup>3</sup>.* »

« *Gru hirie ar soud a c'helli. Ware! houz marteze e var<sup>3</sup>.* »

« *Ar govarn dastum mel. Ar paour aluzenn<sup>3</sup>.* »

« *Rod aluzenna d'ar paour da gaout mel enn evn<sup>3</sup>.* »

« *Diou sked a gus d'ann evn ar bed Kristenn, unan ann aluz-  
zen, hag an eil ar bed<sup>3</sup>.* »

1. Aujourd'hui le Centre Kerfann, au bourg.

2. Aujourd'hui, l'appartement marin.

3. Foudroyé en 1912. Mutile, ce christ est aujourd'hui à l'entrée de la chapelle Sainte-Anne.

4. « Dieu riche en Bonté / Au milieu de notre grande disette / Avec les offrandes des Bretons / A fait ériger ce calvaire. »
5. « Le labourneur croyant que sous bien le loi de Dieu vaut mieux que les personnes bien savantes et orgueilleuses qui passent tout leur temps à regarder les étoiles et oublient Dieu et leur âme. »
6. « La bonne action cachée est la meilleure. »
7. « Il est un œil qui voit tout. »
8. « Debout, la croix domine l'univers qui tourne. »
9. « Que servira à l'homme de conquérir l'univers s'il vient à perdre son âme? »
10. « Que Dieu allège nos souffrances comme celles de saint Laurent sur le grill quand il disait au bourreau : "Ce côté est assez cuit; tourne-moi et mange-en." »
11. « Il vaut mieux instruire un petit enfant que de lui amasser des richesses. »
12. « Les enfants de Dieu doivent toujours s'aimer comme des frères. »
13. « Fais aujourd'hui le bien que tu pourras. Demain peut-être tu mourras. »
14. « Les abeilles récoltent le miel. Les pauvres les aumônes. »
15. « Fais l'aumône au pauvre pour recevoir du miel au ciel. »
16. « Deux récoltes méritent de ce monde les chrétiens au ciel, l'une l'aumône et la seconde la prière. »

Chapitre XXXIV

## LÉON DUROCHER (1862-1918)

« C'est cette Bretagne nouvelle que j'ai voulu éduquer en essayant de traduire les sentiments de ceux qui aiment son développement. Ce n'est pas que les voix poétiques ont gardé leur dignité persuasive... Je tiens à produire une Bretagne qui, tout en conservant le goût du zèbre, s'écaille et gaisille sous un autre ciel plus vivant, plus moderne... Servons nous de ces mythes enchanteurs, produits des anciens, comme des cadres propres à relever l'éclat de nos pensées actuelles. »

Léon Durocher, *Clairons et Bisons*, 1886 (dédicace à Ernest Renan).

Léon-Joseph Düringer naquit à Pontivy le 23 octobre 1862. Son arrière-grand-père paternel, Düringer, qui avait été tambour dans un régiment bavarois de la grande armée de Napoléon I<sup>er</sup>, vint en Bretagne en 1806, épousa une Guingampaise et alla s'établir à Pontivy pour y fonder une brasserie qui ne tarda pas à devenir célèbre.

Le jeune Léon Düringer commence ses études au lycée de sa ville natale, les poursuit à Nantes puis au lycée parisien Louis-Le-Grand où il prépare le concours d'entrée à l'école normale supérieure. Il s'y présente mais n'est que « tangent ». Le directeur de l'établissement, Georges Perrot, un ami d'Ernest Renan, écrit au jeune homme pour lui dire qu'il peut favoriser son admission si une place se trouve disponible à la suite d'une démission. Celui qui va bientôt s'avérer un acerbé polémiste répond qu'il ne peut accepter cet appui paternaliste. Et c'est en Sorbonne qu'il passe avec succès l'agrégation de grec. Mais l'enseignement ne l'enthousiasmant guère, il se met à fréquenter les artistes et les poètes de Montmartre, il s'impose comme l'animateur assidu du *Chat Noir*, un nouveau cabaret de la Butte. Il devient aussi secrétaire du *Bon Bock*, un lieu où des Bretons se rencontrent lors des célèbres dîners celtiques. Il y fait la connaissance d'Ernest Renan. Et puis il crée le « Moulin à Sel » dont tous les membres se disent des « ânes » dont il « honore d'être le « capitaine ». En fait, il s'agit d'un cercle littéraire qui se réunit pour de joyeuses agapes à chaque fois présidées par un écrivain, défunt mais présent sous forme de statue. Une fois l'an, des « ânesses » sont admises.

Le père Düringer, respectable spécimen de la bourgeoisie pontivienne, offusqué de la voie choisie par celui de ses enfants sur qui il avait fondé tant d'espérances, le met en demeure de choisir un pseudonyme. Ainsi naît Léon Duro-



cher qui prend comme devise : « Sicut nupes » (« comme un roc »). Pour ses amis, il devient Duroc<sup>1</sup>.

Léon Durocher va désormais vivre pleinement sa vie de poète, de chansonnier, d'auteur de théâtre, mais aussi de solide républicain anticlérical et de défenseur de la culture bretonne. On le voit partout où il y a « matière de Bretagne », en compagnie d'hommes de lettres et d'hommes d'action. Il fut un des fondateurs de l'Union régionaliste bretonne, avec Charles Le Goffic, François Vallée, Jean Le Fustec, François Jaffrenou dit Taldir (« front d'acier »), le marquis Régis de L'Estourbeillon, Bourgault-Ducoudray... Le but de l'URB est « de prendre toutes initiatives en vue de la défense de la langue, de la littérature, de la musique, de toutes les traditions bretonnes ». Il est aussi le fondateur de l'Association des Bretons de Paris avec Ary Renan, Armand Dayot et Charles Le Goffic. En 1895, lors de vacances au

Conquet, il fait la connaissance de sa future femme, la servante Marie-Yvonne-Angélique Le Moigne, de Lampaul-Plouarzel qu'il épousera quatre ans plus tard à Paris. C'est Le Goffic qui persuade Durocher, peu après son mariage, de bâtir une résidence d'été à Trégastel dans les parages de Kerlavos, non loin de Run-Rouz, la ferme rénovée de l'écrivain lannionais. En 1900, on inaugure la nouvelle villa à laquelle Léon Durocher donna le nom de Ker Nimoc'h, en hommage à sa femme auteur de charmantes poésies bretonnes sous le pseudonyme de Nimoc'h-eus-ar-Garrek<sup>2</sup>. L'année précédente, les nouveaux mariés, accompagnés de Charles Le Goffic, s'étaient rendus à Cardiff (Pays-de-Galles) pour participer à l'Eisteddfod<sup>3</sup>. Charles Le Goffic y fut intronisé sous le nom de Eostrik-ar-Garantez<sup>4</sup>. Léon Durocher devint Kambri O'Nikor<sup>5</sup>. Il faut rappeler que la même année, pour commémorer le quatrième centenaire du mariage d'Anne de Bretagne et de Louis XII, il fonde avec son ami Olivier de Gourcauff le grand pardon de Montfort-l'Amaury<sup>6</sup>. Il en est le *penyter* (« chef de clan ») et porte-drapeau.

Léon de Bercy décrit la cérémonie en ces termes (1908) : « Les invités bretons arrivent en costumes de leur pays, bannières déployées et défilent au son de la marche du Penyterin, entre les maisons pavoisées d'hermines... Alors, dans le costume de Plougastel-Daoulas (veste bleue et bonnet rouge), tenant en main l'étendard que surmonte l'aigle bicéphale de Duguesclin et qui porte, entourée d'ajoncs bretons, du trèfle irlandais, du poireau gallois et du chardon écossais, l'effigie de la reine Anne, le *penyter* Léon Durocher, enthousiaste, ironique, lyrique et vibrant, harangue les autorités dans un langage sonore, clair et légèrement teinté de « chansonnisme »... »

L'année suivante, pour l'Exposition universelle de Paris, il ouvre sur l'esplanade des Invalides un « Cabaret breton » qui acquiert aussitôt une renommée mondiale. Léon Durocher, vêtu en « Plougastellen », y mêle avec bonheur et humour régionalisme et esprit de la Butte. En 1901, pour

concrétiser cet étonnant amalgame, il publie un recueil de poèmes, *Les chansons de là-haut et de là-bas*, qui sont mis en musique par des compositeurs de talent comme Léon Deleurye, Paul Delmer, Désiré Dihon, Marcel Legay, G. Lemaire, G. Perducat.

Ce qui caractérise Léon Durocher c'est une activité littéraire orientée dans plusieurs directions apparemment contradictoires. Alors qu'il se produit en public, diant des vers ou participant à des cérémonies publiques, il poursuit de longues recherches sur le terrain ou dans les bibliothèques. Il est, dès sa création en 1905, par son ami Maurice Le Dauli, un des principaux collaborateurs du *Fireteur breton*, une revue savante dont le but est de publier tout document concernant la Bretagne. En 1909, poussé par Charles Le Goffic, il en devient le propriétaire et le dirigeant jusqu'à la déclaration de guerre en 1914. Il sait alors rassembler autour de lui des collaborateurs comme Félix Le Dantec, Georges Dottin, Charles Le Goffic, Léon Dubreuil, Anatole Le Braz, Paul Sébillot, chacun faisant autorité dans son domaine particulier. On peut affirmer que c'est avec cette revue bimestrielle que Léon Durocher rendit les plus grands services à la Bretagne.

Mais sa volonté d'affirmer sa double appartenance littéraire et sa sympathie envers l'Union républicaine de Paul Bert et de Waldeck Rousseau finit par déplaire aux indépendantistes de l'Union régionaliste qui voulaient « la Bretagne aux bretons »<sup>7</sup>. Et il découvre que l'Institut national de Bretagne, créé en 1913 sous l'égide de l'URB de Régis de L'Estourbeillon, a pour but réel la partition de sa vieille province. Il refuse d'y adhérer et n'hésite pas à mener campagne contre cet organisme.

Depuis déjà longtemps, sa vive intelligence, son esprit caustique, une plume impitoyable et sa manière peu orthodoxe de servir et faire aimer sa petite patrie avaient fait naître de nombreuses inimitiés qui vont se déclencher dès la déclaration de guerre. C'est aussi vers cette époque qu'il se brouillera définitivement avec Charles Le Goffic.



Médaille de bronze de Léon Durocher sur la grande roche voisine de la chapelle Sainte-Anne. Œuvre de Nicot, 1937.

Durant tout le conflit, le nationalisme et l'antigermanisme s'exaspèrent. L'espionnage fleurit, même dans les coins les plus retirés de l'hexagone. Or, Léon Durocher aime à chasser dans les landes du Grannec et de Bringuiller avec ses deux chiens, Arthur et Merlin. Dans le pays, on se souvient qu'il a une ascendance bavaroise<sup>8</sup>. Certains voient en lui un dangereux « Prussien », un « celto-boche » dont les chasses des sous-marins ennemis au large des côtes trégastelloises? Durocher porte plainte en diffamation, gagne ses procès. D'ailleurs, au cours de ces sombres années de guerre, il compose pour les « poilus » les *Cloches de guerre*, poèmes chantés sur des airs bretons<sup>9</sup>. Mais la calomnie aura raison de sa santé, affaiblie depuis longtemps par un cœur malade... Il passe l'année scolaire 1917-1918 à Lannion pour permettre à son fils Patrick de suivre les cours de Seconde

au collège municipal. En septembre, il rentre à Paris où sévit le trop célèbre « grippe espagnole ». Toute la famille en est aussitôt atteinte. Le 23 octobre, jour anniversaire de sa naissance, Léon Durocher décède à l'âge de cinquante-six ans, suivi quelques jours plus tard, de ses deux aînés, Patrick et Maryvonne. On peut voir sa tombe tout en haut du cimetière de Lannion. Modeste sépulture ornée du médaillon en bronze, œuvre de son ami Pierre Lenoir et aussi de la palme de bronze, offerte par les fidèles du « Moulin à Sel ». À côté, se trouve la tombe de son épouse, Ninoc'h-eus-ar-Garrek, qui rejoignait son mari et ses enfants le 23 février 1942 par une glaciale journée d'hiver.

Trégastel a honoré Léon Durocher en donnant son nom à la rue qu'il empruntait pour se rendre à Langastel et en apposant son médaillon de bronze – œuvre de Nicot, 1937 – sur la grande roche voisine de la chapelle Sainte-Anne.

L'œuvre de Léon Durocher se compose de plusieurs centaines de chansons, poèmes, articles dans diverses revues et pièces de théâtre. En faire une liste exhaustive serait une véritable gageure. Citons cependant :  
– *Clairons et Binious*, 1886 : une bonne soixantaine de poèmes dédiés à Ernest Renan.  
– *Binious et Tambourins*, 1889, dédiée à Frédéric Mistral avec la réponse du poète provençal.  
– de nombreuses chansons mises en musique par des compositeurs célèbres, telles que *L'Angelus de la mer*, *Berceuse pour Maryvonne*, *Le Chantier des bois*, *Romance fanée*, *l'hylle lointain*, *Roses d'amour*, *Valet de cœur*, *Le Gilet breton*, *Les Convertis de Kerlor*, *L'Oignon celtique*, *Le Départ des goëlettes*, *L'Étoile du Berger*, *Mariage bleu*, etc.  
– *Les Cloches de guerre*, 1916, inédite.  
– des pièces de théâtre : *Rézinec et Sirophazar*, 1888, *Le Moulin de Kerlor*, 1895), *L'Officier bleu*, *La Marmite enchantée*, *L'impôt sur les femmes*, *Le Percement de l'isthme de*

*Corinthe*, *Le Cabaret de la Butte* (pièce de théâtre jouée à Lannion en 1897).

1. Son petit-fils, Patrick Scahle, passé dans les Forces françaises libres d'Afrique en 1943, prend le nom de Charles Duroc, en mémoire de son grand-père. Incorporé dans la première armée française, l'aspirant Duroc débarque le 16 août 1944 en Provence et meurt près d'Hyères le 23 août 1944.
2. Ninoc'h Du Rocher
3. Congrès gallois de bardes et musiciens pour préserver et promouvoir la culture celtique.
4. Rougnon d'amour
5. Pseudonyme bien dans l'esprit de la Butte, où sont heureusement associés le nom de Camboonne et celui de *baac'h* (« merde » en breton).
6. Berciau des Montfort qui devint duc de Bretagne à l'issue de la guerre de succession de Bretagne. Anne de Bretagne, la dernière duchesse, était une Montfort.
7. Tel le marquis de L'Estourbeillon qui, aussitôt après la Grande Guerre, compta sur le président Wilson pour obtenir l'indépendance de la Bretagne. Il fait hier cette démarche à l'application du principe des nationalités qui présida au démantèlement de l'Empire austro-hongrois et de l'Empire ottoman.
8. Le Conseil d'État lui a cependant accordé ainsi qu'à sa famille le droit de porter le nom de Durocher.
9. À la même époque, Théodore Botrel, chargé par le gouvernement de maintenir le patriotisme des soldats du front, compose une chanson à la gloire de *Rosalie*, la baïonnette française!

Chapitre XXXV

## CHARLES LE GOFFIC (1863-1932)

« Des siècles et des siècles passeront sans que s'éteigne le souvenir de Charles Le Goffic, parce qu'il a chanté en dix vers immortels la beauté impérissable de notre Bretagne. »

Taldir Jaffrenco

Charles Henri Francis Le Goffic est né à Lannion le 14 juillet 1863. Il est d'ascendance bretonne par ses ancêtres paternels. Un de ses oncles tient la belle ferme de Roudaroc'h, un autre commande une felouque qui fait la pêche aux éponges sur les côtes de Turquie. Dans sa famille, on trouve un prêtre au collège Saint-Charles de Saint-Brieuc, un lieutenant de vaisseau, un colonel d'infanterie, des religieux. Son père, Jean-François, fait ses études au collège de Tréguier. C'est un catholique fervent et un royaliste inébranlable. Il a d'abord exercé le métier de relieur puis devient libraire et imprimeur et s'installe au n° 6 de la rue des Capucins à Lannion. Il crée l'hebdomadaire local *Le Lannionais* et se spécialise dans l'édition de légendes, de chansons populaires, de mystères bretons. Pour faire sa collecte de *gwerzion* et de *sonnion*<sup>1</sup> destinées à être publiées sur feuilles volantes, il organise une fois l'an de bruyantes et joyeuses agapes où se retrouvent tous les chanteurs et conteurs locaux, pittoresques personnages qui perpétuaient alors la tradition des bardes de jadis.

Pourtant, par sa mère, un peu de sang vénitien coulait dans ses veines. Car sa grand-mère maternelle est Marie Juste ou Justin, qu'une filiation certaine fait descendre de ces gondoliers de Venise que Colbert avait établis à Versailles pour gouverner la Botrolle du Grand Canal. Cette petite communauté italienne perdurera pendant plus de cent ans, jusqu'à la Révolution. Un certain Bartolomeo Guisti, francisé sous le nom de Barthélemy Juste, fait partie des premiers gondoliers de Versailles (1674). L'un de ses fils, Pierre André, succède à son père et épouse en 1728 Gabrielle Alardes, fille d'un autre gondolier. Leur fils, Jean-Baptiste, né à Versailles en 1746, préfère servir dans le prestigieux régiment des gardes françaises. On ne sait quel concours de circonstances fait qu'on le trouve à Lannion en qualité

### Généalogie de Charles Le Goffic



« La poste aux chevaux en Côtes-d'Armor », in *Côtes-d'Armor*, Les Presses bretonnes, Saint-Brieuc, 1991.

1. Né en 1785, Cultivateur.
2. Né en 1775, Cultivateur.
3. Né en 1815, Veuf de Marie Daniel (trois enfants), Imprimeur, Décédé à Lannion en 1864.
4. Aubergiste, maître de postes, Versailles, 1<sup>er</sup> février 1746, Lannion, 24 février 1803.
5. Né à Vieux-Bocage.
6. Né à Vieux-Bocage en 1779.
7. Né à Lannion le 8 janvier 1782.
8. Né à Lannion, le 19 février 1821.

d'aubergiste à l'Hôtel de France, rue des Capucins, marié depuis 1780 à Marie-Louise Roignant. En 1784, il devient de surcroît maître de poste. C'est alors que se produit une chose assez étonnante. Le général marquis de La Fayette débarque à Brest en 1785, rentrant des Amériques où il avait glorieusement combattu aux côtés des insurgés américains, s'arrête à Lannion pour visiter les grands fiéfs qu'il possède en Trégor<sup>2</sup>. Il descend à l'Hôtel de France, le relais de poste, s'esquie d'un certain Du Canal. Jean-Baptiste Juste se trouve en ce moment à Perros-Guirec. Sa femme a du mal à comprendre que ce Du Canal n'est autre que son mari. Elle l'envoie chercher; et c'est alors les retrouvailles de deux amis. L'aubergiste avait adopté ce nom qui rappelait le Grand Canal de Versailles, comme sobriquet militaire. Avait-il participé à la guerre d'indépendance américaine sous les ordres du célèbre marquis ou bien ne s'étaient-ils pas connus plutôt à Versailles ou dans quelque loge maçonnique? Jean-Baptiste Juste était d'ailleurs pour les idées nouvelles et l'on sait qu'il se porta à maintes reprises acquéreur de biens nationaux.

La tradition rapporte en outre un autre fait particulièrement émouvant. La fille aînée de J.-B. Juste, alors âgée de douze ans, eut un geste courageux qui appartient à l'histoire de Lannion. Nous sommes en 1794. La Terreur sévit en Trégor. On a arrêté deux prêtres réfractaires, Le Gall et Logéat, cachés chez Mme Taupin, une humble femme de Trégulier. Le tribunal siégeant à Lannion les condamne tous les trois à la guillotine. Si la femme sera exécutée le lendemain sur l'échafaud dressé sur l'actuel Mac-hallach, On jeta leurs restes sanglants dans la fosse commune. C'est alors que la petite Marie Juste<sup>3</sup>, qui a suivi la charrette, trouve le courage de rejoindre à chacun des deux troncs la tête qui lui appartenait et fut seule à dire sur la tombe une prière...<sup>4</sup>

Huit ans plus tard, Marie Juste épouse le Normand François Le Tulle, auneur, maître de poste et chef de roulage de

Guingamp à Morlaix. Il succède à Lannion à son beau-père qui vient de mourir. De leur union naîtront une quinzaine d'enfants, dont la benjamine, Marie, dite Manon pour la distinguer de sa mère. Elle épouse à dix-huit ans l'imprimeur de l'autre côté de la rue<sup>5</sup>. Jean-François Le Goffic, jeune veuf de vingt-cinq ans, chargé de trois enfants<sup>6</sup>. Mariage fécond lui aussi, puisque Manon eut onze enfants, dont le dernier né, Charles, qui couronnera si dignement une bien étonnante généalogie. Le petit Charles perd son père l'année suivant sa naissance. Mais Manon prend vaillamment la direction de la librairie-imprimerie.

Tandis que la courageuse veuve s'applique à maintenir la « maison », Charles, de santé fragile, est confié à Marie-Noëlle, la vieille servante. La belle saison venue, Manon Le Goffic loue un meublé sur la côte, à Ploumanach, à Trégastel<sup>7</sup>. « La mer fut donc sa nourrice et sa berceuse pendant six ou sept années de son écloison à la vie. On demande à Châteaubriand ou à Pierre Loti si cela s'oublie jamais, si la mer n'est pas pour l'enfant l'enchantement et la fée qui le dote mystérieusement d'une infinité de sensation, d'images, de rythmes et de rêve...<sup>8</sup> »

À Lannion, l'enfance et l'adolescence du jeune Charles, un peu délaissé par une mère trop absorbée par sa tâche de femme d'affaires, se passe dans une atmosphère de grande liberté. S'il profite bien des leçons de l'école des Frères, puis des cours du collège local de la sixième au baccalauréat, il sait aussi s'en échapper pour aller courir les aventures de la campagne, de la rivière et de la ville. Son paradis, c'est la ferme de l'oncle, à Roud-en-Rochy; c'est la rivière du Léguer qui sillonne du moulin de Capékerne à la mer, à bord du petit bateau de 40 francs qu'on lui a offert; et c'est aussi les vieilles rues de sa ville natale où retentissent, en bonne harmonie, le breton trégorois et les savoureux dialectes français des Lannionais. Et puis c'est, dans une précoce adolescence, la verte romance avec les petites amies. Un lendemain de Saint-Jean, il s'en va même jusqu'à Plouaret pour retrouver la jeune bohémienne qui vient d'enflammer son cœur sur le

quai d'Aiguillon où elle jouait le rôle de Jeanne d'Arc dans des tableaux vivants.

Au terme de ses études au vieux collège municipal de Lannion, le jeune bachelier est envoyé aux lycées de Rennes puis de Nantes pour y faire sa philosophie. Il passe ensuite une année dans une boîte à concours, la pension Massin. Il parachève son cycle secondaire supérieur au prestigieux lycée Charlemagne. Un de ses disciples l'a ainsi décrit : « D'un blond un peu vénitien, il était trapu comme un Breton, âpre en son langage, fumeur, jureur, et, Dieu me pardonne! chiquait même comme un vieux macélot dans son dant, c'est un brillant étudiant dont les devoirs de français parfois écrits en vers émerveillent ses maîtres. Parallèlement, le bouillonnement politique de ces premières années de la III<sup>e</sup> République ne le laisse pas indifférent. Il a choisi le côté des radicaux pour une société plus juste et plus égalitaire. C'est un « bleu », à la manière de son arrière-grand-père, le maître de poste Jean-Baptiste Juste. Il racontera plus tard, avec l'humour qui le caractérise, l'histoire de l'aphanite, un vieux Lannionais du faubourg de Kerampont; légitimiste convaincu, ce « vieil aldrhis » surveille à la jumelle la tour de l'église Saint-Jean du Baly pour voir si le drapeau fleurdelisé remplace l'emblème tricolore de la République, annonçant ainsi l'avènement d'Henri V ».

Charles Le Goffic continue son cursus universitaire aux facultés des lettres de Rennes et de Caen et à la Sorbonne. Titulaire de sa licence de lettres, il entre dans l'enseignement. Au gré des mutations, souvent absurdes, il enseigne la rhétorique à Gap, passe deux ans à Paris comme boursier d'agrégation; ensuite il assume les cours d'histoire et géographie à Nevers, à Évreux, au Havre... En octobre 1888, il se marie avec une jeune fille de Morlaix, Julie Fleury<sup>10</sup>; peu après il achète, à la faveur d'une adjudication, la petite ferme de Run-Rouz, en Trégastel, mais à peu de distance de Kerenoc et de Landrelec. Après rénovation et quelques aménagements architecturaux, Run-Rouz devient sa résidence d'été préférée, avec celle de Kerc qu'il fera construire plus tard à Perros-Guirec.

C'est à Trégastel qu'il aime recevoir ses nombreux amis, hommes de lettres, musiciens, chansonniers, savants...

1914. Son fils est au combat avec les fusiliers-marins de l'amiral Ronach. L'écrivain va demeurer à Paris pour mieux partager le sort de la France. Il se fait le chroniqueur de la célèbre brigade des fusiliers-marins, formée en hâte et composée pour les quatre-cinquièmes d'inscrits maritimes bretons. En trois études magistrales<sup>11</sup>, il fait l'histoire des combats héroïques que les *Demoiselles au pompon rouge* livrent à Dixmude, Steenstraete, Saint-Georges et Neuport... Il ne s'est d'ailleurs pas désintéressé des autres combattants. Trois autres recueils de chroniques nous font voir d'autres faces de la guerre, en particulier *Les Marais de Saint-Gond* qui décrivent l'épisode central de la bataille de la Marne.

Le paix enfin revenue après un cauchemar sanglant de cinquante-deux mois, Charles Le Goffic, alors âgé de qua-



L'académicien breton, Charles Le Goffic (collection Michel Pirelli).



Collection Yves Briand.

rante-cinq ans, pense pouvoir goûter d'une vie heureuse au milieu des siens et de ses amis. Les honneurs qu'il a reçus depuis longtemps déjà attestent de sa grande notoriété: 1900, chevalier de la Légion d'honneur; 1913, officier dans cet ordre; vice-président de la Société des Gens de Lettres (1918-1919); prix Montyon (1893), Sobrier-Arnould (1897) et Alfred-Née (1918) à l'Académie française. Mais ce sont ses ouvrages sur la Grande Guerre qui l'ont fait connaître du grand public. Les rescapés du grand holocauste ne l'oublieront jamais.

Hélas! le malheur va frapper cruellement chez les Le Goffic. Le 17 avril 1919, Hervine-Marie, la benjamine de la famille, décède à Run-Rouz à l'âge de dix-sept ans des suites d'un accident de battage survenu l'été précédent à Trégastel. Traversant une profonde crise de conscience, l'écrivain s'adressera à sa chère disparue dans un long poème de seize quatrains (voir documents). Le cœur déchiré, certes, mais déjà résigné, c'est un père qui refuse la mort de son enfant.

### Le cimetière où tu dormiras

Charles Le Goffic



À ma fille,

Sous les violents, dans le maigre chaste,  
Vieil écrivain cher l'ancien lamé,  
L'humble cimetière aux tombes sans  
faux

Avec son mur bas et son échelier

L'échelier saute et le mur s'écroule  
Mais la mer au bon banchet dans le ruz  
Au rythme du flux, au chant de sa fosse,  
C'est en, mon objet, que tu dormiras.

Un charme si tendre et si jeune amène  
De ce vieux pays vierge de labours,  
Les roses par les champs vont en canva-  
ne.

Mais c'est la mer, les grandes amours

La mer du Trégor, l'éternelle,  
Dont la cressaille les yeux clignotant est  
Et tu seras encore tout près d'elle  
Prière d'être, mon cœur, pour l'éternité.

Tu pourras la voir, tu pourras l'embrasser,  
Elle qui, l'hiver, au creux de ses lèvres,  
Semblerait sous un ciel de centre  
Un papillon effilé des vents.

Se dévot, dans le flot qui monte,  
De sa voix réveillée et comme en dedans,  
Le vieux conte obscure qu'elle se raconte  
Depuis des milliers et des milliers d'ans.

Sous le nombre azur des eaux mer-  
veillesques,  
Où au couchant leur cas redoublent  
Ton sommeil d'enfant aura pour  
revelées

Les phases de baz et des Triagoz.

Et, se dégageant des brumes hostiles,  
Tu viendras le nuit par-dessus les toits,  
Tournoyer l'écueil du feu des Sept-Îles,  
Chaque-aours d'or des cieux légionnés

Aux jours d'épigramme ou l'horizon fume  
Et palénière au vent les drapeaux parfums,  
Les cheveux de mer cambriés dans  
l'éclaircie

Du naufrage posé de quelques palombes  
Parfois se viendra l'appel assourd,  
Entes ce pays et tu dans la tombe,  
C'est ainsi que tout ne sera pas dit.

Ainsi qu'à travers l'argile compacte  
Se perpétuera sous les violents  
La communion espérée, le plaisir  
Qui tacitement vous avez liés...

L'hymne ne l'a pas ouvert ses portiques,  
Nul chœur, dans le soir vapoureux et  
doux,  
Au son cadencé des filles catillanes,  
Ne l'aura conduit au seul del l'épouse.

Et quand tu mourras aux bras de ta mère,  
Tes yeux n'empourpant, avec son basse,  
Que l'image, encore et toujours plus  
douce,

Du grave horizon devant eux posé

Mais, ô brune enfant, dans l'ombre  
indomable,  
Les beaux lieux, objet de ton jeune émoi,  
N'ont pas oublié leur petite amie

Et tout ce pays est peuplé de toi

Le Trépassé de la solitude et du déshonneur

Il veut la croire paisiblement endormie » dans l'humble cimetière aux tombes sans faste » d'où elle pourra voir « la mer du Trégor, féerie éternelle » et « tourner l'éclat du feu des Sept-Iles », « chauve-souris d'or des cieux trégorrois ».

En 1930, Charles Le Goffic est élu à l'Académie française. L'œuvre littéraire de Charles Le Goffic se caractérise par sa fécondité et sa diversité. Il fut à la fois poète, romancier, auteur de théâtre, historien, critique littéraire. En outre, ses études sur la *Matière de Bretagne* permettent de le ranger parmi les meilleurs ethnologues (voir *L'Âme bretonne*).

Voici, dans l'ordre chronologique, la liste à peu près exhaustive de ses œuvres publiées :

— sous le pseudonyme de Jean Capékérne : *Vellida*, poésie, 1882.

— sous le nom de Charles Le Goffic :

- *Les Mémoires de saint Simon*, extraits, 1888 ;
- *Amour breton*, poème, 1889 ;
- *Les Romanciers d'aujourd'hui*, 1890 ;
- *Nouveau traité de versification française*, 1890 ;
- *Le Crucifié de Keralies*, 1892 ;
- *À travers Le Havre*, 1892 ;
- *Le Centenaire de Casimir Delaraigne*, 1895 ;
- *Morceaux choisis des écrivains havrais*, 1894 ;
- *Passé d'amour*, 1894, réédité sous le titre *La Double Confession*, 1909 ;
- *Contes de l'Assomption*, 1895 ;
- *Sur la côte*, 1896 ;
- *La Paysis*, 1897 ;
- *Morgane*, 1898 ;
- *Le Bois dormant*, poésies, 1900 ;
- *Le Pardon de la reine Anne*, poème, 1901 ;
- *L'Âme bretonne*, quatre séries, 1902, 1922 ;
- *Les Métiers pittoresques*, 1903 ;
- *L'Erreur de Florence*, 1903, réédité sous le titre *Croc d'Argent*, 1922 ;
- *Les Sept-Iles*, 1904 ;
- *Les Calvaires breton*, 1904 ;

- *Les Bonnets Rouges*, 1906 ;
- *La Cigarière*, 1907 ;
- *Passions célestes*, 1909 ;
- *La Littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1909, réédité en deux tomes, le second sous le titre *La Littérature française aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, avec un appendice sur les écrivains morts pour la patrie par A. Dupouy, 1920 ;
- *Ventise*, 1910 ;
- *Fêtes et coutumes populaires*, 1911 ;
- *Racine*, 1912 ;
- *Le Pape*, drame lyrique en trois actes et quatre tableaux ; musique de Guy Ropars, 1912 (représenté en 1913 à l'Opéra Comique) ;
- *Le Pirate de l'île Lérn*, 1913 ;
- *M. Ernest Renan dans la Basse-Bretagne*, 1913 ;
- *Poésies complètes (Amour breton. Le Bois dormant, Le Pardon de la reine Anne. Souvenirs et Impressions, La Mary-Morgané)* ;
- *Desmude*, 1915 ;
- *Bourguignons et pompons rouges*, 1916 ;
- *Les Matras de Saint-Gouad*, 1917 ;
- *Steenstratein*, 1917 ;
- *Sans Nouvelles*, drame maritime, 1917 ;
- *La Guerre qui passe*, 1918 ;
- *Saint-Georges et Nieuport*, 1919 ;
- *Les Trois Maréchaux*, 1919 ;
- *Bretagne*, 1920 ;
- *La Merne en feu*, 1921 ;
- *L'Abbesse de Guérande*, 1921 ;
- *Chez les Jean Gouan*, 1921 ;
- *L'Odyssée de Jean Chevanon*, 1921 ;
- *L'Illustré Bobinet*, 1921 ;
- *Madame Rouquellou la Tour d'Auvergne* ;
- *Les Amours de la Tour d'Auvergne* ;
- *Contes de l'Armor et de l'Argoat* ;
- *Quelques ombres*, 1930 ;

- collaboration à des journaux tels que *Le Petit Parisien*, *Le Petit Journal*, *Le Gaulois*, *République française*, *Gil-Blas*, *Liberté*, *Démocratie nouvelle* ; à des revues comme *La Revue des Deux-Mondes*, *La Revue bleue*, *L'Illustration*, *Le Monde illustré*, etc.

#### Pour garder souvenir

##### La roche des Martyrs

En 1910, un médaillon en bronze du poète Gabriel Vicairé était apposé sur la roche dite des Martyrs à La Clarté. Pourquoi cette appellation qui évoque d'hypothétiques martyrs trégorrois ? Jusqu'à présent personne n'a pu le justifier. Sur le cadastre, le lieu porte le nom de Parc-an-Gludon. On dit que l'aimable poète venait souvent méditer à l'ombre de la roche... Plus tard, on y apposa le médaillon d'Anatole Le Braz. Et c'est en 1934 que fut scellé celui de Charles Le Goffic, décédé deux ans auparavant à Lannion. La cérémonie fut entourée d'une certaine pompe militaire, sans doute pour rappeler ses livres sur la guerre. Puis on chanta le *Bro goz ma sadoù*, l'hymne national breton. Un banquet suivit, servi à l'*Hôtel des Ajoux d'or*. Des réjouissances se déroulèrent l'après-midi devant la désormais célèbre roche, avec déclamation de poésies, chansons et danses populaires au son des binious et des bombardes. La roche des Martyrs était consacrée le panthéon des chanteurs du Trégor... Un quatrième médaillon devait y être fixé, celui de Léon Durocher. Mais une querelle assez ridicule à propos du projet d'apposition du médaillon de George de Lys<sup>39</sup> à côté de celui de G. Vicairé dont il fut l'ami, fit que l'effigie du chansonnier figure sur le grand rocher situé derrière la chapelle Sainte-Anne à Trégastel.

##### Le monument de Charles Le Goffic à Lannion

En 1935, du 3 au 8 septembre, se tient à Lannion le congrès de l'Union régionaliste bretonne. C'est le dimanche

8 qu'ont lieu les cérémonies de l'inauguration du monument, œuvre de Jean Boucher, que l'on peut toujours admirer en haut de la rue Ernest-Renan, à main droite. Journée mémorable qui met en liesse le tout Lannion. Après une messe solennelle à neuf heures, célébrée par le curé de Lannion, l'abbé Boscher, et l'absoute prononcée par le vicaire général Le Bellec, le futur évêque de Vannes, c'est l'inauguration du monument. Parmi les officiels, on remarque la veuve de l'écrivain, son fils, le docteur Le Goffic, le sous-préfet, le comte de Carcaradec, conseiller général, Georges Lecomte, académicien, « parrain » de Charles Le Goffic. La musique des fusiliers-marins, devant de nombreux drapeaux, ouvre la cérémonie puis le maire de Lannion, Edgar de Kergratou, prend la parole pour retracer la vie du célèbre Lannionnais... L'après-midi commence par une grandiose défilé qui va par les rues de la ville devant une foule de quinze mille spectateurs. La musique municipale, dirigée par Alexandre Le Mallet, ouvre la marche. Des binious, des drapeaux venus des communes du Trégor, des chars, une noce bretonne, des délégations diverses, la duchesse Anne des Bretons de Paris à cheval, précèdent le grand char de la reine de Lannion (Mlle Petitbon) et ses quatre demoiselles d'honneur (Mlles Lebon, Caérou, Corfec et Adam) en costumes du Trégor. Après dislocation de cette grande parade, une représentation théâtrale est donnée au théâtre de verdure du jardin public. Enfin, le soir, un banquet de deux cents convives est servi à la salle Donival, rue de Kérampont. C'est Georges Le Comte, l'académicien, qui preside.

1. Plaintes et chansons gaies.
2. Héritage du côté de sa mère, une de La Rivière.
3. La grand-mère de Charles Le Goffic.
4. P. de La HAYE, Yves BRIAND, *Histoire de Lannion*, op. cit., p. 166.
5. Voir début du chapitre.
6. Louise, Pierre et Yves. Ce dernier fut poète. Certains lui attribuent une très belle pièce, *Les Rochers de Ploumanac'h*, publiée dans les *Annales de Bretagne*.
7. À Ty-Riz, propriété de Mme veuve Barré, rue de Saint-Malo, Lannion.
8. Gabriel AUDIAT, *Cherlie Le Goffic*, p. 17.
9. Le comte de Chambord, prétendant malheureux au trône de France après la chute du Second Empire. Il exigea comme condition *une quai non* à son accession l'adoption du drapeau blanc comme drapeau de la France.
10. Julie Fleury, 1870-1944.
11. Voir plus loin.
12. Nom de plume du commandant de Bonnerive, ami de Gabriel Vicaire. Il fut en froid avec Léon Durocher.

Chapitre XXXVI

## LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1939-1945)

### Rappel historique nécessaire

Le peuple allemand avait dû accepter, la mort dans l'âme, le sort qui lui fut réservé par le traité de Versailles du 28 juin 1919. Demeurée unie malgré les amputations territoriales à l'Est pour rétablir une Pologne souveraine, l'Allemagne doit subir l'occupation de la Rhénanie par les troupes franco-britanniques, puis une crise économique sans précédent (inflation galopante et cinq millions de chômeurs), accompagnée d'une agitation politique où s'opposent violemment l'extrême gauche spartakiste et la droite nationaliste. Le gouvernement allemand se révèle impuissant devant une telle situation. C'est alors qu'un obscur ancien combattant, mais orateur puissant, Adolf Hitler, crée le Parti national socialiste (nazi), dont le programme clairement exposé dans son livre *Mein Kampf* (« Mon Combat ») flatte l'orgueil batoué des Allemands et leur désir de revanche. Petit parti de vingt-sept mille militants en 1925, il conquiert deux cent quatre-vingt-huit sièges au Reichstag avec plus de vingt-sept millions de voix sur trente-sept millions de votants aux législatives de mars 1933. Hitler obtient les pleins pouvoirs. La persécution contre les Juifs commence. Les opposants (communistes, socialistes, syndicalistes) sont éliminés physiquement. Par ailleurs, pour se pourvoir de « l'espace vital » digne de la « race des seigneurs », commence l'*Anschluß* (l'annexion). L'Allemagne annexe successivement la Sarre (1935), l'Autriche (11 mars 1938), les Sudètes (octobre 1938), la Bohême-Moravie (15 mars 1939), Mémel (22 mars 1939), Danzig (1<sup>er</sup> septembre 1939). La faiblesse des démocraties occidentales et aussi le traité germano-soviétique de non-agression d'août 1939 autorisent Hitler à poursuivre ses conquêtes. Le 1<sup>er</sup> septembre, les troupes allemandes pénètrent en

Pologne. Le 3 septembre, la Grande-Bretagne, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande déclarent la guerre à l'Allemagne. La Seconde Guerre mondiale est commencée.

Le 3 septembre 1939, vers les six heures du soir, le tocsin frappe ses coups rapides au campanile de l'église de Trégastel. Mais ce n'est qu'une alarme officielle car les postes de TSF l'ont devancée. D'ailleurs, depuis quelques semaines, il n'y avait plus de doute à avoir et l'agression allemande contre la Pologne ne permettait plus de rester l'arme au pied.

La situation de nos communes maritimes dans la guerre diffère beaucoup de celles de l'intérieur des terres.

D'abord, en ce qui concerne les combattants. Ce sont, dans la grande majorité, des marins de l'État, souvent de carrière ou engagés, qui sont déjà sous l'uniforme. Ils sont soit embarqués sur les unités de la Royale, quelque part en métropole, ou dans la France d'Outre-Mer (on disait aussi l'empire colonial); d'autres, les inscrits maritimes, ont rejoint leur dépôt dès les premiers jours de la guerre pour un prochain embarquement. Enfin, une dernière catégorie de marins, ce sont ceux de la Marchande. Beaucoup sont requis sur leurs propres navires transformés en unité de guerre, en transport de troupe ou de matériel, etc.

Un autre aspect original de la guerre, qui apparaîtra pendant l'Occupation allemande, dès juillet 1940, c'est la mise en place progressive par les Allemands de la défense côtière. L'état-major allemand craint (à juste titre) des débarquements alliés<sup>1</sup> et des liaisons secrètes trans-Manche. La surveillance de la mer est assurée par un corps de douaniers militaires, la GAST, sigle mystérieux pour les Trégastellois et autres Français. Mais ils l'ont malicieusement pris pour être

le jupon familial des Finistériens; c'est le mot breton pour « putain ».

Après le départ clandestin d'Henri Stéphan pour la France libre le 27 mai 1943, à bord d'un bateau de pêche (voir infra), les autorités allemandes ordonnent le regroupement de tous les bateaux dans le port de Ploumanach, où ils peuvent renforcer la surveillance.

Un autre aspect de la vie à Trégastel pendant la guerre, c'est la présence d'un assez grand nombre de réfugiés civils des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Depuis l'invasion de la Hollande, de la Belgique, du nord de la France, le flot misérable de millions de réfugiés descend vers le sud et l'ouest, traversant villes et villages, encombrant les routes. Les pouvoirs publics impuissants, les œuvres charitables débordées, une armée désorganisée font que ces pitoyables cortèges d'automobiles, de bicyclettes, de charrettes, de piétons terminent leur fuite insensée où le destin les a conduits. C'est ainsi qu'à Trégastel on voit arriver un triste jour de mai les vieillards de l'hospice général de Reims. Le maire Le Comat les installe au Bon-Sauveur à La Chaumière (appartenant à M. de La Barre de Nanteuil), au Castel Sainte-Anne. Entre le 30 mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1940, on enregistrera dix-huit décès parmi ces vieillards, épuisés par un si long voyage.

Ce n'est qu'au cours de l'année 1943 que les Allemands prennent réellement conscience des menaces de débarquement. Car, sur d'autres théâtres d'opération, les alliés leur démontrent qu'ils peuvent parfaitement réussir. Hitler ordonne la fortification méthodique des côtes depuis la Norvège jusqu'aux Pyrénées. Les premiers travaux traînent en longueur, le *Führer* donne l'ordre en novembre 1943 au *feld-marschal* Rommel d'inspecter les côtes et de faire accélérer les travaux de ce gigantesque complexe de défense dénommé « mur de l'Atlantique ». Dès janvier 1944, les chantiers s'organisent et se multiplient partout sous la direction de l'organisation Todt qui embauche des salariés français et, de surcroît, réquisitionne des civils du pays. Un ter-

rifiant dispositif d'obstruction de toutes sortes attend les forces alliées. Sous le plein feu des batteries logées dans les « pill-box », des nids de mitrailleuses et de mortiers, sous celui, redoutable, de grosses pièces d'artillerie logées dans les « bunkers » du roi Gradlon et de Bringuillet, les assaillants devraient remonter des plages minées et garnies de tout un système composé de « portes belges », de « hérissons tchèques », d'« asperges de Rommel » (poteaux coiffés d'une mine antichar), etc. Les landes côtières et les dunes sont, elles, farcies de petites mines antipersonnel. Sur la butte de Crech Ti Gward se dresse un poste de détection radar bétonné (qui ne sera démoli qu'en fin 1947). Enfin, la grille du Père Éternel, que le recteur Bouget avait naguère aménagée en lieu de culte, fut promue au rang d'abri à munitions! Des engins de mort sous la protection du Christ Sauveur du monde. *Gott mit uns!* La « Wehrmacht » et la « Kriegsmarine » sont omniprésentes. Elles ont réquisitionné tous les hôtels; les plus belles villas reviennent aux officiers. Les pavillons rouges à la croix gammée s'imposent, insolents, à la vue résignée des Trégastellois. Les panneaux de signalisation en lettres gothiques fleurissent un peu partout.

#### Vivre à Trégastel sous l'occupation allemande

La vie sur nos côtes fut des plus dures du fait que les deux moteurs de l'économie (la vie maritime et l'industrie touristique) s'arrêtèrent *ipso facto*. Les marins de la Marchande sans embarquement, la pêche à pied impossible à cause des plages minées, la pêche côtière sévèrement réduite, le tourisme disparu, l'accueil des réfugiés du Nord, la présence imposée de la troupe d'occupation, la mise en service de cartes d'alimentation et d'habillement, etc., autant de facteurs qui obligèrent la population à s'installer dans une élémentaire économie de survie. Il y avait, bien sûr, la possibilité d'embaucher sur les chantiers de la Todt (camp

d'aviation de Serval, mur de l'Atlantique, extraction de sable de dune à Toul-Bihan<sup>2</sup>); mais cela ne concernait que relativement peu de monde.

En outre, l'incapacité évidente de l'agriculture locale de satisfaire aux besoins de la population eut pour conséquence l'apparition d'un marché « parallèle », responsable de la flambée des prix. Il fallait aller vers les lieux de production. Il y a encore des Trégastellois qui se souviennent d'être partis pour la journée entière, à pied, à vélo, vers les campagnes plus fortunées du Trégor intérieur, pour obtenir au prix fort quelques pommes de terre, de la farine, du pain, des œufs, du beurre, du lard. Pour eux, Pluzunet, Tonquédec, Plouaret, c'était le pays de Cocagne. Mais gare aux contrôleurs du ravitaillement, aux gendarmes français et aux Feldgendarmes<sup>3</sup> qu'on pouvait rencontrer sur les routes et dans les gares.

#### Un grand combat naval sorti de l'oubli

Quelques anciens se souviennent encore qu'au milieu de la nuit du 22 au 23 octobre 1943, ils furent soudain réveillés par un bruit de tonnerre. De leurs lucarnes, ils purent voir en mer une grande leur qu'accompagnaient de fortes explosions. Ils crurent tout de suite qu'il s'agissait du combat naval, prélude du débarquement tant attendu. Puis, plus rien... C'était vraiment une bataille navale. Mais, hélas! perdue par les Anglais. Voici les faits.

La Royal Navy apprit par ses services d'espionnage que le cargo rapide de dix mille tonnes, le *Minsterland*, va embouquer la Manche, chargé d'équipements hautement stratégiques capables d'armer vingt divisions pour deux ans, ainsi que d'alliages spéciaux. La 4<sup>e</sup> flottille de la Kriegsmarine l'escorte. Ne doutant pas de sa supériorité, la force 28 basée à Plymouth prend la mer à la rencontre des Allemands. Elle se compose du croiseur anti-aérien de cinq mille cinq cents tonnes, longueur cent quatre-vingt-six mètres, le

HMS *Charlybidis*, qu'accompagnent les destroyers HMS (His Majesty's Ship) *Grenville*, HMS *Rocket*, HMS *Limbourne*, HMS *Talbont*, HMS *Sevenstones*, HMS *Lydale*... Le contact a lieu le 23, peu après une heure du matin au large de l'île de Batz. À une heure quarante-cinq, le *Charlybidis* atteint par deux torpilles sombre en quinze minutes. Sur son équipage de six cent cinquante hommes, cinq cent soixante-dix disparaissent avec leur bâtiment. Puis c'est au tour du destroyer *Limbourne* qui, torpillé à son tour, coule six minutes plus tard. La Kriegsmarine, elle, ne subit aucune perte, ni en hommes ni en matériel. Mais chez les Britanniques, le bilan est lourd : deux belles unités coulées, plus de six cents marins disparus. Pour la Royal Navy, c'était la seconde perte importante dans un combat de surface après la perte du HMS *Hood*, quarante-deux mille tonnes, coulé le 25 mai 1941 par le *Bismark* (trente-cinq mille tonnes). Ce dernier sera, deux jours plus tard, coulé à son tour au large de Brest par la Royal Navy.

Depuis la fin de la guerre 39-45, hommage était régulièrement rendu aux marins britanniques dont les corps avaient été retrouvés puis inhumés à Saint-Brieuc, Dinard et Guernsey. Mais cette bataille comportait des aspects assez vagues, en particulier quant au lieu précis du naufrage. Ce n'est que cinquante ans après, au printemps 1993, que trois amis perrosiens, Jacques Thomas, Alain Launay et Michel Cloître, conseillés par M. Duchakoff, président d'Archisub et Emmanuel Feige, jeune historien, plongèrent dans les parages supposés et purent repérer à l'aide d'un robot sous-marin l'épave du *Charlybidis* à une quinzaine de milles de nos côtes par quatre-vingts mètres de fond. Le samedi 23 octobre 1993, une cérémonie eut lieu à Perros-Guirec en hommage aux marins disparus. Ce jour anniversaire a rassemblé quatre des douze survivants du *Charlybidis*, le consul britannique à Dinard, l'attaché militaire de l'ambassade de Grande-Bretagne, le député-maire de Perros-Guirec, Y. Bonnot, etc. À la demande des autorités britanniques,

des survivants et des familles des disparus, la position de la « tombe de guerre » ne sera pas révélée.

### Il a choisi la liberté

Au milieu de la nuit du 26 au 27 mai 1943, Henri Stéphane vole le bateau de pêche d'Alexandre Bouffant au Coz-Pors. Entraîné par le courant jusant, il franchit la zone dangereuse, la où se resserre le goulet et là aussi où les Allemands ont établi un poste de garde. « Déjà, écrit-il dans son journal, je distingue la cabine blanche du poste de garde. Une petite lumière filtre à l'extérieur. Je rase au plus près les rochers sur ma gauche mais le canot racle un écueil et s'échoue! Moment d'angoisse. Le choc a fait du bruit. Aucune réaction dans la cabane pourtant. Je me dégage sans peine et sors enfin de la passe. Deux cents mètres de godille encore et, le gouvernail, le mât en place, hisse la voile! Ma montre indique deux heures trente... Le vent souffle moyennement du nord-est. Température douce. Au loin, la tache sombre des Sept-Îles et je songe, avec effroi, au jour qui se lèvera dans trois heures! Aurai-je le temps de les doubler, de m'éloigner? La brise a tendance à faiblir et une assez forte houle gêne l'avance du bateau. Je navigue de manière à contourner sur bâbord.

« Cinq heures trente. Le jour se lève. À l'horizon, l'île aux Moines et son phare. Pourvu qu'aucun Boche ne se trouve en observation sur la plate-forme. Une légère brume me couvre par bonheur. Rassuré, j'inspecte un peu plus en détail la carcasse. Quoique vieille, elle paraît solide mais, pas pontée, dans la mauvaise mer elle doit embarquer mal...

« La voile est en bon état. Tout en haut de la vergue flotte une petite flamme tricolore. À l'avant de chaque côté de la coque grise se détachent les mêmes trois couleurs. En cas de rencontre avec un navire anglais, je serais tout de suite identifié. À l'arrière, deux mots : "Sainte Anne" peints en noir.

Ils me remplissent de confiance. Je suis sous la protection de la mère des Bretons. Je crois aussi me rappeler que la *Sainte Anne* appartient à un pêcheur de Trégastel, M. Bouffant, et j'essaie d'imaginer son attitude quand il constatera le vol ».

« Six heures quinze. Le vent est complètement tombé. Je mange une tranche de pain et bois quelques gorgées d'eau. Il faut que je me maintienne en forme pour avoir la force de godiller. Une cigarette. Mes bras se fatiguent : manque d'entraînement. Si je n'avais pas perdu l'autre aviron, j'aurais pu ramer.

« Onze heures. Le vent souffle de nouveau, très faiblement de l'est-sud-est. Je navigue grand large. Sur le banc, j'ai posé le compas et ne le quitte pas des yeux. Mon cap est évidemment au nord mais parfois saisi d'une crainte de dévier sur Guernesez, j'oblique à l'ouest de quelques degrés. À d'autres moments, la peur de me perdre dans l'Atlantique me fait appuyer vers l'est. Je ne sais qu'un marin d'occasion.

« Midi. Calme plat. La houle persiste néanmoins. Je m'allonge au fond. Besoin de dormir. Depuis trois jours, je vis sur les nerfs, mais le sommeil ne vient pas. Le soleil donne tout ce qu'il peut. Il fait si chaud que je me mets en maillot de bain. Godille par intermittence.

« Seize heures quinze. Un ronronnement. Très haut dans le ciel, un point imperceptible. J'abats précipitamment la voile et attends, le cœur serré. Un avion. Anglais ou boche? Il disparaît. »

Notre héros devint chasseur-parachutiste dans les célèbres commandos aéroportés constitués de paras surentraînés, les SAS (Special Air Service). À ce titre, il fit partie du petit groupe chargé la veille du débarquement de Normandie sur une zone du Morbihan oriental. Leur mission initiale fut de procéder aux sabotages nécessaires à la paralysie des unités allemandes stationnées en Bretagne. Mais, constatant la force réelle de la Résistance intérieure, ils participèrent à son instruction, son encadrement et au combat de la Libération (voir le grand maquis de Saint-Marcel).

### La résistance

#### La nuit tragique du 28 au 29 juin 1944

Cette nuit-là, Eugène Vallée et son épouse, Marie-Louise Muratet, furent lâchement assassinés en leur domicile de « Ker Marie-Louise » où ils tenaient une pension de famille doublée d'une librairie-papeterie. De nationalité belge, marié à une Française et établi à Trégastel depuis 1918, Vallée était un grand résistant. Mais les circonstances de l'exécution des époux Vallée demeurent mystérieuses et leur appartenance à un réseau de renseignements n'a pu, à ce jour, être établie. Une chose est sûre, c'est qu'ils n'étaient pas du réseau ALBI, bien implanté, entre autres lieux, à l'Île-Grande où fonctionnait une base de missions par mer. Or, un homonyme, le pharmacien lannionais Vallée, y joua un rôle important. Y aurait-il eu confusion de nom et le malheureux couple trégastellois aurait-il été liquidé à sa place? Une plaque commémorative est scellée sur le mur de leur maison, rue Général-de-Gaulle.



#### « Fanfan »

Après la mort, le 4 juin, de Le Merter<sup>3</sup>, premier commandant de la compagnie FFF (francs-tireurs et partisans), Gabriel Péri, puis celle d'Andrieux qui avait succédé à Le Merter, le 9 du même mois, la compagnie se scinde en deux. Un élément, commandé par A. Bonnot, se replie vers l'intérieur (Trézény, Kermaria-Sulard) où le bocage était bien adapté à la guérilla. Ce groupe prendra plus tard le nom de compagnie Hascot. Le deuxième élément, avec à sa tête, François Prigent, dit « Fanfan », de Trégastel, et Margate, de Perros, décide de poursuivre la lutte plus près de la côte... Le vendredi 21 juillet, les Allemands, bien renseignés, encerclent la maison de Fanfan qui peut s'échapper à temps. Mais son père, Yves-Marie, et son frère, Jean, sont arrêtés et déportés en Allemagne. Le père mourra au camp de concentration de Neuengamme le 7 janvier 1945. La maison est incendiée<sup>6</sup>. Fanfan et son adjoint, Jean Dagorn, de Perros-Guirec, vont se cacher dans une petite carrière entre Guéradur et Barnabance. Mais le filer se resserre et le lendemain 22 juillet, ils sont découverts par les Allemands. Blessés grièvement, ils seront pendus par les pieds à un arbre du bord de la route. Ils connaîtront alors une longue et douloureuse agonie. Sur ordre des Allemands, leurs cadavres resteront ainsi exposés, pour l'exemple, pendant trois jours, jusqu'au matin du mercredi 26 juillet.

#### La fin du cauchemar

Après les durs combats sur le front de Normandie, la percée des alliés à Avranches (29 juillet), grâce aussi à l'action décisive des groupes FFI de notre petite région qui s'achève par la reddition de la force ennemie retranchée au camp de Mesgoe (La Clarté), les Allemands évacuent la commune le 10 août 1944, après avoir malheureusement commis des actes sans aucune justification stratégique : les phares des Triagoz, de l'île aux Moines et de Ploumanach sautent et

plusieurs bateaux de pêche, concentrés dans le port de Ploumanach, sont détruits à la grenade.

Le 25 novembre 1944, le préfet des Côtes-du-Nord, Gamblin, sur avis du Comité départemental de la Libération présidé par Henri Avril, installe à la mairie de Trégastel une délégation spéciale municipale chargée d'administrer la commune à la place de la municipalité dissoute. La présidence en est confiée à William Maunin, son adjoint élu au sein de la délégation est Yves Gourhant, les membres sont Albert Richard, Jean Arzur, Albert Colin, Louis Le Voi, Eugène Le Gall, Maxime Gourhant, Eugène David et Mme Gloaguen jeune.

Ce même jour, on inaugure la rue du Général-de-Gaulle. La population rassemblée à cette occasion, on salue « avec joie, dans la libération presque totale du territoire, l'avènement de la IV<sup>e</sup> République, on remercie le général de Gaulle pour la confiance inébranlable qu'il a toujours eue dans la destinée de la patrie et qu'il a su insuffler au peuple de France dont il a galvanisé les cœurs par son exemple, son courage et sa ténacité; on l'assure de son dévouement et de son fidèle et indéfectible attachement; on lui accorde une confiance absolue pour mener à bonne fin l'œuvre de redressement national qui s'impose dans la pays victorieuse, la justice rétablie, la liberté reconquise; on espère et souhaite qu'il saura ajouter à ses titres de gloire celui de Grand Justicier des crimes, forfaits et infamies commis sur le sol de France par les hordes barbares, ses agents et collaborateurs<sup>7</sup>. »

Les élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945 donnent les résultats suivants : William Maunin, maire; Yves Gourhant, premier adjoint; Albert Richard, deuxième adjoint; conseillers municipaux, l'abbé Denis, veuve Eugénie Martret, Eugène Le Gall, Marcel Le Guillouvier, Yves Le Cren, Eugène Even, Louis Prat, Alexandre Le Bouffant, Jean Le Dantec.

Les victimes de la guerre 39-45 selon les inscriptions du monument aux morts : J. BRICQUIER, E. CALVEZ, F. CAVAN, F. COADOU, L. COADOU, J. COADOU, Y. COADOU, F. DAMANY, R. EVEN, A. FLANCHEC, E. GRAVIOU, Y. KERVIZIOU, A. LISSILOUR, L. LE FLEM, R. LE GOFF, T. LE MARTREL, J. LE SCAN, J. MASSON, F. NICOLAS, A. PRAT, C. ROCHEPAULT, L. TILLY<sup>8</sup>, E. VALLEE, M.-L. MURATET, P. STAEHLE<sup>9</sup>, E. PRIGENT, Y. BONNY, F. JAOUEN, J. LE VOI, Y. PRIGENT, M. RANNOU.

La liste suivante a été réalisée à partir des déclarations de décès relevées de l'état civil de Trégastel et de Pleumeur-Bodou. Les quelques différences avec la liste du monument aux morts sont dues au fait que ce tableau ne concerne que les domiciliés dans la commune :

— année 1940 :

- Yves-Marie COADOU, vingt-cinq ans, quartier-maître sur l'avisio *Vauquois*. Mort dans les parages du Conquet le 18 juin.
- François CAVAN, vingt-sept ans, second maître sur AD 23 *Marguerite Rose*. Mort sur le quai Devot (Calais), le 10 mai.
- Raymond Pierre LE GOFF, né à Saint-Boniface (Canada), vingt-six ans, soldat au 19<sup>e</sup> RI. Mort à Boulogne-sur-Mer au combat des 23-24 mai.
- Jean-Baptiste FLANCHEC, vingt-cinq ans, QM canonier sur le cuirassé *Charbet*. Son corps fut retrouvé sur la greve de Belleville-sur-Mer le 11 septembre et identifié grâce à un récépissé de mandat. Transcrit à Trégastel le 18 avril 1941.
- François Marie DAMANY, vingt-deux ans, matelot canonier sur le cuirassé *Dunkerque*. Mort à Mers-el-Kébir (Oran) le 3 juillet.

- Julien Marie MASSON, vingt ans, quartier-maître canonier sur le cuirassé *Bretagne*. Mort à Mers-el-Kébir (Oran) le 3 juillet.
- Eugène LE CALVEZ, vingt-deux ans, matelot chauffeur sur le cuirassé *Bretagne*. Mort à Mers-el-Kébir le 3 juillet.
- Charles ROCHEPAULT, trente ans, second maître mécanicien sur le CT *Bion*. Mort le 3 mai.
- Lucien COADOU, vingt ans, matelot gabier sur le patrouilleur *Emile Deschamps*. Mort en mer du Nord (quarante-quatre tués) le 4 juin.
- Marie Louise MURATET, épouse VALLEE, cinquante-six ans, libraire, résistante. Mort à Trégastel le 29 juin à trois heures du matin.
- Eugène VALLEE, cinquante ans, libraire, résistant. Mort à Trégastel le 29 juin à trois heures du matin.
- Georges LI SCAN, vingt ans, quartier-maître timonier sur l'avisio *Surprise*. Il fit naufrage le 8 novembre.
- Yves KERVIZIOU, trente et un ans, second maître canonier sur le *Bretagne*. Mort à Mers-el-Kébir (Oran) le 3 juillet.

— année 1942 :

- François Marie NICOLAS, vingt-quatre ans, chauffeur sur *Jumigez*. Mort en mer le 7 janvier 1942.
- Louis LE FLEM, quarante-quatre ans, second capitaine sur le vapeur *Lam*. Mort au golfe du Tonkin (20<sup>e</sup> 32N-106<sup>e</sup> 56 E) le 11 octobre.
- Joseph Marie COADOU, trente-trois ans, maître fusilier à l'artillerie de côte au Cap Manuel (Dakar). Mort à Cap Manuel le 20 décembre.

— année 1944 :

- François Maris COADOU, vingt-sept ans, quartier-maître de manœuvre sur l'avisio *Tabure*. Navire perdu le 29 avril.

- Yves Ernest CORSON, quarante-quatre ans, manoeuvre dans le civil. Mort à Nuremberg (Allemagne) en déportation, le 9 janvier.
- François PRIGENT, trente-six ans, officier FFI à la compagnie FFI Gabriel-Péri. Mort en action à Pleumeur-Bodou le 21 juillet 1944.

— année 1945 :

- Jean LE BRICQUIER, trente-cinq ans, caporal dans le 8<sup>e</sup> zouave. Mort à Saint-Brieuc le 9 avril.
- Marcel RANNOU, trente ans, cuisinier dans le civil. Mort à Dachau (Allemagne) en déportation, le 24 avril.
- Joseph Marie BONNY, cinquante-trois ans, marin-pêcheur dans le civil. Mort à Buchenwald (Allemagne) en déportation, le 19 mars.
- François JAOUAN, trente ans, couvreur dans le civil. Mort à Weimar (Allemagne) en déportation, le 13 mars.
- Yves Marie PRIGENT, soixante et un ans, civil. Mort à Neuengamme (Allemagne) en déportation, le 7 janvier.

Après l'Armistice du 8 mai 1942, c'est le retour des prisonniers de guerre, presque tous capturés lors de la désastreuse campagne de France de mai-juin 1940. On voit aussi, avec émotion, le pitoyable retour des rares rescapés des camps de la mort. Mais on ne saurait conclure ce récit des noires années de la guerre 39-45 sans évoquer les actions remarquables des Trégastellois au combat. Ils furent présents sur tous les fronts de terre, et surtout de mer. Sur le sol de France en 1939-1940 ; au rembarquement de Dunkerque (juin 1940) à l'évacuation de Brest (18 juin 1940) au cours de laquelle l'avisos *Vauquois* sauta sur une mine (cent trente-cinq morts) ; à Mers-el-Kébir (3 juillet 1940) ; sur le paquebot le *Mekonis*, torpillé le 24 juillet 1940 au large de l'île de Wight ; au Moyen-Orient ; en Indochine, lors de la brutale invasion japonaise ; en Afrique-du-Nord ;

en Provence ; dans les maquis. En faire un bilan exhaustif serait certes une gageure délicate et quasi impossible. Mais, afin que tout cela ne tombe pas aux oubliettes de l'Histoire, chacun des acteurs encore vivant de cette époque devrait écrire son « journal de guerre » pour l'édification des générations futures.

1. Afrique-du-Nord : 8 novembre 1942 (réussite technique mais sans opposition militaire. Conséquence immédiate : sabordage de la flotte française à Toulon). Sicile : 10 juillet 1943 ; Italie 3 et 9 septembre 1943.
2. La dune y fut totalement arasée. La grande dépression rectangulaire qu'on peut voir entre la plage et la rue témoigne encore du chantier d'exploitation.
3. Police de l'armée allemande.
4. Persuadé que son bateau est parti pour l'Angleterre, et pour donner plus de chance à l'"emprunteur", il attendra plusieurs heures avant de signaler aux Allemands la disparition de sa banque.
5. Il s'agit des groupes de combat formés de parachutistes surentraînés, les SAS (Special Air Service).
6. L'affaire du Cheval Blanc, à Perros-Guirec.
7. Actuellement Ti-Fanfán, rue de Poul-Palud (n° 7).
8. Archives municipales.
9. Tué à La Clarté en service de déminage.
10. Petit-fils de Léon Darscher (voir biographie de Darscher).

Chapitre XXXVII

## ILS CHOISIRENT TRÉGASTEL

On a vu que la mode des bains de mer et la quête d'une vie plus simple au milieu d'une nature encore inviolée attirèrent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, non seulement des aristocrates et de riches bourgeois, mais aussi de nombreux écrivains et artistes, conquis par la beauté des paysages et curieux d'une population à la culture originale.

Si certains de ces « étrangers » se contentèrent de passages rapides ou de séjours dans des hôtels ou chez des amis, d'autres au contraire, séduits définitivement, firent construire des résidences, parfois somptueuses.

### *Costaëres ou la petite Pologne trégastelloise*

Le témoin le plus prestigieux et le plus célèbre de cette époque est incontestablement le château de Costaëres, bâti sur l'îlot de ce nom qui se trouve à l'ouest du chenal du port de Pleumanech (voir ci-dessous), en face de l'anse de Saint-Guirec. À la fin de l'été 1892, un richissime ingénieur et mathématicien polonais, Bruno Abakanowicz, plus connu dans le milieu des affaires sous le nom d'Abdank, et vivant déjà en France, près de Champigny-sur-Marne, décida de faire édifier un château de style gothique sur une petite île du littoral trégastellois. Il jette son dévolu sur Costaëres —



en face de Ker-Awel, la propriété du fils de Gustave Eiffel – et l'achète pour la somme de 0,25 franc le mètre carré au douanier René Le Brozec. Selon des plans dessinés par lui-même, il fait construire la partie est et les cales d'embarquement. Les travaux, confiés à l'ingénieur Lanmonier, sont exécutés par l'entrepreneur lannionais Pierre Tenover. Les pierres, provenant de l'îlot lui-même ou des carrières de La Clarté, sont façonnées par une équipe de vingt ouvriers. Un puits est foré... Noter qu'au cours de l'hiver 1896, une violente tempête drossa sur les récifs de l'île le trois-mâts *Maurice*. Les sept membres de l'équipage furent sauvés grâce au canot de sauvetage de Ploumanach. Abdank racheta l'épave, et le bois qui'il en récupéra servit à l'aménagement intérieur de sa nouvelle demeure.

En 1895, Abdank prit possession de Costacrés, accompagné de sa fille, Sofia, et de Clémentine, sa préceptrice. Peu après, il y installa sa vieille maîtresse, Anne Sophie Wolska<sup>1</sup> à qui revenait le soin de recevoir les amis lors des nombreuses absences du maître de maison. Anne, qui se disait princesse, avait été à seize ans la plus belle fille du monde, conservait de nobles restes de sa beauté et était douée de très réelles qualités. Elle était toute simple et très accueillante. Elle avait obtenu de son protecteur l'autorisation de construire sur la lande, non loin du phare, un ouvroir pour les jeunes filles de Ploumanach. Ce genre d'institution, fort à la mode à cette époque, se proposait de dispenser un enseignement ménager aux filles du pays pour en faire de bonnes épouses et mères, mais aussi des domestiques dévouées. Il fallut malheureusement arrêter les travaux, le site choisi étant frappé de servitude sémaphorique.

Jusqu'à la mort d'Abdank, l'été 1900, le château de Costacrés vit passer de nombreux hôtes, surtout des Polonais qui avaient choisi l'exil à la domination étrangère, après le partage de leur patrie entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Parmi eux, citons Wladislaw Mickiewicz, né à Paris en 1839, directeur de la bibliothèque polonaise de Paris; il était l'auteur d'une vie de son père Adam Mickiewicz, le

célèbre poète polonais qui fut aussi professeur au Collège de France.

Mais l'hôte le plus célèbre de Costacrés fut Henryk Sienkiewicz, né à Wola-Okrzejska<sup>2</sup>. Son roman *Quo vadis?* paru en feuilleton en 1890-1895 puis en France en 1900, connut un tel succès qu'il en fut vendu sept cent mille exemplaires. Le romancier séjourna à Costacrés en 1898-1899 où on dit qu'il travailla à la traduction française de son chef-d'œuvre. Il obtint le prix Nobel de littérature en 1905 et décéda à Vevey (Suisse) le 15 novembre 1916.

À la mort d'Abdank, la propriété revint à sa fille, devenue Mme Poray. Elle agrandit la demeure en lui ajoutant l'aile ouest: ce fut alors jusqu'à la guerre une succession de locataires célèbres appartenant au monde du spectacle, comme le couple Yvonne Printemps et Pierre Fresnay, Léopold Marchand, des *Folies-Bergères*. Colette y séjourna en 1935.

Pendant la dernière guerre, Costacrés fut occupé par les Allemands. Avant de partir, ils saccagèrent la belle demeure. Les premiers visseurs, à la Libération, ne trouvèrent que désolation: vitres cassées, livres et tapisseries déchirés, boiserie et meubles abîmés. Tout était à refaire. La propriétaire d'alors, Mlle Danuta Pstrokonska, ingénieure agronome et polonaise d'origine, avait appris que toute sa famille avait péri dans les camps d'extermination. Vouloir rompre avec un passé si tragique, elle décida de se débarrasser de ce château où elle avait connu des moments si heureux. Il fut vendu le 30 juin 1947 à Mme Jeanne Gonnon-Le Conollet, avocate à la cour de Rennes. « Elle s'était beaucoup attachée à cette propriété. Peu à peu, elle l'avait complètement remise en état. Nous y avons beaucoup travaillé, faisant énormément de choses par nous-mêmes (en famille et avec l'aide d'amis)... C'était une histoire d'amour entre nous et ce château sur son îlot rocheux. Durant ces années, ma mère reçut, entre autres, Serge Lifar, le célèbre danseur et chorégraphe de l'Opéra de Paris; le compositeur et chanteur Léo

Ferré, qui revint plusieurs années de suite durant la période d'été<sup>3</sup>. »

En 1966, Costacrés devint la propriété de Gérard Tournier, directeur de l'Agence musicale internationale. Pendant plus de vingt ans, le château reçut pour des séjours d'été les plus célèbres artistes de la chanson et du music-hall comme Carlos, Mike Brant, Nicoletta... L'éditeur de musique vendra Costacrés en 1982 à Dieter Karhmann, citoyen suisse et conseiller technique dans une société internationale de produits agro-alimentaires. Il pétra quelques années après dans un accident d'avion. En 1987, c'est au tour de l'Allemand Dieter Hallenvorden, acteur et metteur en scène de cinéma et de télévision, de tomber amoureux de Costacrés. Il vient souvent, pour de longs séjours, s'y mettre au vert pour écrire ses scénarios. Le point d'orgue de son installation à la belle demeure de Trégastel fut le 2 juin 1991, lorsqu'il épousa en l'église du bourg Éléonore Blume, assistante dentaire.

#### Anna (de) Wolska

On retrouve l'amie d'Abdank à Trégastel, presque aussitôt après le décès de ce dernier. À Costacrés, elle se sentit alors vite indésirable et vint habiter Trégastel, au village de Poulfich, en compagnie de Soize Le Bihan, la sœur de Mme Padel, la mareyeuse de Ploumanach, qui avait accepté la condition d'Anna de Wolska (ne pas la quitter et de demeurer célibataire), moyennant quoi elle devenait sa légataire universelle. Installée dans la grande propriété entourée de hauts murs, et bien que paraissant scandaleuse à certains, la prétendue princesse se mit à fréquenter les « gens bien » du pays, comme l'abbé Louis Martin, le maire Keraudren, Mme Foucher de Careil. Sa dévotion fut telle envers Sainte-Anne, sa patronne, qu'elle fit ériger un petit oratoire en son honneur au bas de son jardin.

« Pourquoi Anna de Wolska jouissait-elle d'une médiocre considération à Trégastel? Il y avait sans doute une part de pharisaïsme... chez les habitants de la coquette station balnéaire; mais c'est qu'on regarde comme assez suspects les veuves irrégulières. Sa fortune, dont on exagérait l'importance, lui venait assurément des cadeaux d'Abdank qui avait dû, au temps de sa splendeur encore récente, lui constituer une sorte de douaire. Parmi les cadeaux qu'elle lui donna, il y en avait qui lui paraissaient singuliers. Ne donna-t-elle pas à Mlle Allain, la future femme de Jules Le Gall, le second fils de « La Mère Aimée »<sup>4</sup> une broche d'un style inhabituel aux armes de la Russie? »

« [...] Parmi les reproches que les Trégastellois adressaient entre eux à Anna de Wolska, le principal était de gruger Mme Foucher de Careil... Anna de Wolska et Mme Foucher de Careil avaient sympathisé entre elles, comme elles sympathisaient d'autre part avec l'abbé Martin, d'autant plus qu'Anna de Wolska avait persuadé Mme Foucher de Careil qu'elle pouvait entrer en relations, par les voies de l'occultisme, avec son défunt mari. La chronique locale, toujours assez malveillante, murmurait que Wolska obtenait ainsi de la veuve de l'ancien préfet tout ce qu'elle voulait et qu'elle voulait beaucoup. »

« [...] Anna de Wolska, qui laissa ce qu'elle possédait à Françoise Le Bihan, mourut en son domicile de Poulfich à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Elle fut inhumée dans l'ancien cimetière de Trégastel où les tombes se pressaient entre l'église et le presbytère. Elle était fort modeste cette tombe: un simple entourage de granite et une stèle sur laquelle on pouvait lire cette inscription: »

*« À la mémoire d'Anna de Wolska, 30 mai 1844 – 22 août 1929. Reposez. »*

« Il ne serait pas surprenant que les ossements de celle qui, au dire d'Abdank, avait été à seize ans « la plus belle fille du monde », n'aient pas été transférés dans la fosse commune du nouveau cimetière<sup>5</sup>. »

### D'autres célébrités, non des moindres

Joseph MORAND (1849-1911). Né à Lannion en 1849, après ses études à Lannion, Rennes, Paris, il s'établit avocat à Lannion en 1876. Il avait fait la guerre de 1870 où il avait attrapé une bronchite dont il ressentira les effets toute sa vie. Gagné par la politique, il participe à la politisation du Lannionais. Élu au conseil municipal en 1888, quand la mairie est enlevée par la gauche, il est battu aux élections suivantes comme toute sa liste socialiste. Il fonde alors le Comité républicain et prend la tête de son parti.

Conquis par le charme des grèves trégastellonaises, il fait édifier, devant le petit port d'échouage de Toul-Bihan, la villa « Breiz Izel », non loin des résidences de Charles Le Goffic, son compatriote, et de Léon Durocher. Il devint le premier président du premier syndicat d'initiative de la région, celui de Trégastel-Ploumanach.

Travailleur acharné, sa santé, déjà fragile, s'était altérée. Il passa la journée du dimanche 7 février 1911 dans sa propriété de Trégastel et alla dîner chez des parents à Lannion. La mort le surprit dans la nuit.

Ferdinand LOT, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et professeur au Collège de France, mort à Paris en 1952. Il passa les derniers étés de son existence dans la villa « Breiz Izel » qu'il avait acquise après la mort de Joseph Morand. On lui doit de nombreuses études historiques, comme *Les mélanges d'histoire bretonne* (1907) qui traitent des vies de saint Malo et de saint Gildas, *Nennius et l'Hispania britannica* (1934), *La Gaulle* (1947).

Albert CLOUARD (1866-1952) est né à Rennes le 3 avril 1866. Son père, marchand orfèvre, lui transmit de bonne heure sa passion pour la musique, l'aquarelle et la culture bretonne. La famille Clouard se rend tous les étés à Lannion, chez des parents, et visite les plages du Trégor.

Après de studieuses études chez les Eudistes de Redon, puis au lycée de Rennes, il obtint sa licence de droit. Mais il veut se consacrer entièrement à la poésie. En 1888, il « monte » à Paris, s'installe à Montmartre. Disciple de l'école symboliste, il fréquente les milieux littéraires, participe aux Dîners celtiques où il se lie d'amitié avec le barde rochois Narcisse Quellien.

En 1889, il épouse Blanche Piquet qui lui donnera son fils unique, Joel. L'année suivante, il publie en collaboration avec G. Brault, un *Tro Breiz* où il laisse s'exprimer son génie poétique et son amour profond pour les paysages bretons qu'il décrit avec le regard du peintre qu'il va devenir<sup>6</sup>. C'est en effet quelques années plus tard qu'il abandonnera l'écriture pour le pinceau.

À partir de 1897, il a alors trente et un ans, il se détache de la vie parisienne et commence une vie de solitaire à Perros-Guirec, n'entretenant de relations intellectuelles qu'avec Maurice Denis, « le nabi » aux belles scènes<sup>7</sup>, qui a bâti « Silencio » à Trestrignel, et Paul Sérusier, nabi lui aussi à Châteauneuf-du-Faou.

C'est sous l'influence de ces deux nabis qu'Albert Clouard, dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, produira les chefs-d'œuvre de son art pictural. Il expose alors à Paris, au salon des Indépendants, dans les plus célèbres galeries d'art où il voisine avec Denis, Sérusier, Roussel, Seguin-Braque, Picasso... En 1907, à Bruxelles, il expose aux côtés de Derain, Vlaminck, Lacombe... Mais en 1910, il prend la grave décision de renoncer à toute manifestation officielle. Il ne peindra plus que pour sa famille et ses rares amis. Sa véritable carrière artistique s'achève donc à l'âge de quarante-quatre ans, qui, pour beaucoup, est cependant celui de la maturité intellectuelle. En 1940, il devient presque aveugle. Il terminera sa vie de reclus à Trégastel où il mourra en 1952.

Ce grand peintre, qui aurait d'ailleurs pu devenir un poète célèbre, au dire de ses amis, tomba vite dans l'oubli. Il

aurait pu y rester si sa petite-fille demeurant à Trégastel, n'avait décidé récemment de se séparer d'une bonne centaine de tableaux de son grand-père qui dormaient dans un grenier de la maison. Deux ventes aux enchères, en 1990 et 1992 eurent lieu à Rennes. Elles connurent un extraordinaire succès et révélèrent au grand public un peintre de dimension internationale.

Les VIBERT. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Vibert, le célèbre peintre des cardinaux, fait construire la belle résidence de Beg-ar-Vie, la petite presqu'île qui s'avance entre la grève du Rouzen (dite de nos jours « plage Pitet ») et celle de Porz-Termen. Mme Marie Vibert, dite Lloyd, était une célèbre actrice française (1847-1897), née Émilie Jolly. Elle fut sociétaire de la Comédie française.

La propriété de Beg-ar-Vie passa à E. d'Hauterive, Mme d'Hauterive, née Jeanne Dumas, était la fille d'Alexandre Dumas fils, l'immortel auteur de *La Dame aux Camélias*.

Charles PITET, un industriel du Nord, qui découvrit le site du Coz-Pors, cette perle de la côte trégoroise, y fit élever son château de Kermangoz (« la maison de grand-mère »), dont le nom s'explique par cette inscription virgilienne gravée sur une roche près de l'entrée :  
« Patens nobis haec ovis fecit ».

La fille de Charles Pitet épousa en 1899 le sous-préfet de Lannion, M. Goggia.

Alexis CHARETON, propriétaire-fondateur d'une brasserie à Saint-Marc de Lannion, fit, lui, construire successivement deux belles résidences à Trégastel. D'abord une grande bâtisse au pied de Crec'h Marouinis, à proximité de la Grève-Blanche. Après sa mort, elle passa aux sœurs de Bon-Sauveur de Bégar. Puis, au Coz-Pors, « Kerig-an-Aod », encore dite la villa des princes siamois (voir chapitre XXVIII « Des hôtes princiers ou une mascarade lannionaise », p. 154).

Jules de GASTYNS et sa femme Lise PASCAL, tous deux écrivains, firent édifier sur un roc abrupt, en bordure ouest de la baie Sainte-Anne, un petit castel à l'architecture originale et qu'ils dénommèrent « Ty ar Wrek hep pen » (« la maison de la femme sans tête »).



Ty ar Wrek hep pen ou le Grand Roc.

GADALA, ancien syndic des agents de change de Paris, implanta sa résidence, « Garrek Toul » (« la roche perçee ») sur l'île Renou.

Auguste PAVIE (1847-1925), diplomate et explorateur français, né à Dinan. Il reconnut et amena à la France une notable partie de l'Indochine. Son activité diplomatique en Indochine le fit entrer en relation avec le roi du Siam, en concurrence acharnée avec la Grande-Bretagne qui menait alors une politique d'expansion en direction du sud-est asiatique à partir de son empire des Indes. C'est grâce à Auguste Pavie que le Siam céda à la France des territoires au nord-est du Laos (1888), la rive gauche du Mékong (1893) et reconnut le protectorat français sur le Cambodge (1896). Auguste Pavie fut le bâtisseur de l'Indochine française.

Le diplomate-explorateur était un habitué de Trégastel où il aimait à passer ses rares vacances entre deux missions en Asie. Il avait épousé sur le tard une jeune Dinannaise, Hélène Giequelais, de trente ans sa cadette. C'est d'ailleurs à Trégastel que naquit leur fils, Paul-Auguste, le 30 août 1898<sup>9</sup>. On peut aisément supposer que c'est Auguste Pavie qui suggéra au roi du Siam d'envoyer ses fils en villégiature à Trégastel<sup>10</sup>.

André GIDE devait probablement connaître la Bretagne depuis qu'il avait, en 1892, fait la connaissance de Maurice Denis qui exécuta les illustrations du *Voyage d'Ulrien*. Les deux hommes se lièrent d'amitié. Gide tomba sérieusement malade en 1906. Interrompant tout travail, il alla chercher un regain de jeunesse sur les plages bretonnes. De fait, il passa la seconde quinzaine d'août à Trégastel, d'où il alla rendre visite à Maurice Denis à Perros-Guirec. Dans une lettre adressée à un ami, le peintre écrit :

« À Perros, j'avais, à l'improviste, reçu la visite de Gide. Nous passâmes quelques jours ensemble. Clouard et Sérurier, qui sont des catholiques, étaient là aussi. Gide raconta les tentatives de Claudel pour sa conversion ; puis les tentatives de Jammes, moins heureuses, vous l'imaginez<sup>11</sup>. » Denis et ses amis, à leur tour, allèrent voir Gide à Trégastel et le peintre raconte : « Un jour de brume à Trégastel, Gide nous fit monter dans une barque. Un marin chantait des airs bretons. La brume étouffait les bruits de la terre et voilait les silhouettes fantasmagiques des rochers<sup>12</sup>. »

Si la Bretagne est alors pour Gide l'objet d'une jouissance esthétique et folklorique, il n'y cherche plus l'inspiration, mais le repos du corps et de l'esprit. En juin 1908, il récidive son séjour à Trégastel. On peut lire dans son *Journal* :

« Parti de la Guimerais (Saint-Malo) des huit heures du matin, j'arrive à huit heures du soir à Trégastel. [...] Attrapé un fameux coup de soleil sur presque tout le corps à me laisser rissoler hier sur la plage. [...] Emotion de l'arrivée à Trégastel. Une émotion comme je ne me croyais plus à mon

âge<sup>13</sup> capable de ressentir. J'ai fait à bicyclette presque toute la route de Lannion à Trégastel, la voiture qui porte ma valise me suivant d'assez loin. Soir radieux ; air léger, presque froid. Le soleil va se coucher quand j'arrive dans la cour de l'hôtel<sup>14</sup>. »

Durant son séjour, il ne néglige pas son travail puisque selon son *Journal*, il a « esquissé deux importants dialogues de *La Porte étroite*<sup>15</sup>. Mais il est là surtout pour se reposer ; chaque jour, il prend un bain et, de retour à Paris, il note dans son *Journal* : "Revenu fortifié." <sup>16</sup> »

\* \* \*

C'est évidemment agir d'une manière un peu désinvolte que d'arrêter brutalement une liste de célébrités et de laisser ainsi dans l'ombre bien des personnes dignes d'être au moins mentionnées. On peut encore citer le peintre Amoury de la Barre de Nanteuil, le poète Edmond de Haraucourt, l'écrivain Rémy Saint-Maurice, le sénateur Huon de Penanster, la famille Courcoux... sans parler de certains résidents ou habitués de Trégastel, bien connus dans les hautes sphères de l'économie et de la finance, dans le monde de la télévision, dans celui des arts et des lettres, et dont on se doit de préserver l'incognito.

1. Anne (ou Wanda) Sophie Wolka était née à Orléans le 30 mai 1844 de Calixte Wolka et de Camille Spontakowska, célibataire. Elle décéda à Trégastel, en son domicile de Foudrich, le 22 août 1929.

2. Village du gouvernement de Siedlce, dans la partie de la Pologne alors sous domination russe.

3. Joëlle Faggi-Herpin, fille de Mme Gonnon-Le Coroller, *Le Maureux*, décembre 1990.

4. Elle tenait une auberge à La Clarzé qui était le rendez-vous des artistes et des poètes.

5. Voir document.

6. Non pas vers 1890 par de jeunes peintres influencés par Gauguin et qui pratiquaient un art fortement teinté de symbolisme (MM. Denis, Vuillard, Bonnard, Roussel, Sérusier).

7. Paul-Auguste Pavie décéda prématurément le 13 juillet 1940 avant d'avoir achevé le livre qu'il voulait consacrer à la vie de son père.

8. Voir chapitre XXVIII « Des hôtes princiers où une mascarade lannionnaise », p. 154.

9. M. DENIS, *Journal*, tome 2, p. 46.

10. *Ibid.*

11. Gide a alors trente-neuf ans.

12. *Journal*, t. 1, p. 268.

13. *Ibid.*

14. B. DUCHATELET, « La Bretagne dans les premières œuvres d'André Gide », *Annales de Bretagne*, 1972.

## TRÉGASTEL AUJOURD'HUI

**L**e propos du présent ouvrage étant de reconstituer la mémoire de Trégastel, il ne saurait être question de s'appesantir sur la période actuelle. D'ailleurs, chacun, depuis le visiteur occasionnel jusqu'au résident permanent, a sa propre perception des évolutions et des transformations récentes. Car il faut souligner que les vingt dernières années ont connu une nette accélération dans la mutation de Trégastel.

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, c'est une commune de deux mille deux cent trente-six habitants (en progression de 7% sur le précédent recensement) qui se dynamise grâce à l'activité touristique, bien sûr, mais aussi à travers une activité industrielle de haute technologie qui a créé dans ces dix dernières années près de cent emplois dans les télécommunications optiques, les hyperfréquences et les plasmas micro-ondes. Ces deux aspects de la vie économique s'harmonisent parfaitement dans une commune qui a su préserver son charme extraordinaire où s'associent avec bonheur une mystérieuse vallée chaotique<sup>1</sup>, une côte sauvage où alternent plages de sable fin, mouillages et saisissantes sculptures granitiques caressées par les embruns et baignées par la douce et capricieuse lumière des ciels trégastois. Dans ce décor incomparable, le promeneur teste roi malgré la nécessaire évolution urbaine<sup>2</sup>. De multiples sentiers de randonnée, un littoral très accessible avec un « chemin des Douaniers » en cours d'achèvement, permettent de longues et agréables promenades à pied, à bicyclette, voire à cheval puisqu'un poney-club et un club hippique fonctionnent à la satisfaction de tous.

En l'espace de vingt ans, Trégastel s'est doté des infrastructures indispensables à sa vocation d'accueil et à son intégration dans un Trégor en plein renouveau économique, grâce à un POS<sup>3</sup> assez strict et à quelques actions comme l'achat du Moulin à Mer<sup>4</sup>, la mise en valeur du

Grand Traouiers, la création du parc naturel de l'île Renote et celle du complexe sportif-promenade de Poul-Palud<sup>5</sup>... D'autre part, la construction d'une station d'épuration a permis d'assurer l'avenir, de poursuivre une extension raisonnée et d'accueillir de nombreux vacanciers en préservant et même en améliorant la qualité des eaux. Réalisation lourde bien sûr, d'autant qu'elle se développe chaque année par tranches nouvelles d'assainissement, mais qui, avec les actions de nettoyage et d'entretien des plages, valent pour Trégastel la fierté d'afficher le pavillon bleu européen.

D'autres équipements ont suivi, comme le centre des congrès dont la vocation se partage entre la tenue de congrès et autres séminaires, et le rôle de maison de la culture pour la vie associative locale ; un complexe sportif avec ses terrains de football, ses courts de tennis et son club-house, un gymnase abritant une salle omnisports, une salle de tennis, une salle de tennis de table, une base nautique située devant un superbe panorama marin et d'exceptionnels plans d'eau<sup>6</sup>.

Trégastel s'est aussi doté d'un aquarium marin dont le succès ne se dément pas depuis sa création en 1967. Succès dû évidemment à la compétence et au sérieux de ceux qui l'exploitent<sup>7</sup>, mais aussi à son site dit du Père Éternel et constitué de grottes sous des blocs impressionnants de rochers de granite rose. Le secteur du Coz-Pors, devenu vétuste, a été radicalement transformé. L'ancien parking a laissé place à un grand espace piétonnier, un « forum », ouvert largement sur la mer et à un ensemble aquatique d'eau de mer chauffée qui comprend une piscine, un jacuzzi et un centre de mise en forme. Ce « Forum de la mer » de Trégastel est pris en charge, dans son investissement et son fonctionnement, par une société départementale d'économie mixte, la Semarmor, au sein de laquelle la commune détient une part à la hauteur de sa capacité financière. Cette transformation radicale du Coz-Pors s'est voulue « structurante » et sa vocation a commencé à faire ses preuves puisque le vieux Castel Sainte-Anne, magnifique bâtisse

dont l'activité pérorait, est actuellement en cours de reconversion pour devenir un village vacances familiales (VVF) de trois cent cinquante lits. Les retombées économiques sur Trégastel et ses environs apparaissent évidentes. Et puis, pour rester dans le domaine du tourisme populaire, la vieille colonie de vacances du bourg a été transformée en un centre de vacances moderne (Kerlann) grâce à un partenariat efficace entre la commune et l'association Entraide charonnaise. Enfin, les structures d'accueil n'ont pas été oubliées puisque la commune a construit récemment un ensemble abritant une bibliothèque municipale dotée de plus de six mille ouvrages et un office du tourisme accueillant, véritable plaque tournante pour les milliers de visiteurs qui affluent chaque année.

D'autre part, il faut considérer que tous ces équipements ne sont pas seulement bénéfiques pour la seule commune de Trégastel. Ils s'avèrent aussi complémentaires des nombreuses réalisations qui émaillent la Côte de Granit-Rose comme le Planétarium, le musée des télécommunications, le village gaulois, le centre ornithologique, le golf de Saint-Samson, le Carré magique, pour ne citer que les principaux exemples. Et Trégastel, tant au plan du tourisme qu'au plan économique, mérite bien sa place au sein de la toute nouvelle et ambitieuse technopole Anticipa. Pour résumer, disons que l'ensemble de ses nouvelles structures construites, à n'en pas douter, une force d'avenir pour tous ceux qui veulent entreprendre et trouver à Trégastel et dans la région un terreau fertile.

1. La vallée du Grand Traouëro, mise en valeur depuis quelques années avec la participation du département des Côtes-d'Armor.
2. Environ deux mille maisons, partagées équitablement entre résidences principales et résidences secondaires, avec un ratio de vingt à vingt-cinq constructions par an au cours des dix dernières années.
3. Plan d'occupation des sols, un des premiers établis dans le secteur, en 1976. Révisé en 1984.
4. Achat en co-propriété avec la commune de Perros-Guirec.
5. Voir *infra*.
6. S'y est développé en quelques années une intense activité nautique qui couvre la planche à voile, les dériveurs, le canoë-kayak, le catamaran et le « first class ».
7. Office du tourisme de Trégastel.

## ANNEXES

## 1633. DROIT DE PÊCHERIE

Archives départementales des Côtes-du-Nord,  
section E 3033

« Haut et puissant messire Pierre de Lannion chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur pour sa majesté des villes de Vannes et d'Auray et du destroit jurisdiction portz, haffres, costes, mottes, rades de Morbihan et Quiberon en despartants, Capitaine et conducteur des gentilshommes du ban et arriere ban de l'évesché de Vannes, Baron du Vieux-Chastel, seigneur du Cruguil, la Porte Verre, Kerougant, Trégastel, Coaledeven etc, résidant a presant en son manoir du Cruguil paroisse de Brelevenez et presantement baillie de par ceste baillie a tiltre de ferme et (?) respit de trois ans a comancer de ce jour et finissant a pareil jour de crue ledit respit expiré et résolu à maistre François Riou demeurant en la paroisse de Treleven presant ce stipulant et acceptant. Sçavoir est le droit de jurisdiction de pecherie de poisson congre qu'appartient audit seigneur sur les poissonniers des paroisses de Pleumeur-Bodou, Trégastel, Peros Guirec, Louannec, Treleven et aultres paroisses, portz et havres depuis le havre du Port-Blanc jusques à l'Ille de Milliau, quel droit et jurisdiction oblige touz et chacuns les poissonniers des paroisses costoyantes à ladite estandue faisantz

pecherie de congre depuis le jour de la Sainte Croix du mois de may jusq'à la Sainte Croix de septembre [du 3 mai au 14 septembre] d'aporter et rendre touz et chacun le poisson congre qu'ils prendront durant ledit temps au commis et fermier d'icelle pescherie aus lieux et endroitz que l'on a accoustumé faire la sécherie desditz congres à condition du fermier et commis dudit seigneur de faire banir et donner à entendre à jour de dimanche en chacune des paroisses en prosne de grande messe du jour de l'assignation que le fermier dudit seigneur leur donnera pour accorder du pris de chacun poisson requable et au cas que le fermier dudit seigneur ne puisse par l'amiable accordé de pris raisonnable avec leditz poissonniers peult led. seigneur ou son commis les faire appeler affin de voir nommer et convenir des marchandz et gentz cognoissantz pour donner pris à poisson requable passé de ce ne peuvent led. poissonnier transporter ny vendre leursd. poisson a d'autres qu'audit fermier et commis durant led. temps. Ledit bail a ferme aus facultés et conditions prescriptes accordé par led. seigneur baron aud. François Riou preneur pour de sa part et à la charge de payer, rendre et faire avoir aud. seigneur ses receveurs ou fermiers en son dit manoir du Cruguil a cheun an et crue de la Toussainctz deulx pistoles d'or bons et

de pois à commancer le premier payement audit crue prochain venant continuer d'un en an a mesme crue durant led. respit sur l'obligation de hipothecqz de touz et checus ses biens meubles et immeubles presantz et futurs. D'exécution vante prompte en escartement d'iceulx comme pour devises royaux, gaiges, juges de court et par l'emprisonnement de sa personne en prison ferme pour tout requis et intimidé, l. voye d'exécution n'empeschante l'autre ains duront concurrence ensemble ou divisement au choix dud. seigneur en cas de default de payement a chacune crue estant préalablement assigné à qui payer conditionne que sy aucun des poissonniers desd. paroisses portz et havres de la susd. estandue faironer refus et vouldroinct disputer led. droict et subjection de ce que devant led. seigneur prendra le garand pour led. Riou et fournira actes valables pour ce subject pour les contraindre et assubjectir audit droict passe de l'appanation que led. Riou fera à son procureur à Lannion du refus et desobésance desd. poissonniers led. Riou fera les frais et aura les taux et amendes etc, sera led. Riou tenu et obligé de délivrer aud. seigneur a l'espriement du presant respit touz les marchés, conditions et compositions qu'il passera et accordera avecqz led. poissonniers durant led. trois ans, le tout sans préjudice de ce que icelluy Riou peult deb-

voir depuis sa dernière ferme dont il n'apaise quittance et par ce que led. seigneur baron a tout ce que dessus consenti et accordé aud. Riou et envers luy promis tenir et jamais encontre ne venir par foy, sermant et obligation de biens a esté à sa requeste soulz son signe condamné d'autorité de nostre cour royale de Tréguier, submission procuracion de jurisdiction à icelle et toutes renumération, garaantaige et led. Riou soulz son signe avecqz les signes des notaires soulz signantz faict et le grée pris aud. manoir du Cruguil le traise<sup>me</sup> jour de may l'an mil six centz trente trois environ mydi.

« Pierre de Lannion  
François Riou

« Le registre de cestes signes  
Pierre de Lannion et François Riou,  
parties, malachie Janin  
et F. Le Du, notaire est devers led. Le Du  
« F. Le du  
no<sup>re</sup> Royal »

## MOULINS À MER

Archives départementales des Côtes-du-Nord,  
section E 3027

« Conditions apposées à tous temps immémorial aux lettres de ferme qui se font des moulins à mer à Trégastel et Penros, appartenans au seigneur du Cruguil : premier, dessus le droit desd. moulins demeure au dit seigneur vingz et sept livres monnaie comme amovris et pour droict de souche. Item le grand fer qui est au moulin de Penros appartient en entier aud. seigneur auquel le moulyer n'a rien que voir. Et est à noter que sy led fer se romperait par moitié ou bien par l'un des bouts à un pied, le seigneur est tenu de le faire accoustrer et non autrement, ains le moulyer. Item le moulyer à l'entrée de sa ferme, doit payer aud. seigneur sept livres monnaie, une fois seulement, par chacun respic de trois ans que led. moulins ont accoustumé estre enfermés, qui sont pour l'usaige. Item est debu aud. seigneur le tiers des boisages desd. moulins quand prisage se fait. Et au cas que le moulyer soit si mauvais mesnager que le seigneur ne pourrait estre payé de ses droicts et privilèges, il pourra tant sur les biens dud. moulyer ce faire que de ces plaiges concurrentement et indivisement,

mais aussi de l'augmentation que le moulyer fera il sera préparé à l'issue de sa ferme. Item par chacun dict an le moulyer doit pour comission un escu aud. seigneur. Le seigneur doit tenir l'eau et la chaussée en réparation et aussi doit fournir tout le boys qui sont requis entour led. moulins fors les haraçons et fusées; mais le moulyer est tenu à ses propres couste et despans, abatre, charroyer et labourer ainsi qu'il vovra l'avoir affaire. La ferme de Yvon Brient commencera de l'onzième jour de mars 1588 et finira à pareil terme le temps de la ferme expiré et révolu; lad. ferme est à quarante sommes gros bled un pourceau gras jusques à la valeur de ouict escus sol, deux renées de grauau. »

Archives départementales des Côtes-du-Nord,  
section E 3026

En 1586, le moulin à mer affermé à Yvon Brient pour 34 sommes de gros blé.

## AOÛT 1681. COUPE DU VARECH

Ordonnance de la Marine d'août 1681 réglementant la coupe du varech

ARTICLE 1. – Les habitants des paroisses situées sur les côtes de la mer s'assembleront le premier dimanche du mois de janvier de chaque année à l'issue de la messe paroissiale pour régler les jours auxquels devra commencer et finir la coupe de l'herbe appelée varech ou *vraicq, sarr* ou *gouesmon*, croissant en mer à l'endroit de leur territoire.

ARTICLE 2. – L'assemblée sera convoquée par les syndics, marguilliers ou trésoriers de la paroisse et le résultat en sera publié et affiché à la principale porte de l'église, à leur diligence à peine de dix livres d'amende.

ARTICLE 3. – Faisons défense aux habitants de couper les *vraicqs* de nuit et hors les temps réglés par la délibération de leur communauté, de les cueillir ailleurs que dans l'étendue des côtes de leurs paroisses et de les vendre aux forains ou porter sur d'autres territoires à peine de cinquante livres d'amende et de confiscation des chevaux et harnais.

ARTICLE 4. – Faisons aussi défense à tous seigneurs des fiefs voisins de la mer de s'approprier aucune portion des rochers où croît le varech, d'empêcher leurs vassaux de l'enlever dans le temps que la coupe sera ouverte, d'exiger aucune chose pour leur en accorder la liberté.

ARTICLE 5. – Permettons néanmoins à toutes personnes de prendre indifféremment en tout temps et en tous lieux les *vraicqs* jetés par le flot sur les grèves et de les transporter où bon leur semblera.

## ANCIENNES MESURES AGRAIRES

Journal	48,624 ares	4 862,4 m <sup>2</sup>
Sillon	2,431 ares	243,1 m <sup>2</sup>
Corde	0,608 arc	60,8 m <sup>2</sup>
Raie	0,405 arc	40,5 m <sup>2</sup>
Gaule ou toise carrée	0,068 arc	6,8 m <sup>2</sup> (8 pieds x 8 pieds)

Il y a vingt sillons dans un journal, quatre cordes dans un sillon et six raies dans un sillon.

Lannion :	
- boisseau comble	6,236 dal
- boisseau ou renée	5,499 dal
- demi-boisseau ou demi-renée	2,626 dal
Perros-Guirec :	
- boisseau	6,604 dal

Les mesures de capacité avaient une valeur très variable selon les localités et la nature de grain. Par exemple pour le boisseau racle :

Saint-Brieuc	2,260 dal
Plouha :	
- froment	4,250 dal
- seigle	3,930 dal
Lamballe	5,928 dal
Moncontour	
- froment	9,516 dal
- avoine	14,274 dal
Paimpol	4,133 dal
Guingamp :	
- froment	4,017 dal
- seigle	4,567 dal

- blé noir	5,214 dal
- avoine	4,440 dal
Pontrieux :	
- boisseau	9,763 dal
- boisseau sel	5,427 dal
- boisseau chaux	4,307 dal
- boisseau charbon	2,253 dal
Plouaret :	
- boisseau ou renée	5,391 dal
Corlay :	
- avoine	3,500 dal
- seigle	3 dal
Morlaix :	
- froment	1,120 dal
- orge, avoine	3,400 dal
Landévennec	10,71 dal

## 1682. PRÉÉMINENCES DU MARQUIS DE LAUNAY-NEVET EN L'ÉGLISE DE TRÉGASTEL

Archives départementales des Côtes-d'Armor, section E 2283.

Procès-verbal des prééminences appartenant à la seigneurie de Launay-Nevet, fait à la requête de Louis du Breil, chevalier, comte de Pontbriand, tuteur et curateur du marquis de Nevet, pour servir à la confection du papier terrier du domaine royal de Lannion. Cet acte mentionne :

- dans l'église de Trégastel, « au haut de la maîtresse-vitre de ladite église, un escusson des armes de Nevet, qui est d'or au léopard de gueule, et dans un autre endroit, au dessous, un escusson d'alliance, au premier dudit Nevet, au second esquartelé au 1 et 4 d'argent au lion de gueule couronné d'or qui est de Gouyon-Maignon, au 2 de France au barbeau de gueulle qui est de Bourbon, au 3 de France au Barton pery de gueulle qui est de Longueville, et à l'autre côté vis-à-vis un autre escusson d'alliance, au premier dudit Nevet et au second d'Assigné, lesquels 3 escussons sont les armes et alliances de la maison de Nevet, ainsi que nous a dit ledit seigneur de Pontbriand, et au dessous un grand escusson d'alliance qui est un esquartelé au 1 et au 4 d'argent à 3 merlettes de sable au chef de gueules chargé de

3 roses d'argent qui sont les armes de Lannion, le 2 et 3 est verre blanc; et au-dessous, à main gauche, un escusson parti des armes de Lannion et l'autre de verre rompu ».

- dans la chapelle du Rosaire de la même église, « au plus haut de la vitre les armes pleines dudit Nevet, et au haut du retable de l'autel dudit Rosaire, les armes pleines dudit Lannion, et dans la grande vitre estante au pignon de ladite chapelle, tout en haut, un grand escusson esquartelé au 1 et 4 de Lannion, au 2 et 3 fascé d'argent et de gueules de dix pièces ».

- au pignon extérieur, en bosse, dans une même pierre, un pied environ au-dessous des cloches de ladite église, « deux escussons un peu effacés, l'un d'une fasce accompagnée de trois oiseaux deux en chef et un en pointe, et l'autre d'un croissant sans pouvoir distinguer ce qui l'accompagne, le sieur de Pontbriand expliquant que ce devaient être trois pommes de pin, qui sont les armes de Launay-Nevet ».

Ledit procès-verbal clos dans le couvent des Augustins à Lannion, le 18 novembre 1682.

## 1739. LA GRANDE MAISON

Archives départementales des Côtes-d'Armor,  
section E 3052.

« [Loué à honorable homme Guillaume Bernable fils du défunct Jean Bernable et Louise Le Dret] un grand corps de logy dans lequel ledit advouant n'a en droit que les boisages et couverture d'ardoise. Les murailles [sont] audit seigneur comte de Lannion joignant le pignon vers le levant de lad. grande maison une grande huisserie de tailles. La maison a four sur la cour et une grange au bout vers le nord a deux longères de masonne contenant chaque longueur vingt neuf pieds et demy. Laise à deux pignons entiers et un rais douze pieds hauteur compensé huit pieds garnies chaque d'une huisserie et couvert d'ardoise. Une saque a cochons joignant le pignon de la grange a un équilibre de mur qui a de long treize pieds de hauteur quatre pieds autres seaux à cochons au couchant de la cour a un équilibre de mur ayant es long quatorze pieds un quart et de hauteur quatre pieds. Les deux couverts de genets. Le mur cernant la cour vers le midi et couchant contenant de long compris l'ouverture de deux huisseries de tailles, trois cordes et quart et de hauteur compensée neuf pieds. Le jardin trois cordes et demy. Le petit courtil de jouxte et au midy de la cour contenant

douze cordes compris ses fossés vers le couchant deux parcelles de terre l'une au bout de l'autre nommées Menec en ty Bras contenant en fond dix huit cordes lesdites terres et edifices se joignant ensemble donnant du levant au couchant à terre de Convenant en Kerillis au mur du verger du sieur recteur et sur le cimetière de l'église paroissiale et au nord et sur placen en bourg. »

La rente foncière et convenancière est due au comte de Lannion, soit 45 livres en deux termes égaux (à la Toussaint et la mi-carême).

Relève du fief de Kerjean-Kerverder et, à ce titre, est chargée de deux deniers de cheffente payable à la Sainte-Agathe (5 février).

Est astreinte à la suite au moulin.

*Note de l'auteur :* il s'agit du vieux bâtiment du bourg de Trégastel qui jouxte à l'ouest l'enclos paroissial.

## 11 JUIN 1743. ARRÊT DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Un arrêt concernant les chiens enragés et les cochons  
(conséquence d'incident à Trégastel)

Enjoint de tenir les chiens à l'attache, de les tirer à l'attache s'ils donnent quelques signes de maladie qui ait trait à la rage et de tuer les bestiaux mordus par des loups ou des chiens enragés.

Défense de laisser vaquer les cochons sans muselières.  
« Vu par la Cour, la requête de Pierre Le Goff, tendante pour les causes y contenues, à ce qu'il plût à la Cour, en conséquence de l'exposé fait en ladite requête, y ayant égard, et à l'arrêt de règlement joint à icelle, du 26 septembre 1722, le répéter à la requête du suppliant, en ce qui touche les chiens-mâtins, et au regard des cochons, faire défenses à toutes personnes qui en auraient de les laisser vaquer sans muselières et tribars, à peine, comme dans le cas précédent, de répondre personnellement de tous mauvais événements, dépens, dommages et intérêts; auquel effet il seroit enjoint aux Juges des lieux, chacun en droit foi, de tenir la main à l'exécution de l'arrêt qui interviendrait, lequel seroit lu et publié aux prônes des grand-messes des paroisses de Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Trégastel; ladite requête signée Le Minihy Procureur, et répondue

d'un soit montré au Procureur général du Roi, par ordonnance de la Cour du 12 juillet 1742; au bas de ladite requête du 14 desdits mois et an. Sur ce, rapport de Maître d'Estérens, Conseiller Doyen de la Cour, et tout considéré.

« La Cour, faisant droit sur ladite requête et sur les conclusions du Procureur général du Roi, enjoint à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, de tenir leurs chiens-mâtins à l'attache pendant le jour, et même de les tuer à l'attache s'ils donnent quelques signes de maladie qui ait trait à la rage; pareillement de tuer, sur le champ, tous les bestiaux, sans exception, qui auront été mordus par des loups ou des chiens enragés. Fait défenses à tous particuliers de laisser vaquer leurs cochons sans muselières, le tout sur peine, contre les contrevenans, de dix livres d'amende, et de répondre personnellement de tous événements, dépens, dommages et intérêts. Au surplus, a déclaré le présent arrêt commun à toute la province et ordonne qu'il seroit lu, publié et enregistré dans lesdites paroisses que dans tous les sièges présidiaux et royaux de ce ressort, et envoyé à la diligence du Procureur général du Roi, dans les juridictions inférieures, pour être publié, à l'issue des grand-messes dominicales des paroisses de leur territoire.

« Fait en Parlement à Rennes,  
les 17 juillet 1742. »

La première disposition de cet arrêt a été répétée par un règlement du 11 juillet 1743.

Source : Poullain Duparc, « Journal des audiences du Parlement de Bretagne », Ch. LXXXIX, *Les Cahiers du Tréport*, n° 22, 1988.

## 1767. DÉCOUVERTE D'UNE FORÊT SOUS-MARINE À LA POINTE DE TRÉGASTEL

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, section C 1318 (cinq pièces).

Première lettre de M. de Pravalan Lannion, 31 mai 1767.

« Un recteur de la côte à qui j'avais écrit en conséquence de la lettre dont vous m'avez honoré le 20 mars dernier, me fait savoir qu'à la pointe de sa paroisse, dans un endroit qui n'est découvert que dans les grandes marées, se voyaient des arbres qui paraissaient n'y avoir pas été transportés. La curiosité m'y conduisit le 12 de ce mois. La mer était absolument basse. Je remarquai sur une grève dont le sable était naturellement blanc des endroits noirs. J'y fouiller de distance en distance et partout je trouvais des arbres, les uns presque réduits en pourriture, les autres encore sains, parmi ces derniers, j'en distinguai qui avaient encore plus de quinze pieds de longueur; ils avaient leurs troncs, leurs racines et quelques branches. J'y fis hacher et j'en ai un morceau garni de son écorce qui témoigne que c'était un chêne. Le bois quoique très dur paraît plus propre ni à la charpente ni même au feu.

« J'observai que ces arbres étaient plantés en alignement à deux rangs en forme d'avenue. Je les suivis pendant près de

deux cents pieds; la mer empêcha d'étendre mes recherches plus loin. Si le temps me permet, je compte pousser ma découverte à la marée d'équinoxe. Je m'informai dans le quartier s'il y avait quelque tradition à cet égard, il n'y en a aucune ce qui prouve que l'événement est très ancien. Il paraît que c'est l'effet de l'irruption de la mer. Peut-être est-ce une suite de celle par laquelle les Sept-Îles furent séparées de notre continent dont il est fort probable qu'elles faisaient autrefois partie.

« J'ignore si cet objet est du nombre de ceux sur lesquels vous me chargés de vous adresser des bulletins, je suis... etc. »

Deuxième lettre de M. de Pravalan 26 juin 1767

« Dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 31 mai dernier j'ai omis de dire en quelle paroisse était l'avenue antique dont j'y parlais. [...] L'avenue ou plutôt ses vestiges sont à la pointe de la paroisse de Trégastel dans une petite anse nommée la Grève Blanche. [...] »

(Lettres échangées entre l'intendant de Bretagne et son subdélégué à Lannion, M. de Pravalan - de mai 1767 à décembre 1771.)

## LES COURAGEUX FRÈRES QUEMPEUR

Sources communiquées par Yves Briand.

« Nous apprenons avec satisfaction que, par une décision de M. le ministre de la Marine, du 27 avril dernier, une médaille d'honneur de deuxième classe en argent a été décernée à M. Quemper Yves-Marie, cultivateur, conseiller municipal de la commune de Trégastel, pour avoir sauvé au péril de ses jours cinq enfants en danger et se noyer le 18 mars 1878 sur l'îlot Foulhédéc.

« Un témoignage officiel de satisfaction a été accordé à M. Quemper René, cultivateur à Trébeurden, pour avoir coopéré à ce sauvetage. »

*Le Lannionais*, 4 mai 1878.  
*Journal de Lannion*, 9 mai 1878.

« Les habitants de Trégastel ont assisté dimanche dernier<sup>1</sup> à une cérémonie qui était rehaussée par la présence de plusieurs membres de l'élite de la société lannionaise. On n'a pas oublié que M. Quemper Yves-Marie, conseiller municipal à Trégastel, et son frère Quemper René, avaient risqué leur existence pour sauver cinq enfants entourés par la marée montante sur un îlot dans la grève de Trégastel, lors de la marée d'équinoxe de mars dernier. M. le ministre de la

Marine a décerné pour ce beau fait de dévouement une médaille d'argent à M. Quemper Yves-Marie, et un témoignage officiel de satisfaction à M. Quemper René.

« M. l'Administrateur de la Marine à Lannion, après avoir prononcé un discours éloquent, a prié M. le docteur Toussaint de remettre aux récipiendaires la médaille et la lettre officielle.

« M. le docteur Toussaint, chevalier de la Légion d'honneur, président de la sous-section des Hospitaliers-Sauveurs bretons à Lannion, a adressé aux frères Quemper des félicitations chaleureuses qui ont été applaudies par les nombreux spectateurs de cette intéressante cérémonie et a immédiatement procédé à la remise des décorations aux braves frères, dont la modestie était à la hauteur du courage qu'ils avaient montré. Le bureau de la société des Hospitaliers-Sauveurs de Lannion s'était fait un devoir d'honorer de sa présence cette fête de famille. »

*Journal de Lannion*, 18 juillet 1878.  
*Le Lannionais*, 20 juillet 1878.

1. C'était le 14 juillet.

## 1893. LES TRIBULATIONS TRAGIQUES D'UN JEUNE MOUSSE DE TRÉGASTEL

Archives : Yves Briand.

On lit dans *l'Indépendance* :

« Lundi soir, à Trégastel, on pouvait commodément abriter sur le bord de la grève, jour d'un spectacle grandiose et effrayant. Le vent soufflait avec furie et les vagues immenses venaient se briser sur les rochers, projetant au loin une pluie d'écume neigeuse. Depuis longtemps, on n'avait pu contempler un pareil déchaînement.

« Un petit bateau était amarré dans la baie de Bringulaire ou de Costancou. La corde, ou plutôt la ficelle qui le retenait cassa et voilà le frère esquif s'en allant à la dérive. Le fils de Pierre Le Bras l'aperçut : c'était son canot. Vite, il sauta dans le bateau voisin, afin de le rattraper et le ramener au rivage. Mais la tempête bat son plein et la manœuvre est malaisée. Les forces du pauvre petit le trahissent et il s'en va lui-même à la dérive. Impossible de revenir, la grande mer l'arrête et il est bientôt hors de vue. Il disparaît complètement. Il est sept heures du soir, la nuit est noire et le vent souffle toujours furieusement.

« On juge de l'émotion causée par cette disparition. Depuis lundi, on est sans nouvelles du pauvre Le Bras. Qu'est-il devenu ? Hélas ! on peut s'attendre à un malheur.

Cependant il est encore permis d'espérer, car aucune épave n'a été retrouvée ni à Trégastel ni aux Sept-Iles.

« Ces parages ont été, depuis quelques mois, le théâtre d'un grand nombre de malheurs. »

*Journal de Lannion*, 25 février 1893

« Nous apprenons que le jeune Le Bras a reparu et que, par une circonstance tout à fait extraordinaire, il s'est retiré sain et sauf du danger qu'il a couru. Que l'on juge de la joie de ses parents, restés dans l'anxiété depuis lundi soir ! »

*Journal de Lannion*, 4 mars 1893

« Le jeune mousse de Trégastel. La semaine dernière, dans les colonnes du *Journal de Lannion*, un fait divers qui, du reste, a fait le tour de la presse bretonne, se rapportant aux péripéties émouvantes du voyage d'une jeune mousse. La chose est tellement horrible en elle-même qu'il est permis d'y revenir. Comme on l'a vu, il s'agit d'un tout jeune enfant de Trégastel qui, voyant son canot partir à la dérive, prend une embarcation voisine et se dirige vers la haute mer dans l'espoir de bientôt le rattraper. Mais, hélas ! il ne devait pas en être ainsi. Sous les yeux de son grand-père qui suivait tout ses mouvements et faisait des appels désespérés, il dis-

paraît peu à peu. Les éléments déchaînés l'avaient entraîné. Porté vers les Sept-Iles, il allait infailliblement se briser contre les roches, si l'œil d'un maître tout puissant n'avait constamment veillé sur lui. Ballotté, lancé contre le roc, rien n'y fait ! Il reste indemne. Ses efforts sont sans puissance. Une fois, deux fois, le flux le pousse sur le rivage, lui laissant un doux espoir bientôt déçu, hélas ! Une lame arrivait bientôt, l'emportant de nouveau vers ce qu'il appelait à ce moment avec quelque raison sa dernière heure.

« À l'horizon, rien ne se montre, aucune voile n'apparaît, décidément son sort est bien fixé : c'est là qu'il doit mourir. La faim le prend, le voilà rongé par le bois de son bateau. Deux jours, deux nuits se passent et il reste à la merci des flots. Ses forces l'abandonnent, désormais tout espoir disparaît, il n'a plus qu'à se laisser conduire par cette main invisible qui l'a gardé jusqu'ici.

« Un miracle seul pouvait le sauver et il eut lieu. Au bout du deuxième jour, en effet, il échouait sur les côtes de Plougrescant, où deux femmes l'ayant aperçu se portèrent à son secours. Vivement reconforté par un peu de nourriture, il reprit, cette fois à pied, le chemin de Trégastel où comme bien l'on pense, il fut reçu à bras ouverts par sa pauvre mère. »

## « LE PÈRE ÉTERNEL »

Archives du presbytère de Trégastel.

Le 22 juillet 1869, bénédiction de la statue du Bon-Sauveur sur les grèves de Trégastel.

« Considérant que nos grèves sont continuellement visitées par des étrangers et qu'un très grand nombre des habitants, surtout les pauvres, gagnent leur vie sur la mer qui souvent leur sert de tombeau, voulant élever leurs pensées vers Dieu et leur apprendre à sanctifier leurs peines, on a placé sur un rocher la statue du Bon-Sauveur devant laquelle nos bons marins se découvrent en lui adressant une prière. On a profité du passage d'un évêque missionnaire pour la bénir en présence d'un nombreux clergé et d'un grand nombre de fidèles. Sans doute nous aurions désiré la statue plus belle et plus digne de celui qu'elle représente ; mais le Bon Dieu qui regarde les intentions avec égard à la bonne volonté et à la pensée de Foi de ceux qui l'y ont placée. »

[Parmi les signataires, citons : J.-J. Bouger, recteur de Trégastel ; Guillou, recteur de Servel ; Y. M. Nicol, vicaire de Ploubazec ; Le Roux, recteur de Hulfar ; Rouin, chanoine, recteur de Perrow-Gourez ; Daniel, chanoine, curé-doyen de Lannion ; Guiche, curé archiprêtre ; Y.-M. Conan, chanoine aumônier de Sainte-Anne de Lannion ; J.-M. Le Goad, recteur de Pleumeur-Bodou ; évêque de Lannion, coadjuteur.]

1. A signé deux fois !

## TRÉGASTEL EN 1892 VU PAR CLOUARD

Clouard et Brault, *Tro Breiz*, p. 429-433.

« Le petit bourg de Trégastel fait au milieu des landes comme un îlot de verdure ; on y voit un calvaire pyramidal, bâti dans le style de la tour de Babel, où grimpent des moutons bruns ; on y voit aussi une petite église du XII<sup>e</sup> siècle et un ancien ossuaire en rotonde de granite. Dans les fermes on bat le blé avec une grande activité ; de tous côtés ce n'est que ronflements de machines, coups de fouet activant les haridelles, éclats de voix joyeux des travailleurs.

« L'air devient plus vif, le vent plus violent ; c'est que la mer est tout proche ; un temps de trot, et nous arrivons au bord.

« Allas ! Les bras me tombent de stupefaction en voyant les changements opérés dans ce coin de terre, et je cherche en vain à reconnaître mon vieux Trégastel, si pittoresque et si sauvage autrefois, si désespérément triste et dénué, avec son gazon maigre, ses ajoncs secs et ses effrayants amoncellements de rocs.

« Allas ! aujourd'hui, de tous côtés, sur les falaises déchiquetées, sur les dunes glabres, s'élèvent des villas italiennes, des chalets suisses, des kiosques chinois, des castels moyen-âgeux en carton-pâte comme des joujoux d'enfants et de

couleur criarde comme des bergeries de Nuremberg. Un peu à l'écart, telle une grave personne ayant le soin de sa dignité, se cache un hôtel monastique fastueux et lourd. En des jardins d'une vastité de mouchoir, on a planté des arbustes ériqués qui ne peuvent dépasser trente-cinq centimètres, on a essayé aussi d'y poser des arbres, mais comme il aurait fallu, pour les protéger des brises, des murs de trois mètres de hauteur, ce projet fut abandonné sagement. Alors dans la décoration, on a remplacé les arbres par les mégolithes, très nombreux en ces parages. Chaque propriétaire tient à l'honneur de son mégalithe, les plus riches en ont un amas. C'est à qui possèdera le plus grand, le plus gros et le plus bizarre. On vante son bloc, on débîne celui d'à côté ; c'est une incroyable rivalité de moellons. La métaphore populaire : "Jeter une pierre dans le champ du voisin" n'est certes pas native de ce lieu. Les propriétaires baptisent leurs granites des noms les plus barbares, inventent à leur sujet les légendes les plus fantasques. Bons enfants, les gros cailloux laissent dire et faire, et ils ne daignent même pas hausser leurs vieilles épaules moussues ! Quelques rochers cependant, quand on les interroge, parlent énigmatiquement du chef.

« Enfin, Trégastel est devenu un parc très propre, très bien ratisé, avec des bancs – de vrais bancs – et des lisères de trottoirs bien régulières pour les promeneurs délicats.

« Autrefois, on voyait errer en ces parages un grave Celte, aux vêtements sombres, un rude matelot basané ou bien quelque vieille chargée d'un fait de goémons ; c'était d'un primitif écorçant, d'une couleur locale nauséabonde. Heu-

reusement, "le flambeau de la civilisation" est venu éclairer cette Amérique plongée dans les ténèbres de la barbarie, et l'on voit à présent aller, venir, sautiller, papillonner des Parisiennes échevelées, en flanelle claire, des misses plates au chignon en étron, engainées de lustrines blanches, des messieurs très comme il faut avec des casquettes grises et des ombrelles caca d'oie.

« Lorsque je vins jadis sur ces côtes, les pavans, me dit-on, jaloux de leur solitude, cherchaient par tous les moyens à écarter du pays les rares touristes qui s'y aventuraient. Ils avaient même barricadé la route avec des charrettes et des tonneaux pour empêcher le passage des voitures des voyageurs. Et, mon Dieu, je ne me sens pas aujourd'hui le courage de les blâmer.

« C'est assis sur les falaises que je sens monter ainsi ce flot de rancune en mon cœur. Le ciel est gris, plaqué d'un soleil terne et blafard, aux teintes de chair malade et bandagé de nuages sales, effilochés comme des haillons. D'un violet mat d'ardoise, avec des floconnements blancs, la mer semble un vaste toit, strié de lignes de neige laissées par les fontes. Devant nous, lointaines et noires, les Sept-Îles, où courent des lapins bleus, où volent des perroquets, des bernaches et des grèbes ; à gauche, les Triagos, puis au-dessus de la côte, l'Île-Grande, les îlots des Molènes et de Milliau noyés de cendre. À droite, c'est Ploumanac'h avec ses rochers baroques, son phare avancé et son sémaphore, faisant tache blanche, puis l'Île Tomé mamelonnée d'émeraudes, et dans les terres, le clocher de Notre-Dame de La Clarté issant d'une colline nue.

« La mer est sinistre et le champ laissé vide a des aspects sinistres. Dans les criques de la côte, affreusement découpée s'étendent des nappes de sable blême ou rougeâtre, s'engluent des goémons teints d'ocre et de chrome. Ça et là, des roches s'amoncellent, noires comme des ossements calcinés, des plaques d'eau stagnent, blafardes et vitreuses ainsi que des yeux morts, d'autres d'un bleu d'acier semblent des éclats d'armures rouillés sur les bords et qu'une bataille éparilla. À travers les prairies marines, des ficus font des traînées de pourpre simulant des caillots sanguinolents ou de larges plaies crouteuses, des algues ont de mal-saines roseurs de ventres meurtris et tuméfiés, les conferves<sup>1</sup> verdâtres font involontairement songer à des putréfactions de cadavres, à d'ignobles sarnes extravasées.

« Avec de lugubres croisements, des oiseaux de proie voletent, blairant, on dirait, une fade odeur de cadavre.

« Autour de moi, les mielles déroutent leur tapis ondulant et rapé ; et mes yeux vont chercher, au-delà des affreuses baraquettes scottiques, les petites maisonnettes indigènes qui me rappellent un passé déjà lointain, mais toujours cher, un passé de bonheur si pur et sercin, tandis que dans les herbes rasses et les reillettes rosées, le vent murmure que sourdine une vieille et mélancolique chanson, une chanson de souvenir et de regret.

« Le chemin de Trégastel à Ploumanac'h s'en va entre des champs de blé noir et des anses vaseuses hérissées de joncs durs, bercés par le flot montant... »

1. Conderve : algue verte, filamentueuse.

## 1896. LE NAUFRAGE DU MAURICE

Le 18 septembre 1896, le *Maurice*, trois-mâts barque de deux cent cinquante-deux tonneaux de jauge brute, construit à Nantes en 1873, appareilla de Saint-Malo, sur lest, à destination de Cardiff. Il était commandé par le capitaine Oraine. Sept hommes d'équipage se trouvaient à bord.

La mer était déjà grosse lorsque survint un coup de vent. La revue *Le Yacht*<sup>1</sup> relatant cette tempête fait état d'une pression barométrique de sept cent trente-sept millimètres, et de vents soufflants de trente-cinq à quarante mètres à la seconde.

Dans la nuit du 23 au 24 septembre, le *Maurice*, prit dans la tourmente, capeyait devant Trégastel. Vers trois heures du matin, il devait s'écraser sur les rochers de l'île Costaëres.

Voici comment l'hebdomadaire *Le Lannionais* du dimanche 27 septembre 1896 relate ce naufrage :

« Perte du trois-mâts *Maurice*

« L'affreuse tempête qui régnait en mer depuis plusieurs jours ne pouvait manquer de produire des sinistres. Jeudi matin, le bruit courait à Lannion qu'un grand bateau s'était perdu dans la nuit à Ploumanach. Le fait n'était que trop vrai.

« Voici les détails que nous avons pu nous procurer :

« Le trois-mâts *Maurice*, du port de Nantes, était parti sur lest de Saint-Malo pour Cardiff. Le mauvais temps l'obligea à changer sa route et, par suite du roulis, son lest composé de sable s'étant déplacé, le navire se trouvait penché tout d'un côté, ce qui empêchait de le diriger.

« En face de Trégastel, il devint impossible de faire manœuvrer les pompes pleines de sable, et trois hommes de l'équipage jugeant la situation critique, se jetèrent dans un canot. Mais aussitôt l'embarcation chavira, deux des hommes purent seuls remonter sur le bateau, et le troisième, nommé Gaudin Charles, d'Auray, disparut sans qu'on put le sauver. Peu de temps après, le bateau, déjà aux trois-quarts submergé, vint se jeter sur les rochers bordant l'île Coat-an-Très<sup>2</sup> et se brisa en deux. Deux des hommes de l'équipage se jetèrent à la mer pour gagner le rivage, mais ils auraient infailliblement péri, la mer les rejetant sans cesse au large au moment où ils allaient aborder. Heureusement qu'on put leur rendre une planche d'épave à laquelle ils s'accrochèrent et qui permit de les attirer à terre.

Le reste de l'équipage resté sur l'arrière du bateau naufragé encore flottant, fut arraché à grand peine à une mort certaine par un canot du bateau pêcheur, le *Raymond*, de Plou-

manach. On ne put les sauver qu'en leur jetant des cordages auxquels ils s'attachèrent, et au milieu des plus grands périls, on réussit enfin à les embarquer dans le canot, qui les amena sains et saufs au port de Ploumanach.

« Il convient de signaler les noms des braves pêcheurs qui n'ont pas hésité à risquer leur vie pour sauver les malheureux naufragés. Ce sont MM. Padel, patron pêcheur, conseiller municipal; Louis Le Goff, pilote, patron du *Raymond*; Mangard, Le Goff père et fils, et Pierre Ropars, pêcheurs, qui méritent plus que des félicitations pour l'admirable dévouement qu'ils ont montré dans cette circonstance.

« Inutile de dire qu'après l'effroyable journée de tempête de vendredi, il ne reste plus du *Maurice* que quelques épaves que la mer rejette à la côte. »

Le *Journal de Lannion*, paru le 26 septembre, précise quant à lui que « les deux hommes d'équipage qui s'étaient jetés à la mer avant l'arrivée des secours, échoués sur l'île furent immédiatement secourus par M. Abblank (Bruno Abblank Abakanowich, ingénieur polonais qui acheta l'île en 1892, et y fit édifier la partie est du château dont la construction dura deux ans). »

Le lieutenant des douanes Le Lay, mentionne dans son rapport que le sous-brigadier Scourac, les préposés Fourmond et Millet de la sous-brigade de Ploumanach « étaient des premiers sur le lieu du sinistre munis des engins de la Société de sauvetage; le fusil porte-amarré a été utilisé et trois flèches ont été lancées sans résultat, la force de la tempête ne leur permettant pas d'atteindre le navire naufragé ».

Enfin, dans les *Annales du sauvetage*, on peut lire qu'à la suite du sauvetage, la médaille d'argent de deuxième classe a été attribuée au patron du bateau de pêche *Raymond*, ainsi qu'à Louis-Marie Le Goff, pilote à Ploumanach, tandis que la médaille de bronze était remise à Pierre Le Goff et Pierre-Marie Ropars, matelots à Ploumanach.

De nos jours, par les marées d'équinoxe, on découvre à basse mer l'ancre et la chaîne rouillées du navire qui a donné son nom, « Toul Maurice », à l'endroit où il se fracassa.

F. Perennès

1. 1896, p. 477.  
2. Forme fautive de « Costaëres ».

## POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU CALVAIRE DU BOURG

Archives du presbytère de Trégastel.

« Le 12 février 1872, M. Frouin, chanoine honoraire, curé de Perros-Guirec, invité par M. Bouget, recteur de Trégastel, a procédé à la bénédiction de la première pierre du calvaire élevé sur le lieu de Crec'h Lest en Trégastel. À l'issue des Vêpres de la fête de la purification de la Sainte Vierge, la procession, composée des prêtres soussignés et suivie d'un grand nombre de fidèles, tant de Trégastel que des paroisses environnantes, s'est dirigée au chant des hymnes et des cantiques vers ledit lieu de Crec'h Lest et le président, après avoir adressé à l'assistance une courte allocution appropriée à la circonstance, a béni solennellement la première pierre de ce monument qui a été élevé aux frais et dudit M. Bouget et des prêtres et des fidèles d'une grande partie des paroisses bretonnes de ce diocèse. Tout s'est passé avec le plus grand ordre et de la manière la plus édifiante.  
« J.-J. Bouget, recteur de Trégastel; D. Lavisnière, recteur de Trébeurden; G. Cadic, vicaire de Trégastel; Julien Keréveur, commis-voyageur; Frouin, chanoine honoraire, curé de Perros-Guirec; P.-A. Le Borgne, vicaire de Servel; Joseph-Marie Le Goas, recteur à Pleumeur-Bodou. »

« 15 août 1872: bénédiction du groupe de statues de la chapelle du calvaire élevé à Trégastel (un groupe représentant la Sainte Vierge, saint Jean et sainte Marie-Madeleine). »

« 7 décembre 1872: bénédiction de la chapelle et de l'autel du calvaire. »

## 1906. LE COÛT DE LA VIE

Un tailleur de pierre moyen .....	3,50 F	Un litre de cidre .....	4 sous
(par jour pour 10 heures de travail)		Un litre de vin .....	12 à 14 sous
Un maître ouvrier .....	5 F	Un litre d'eau de vie .....	30 sous
Loyer annuel d'une chambre .....	0,60 à 0,80 F	Cent fagots .....	25 F
Un beau complet noir .....	50 F	Un fagot du détail .....	7 sous
Une cote de travail .....	3,50 F	Une corde de bois .....	18 à 20 F
Un pantalon de velours .....	10 F	(2,50 F pour la casser)	
Une casquette .....	2,50 F	50 kg de charbon .....	1,75 F
Une chemise .....	2,50 F	Un litre de pétrole .....	9 sous
Un chapeau .....	7 à 10 F	500 grammes de tabac .....	6,25 F
Une paire de souliers .....	12 à 16 F	8 grammes de carotte .....	2 sous
Une paire de socques .....	2,50 F	5 tabacs à prier .....	2 sous
Une paire de sabots .....	0,90 F	Un cahier de papier de cigarettes .....	2,50 à 3 F
Une livre de elous .....	0,40 F	Un poulet .....	1 sou
Une livre de bœuf .....	14 sous	Une madeleine .....	1 sou
Une livre de veau .....	18 sous	Un pain au lait .....	1 sou
Une livre de porc frais .....	7 à 10 sous	Une brioche .....	1 sou
Une livre de saucisse .....	14 sous	Trégastel-Lannion :	
Une livre de lard .....	14 sous	— en char à bancs .....	100 sous
Une livre de congre .....	5 sous	— en break .....	7 à 8 F
Un lieu moyen .....	6 à 7 sous	— en victoria .....	7 à 8 F
Un beau lieu .....	13 sous		
Un homard .....	3 à 3,50 F		
Une crêpe .....	1 sou		

Note de l'auteur: 20 sous valait 1 franc.

## 1907. UN BAPTÊME BARDIQUE

Le *Fureteur breton*, octobre-novembre 1907, III, 43.

Pendant que les bardes de l'île de Bretagne déployaient leurs bannières dans le champ gonseddique de Swansea, sur la côte armoricaine, se célébrait un « baptême bardique » que le *Journal des Débats* décrit ainsi :

« Une cérémonie très originale a été célébrée à Trégastel (Côtes-du-Nord), à l'occasion du baptême de la reine Anne ou plutôt de Reine-Anne (fille du penteryn Léon Durocher, et de la bardesse Ninoc'h Euz ar Garrek<sup>1</sup>), ainsi appelée en souvenir du pardon d'Anne de Bretagne. Quand les cloches eurent fini de sonner, on descendit vers la mer jusqu'à Kerninoc'h, la villa si joliment décrite par Madeleine Desrosieux dans les *Parfums de Bretagne*, de Paul Grenet dans *Le Clocher breton*. Là, sur la lisière du jardin, baigné par les vagues, la petite Reine-Anne, âgée de cinq ans, planta, avec l'aide du cultivateur Job Morvan, un saule, et le barde Ch. Le Goffic, qui reçut en 1899, à l'Estredidol<sup>2</sup> de Cardiff le titre de *Fostik ar Garantez* ("le Rossignol de l'Amour"), la tête découverte, les bras tendus, adjura les sucs de la sève armoricaine de monter vers les branches pour l'épanouissement de l'arbre symbolique.

« Coiffé de la toque au chardon écossais, le penteryn, en digne conservateur des forêts d'Ouessant, brandit l'arrosoir magique d'où ruissela l'eau baptismale, en suppliant le "ros-

signol d'amour" de venir vocaliser aux clairs de lune, parmi les feuilles du saule argenté. L'arrosoir passa de mains en mains et la pluie fécondante inonda le sol, pendant que l'on chantait les *Sabots de la reine Anne*.

« Un déjeuner poétique a suivi la plantation de l'arbuste. Menu fantaisiste, peint délicieusement par l'aquarelliste J. Forges, parrain de la petite Reine-Anne qui avait pour marraine la cousine de Ch. Le Goffic, Mlle Duchemin, libraire à Lannion. Au dessert, l'auteur des *Chansons de Là-Haut et de Là-Bas* a entonné de spirituels couplets de circonstance. L'auteur de *Sur la Côte* a déclamé de belles rimes trégastelloises. Mme Belenfant, femme de l'avoué lannionnais, fredonne la *Complainte du Bigorneau* de M. Jacut. L'historiographe du *Pardon de Montfort*, Félix Lorin, porta un toast au nom des ruines du Menez-Tout et lut des compliments adressés par des présidents, pelerins de Montfort-l'Amaury; par Jules Claretie, le général Dodds, le panoramiste Poilpot, les poètes Lucien Depais, Albert Léger, le dessinateur Léon Lebeque, Maurice Le Dault, directeur du *Fureteur breton*. »

1. Ninoc'h Euz ar Garrek : Ninoc'h Du Rocher.

2. Estredidol : congrès de bardes gallois et de musiciens qui se tient dans une ville d'un pays celtique pour préserver et promouvoir la culture (du gallois *estred* : « à assour »).

## PATRICK STAEHLE, UN HÉROS JEUNE ET PUR

« Comme toutes les choses humaines, l'héroïsme a ses degrés : chez Patrick Staehle, il se trouve à l'état pur. Le don de sa vie à la France s'est modifié, consenti, voulu. On pourra, chez certaines autres victimes, dignes comme lui de notre admiration et de notre pitié – victimes de l'atomisable Bêta qui, pour la seconde fois en moins d'une quart de siècle, ensanguinait le monde – rencontrer avant de désintéressément, il ne semble pas qu'on en puisse trouver davantage. [...] Ainsi son nom devrait-il être conservé, à tout le moins en Bretagne, et en particulier au pays du Tréogat, parmi ceux des plus grands et des plus purs. »

L. Dubreuil

L. Dubreuil, « Un héros jeune et pur », *Lannion Républicain*, 7 novembre 1953.

En août 1944, il appartient au 1<sup>er</sup> bataillon de marche de la Légion étrangère, prend pied sur le sol de Provence le 15 août. Le 23, il est tué devant Toulon. Voici le texte de la citation : « Le général de corps d'armée de Goslard de Monsbert, commandant le 2<sup>e</sup> CA, cite à l'ordre du corps d'armée à titre posthume : Duroc Charles, aspirant au 13<sup>e</sup> DBLE, jeune aspirant, récemment affecté à la Légion étrangère, s'est imposé par son calme et son entraînement. A été tué le 23 août 1944 à la tête de sa section qu'il entraîna à l'assaut d'une position ennemie fortement tenue. Croix de guerre avec étoile de vermeil. »

En 1946, ses parents entamaient les démarches pour obtenir le transfert du corps de leur enfant à Trégastel, pays de sa naissance. En février 1949, Maxime Gourhant, maire de la commune, prononça l'éloge funèbre du jeune héros.

## LOUIS TILLY, LE DÉMINEUR

Extrait de l'*Écho de Lannion*, 20 janvier 1945  
(archives : Yves Briand).

« Trégastel  
« La reddition de la forteresse de Mesgoué, où s'étaient enfermés plus de cinq cents Allemands de la région, libéra Trégastel le 9 août 1914. Mais de nombreuses traces de l'Occupation défiguraient ses plages et ses rochers si pittoresques.

« De Costankou à l'île Renote, en passant par la Grève-Blanche et Coz-Pors, les Allemands avaient miné toute la côte.

« Plusieurs rangées de troncs d'arbres plantés en épieux et dont une partie était armée de mines prétendaient s'opposer à un débarquement, et, comme sûreté complémentaire, des obus reliés par des fils de fer reposaient sur des affûts de béton, prêts à exploser au moindre contact.

« Il n'y avait donc plus aucune sécurité pour les pêcheurs et même pour les promeneurs le long des grèves.

« Pendant de longs mois, les Boches avaient fortifié le crec'h derrière le Castel Sainte-Anne, bouleversant tout le paysage, faisant sauter à la dynamite les rochers, dont le plus

beau était le "Point de vue" d'où le regard embrassait l'ensemble du panorama, depuis les hauteurs de Guénadar, du calvaire, jusqu'au sémaphore, Ploumanach, et la mer infinie ourlée de vagues déferlant sur les rochers des Triagos et caressant au nord les Sept-Iles.

« Tous les hommes de dix-sept à cinquante-cinq ans devaient plusieurs fois par semaine aller manier la pelle ou la pioche pour aider à l'édification des « blockhaus » et à la pose des troncs sur les plages. Dès leur libération, les Trégastellois eurent la certitude que très rapidement le nécessaire allait être fait pour les débarrasser des mines indésirables. Cet optimiste espoir ne se réalisa pas aussitôt, car nos alliés avaient bien d'autres soucis, dont le premier était de pousser jusqu'à Berlin.

« Le crec'h au blockhaus, bien isolé, était peu gênant. Le premier "écouteur" monté à son sommet avait été démoli à la seconde bombe lors du bombardement de sept minutes du vendredi 23 juin à dix-sept heures et quinze. Le second, remonté par les Allemands quelque temps après, fut démoli par eux mêmes à coups de canon au début d'août, avant l'abandon de leur position pour Mesgoué.

« Mais les mines, dont étaient truffées les plages et beaucoup de passages, étaient éminemment dangereuses.

« Un Trégastellois, Louis Tilly, ancien marin d'État, prit spontanément l'initiative du déminage. À lui seul, et parfois avec l'aide de quelques camarades, il démina toutes les plages de Trégastel, Landrellec, Louanec, et rien que sur le crec'h il retira plus de six cents mines. Tous les habitants de Trégastel et de la région lui doivent donc un hommage ému, car le risque était grand, et le vendredi 5 janvier, alors qu'il désamorçait une mine à trois détonateurs sur la hauteur du sémaphore de La Clarté, ce brave fut tué net par une explosion.

« Beaucoup de bons esprits pensent que le déminage eût dû être fait par les Allemands, qui y seraient mieux à leur place qu'à décharger le ravitaillement des troupes américaines (dont ils ne se font pas faute de profiter). Il eût été juste que les risques qu'ils avaient préparés pour d'autres soient courus par eux. »

## 1934. POUR L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

Extrait du cahier de délibérations  
de la commune de Trégastel

Séance du 16 novembre 1934, sous la présidence de Louis Le Bivic, maire. Étaient présents : MM. François Riou, Jean-Baptiste Daniel, Guillaume Allain, Arthur Geoffroy, Joseph Aubert, Jean-Marie Broudic, Yves Boëssy. Étaient absents : MM. François Le Bivic, Gaston Glade, Olivier Guégan. Secrétaire élu : Aubert.

« Le conseil municipal de Trégastel, ému de la situation qui est faite au breton, langue maternelle de la presque totalité de la population qu'il représente :

« Considérant que savoir et étudier sa langue est pour chaque famille humaine, petite ou grande, un droit absolu, inaliénable, imprescriptible et sacré.

« Considérant que la guerre de 1914, dont la Bretagne a souffert plus qu'aucune autre province de France, a été faite pour libérer les minorités de l'Europe centrale et orientale soumises à une oppression culturelle et intolérable.

« Considérant que la France a ainsi toujours donné des preuves de sa sollicitude pour les intérêts matériels et moraux des petits peuples.

« Considérant que la langue arabe est enseignée dans les départements français d'Algérie, la langue allemande dans les départements français d'Alsace, les diverses langues particulières dans tous les pays d'Europe.

« Considérant que les langues celtiques sont enseignées officiellement dans tous les pays où elles sont encore parlées : Irlande, Écosse, Pays-de-Galles.

« Considérant que la connaissance du breton, langue celtique, est pour nous une supériorité à laquelle nous ne saurions renoncer sans nous interdire la connaissance d'un magnifique héritage intellectuel, littéraire et artistique.

« Considérant l'intérêt supérieur qu'il y a pour la France et pour l'humanité à sauvegarder les derniers vestiges d'une antique civilisation et d'une riche littérature malheureusement en grande partie disparue.

« Considérant la situation inférieure qui est faite à la langue bretonne, langue maternelle d'un million et demi de Français, proscrite de l'école et de l'Administration.

« Considérant que le régime actuel est, pour une bonne part, responsable de la grande proportion d'illettrés que l'on rencontre en Bretagne.

« Décide de soulever une fois de plus devant l'opinion publique et devant le pouvoir central la question de la langue bretonne.

« Persuadé que le présent vœu traduit fidèlement l'opinion et la volonté des populations qu'il représente et de toute la Bretagne en général, indépendamment de toute question de classe, de croyance ou de parti.

« Émet le vœu que le gouvernement se préoccupe de la question de la langue bretonne.

« Demande qu'elle soit enseignée officiellement en même temps que le français dans toutes les écoles publiques de Basse-Bretagne.

« Réclame en outre son entrée officielle dans l'enseignement secondaire à titre de seconde langue facultative valable pour l'obtention des titres et diplômes.

« Décide que copie de cette délibération soit adressée aux parlementaires de la région et qu'ils soient priés de la défendre au moment opportun. »

En 1934, deux communes bretonnes adoptent cette motion, à l'initiative de Yann Fouéré. Il s'agit de Guerlesquin et Trégastel.

En 1938, trois cent cinq communes de Basse-Bretagne l'adoptent, soutenues par trente-sept communes non bretonnantes.

## LES MAIRES DE TRÉGASTEL

1790	Yves Le Tensorer
1791	François Thomas
1792	Yves Le Tensorer
1795	François Thomas <sup>1</sup> , agent de Trégastel
1799	Yves Le Tensorer <sup>1</sup> , agent de Trégastel
1800	François Thomas
1807	François Le Bivic
1810	François Stephany Joseph Riou Jean Le Guillouzer Jean Saliou
1830	René Keraudren
1843	Pierre Quemper
1844	Yves Le Bivic
1849	Jean Keraudren
1861	François-Marie Keraudren
1871	Jean Salain
1878	Guy Keraudren
1887	Pierre Bernable
1905	Guy Keraudren
1908	

1920	Gabriel Le Bivic
1925	Aubert
1929	Jean-François Guyomard
1930	Leoni Le Bivic
1935	Adolphe Le Coniat
1944	William Maurin, président de la délégation spéciale municipale
1945	William Maurin, maire
1947	Maxime Gourhant
1953	Yves Cadiou
1959	Yves Cadiou
1961	François Riou
1965	Charles Robert
1971	René Martin
1977	René Martin
1983	Georges Le Noane
1989	Georges Le Noane

1. De 1795 à 1799, le maire est cantonal. Trégastel délègue un agent au conseil cantonal assisté d'un adjoint.

## LES « RECTEURS » DE TRÉGASTEL

1447	Guillaume de Kerbuzic
1450-1470	Guillaume Kerdierec
1470-...	Hervé de Kerdelec
1603-1623	Guillaume Olivier
1623-...	Hervé Le Boursec
1664-1670	Yves Guyon <sup>1</sup>
1670-1682	François Guillaume
1682-1703	Jean Adelin <sup>2</sup>
1703-1728	Sylvestre Le Treut
1728-1754	Sylvestre Le Treut <sup>3</sup>
1754-1772	François Le Huérou <sup>4</sup>
1772-1782	Henri Lagain
1783-1792	Jérôme-Marie Guyomard, inermement
1793-1794	Le Roux, constitutionnel
1795	Christophe Lannou, constitutionnel
1795-1801	Yves-Marie Le Bonniec, constitutionnel
1801-1807	Côme Marie-François Jourand
1812-1828	Yves-Marie Robert
1829-1835	Pierre Le Goff
1835-1866	Charles-Marie Roche <sup>5</sup>
1866-1877	Jean-Jacques Bouget <sup>6</sup>
1877-1882	Philippe Menguy
1882-1887	Jean-Marie Henry
1887-1890	Yves-Marie Le Roy

1890-1893	Yves-Marie Buan
1893-1895	Jean-Marie Guyomard
1895-1899	Yves-Marie Bernard
1899-1906	Jean-Marie Ruelian
1906-1916	Talabardon
1916-1919	Jacq
1919-1939	Le Coq
1936-1941	Paul Le Merrer <sup>8</sup>
1941-1956	Anatole-Georges André
1956	Yves-Louis-Marie Le Tarin
1974-1992	Ernest Le Du
1992-1993	Michel Frank
1993	Eugène Teurnier

1. Une pierre du portail du presbytère, datée de 1663, porte ses initiales Y. G. R. (R pour « recteur »). Était-il un parent de Marie Guyon, sainte femme, dont la tombe est à Serval?
2. Il fut emprisonné à Tréguier par ordre de l'évêque en 1703 pour incontinence notoire.
3. Fière du précédent et qui portait le même prénom.
4. De son temps, fut bâtie la salle d'archives. Le cadran solaire porte la date de 1770.
5. Il a fait bâtir le presbytère actuel.
6. Il a fait consacrer le calvaire du bourg, la chapelle de Cos-lis dans les granges du Cos-Pors avec la statue dite du « Père Éternel », et la Communauté des Filles du Saint-Esprit.
7. Le maître autel et les stalles datent de son ministère.
8. Le 5 janvier 1941, il mourut à la chapelle Sainte-Anne, terrassé par une angine de poitrine.

# ÉTAT CIVIL DE TRÉGASTEL DEPUIS 1801

Année	Nombre d'habitants	Population municipale		Population comptée à part
		Totale	Dont agglomération	
1801	659			
1806	709			
1816	862			
1826	904			
1831	944			
1836	1011			
1841	981			
1846	1031			
1851	1113			
1856	1036			
1861	1077			
1866	1080			
1872	1086			
1876	1078			
1881	1096			
1886	1141			
1891	1108			
1896	1224			
1901	1250			
1906	1361			
1911	1286			
1921	1320			
1926	1467			
1931	1398			
1936	1449	1389	179	60
1946	1521	1490	1081	31
1954	1687	1647	1182	40
1962 <sup>1</sup>	1607			
1968 <sup>2</sup>	1694	1670	1304	24
1975	1742	1742	1213	
1975	2013	2013	1194	
1982	2063	2063	1563	

Archives départementales des Côtes-d'Armor.

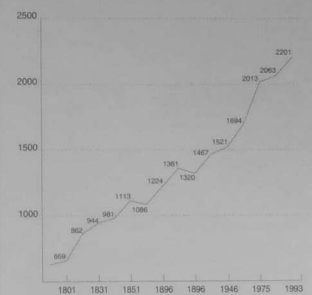
1 Définition 1954.  
2 Définition 1962.

Année	Naissances		Mariages		Décès	
	Enregistrés	Domiciliés	Enregistrés	Domiciliés	Enregistrés	Domiciliés
1941	22		6		19	
1942	22		11		20	
1943	27		6		18	
1944	23		10		23	
1945	27		17		24	
1946	24		30		23	
1947	24		25		21	
1948	32		17		16	
1949	25		9		13	
1950	19		16		22	
1951	14	32	10		13	15
1952	22	32	17		22	23
1953	21	40	15		12	15
1954	17	39	16		23	27
1955	9	28	20		22	28
1956	7	22	14		20	28
1957	5	25	13		18	23
1958	9	24	12		12	14
1959	4	31	15		19	23
1960	6	30	14		22	27
1961	3	34	18	9	21	21
1962	2	19	17	10	22	27
1963	4	31	18	11	20	27
1964	1	27	20	16	21	26
1965		30	16	7	28	29
1966		29	21	17	23	33
1967	1	27	14	12	20	26
1968		23	10	9	22	24
1969		22	20	19	23	27
1970		19	20	10	21	29
1971		26	23	21	17	19
1972		20	12	10	24	30
1973		26	21	10	22	29
1974		21	9	7	13	20
1975		27	23	14	18	31
1976		22	19	8	23	32
1977		14	21	10	18	33
1978		21	12	8	12	24
1979		20	19	10	4	24
1980		29	17	8	11	28
1981		15	17	11	9	27
1982		21	17	11	11	28
1983		19	15	4	9	42

Archives départementales des Côtes-d'Armor.

1 Y compris faux mariages, naissances et décès domiciliés.

Trégastel. - Population de 1790 à 1993.



## SOMMAIRE

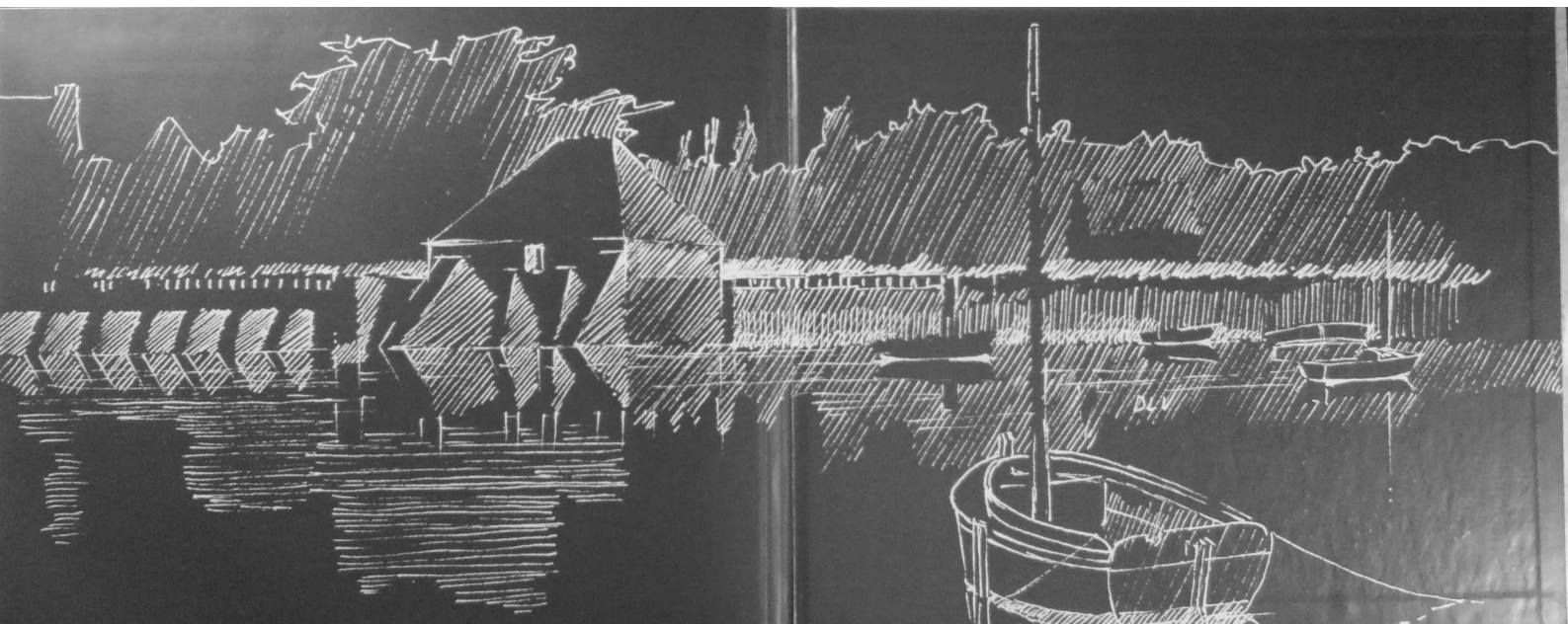
AVANT-PROPOS .....	7
CHAPITRE I Le terroir .....	9
CHAPITRE II Un peu de géologie .....	13
CHAPITRE III La mer .....	17
CHAPITRE IV Les Trégastellois .....	20
CHAPITRE V La préhistoire .....	22
CHAPITRE VI Les mégalithes trégastellois .....	26
CHAPITRE VII La stèle gauloise du Peulven .....	35
CHAPITRE VIII Le sel des Gaulois .....	38
CHAPITRE IX Les origines bretonnes de Trégastel .....	40
CHAPITRE X Les lieux-dits de Trégastel .....	43
CHAPITRE XI Les noms de famille bretons .....	50
CHAPITRE XII Le moulin à marée de Trégastel .....	53
CHAPITRE XIII La féodalité .....	59
CHAPITRE XIV La maison des De Lannion à Trégastel .....	61

CHAPITRE XV Une longue querelle pour la puissance et le prestige .....	63	CHAPITRE XXXVII Du village côtier du Trégor à la station touristique .....	141
CHAPITRE XVI Comment des marins trégorois furent anoblis au XV <sup>e</sup> siècle .....	65	CHAPITRE XXXVIII Des hôtes princiers ou une mascarade lannionnaise .....	154
CHAPITRE XVII De la route de la morue à la découverte de l'Amérique .....	68	CHAPITRE XXXIX L'église de Trégastel .....	157
CHAPITRE XVIII Vivre à Trégastel avant la Révolution .....	75	CHAPITRE XXXX La chapelle Sainte-Anne-des-Rochers .....	164
CHAPITRE XIX La Révolution de 1789 .....	86	CHAPITRE XXXI La chapelle de Saint-Golgon .....	167
CHAPITRE XX À chacun selon ses besoins .....	107	CHAPITRE XXXII Croix et calvaires .....	172
CHAPITRE XXI La fondation Foucher de Careil .....	110	CHAPITRE XXXIII Le « calvaire » de Trégastel .....	175
CHAPITRE XXII L'enseignement primaire à Trégastel Des origines à 1953 .....	113	CHAPITRE XXXIV Léon Durocher (1862-1918) .....	179
CHAPITRE XXIII La séparation de l'Église et de l'État L'affaire des inventaires .....	124	CHAPITRE XXXV Charles Le Goffic (1863-1932) .....	183
CHAPITRE XXIV Du facteur à pied au téléphone .....	128	CHAPITRE XXXVI La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) .....	191
CHAPITRE XXV La guerre franco-allemande de 1870-1871 .....	131	CHAPITRE XXXVII Ils choisirent Trégastel .....	199
CHAPITRE XXVI Trégastel dans la tourmente de 14-18 .....	134	CHAPITRE XXXVIII Trégastel aujourd'hui .....	206
		ANNEXES .....	209



CET OUVRAGE A ÉTÉ MIS EN PAGES  
PAR L'ATELIER PAO  
À GUINGAMP  
ET  
ACHEVÉ D'IMPRIMER  
PAR LES PRESSES BRETONNES  
À SAINT-BRIEUC  
POUR LES ÉDITIONS  
« LE PASSÉ RETROUVÉ »  
MAIRIE DE TRÉGASTEL  
EN JUILLET 1994

N° d'impression : 2456  
Dépôt légal : juillet 1994



*« Le pas de l'ogre » - Photographie de Thanés*